

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

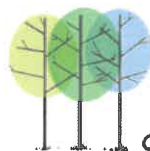
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_91-DE



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_91 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du secrétaire de séance

M. le Président rappelle qu'il y a lieu, conformément aux dispositions en vigueur, de désigner un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la présente réunion ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-6 ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

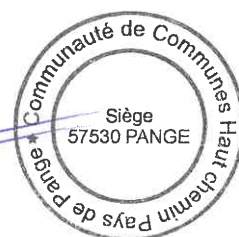
- **DE DESIGNER** Mme Delphine BERGER comme secrétaire de séance ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINT-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME

GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_92 : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2026

M. le Président rappelle l'envoi du procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2026 à l'intérieur de la convocation pour la réunion de ce jour.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du même code, relatifs à la tenue des séances et à la rédaction du procès-verbal ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange, notamment ses articles 23 et 25 ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2026 ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37
Excusés : 15
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTÉ et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_93 : ADMINISTRATION GENERALE – Installation de Mme Estelle POIROT en tant que conseillère communautaire

M. le Président informe l'assemblée de la démission de M. Gérald LHENRY, délégué communautaire titulaire de la commune de Pange, en date du 11 mai 2026. Comme le prévoit la réglementation, il est remplacé dans l'ordre du tableau par Mme Estelle POIROT, 2^{ème} adjointe.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de cette modification de sa composition

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37
Excusés : 15
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTÉ et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_94 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au comité local pour l'emploi de Metz

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de désigner pour chaque intercommunalité de l'arrondissement un représentant titulaire et suppléant au comité local pour l'emploi de Metz. Le Président rappelle que les modalités de cette désignation sont régies par l'article L2121-21 du CGCT.

Avant de désigner les membres de la CCHCPP, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste de titulaire, une seule candidature s'est présentée : M. Serge WOLLJUNG. Pour le poste de suppléant, une seule candidature s'est présentée : M. Etienne LOGNON.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Serge WOLLJUNG comme membre titulaire de la CCHCPP au comité local pour l'emploi de Metz, et M. Etienne LOGNON comme suppléant



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_94-DE

S²LO

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37
Excusés : 15
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

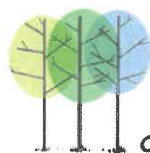
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTÉ et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_95 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du suppléant aux CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements)

Le Président rappelle que les commissions citées en objet sont instituées par chaque bailleur social. La CALEOL est chargée d'attribuer les logements sociaux aux demandeurs en fonction de critères réglementaires et de priorités définies (situation sociale, urgence, etc.). Elle examine également la situation des locataires en place afin de vérifier l'adéquation du logement à leur situation et, le cas échéant, proposer des solutions de mobilité. Le Président de l'EPCI est membre de droit de la CALEOL. Cependant, des bailleurs sociaux ont sollicité la CCHCPP pour désigner un suppléant.

Avant de désigner ce suppléant, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

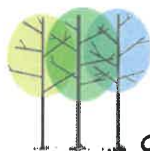
Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste, une seule candidature s'est présentée : M. Etienne LOGNON.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Etienne LOGNON comme suppléant du Président dans les CALEOL des bailleurs sociaux intervenant sur le territoire



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_95-DE



- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_96 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres à l'ASCOMADE

M. le Président informe le conseil qu'en tant qu'adhérent à l'ASCOMADE, il y a lieu de désigner nos représentants (un titulaire et un suppléant) à l'assemblée générale. L'ASCOMADE (Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement) accompagne les collectivités dans la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement en apportant un appui technique, juridique et organisationnel. Elle anime également des réseaux d'échanges et de bonnes pratiques afin d'améliorer la performance des services publics locaux.

Avant de désigner les représentants de la CCHCPP, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

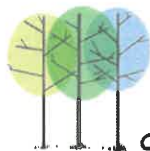
Cette formalité accomplie, M. le Président fait appel à candidature. Pour le poste de titulaire, une seule candidature s'est présentée : M. Alain DALSTEIN. Pour le poste de suppléant, une seule candidature s'est présentée : M. Olivier DELHOMME.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Alain DALSTEIN comme représentant titulaire à l'ASCOMADE, et M. Olivier DELHOMME comme suppléant



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_96-DE

S²LOW

- **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Annexe à la délibération du 08/07/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil communautaires (en application de l'article L.5211-12 du CGCT)

Population de référence : Population totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux (recensement au 1er janvier 2026) : 19902 habitants.

1. Enveloppe indemnitaire globale (plafond légal)

Enveloppe indemnitaire globale maximale, calculée à partir :

- de l'indemnité maximale du président : 48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, fixé de droit
- des indemnités maximales du nombre de vice-présidents : nombre de vice-présidents : 6
- taux maximal par vice-président : 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit au total : 123,78 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Total de l'enveloppe indemnitaire globale maximale : 172,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2. Indemnités de fonction allouées

Les taux ci-après sont exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur à la date de versement des indemnités.

Vice-présidents

Pour chaque vice-président, une indemnité de 17,63 % soit $17,63 \% \times 6 = 105,78 \%$

Conseillers délégués

Pour chaque conseiller délégué, une indemnité de 6 % soit $6 \% \times 3 = 18 \%$

Enveloppe indemnitaire globale utilisée

- Total des indemnités effectivement versées : $48,75 + 105,78 + 18 = 172,53 \%$ de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Enveloppe indemnitaire globale maximale : 172,53 %.

Il est certifié que le total des indemnités effectivement allouées reste inférieur ou égal au plafond légal de l'enveloppe indemnitaire globale.

NB :

- Les montants en euros résultent de l'application de ces taux à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur et évolueront de plein droit en cas de revalorisation de cet indice, sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération, sous réserve du respect des plafonds légaux.

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_97 : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président rappelle l'élection de 6 vice-présidents et la fixation de leurs indemnités par délibération du 16 avril 2026. Il informe le conseil qu'il propose de désigner par arrêté 3 conseillers délégués (obligatoirement choisi parmi les membres du bureau) pour épauler le président et les vice-présidents. Il propose donc de fixer le montant de leurs indemnités, en modifiant la précédente délibération du 16 avril 2026.

Il indique qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les indemnités de fonction des Vice-présidents et des conseillers délégués, dans la limite des plafonds légaux et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Il propose au conseil de fixer ce montant pour les vice-présidents, à 17,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et pour les conseillers délégués à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-12, L.5211-12-1, L.5211-9 et L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

VU l'élection du Président et des Vice-présidents lors du Conseil communautaire du 7 avril 2026 ;

VU la délibération DCC2026_40 du 16 avril 2026 fixant les indemnités des élus ;

CONSIDERANT que l'indemnité de fonction du Président est fixée de plein droit au taux maximal légal en l'absence de délibération contraire ;

CONSIDERANT que les responsabilités exercées par les Vice-présidents et les conseillers délégués justifient l'attribution d'indemnités de fonction ;

CONSIDERANT que les montants arrêtés respectent les plafonds légaux ainsi que l'enveloppe indemnitaire globale applicable à la Communauté de communes ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (5 abstentions – Mme Audrey PINTE – MM. Hervé MESSIN, Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS) et Sylvain WEIL)

DECIDE :



- **DE FIXER** l'indemnité de fonction de chacun des vice-présidents de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange au taux de 17,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par Vice-président à partir du 01/08/2026 ;
- **DE FIXER** l'indemnité de fonction de chacun des conseillers délégués de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par conseiller délégué à partir du 01/08/2026 ;
- **DE PRECISER** que le montant total des indemnités de fonction allouées aux Vice-présidents et conseillers délégués respecte l'enveloppe indemnitaire globale définie par le Code général des collectivités territoriales, calculée sur la base du Président et du nombre de vice-présidents.
- **D'APPROUVER** le tableau annexe récapitulant les indemnités de fonction allouées aux Vice-présidents, joint à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L.5211-12 du Code général des collectivités territoriales.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 27

Pouvoirs : 10

Votants : 37

Excusés : 15

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBÉY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_98-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Patrick GRELOT a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points précédant son arrivée

DCC N°2026_98 : ADMINISTRATION GENERALE – Composition des commissions de travail

M. Roland CHLOUP, Président, rappelle la délibération du conseil du 16 avril instituant 10 commissions de travail :

- Finances et ressources
- Mutualisation et service aux communes
- Environnement – Trame Verte et Bleue – Transitions
- GEMAPI
- Développement économique et numérique
- Aménagement du territoire : urbanisme, habitat, mobilités
- Communication
- Services à la personne (dont RPE et Ecole de Musique), action sociale, vie associative et culturelle
- Déchets
- Eau et Assainissement

Conformément à la délibération, chaque commune a pu délibérer pour désigner un représentant dans les commissions de son choix. 27 délibérations ont été reçues à ce jour. Seule la commune de Retonfey n'a pas délibéré. Le président propose également que les conseillers délégués puissent siéger dans la commission en lien avec leur délégation s'ils n'y figurent pas déjà :

- Mme Aminata ZIMMER dans la commission services à la personne
- M. Eric GULINO dans la commission mutualisation – service aux communes

Avant de désigner les membres des commissions, le président propose au conseil de mettre en œuvre la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN OEUVRE** la clause de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit qu'à l'unanimité le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations.

Cette formalité accomplie, M. le Président indique la composition de chaque commission résultant des délibérations des communes comme le rappelle le tableau joint à la convocation.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (5 abstentions – Mme Audrey PINTÉ – MM. Hervé MESSIN, Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS) et Sylvain WEIL)

DECIDE :

- **DE PERMETTRE** aux conseillers délégués de siéger dans les commissions relatives à leur délégation ;
- **D'ARRETER** la composition des commissions comme indiquée ci-dessous ;

Finances et ressources
Joël SIMON
Etienne LOGNON
Sophie ALLAIS
Hervé MESSIN
Luc GIAMBERINI
Rui DIAS
François HENNEQUIN
Jérémy MOSA
Jackie REMION
Jean-François LEIDELINGER
Thibaut MAINFRAY
Aline GULINO
Christian DOMBRET
Thibaut AUBURTIN
Grégory MICHEL
Michel PETIT
Audrey GARBE
Annie BRULLOT
Sao PEGUILLET
Frédéric GHIZZO

Mutualisation et services aux communes
Joël SIMON
Serge WOLLJUNG
Vincent ETIENNE
Julie GLUCK
Jean-Marc SCHMITT
Hervé MESSIN
Patricia FAGNONI
Thierry KLIPPENSPIES
Nathalie WIES

Fabrice LEMONNIER
Joanne REGNIER
Clémentine POTIER-HAMEL
Carole TRIBOULOT
Alain CRESCIMBENI
Michel URBAN
Nathalie D'ACUNTO
Maximilien MOUTON
Gillian MARRION
Gilles POINSIGNON
Dominique WILLEMIN
Hervé PRITRSKY
Cathia BECKER
Alain PERREIN
Eric GULINO

Environnement - TVB - Transition
Delphine BERGER
Joël SIMON
Véronique PRETRE
Stéphane LOSSON
Olivier DELHOMME
Jean-Philippe WEISSE
Laura BETTENFELD
Claudine GLOTTIN
Paul DIEUDONNE
Christine REBESCHIN
Sabrina FORSTER
Patrice DOSDAT
Guillaume FIERLING
Laurent ERBSTOSSER
Estelle POIROT
Didier ANCIAUX
Gilles DUVAL
Christian TOUSSAINT
Elodie MULLER
Etienne DELWANTE
Amélie MALMONTE
Francis JEANDEL
Julien FAURE
Nicolas RAVAIN
Laura AMADIEU
Michael LOSSON



GEMAPI
Delphine BERGER
Joël SIMON
Sophie ALLAIS
Hervé MESSIN
Guillaume BERNEZ
Laurent ADAM
Isabelle DOYEN
Robert WALTON
Egidio GABRIELE
Nathalie DUBOST
Aline MUNIER-HETZ
Damien LEVE
Lionel ZABRESCAK
Jean-Luc WEINSBERG
Christian TOUSSAINT
Laurent EHLINGER
Eliane MARCHAL
Gillian MARRION
Francis JEANDEL
Dominique LUBNAU
Nicolas RAVAIN
Christophe AMADIEU
Alain PERREIN

Développement Economique Numérique
Serge WOLLJUNG
Roland CHLOUP
Etienne LOGNON
Eric GULINO
Félicia LOUYOT
Henri SCHOUMACHER
Olivier DELHOMME
Hervé MESSIN
Bruno FREUDL
Grégoire MARCADET
Loris MILLAN
Nicole RECHT
Jackie REMION
Joanne REGNIER
Wally SIN
Gilles ADAM
Mathieu CRIDELICH
Matthieu GOBILLOT



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

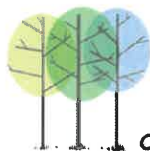


ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_98-DE

Sophie ANDREONI
Lydie CHARY
Marie COSTE
Joseph LOMANTO
Grégory TOUSSAINT
Daniel GIEREND
Eddy CERISEY

Aménagement
Etienne LOGNON
Alain DALSTEIN
JC BAIXAS
André HOUPERT
Régis LEBLANC
Olivier DELHOMME
Lucie COLLIN
Patrick GRELOT
Olivier MULLER
Isabelle DOYEN
Jean-Philippe CHIAROTTO
Carole GERONIMUS
Séverine JEANNEAU
Jean-Charles CHRISTOPHE
Guillaume FIERLING
Damien LEVE
Gérald LHENRY
André ERHARD
Didier KURZ
Nathalie DELLINGER
Fabrice BLUM
Nathalie ECOFFET
Marie-Anne ANDRE
Francis JEANDEL
Dominique LUBNAU
Léo FAVASULI
Cathia BECKER
Lilian MANGIN

Communication
Serge WOLLJUNG
Claude SPINELLI
Véronique PRETRE
Simon Pierre LEXA



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026



ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_98-DE

Hervé MESSIN
Patricia FAGNONI
Sébastien REMY
Loris MILLAN
François MAIRE
Bélanda MESSIN
Gilles ADAM
Jean-Baptiste LAURENT
Didier ANCIAUX
Camille COURANT
Xavier D'ORANGE
Audrey GARBE
Sylvain WEIL
Lisa TIRPAN
Alan KELSEN

Services à la personne
Claude SPINELLI
Aminata ZIMMER
Sandrine GERIQUE
Julia MANGEOT
Claire ROBIN
Laure ARZ
Fabrice MULLER
Audrey EBEL
Sophie TKACZ SCHAEFFER
Jean-Marc CHAMPREUX
Stéphanie CUNIN
Laura CALI
Marina GAUTIER
Stéphanie BERJOTIN
Anne CHIRY
Nathalie DELLINGER
Maximilien MOUTON
Aline KUROWSKA
Bénédicte CHATON
Nathalie ROBIN
Sabine PARTICELLI
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

Déchets
Roland CHLOUP
Claude SPINELLI

André HOUPERT
Guido FERRIN
Olivier DELHOMME
Hervé MESSIN
Armelle REISER LAGRUE
Fabrice MULLER
Pascal ROUY
Christine REBESCHIN
Armand KLEIN
Jackie REMION
Thomas FAVIER
Laura CALI
Francis FRERY
Estelle POIROT
Aurélien DOEBLE
Sylvie RICHARD
Laurent EHLINGER
Eliane MARCHAL
Amélie MALMONTE
Dalila AIT-BRAHAM
Audrey GARBE
Thierry REDELER
Sylvain WEIL
Nathalie CHLOUP
Alain PERREIN

Eau et Assainissement
Alain DALSTEIN
Delphine BERGER
Claude SPINELLI
Olivier ARTUR
Bruno JAGER
Jérôme CRIDELICH
Jean-Luc SCHEFFER
Hervé MESSIN
Guillaume BERNEZ
Laurent ADAM
Jérémy MOSA
Armand KLEIN
Egidio GABRIELE
Jean-François LEIDELINGER
Damien HOUPERT
Eric GULINO
Lionel ZABRESCAK
Cyrille BECKER



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_98-DE



Bernard NOIRJEAN
Christian TOUSAIN
Michel PETIT
Bernard KREBS
Gillian MARRION
Julien FAURE
Thierry REDELER
Lionel DOMINGUES SOUTO
Nathalie CHLOUP
Alain PERREIN

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 9

Votants : 37

Excusés : 14

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_99 : ADMINISTRATION GENERALE – Exercice du droit à la formation des élus communautaires

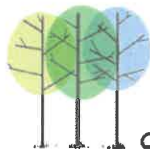
M. le Président rappelle que les membres du conseil communautaire disposent d'un droit à la formation adapté à l'exercice de leur mandat, permettant l'acquisition et l'actualisation des connaissances nécessaires à la bonne compréhension des missions intercommunales, à l'exercice des responsabilités confiées et à la conduite des politiques publiques de la communauté de communes.

Il rappelle également que la communauté de communes doit déterminer les orientations des actions de formation ainsi que les moyens financiers consacrés à cet effet, dans le respect du cadre légal applicable.

Il propose donc au conseil communautaire :

- de définir des **orientations de formation** des élus communautaires couvrant notamment les domaines suivants :
 - fonctionnement des collectivités territoriales et de l'intercommunalité ;
 - l'ensemble des compétences et politiques publiques mentionnées dans les statuts de la communauté de communes ;
 - le renforcement de la compréhension de la gestion des politiques locales ;
 - conduite de projets publics ;
- de fixer à **15 000 € le montant annuel des crédits** affectés à la formation des élus communautaires soit 12,97 % du montant total des indemnités de fonction maximal théorique ;
- d'autoriser la prise en charge des **frais pédagogiques**, ainsi que des **frais de déplacement et de séjour**, dans les conditions réglementaires applicables (notamment le décret 2006-781 du 3 juillet 2006) et sous réserve de validation préalable des demandes ;
- de préciser que la communauté de communes **ne participera pas au financement complémentaire** des formations suivies par les élus au titre de leur **droit individuel à la formation**.

Il précise que les formations financées devront être en lien direct avec l'exercice du mandat communautaire et dispensées par des organismes de formation agréés par l'État. Il indique que les crédits non consommés à la clôture d'un exercice budgétaire seront reportés sur l'exercice suivant, dans la limite des plafonds réglementaires.



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_99-DE



VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-12 à L.2123-16 et L.5211-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2026 portant modification des statuts de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange ;

CONSIDERANT qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation ; que la délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations qu'il détermine ; que la délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat ;

CONSIDERANT que le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires et ne peut excéder 20 % de ce même montant ;

CONSIDERANT que toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;

CONSIDERANT qu'un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la communauté.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité – 1 abstention (M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les propositions présentées ci-avant ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE

Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) :

Déclaration environnementale

Rapport

Réf : EDCEP0071

THH / MARA

28/05/2026



SOMMAIRE

Préambule	2
0. Introduction : Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP).....	3
1. Prise en compte du rapport environnemental et des consultations auxquelles il a été procédé	5
1.1 Prise en compte du rapport environnemental.....	5
1.2 Prise en compte de l'avis conjoint du Préfet de région et du Président du Conseil régional de Grand Est	6
1.3 Prise en compte de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du Grand Est	8
1.4 Prise en compte de la participation du public.....	8
1.4.1 Bilan de la concertation préalable	8
1.4.2 Bilan de la consultation du public.....	10
2. Motifs qui ont fondé les choix opérés par le PCAET	11
3. Mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET	13

Préambule

La déclaration environnementale est définie à l'article L122-9 du code de l'environnement (version en vigueur depuis le 4 mars 2018¹). Son contenu doit présenter :

- La manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental de l'évaluation environnementale stratégique (EES) et des consultations auxquelles il a été procédé (dans le cas du PCAET : avis de l'Autorité environnementale, du Préfet de Région, du Président de Région et du public ;
- Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan (dans sa version définitive), compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan.

Conformément à la réglementation, ces 3 points sont ainsi restitués dans les chapitres 1, 2 et 3 de la présente déclaration environnementale du PCAET de la CCHCPP, à la suite d'une introduction rappelant le processus général d'élaboration du PCAET.

¹ Article L122-9, modifié par LOI n°2018-148 du 2 mars 2018 - art. 2 (V) : https://legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036671125

0. Introduction : Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable, instauré par l'article 188 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), codifié à l'article L229-26 du code de l'environnement.

Son contenu est précisé par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 et l'Arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET, codifiés aux articles R229-51 à R229-56 du même code.

Défini par loi comme « l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire », **le PCAET vise à contribuer localement aux objectifs nationaux et internationaux en matière de :**

- **Transition énergétique**, par la réduction des consommations d'énergie et le développement de la production d'énergies renouvelables (EnR) et leur distribution par les réseaux ;
- **Lutte contre le changement climatique**, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le renforcement de la séquestration carbone et l'adaptation au changement climatique (incluant la préservation de la biodiversité) ;
- **Amélioration de la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants**, par la réduction des émissions et concentrations de polluants atmosphériques.

La mise en place des PCAET s'impose à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

En vertu de l'article 1^{er} du Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (codifié à l'article R229-51 du code de l'environnement), **le PCAET se compose d'un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et son dispositif de suivi et d'évaluation.**

De plus, le PCAET fait également partie des plans et programmes soumis à évaluation environnementale stratégique (EES), en vertu de l'article R122-17 du code de l'environnement, qui constitue l'étude d'impact sur l'environnement des documents de planification et autres plans stratégiques.

Créée au 1^{er} janvier 2017, **la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) est un EPCI d'un peu plus de 19 000 habitants et n'est donc pas concernée par l'obligation d'élaborer un PCAET.**

Cependant, en cohérence avec son engagement en faveur de la transition écologique, la CCHCPP s'est lancée volontairement dans la démarche d'élaboration de son PCAET et de son EES par délibération en réunion du conseil communautaire du 11 avril 2022.

En effet, la CCHCPP s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de développement durable. Cette démarche s'est notamment traduite par l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM), dont la CCHCPP fait partie, ainsi que par l'élaboration d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE).

A la suite de la délibération prise lors de la réunion du conseil communautaire l'assemblée délibérante de la CCHCPP du 11 avril 2022, validant l'engagement volontaire de l'élaboration du PCAET, le processus d'élaboration du PCAET a donc été démarré.

Ainsi, **les grandes étapes d'élaboration du PCAET** se sont déroulées de la manière suivante :

- **La conduite du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement**, réalisé à la suite de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2022 et finalisé l'année suivante en 2023, puis restitué en séance de la Commission PCAET du 13 février 2023 ;
- **La co-construction de la stratégie déterminant les objectifs du PCAET**, a été réalisée en séance de travail en Commission PCAET s'appuyant sur une concertation interne et externe, ainsi que les concertations tenues dans le cadre d'autres stratégies du territoire. La stratégie a été validée par délibération communautaire du conseil communautaire du 8 avril 2024.
- **La co-construction du plan d'action et de son dispositif de suivi et d'évaluation**, démarrée en parallèle de la stratégie, a été alimentée par les travaux menés en concertations. Le programme d'actions et son dispositif de suivi et d'évaluation a été restitué en séance de la Commission PCAET le 21 mai 2025 ;

Une fois ces grandes étapes concrétisées, le processus de validation réglementaire du PCAET s'est déroulé de la manière suivante :

- **Un premier vote de validation (vote d'arrêt) du projet de PCAET par délibération du conseil communautaire en séance plénière du 27 octobre 2025**. Cette validation visant à permettre la transmission aux autorités et puis au public pour avis, dans le cadre de leurs consultations respectives réglementées.
- **La consultation pour avis des autorités** (respectivement 2 mois pour l'avis du Préfet de région, et du Président du Conseil Régional de Grand Est, et 3 mois pour la Mission Régionale d'Autorité environnementale Grand Est) **et du public** (1 mois) ;
- **Un second (dernier) vote de validation (vote d'approbation définitive) du projet de PCAET par délibération du conseil communautaire en séance plénière du 2 juillet 2026** avant l'entrée en vigueur de l'exécution du PCAET pour les 6 années à venir.

Le bilan de la consultation pour avis des autorités et du public (mentionnée ci-dessus), précédée du bilan de la prise en compte du rapport environnemental, sont présentés ci-après.

1. Prise en compte du rapport environnemental et des consultations auxquelles il a été procédé

1.1 Prise en compte du rapport environnemental

La démarche d'évaluation environnementale stratégique (EES) a été menée parallèlement à l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP). Elle a permis de s'assurer que le PCAET retenu soit celui de moindre impact (négatif) environnemental mais aussi d'explicitier sa « plus-value » environnementale. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R122-20 code de l'environnement, la réalisation de l'EES, retranscrite dans le rapport environnemental, comprenait la conduite de :

- Une analyse du diagnostic-état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution
- Une étude des variantes (scénarios) permettant d'aboutir à une solution de substitution répondant à l'objet du plan,
- Une analyse des incidences (impacts) ainsi que la préconisation de mesures d'évitement, réduction ou compensation (ERC) et d'indicateurs de suivi environnemental.

L'analyse de l'état initial de l'environnement réalisée conjointement avec le diagnostic du PCAET a permis d'identifier les principaux enjeux environnementaux, liés aux profils socio-économique, climat-air-énergie et environnemental du territoire de la CCHCPP. Ainsi, en synthèse, le territoire présente des enjeux liés à :

Son profil socio-économique, marqué par sa géographie à proximité de l'Eurométropole de Metz et des frontières allemandes, luxembourgeoises, qui fait de la CCHCPP un territoire rural et périurbain attractif (croissance démographique constante mais vieillissement accentué), à dominance agricole et naturelle (96% de sa surface), son économie (prépondérance tertiaire, activité agricole importante, faible poids de l'industrie), son habitat (essentiellement composé de maisons de grandes tailles, de construction relativement récente et de performance énergétique moyenne) et des pratiques de mobilités (dépendance à la voiture individuelle thermique, utilisée pour 90% des déplacements), qui ne sont pas neutres pour le climat, l'air et l'environnement.

Son profil climat-air-énergie, influencé par les caractéristiques socio-économiques du territoire, faisant de la CCHCPP un territoire très dépendant aux énergies fossiles (77%), impactant la facture énergétique de ses habitants (21,5% de ménages en précarité énergétique), en raison d'une consommation d'énergie élevée et d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants majoritairement liées au transport routier, à l'agriculture et à l'habitat. Le territoire bénéficie toutefois de nombreux potentiels de développement des énergies renouvelables à exploiter et des capacités de séquestration carbone liées à l'importance des milieux naturels à préserver, véritable outil d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Son profil environnemental, avec des milieux physiques (eaux et sols) fragilisés par des activités humaines diverses (qualité des eaux moyennes à mauvaise, forte artificialisation des sols, intrants agricoles), mais aussi sources de risques pour le milieu humain (inondations sur 13 communes, mouvements des sols), et pouvant s'aggraver avec les effets du changement et quelques risques et nuisances technologiques (1 site SEVESO, transports de marchandises dangereuses sur route, bruit). Le territoire de la CCHCPP bénéficie de milieux naturels, constituant un véritable patrimoine vert et outil de son attractivité et offrant de nombreux services environnementaux à préserver (cadre de vie, tourisme, biodiversité, adaptation...).

L'étude des variantes du projet (analyse comparative de scénarios) a ensuite été conduite pour aider à la définition de la stratégie et du plan d'action du PCAET. Ainsi, s'appuyant sur les résultats du diagnostic-état initial de l'environnement et tenant compte des démarches engagées, des potentiels du territoire et des objectifs réglementaires, 2 scénarios prospectifs ont été élaborés aux horizons 2030 et 2050 : le scénario sans action supplémentaire (tendanciel) et le scénario PCAET. Le scénario PCAET est celui qui a été retenu pour définir la stratégie du PCAET, déterminant ainsi les priorités et objectifs du territoire, dans le respect global des objectifs réglementaires.

L'analyse des incidences de la stratégie et du programme d'actions a permis de mettre en évidence que l'impact du PCAET est globalement positif pour l'environnement (réduction des impacts des énergies fossiles, contribution à l'atténuation du changement climatique et de la pollution de l'air...).

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des potentiels impacts négatifs résiduels ont été préconisées pour les actions qui présentaient des points de vigilance.

Enfin, pour s'assurer de la non-dégradation de l'environnement dans le temps, un dispositif de suivi environnemental, comprenant une série d'indicateurs, a été défini pour toutes les actions.

1.2 Prise en compte de l'avis conjoint du Préfet de région et du Président du Conseil régional de Grand Est

Conformément à l'article R. 229-54 du code de l'environnement, **la CCHCPP a saisi pour avis, le Préfet de région Grand Est et le Président du Conseil régional du Grand Est, sur son projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)**, par dépôt sur la plateforme nationale des PCAET, administrée par l'ADEME (<https://www.territoires-climat.ademe.fr>), à la date du 5 novembre 2025.

En vertu de cette réglementation, **le Préfet de région Grand Est et le Président du Conseil régional du Grand Est disposaient de 2 mois pour rendre leur avis sur le plan**. Dans le respect général de ce délai, **leur avis conjoint a été officiellement transmis à la CCHCPP par courrier signé du 26 janvier 2026**.

En points positifs, l'avis conjoint du Préfet de région Grand Est et du Président du Conseil régional souligne ainsi, au sujet du projet de PCAET de la CCHCPP, les éléments suivants :

- **Un diagnostic-état initial de l'environnement** complet couvrant bien l'ensemble des 6 domaines cités à l'article R229-51 du code de l'environnement, mettant bien en évidence les spécificités du territoire (ruralité, proximité de Metz, forte dépendance à la voiture, habitat énergivore, potentiel d'énergie renouvelable limité mais réel...), ses dynamiques passées (croissance démographique, vieillissement, artificialisation), et constituant une base solide permettant d'identifier clairement les enjeux à venir (notamment en matière de mobilité, de rénovation et d'adaptation au changement climatique) et d'orienter la stratégie territoriale.
- **Une stratégie territoriale**, fortement cohérente avec le diagnostic-état initial car ciblant directement et de manière proportionnée les postes d'émissions et les vulnérabilités les plus critiques identifiés dans l'état initial, qui comprend des objectifs pour sur l'ensemble des 9 domaines réglementaires et tous les horizons temporels exigés par l'article R.229-51 du code de l'environnement. De plus, cette stratégie est bien alignée sur les objectifs nationaux (SNBC) et régionaux (SRADDET).
A titre d'exemple, ses objectifs chiffrés de réduction (40% d'émissions de GES, -20% de consommation d'énergie à l'horizon 2030) correspondent précisément aux marges de progrès mises en évidence par l'analyse sectorielle du territoire, tandis que son volet adaptation répond directement aux vulnérabilités spécifiques du territoire (inondations, canicule) mises en lumière par le diagnostic.
- **Un programme d'actions**, jugé réaliste et cohérent. Il présente une forte cohérence avec le diagnostic en ciblant les principaux postes d'émissions du territoire (Mobilité et Bâti) via des actions dédiées (Axes 1 et 4). Les actions sont également alignées avec la stratégie en visant l'atteinte des objectifs chiffrés (-40% de GES en 2030 par rapport à 1990, +142% d'EnR en 2030 par rapport à 2012). Le réalisme est assuré par une approche pragmatique, chaque fiche action estimant les moyens financiers et humains nécessaires et les points de vigilance (risques opérationnels), permettant une mise en œuvre concrète et planifiée des mesures.
De plus, il associe des acteurs socio-économiques (entreprises, agriculteurs, syndicats professionnels, etc.) dont le rôle est systématiquement précisé, et met en évidence le souhait de la collectivité à soutenir financièrement les projets d'énergie citoyenne et/ou portés par ou au nom d'un collectif. Enfin, le plan d'action tient globalement bien compte des enjeux régionaux (mobilité, adaptation au changement climatique, bâti, qualité de l'air, énergies renouvelable et de récupération, économie circulaire, décarbonation) en lien avec le diagnostic et la stratégie.
- **Un dispositif de suivi et d'évaluation**, contenant plusieurs indicateurs sectoriels et des éléments de suivi spécifiques à certaines fiches-actions, assurant une base pour l'évaluation.

NB : L'avis conjoint du Préfet de région et du Conseil Régional du Grand Est ne formule pas de remarque sur le rapport environnemental de l'évaluation environnementale stratégique (EES), car ce dernier relève de la compétence de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) présenté plus bas.

Dans leur avis conjoint, le Préfet de région Grand Est et le Président du Conseil régional du Grand Est formulaient un certain nombre de recommandations pour améliorer le PCAET, synthétisées ci-après :

- **Concernant le diagnostic-état initial de l'environnement**, l'avis conjoint recommandait notamment de calculer le potentiel de développement d'énergie renouvelable d'origine solaire photovoltaïque (agrivoltaïsme) et de l'éolien, ainsi que celui du développement des réseaux de chaleur.

En réponse, la CCHCCP précise que le potentiel agrivoltaïque reste difficile à calculer, ces projets relevant des initiatives des exploitants (pas forcément identifiés à ce stade), tandis que l'éolien a été rejeté par les élus dans le cadre de la définition des ZAENR (zones d'accélération des énergies renouvelables), en raison des impacts induits.

Enfin, en ce qui concerne les réseaux de chaleur, ce potentiel reste très limité, en raison du caractère rural du territoire, mais pourra être affiné si des projets émergent dans les communes les plus densément peuplées.

- **Concernant la stratégie**, l'avis conjoint conseille de développer celle-ci avec les autres démarches de planification territoriale, comme le SCOTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine), et les liens avec les intercommunalités voisines.

En réponse, la CCHCCP précise qu'il est bien prévu d'aller de ce sens, le projet de la Communauté de Communes étant de créer ces liens pendant la mise en œuvre du PCAET. En effet, le SCOTAM sera révisé dans les prochaines années, et il est donc ainsi prévu de participer activement à sa réflexion pour faciliter la mise en œuvre du PCAET en trouvant des objectifs communs pour la maîtrise du foncier, les enjeux environnementaux, les mobilités.

L'objectif sera ainsi de travailler sur la préparation d'un document qui concernera l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années en approfondissant le lien avec les EPCI voisins. La CCHCCP entend donc engager cette démarche, en profitant du renouvellement du conseil communautaire dans le contexte du démarrage de nouveau mandat municipal 2026-2032.

Il est à noter que des premières réflexions préliminaires ont été entamées, comme un projet de Plan Herbe sur le bassin versant de la Nied ou le développement des liaisons cyclables entre EPCI, dans le cadre de la mise en œuvre de notre Plan de Mobilité Simplifiée.

- **Concernant le programme d'actions et son dispositif de suivi et d'évaluation**, l'avis conjoint propose diverses recommandations en lien avec les enjeux régionaux. Ainsi, il encourage à développer le fret ferroviaire, à préciser les actions liées à l'adaptation au changement climatique, à l'amélioration de la qualité de l'air, et les objectifs liés à la rénovation du bâti, ou encore à approfondir la décarbonation de l'industrie. Enfin, il était également recommandé d'associer plus largement la population dans la mise en œuvre du PCAET.

En réponse, la CCHCCP rappelle qu'elle ne dispose pas de levier pour agir sur le fret ferroviaire, (n'étant traversée que par une ligne de chemin de fer, et n'ayant aucune compétence de gestion ou de développement de celle-ci), mais qu'elle participe aux débats sur la mise en place du SERM Lorraine-Luxembourg.

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air (problématique peu travaillée, jusqu'à maintenant, en milieu rural), la CCHCCP précise qu'il est bien prévu de préciser ces volets durant la mise en œuvre du PCAET dans l'optique d'aider à sa bonne réalisation.

Par ailleurs, la CCHCCP précise que les objectifs de rénovation du bâti sont précisés dans son Pacte Territorial signé avec les services de l'Etat (en vigueur depuis janvier 2025), et que la décarbonation de l'industrie a volontairement été traitée de manière plus limitée en raison du caractère faiblement industriel du territoire. Enfin, elle souligne son souhait à renforcer la participation de la population dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

1.3 Prise en compte de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du Grand Est

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, **la CCHCPP, a saisi pour avis, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du Grand Est sur son projet de PCAET**, par dépôt du dossier sur le portail national des évaluations environnementales (<https://evaluation-environnementale.developpement-durable.gouv.fr/>), le 5 novembre 2025.

Conformément à l'article R. 122-21 du même code, **la MRAe disposait d'un délai de 3 mois suivant cette saisine pour fournir son avis sur le projet de PCAET et son EES.**

Cependant MRAe ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article précité.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale a ainsi été officiellement notifiée à la CCHCPP le 9 février 2026 par courrier signé du Président de la MRAe Grand Est (déposé sur le portail de l'évaluation environnementale) et portée à la connaissance du public dans le cadre de la procédure de consultation du public (voir plus bas, chapitre 1.4.2 de la présente déclaration environnementale), conformément à la réglementation.

1.4 Prise en compte de la participation du public

1.4.1 Bilan de la concertation préalable

Le PCAET faisant partie des plans et programmes soumis à EES (évaluation environnementale stratégique), il est concerné par l'obligation d'organiser une concertation préalable, en application de l'article L121-15-1 du code de l'environnement. La concertation préalable vise notamment à associer le public et autres acteurs au processus d'élaboration du PCAET avant toute validation de ce dernier (par vote du conseil communautaire).

Conformément à l'article R229-53 du code de l'environnement, et dans le respect de la réglementation applicable au PCAET (telle que la concertation préalable, évoquée plus haut), « la collectivité ou l'établissement public qui engage l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial en définit les modalités d'élaboration et de concertation ».

Ainsi, le processus d'élaboration du PCAET de la CCHCPP a été initié par délibération prise lors de la réunion du conseil communautaire l'assemblée délibérante de la CCHCPP du 11 avril 2022, validant l'engagement volontaire (non obligatoire pour une collectivité de moins de 20 000 habitants) de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

A la suite de cette délibération, la CCHCPP a adressé une lettre à l'attention des acteurs institutionnels devant être informés de la procédure d'élaboration du PCAET (en application de l'article R229-53 du code précité), à savoir : le Préfet, le Préfet de Région, le Président du Conseil départemental, le Président du Conseil régional, les Maires des communes concernées, les représentants des autorités organisatrices de la distribution de gaz et d'électricité, le Président de l'autorité ayant réalisé le Schéma de Cohérence de l'Agglomération Messine (SCoTAM), les Présidents des organismes consulaires compétents sur le territoire et les gestionnaires de réseaux d'énergie.

En outre, une Commission dédiée au PCAET a ensuite été constituée, se composant notamment d'élus de la CCHCPP (Président, Vice-Présidente référente, Maires des communes-membres), Directeur Général des Services de la CCHCPP, du chargé de mission référent, d'un représentant de la Direction Départementale du Territoire de Moselle (DDT 57 – services du préfet dans le département), de la Région Grand Est, du SCOTAM, et du Conseil Départemental de Moselle (CD 57).

Enfin, le grand public a également été mobilisé dans le processus d'élaboration, au travers de réunion publique (conformément au principe de concertation préalable, mentionné plus haut).

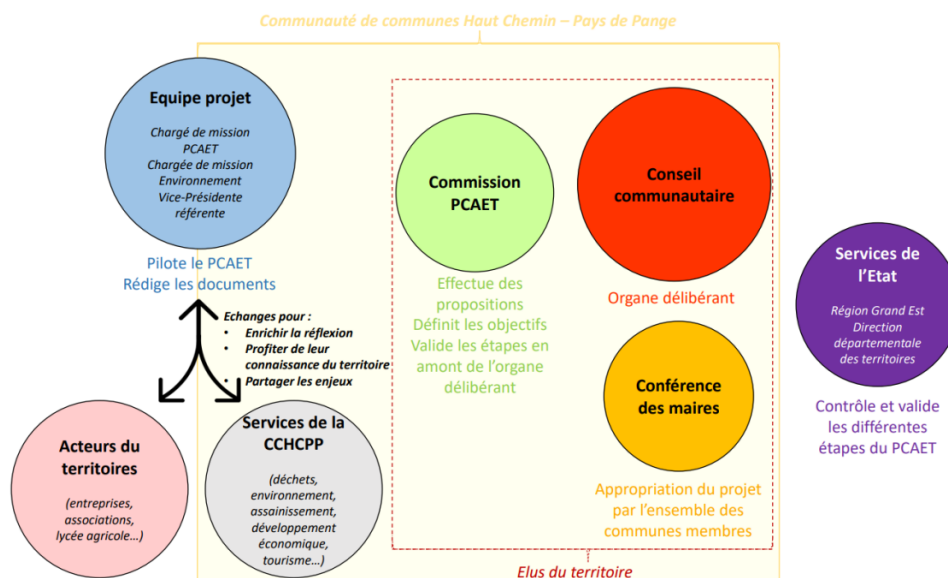


Figure 1 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET

Ainsi, les grandes étapes d'élaboration du PCAET se sont déroulées de la manière suivante :

- **La conduite du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement**, réalisé à la suite de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2022 et finalisé l'année suivante en 2023, puis restitué en séance de la Commission PCAET du 13 février 2023 ;
- **La co-construction de la stratégie déterminant les objectifs du PCAET**, a été réalisée :
 - En séances de travail en Commission PCAET le 20 mars 2023, le 27 avril 2023 et le 11 octobre 2023.
 - Une concertation interne (élus, services) et externe (questionnaire à l'attention des habitants, validation par les partenaires institutionnels) a également été menée. La stratégie a été validée par délibération du conseil communautaire du 8 avril 2024.
 - Une réunion publique de présentation de la stratégie a eu lieu le 24 avril 2024 avec la présentation des scénarios, définis sur la base d'un travail de scénarisation prospective en tenant compte des enjeux environnementaux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, des priorités du territoire et des objectifs réglementaires. Cette stratégie a notamment été alimentée par les précédentes concertations tenues dans le cadre d'autres stratégies du territoire (telles que le PTRTE) ;
- **La co-construction du plan d'action et de son dispositif de suivi et d'évaluation**, démarrée en parallèle de la stratégie, a été alimentée par les travaux menés en concertations :
 - Ateliers en présentiel avec les différents acteurs du territoire (partenaires, habitants...),
 - Listing des différentes propositions d'action reçues durant toute la démarche (y compris en réponse au questionnaire diffusé à l'été 2023),
 - Tri en Commission PCAET du 04 septembre 2024,
 - Réalisation des fiches-actions en régie, puis envoi aux élus pour retour.
 - Le programme d'actions et son dispositif de suivi et d'évaluation finalisé a été restitué en séance de la Commission PCAET le 21 mai 2025 ;

Le dossier de PCAET complet (incluant son rapport environnemental d'évaluation environnementale stratégique - EES) a ainsi été finalisé, en tenant compte de l'intégralité de cette concertation préalable.

A la suite de quoi, le processus de validation du PCAET s'est déroulé par un premier vote de validation (vote d'arrêt) du projet de PCAET par délibération du conseil communautaire en séance plénière du 27 octobre 2025, avant transmission aux autorités et au public pour avis, avant le second vote d'approbation définitive du PCAET par délibération du conseil communautaire du 2 juillet 2026

Les résultats de la consultation des autorités ont été décrit dans les sections précédentes de la présente déclaration environnementale. Ainsi, le bilan de la consultation du public pour avis est décrit ci-après.

1.4.2 Bilan de la consultation du public

Le PCAET faisant partie des plans et programmes soumis à EES (évaluation environnementale stratégique), il est concerné par l'obligation d'organiser une participation du public par voie électronique, en application de l'article L123-19 du code de l'environnement.

Visant à recueillir les remarques des habitants sur le projet du PCAET avant son approbation finale, cette consultation du public doit ainsi avoir lieu à la suite du premier vote de validation (vote d'arrêt) et de la réception des avis des autorités (et avant le second et dernier vote de validation du projet de PCAET).

Ainsi conformément à cette réglementation, le projet de PCAET de la CCHCPP a été soumis à la consultation du public entre le 22 avril à 9h00 et le 22 mai 2026 à 16h30, respectant ainsi la durée réglementaire (fixée à 30 jours à compter de la date de début de la participation électronique du public).

Au préalable, un avis officiel d'information au public avait été publié dès le 2 avril 2026, respectant le délai fixé par la réglementation précitée (celle-ci imposant d'informer le public au moins 15 jours avant le démarrage de la consultation).

Pour favoriser la bonne diffusion de l'information, cet avis a été publié à la fois sur le site internet de la CCHCPP, sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn), auprès de Moselle Agricole, Panneau Pocket, ainsi que dans la presse locale (Républicain Lorrain).

Le dossier de consultation du public était constitué de :

- Le projet de PCAET complet et composé du diagnostic, de la stratégie, du plan d'action, et des délibérations.
- L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) et son résumé non technique.
- L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe – Missions régionales d'autorité environnementale) en date du 9 février 2026.
- L'avis conjoint du président de la région et des services de l'Etat en date du 26 janvier 2026
- Les éléments de réponses apportés par la CCHCPP aux avis de l'Etat et de l'Autorité Environnementale.
- L'avis de consultation du public

Pendant toute la durée de la consultation, ce dossier était accessible en ligne sur le site internet de la CCHCPP et au siège de la collectivité (du lundi au vendredi de 9h à 16h30).

Le public pouvait ainsi transmettre ses observations, par voie électronique (par courriel), par courrier postal ou directement sur un registre dédié à cette consultation, disponible au siège de la Communauté de Communes.

Au terme du délai réglementaire de la consultation publique, il était ensuite prévu de réaliser un bilan des remarques pour prise en compte dans le PCAET avant l'approbation du conseil communautaire de la CCHCPP. Cependant aucune observation n'a été formulée ou transmise par le public, dans ce cadre.

2. Motifs qui ont fondé les choix opérés par le PCAET

Situé dans le département de la Moselle, à proximité de Metz, le territoire de la CCHCPP bénéficie d'une situation géographique idéale, puisqu'il se situe également proximité des frontières de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique. La Communauté de Communes se situe **sur le plateau Lorrain**, et offre des **paysages agricoles** ouverts, comportant quelques reliefs. Il s'agit d'un **territoire rural à faible densité de population**, dont la **surface agricole utile couvre 60% de la surface**. **Les déplacements** y sont **réalisés majoritairement en voitures individuelles thermiques**, favorisés par la présence d'axes routiers à rayonnement départemental et européen (A4, D603...).

En termes d'impact climat-air-énergie, les secteurs les plus importants sont :

- **Le transport routier** en 1^{ère} place ;
- **Le résidentiel** en 2^{ème} place ;
- **L'agriculture** en 3^{ème} place.

L'ensemble des dynamiques du territoire de la CCHCPP ont des effets notables sur le climat, l'énergie, la qualité de l'air et plus globalement sur l'environnement. La population du territoire de la CCHCPP est en augmentation constante depuis les années 1960 au moins. Ce gain d'habitants est notamment lié à l'attractivité de la métropole de Metz. Ainsi, le parc des logements n'a cessé de croître sur cette période.

Face aux enjeux de la transition énergétique, climatique et écologique, la CCHCPP a souhaité mobiliser ses compétences et leviers ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire dans l'élaboration du PCAET. Dans ce cadre, tenant compte des réalités des dynamiques sur le territoire, de ses enjeux environnementaux, des priorités identifiées par les acteurs du territoire, suite aux ateliers de concertation, la stratégie et le programme d'actions du PCAET de la CCHCPP ont été définis.

La stratégie et le programme d'actions du PCAET de la CCHCPP sont ainsi retranscrits en **4 axes stratégiques** et opérationnels et leurs **94 fiches-actions** regroupées en **24 orientations** :



- **I. Mobilité, cadre de vie et tourisme durable (6 orientations et 27 fiches-actions)** : Cet axe vise à faire évoluer les pratiques de mobilités des habitants en favorisant le développement des infrastructures des mobilités douces et actives, d'une offre coordonnée de transports en commun et mobilités partagées plus accessibles et plus propres, et l'accompagnement des habitants dans ces changements.



- **II. Développer les EnR et réduire les déchets (6 orientations et 26 fiches-actions)** : Cet axe a pour objectif de développer une production énergétique renouvelable et de récupération par la valorisation des déchets et la livraison par les réseaux en impliquant tous les acteurs du territoire. Il s'agit de développer un mix énergétique diversifié et durable, tout en mettant en œuvre une politique de sobriété énergétique locale.



- **III. Repenser l'économie du territoire (6 orientations et 23 fiches-actions)** : Cet axe a pour objet de développer ou préserver l'activité agricole locale, tout en l'accompagnant vers des pratiques plus vertueuses et durables, de préserver les milieux naturels et leurs ressources, ainsi que de favoriser le maintien des commerces de proximité et la consommation de produits locaux.



- **IV. Améliorer le bâti et préserver des risques naturels (6 orientations et 18 fiches-actions)** : Cet axe a pour objet d'accompagner les ménages et les collectivités en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments (logements, bâtiments publics), mais également de préserver la bonne santé environnementale et les milieux/ressources naturelles du territoire.

Ainsi, le **PCAET de la CCHCPP vise à contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique et écologique à l'horizon 2030**, par :

- Une production d'énergies renouvelables et de récupération multipliée par 2,3 par rapport à 2019
- Une baisse de -20% de la consommation d'énergie
- Une baisse de -40% des émissions de gaz à effet de serre
- Une baisse générale de la pollution de l'air (notamment de -72% sur les émissions d'oxydes d'azotes et -84% sur les émissions de dioxyde de soufre entre 2005-2030).

Les efforts à fournir pour s'inscrire dans les trajectoires nationale et régionale portent principalement sur la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie, dont les évolutions actuelles par rapport à 1990 et 2012 respectivement sont bien en deçà des objectifs SRADDET et nationaux.

Néanmoins, le PCAET fixe de nouveaux objectifs par rapport à la situation air-climat-énergie de 2020 du territoire de la CCHCPP (Cf. colonne bleue du tableau ci-dessous) pour poursuivre les trajectoires de baisse déjà engagées. La trajectoire envisagée par le PCAET vise à poursuivre les efforts de réduction de la consommation d'énergie et en conséquence des émissions de GES et de polluants atmosphériques associées, sans se limiter à des effets induits par des « pertes » d'activités. Elle vise également à combler le retard pris en matière de production d'EnR&R sur le territoire.

Pour déterminer une stratégie permettant de répondre aux enjeux du territoire, 2 scénarios aux horizons 2030 et 2050 avaient été établis dans le cadre de l'élaboration du PCAET :

- Le scénario sans mesures supplémentaires (tendanciel) qui vise à projeter la situation du territoire aux horizons définis si aucune mesure supplémentaire n'était engagée, basée sur le scénario AME de la SNBC ;
- Le scénario PCAET qui est la trajectoire retenue pour la mise en œuvre du PCAET de l'intercommunalité d'après les actions prévues dans le programme d'actions.

Des objectifs chiffrés sont définis dans la stratégie pour les secteurs suivants : résidentiel, tertiaire, transports, agriculture. En outre, la stratégie prévoit des objectifs stratégiques pour l'ensemble des 9 domaines thématiques opérationnels listés dans l'article R.229-51 du code de l'environnement :

- 1) Réduction des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990)
- 2) Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3) Maîtrise de la consommation d'énergie finale (par rapport à 2012)
- 4) Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- 5) Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6) Productions bio sourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7) Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration (par rapport à 2005)
- 8) Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9) Adaptation au changement climatique

La stratégie du PCAET concentre les efforts de réduction de la consommation d'énergie essentiellement sur le transport routier et dans les bâtiments, principaux secteurs énergivores du territoire, pour atteindre -20 % en 2030 et de -50 % d'ici à 2050 de consommation totale par rapport à 2012.

Concernant le développement des énergies renouvelables et de récupération, la stratégie mise principalement sur un développement diversifié entre le solaire photovoltaïque, la méthanisation et les pompes à chaleur, pour porter la part de la consommation d'énergie finale totale couverte par des énergies renouvelables et de récupération à 41 % à l'horizon 2030, calé sur l'objectif du SRADDET, et à 80 % en 2050, inférieur à l'objectif SRADDET (fixé à 100%) mais jugé plus réaliste pour le territoire étant donné ses caractéristiques et potentiels.

	SITUATION EN 2020	OBJECTIFS PCAET CCHCPP		OBJECTIFS SRADDET		OBJECTIFS NATIONAUX (Loi énergie climat +PREPRA ¹³)	
		2030	2050	2030	2050	2030	2050
Consommation énergétique finale (par rapport à 2012)	-10 %	-20 %	-50 %	-29 % par rapport à 2012	-55 % par rapport à 2012	-20% par rapport à 2012	-50% par rapport à 2012
Part des énergies renouvelables (EnR)	17 %	41 %	80 %	41 %	100 %	33 %	/
Émissions de gaz à effet de serre (GES) (par rapport à 1990)	-7 %	-40 %	-75 %	-54% par rapport à 1990	-77% par rapport à 1990	-40% par rapport à 1990	-84% par rapport à 1990
Polluants atmosphériques:		Par rapport à 2005					
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-85 %	-84 %	-95 %	-84 %	-95 %	-77 %	Pas d'objectif
Oxydes d'azote (NOx)	-57 %	-72 %	-82 %	-72 %	-82 %	-69 %	
Ammoniac (NH ₃)	+6%	-14 %	-23 %	-14 %	-23 %	-13 %	
Composés organiques volatils (COVnm)	-47 %	-56 %	-81 %	-56 %	-81 %	-52 %	
Particules fines PM10	/	/	/	/	/	/	
Particules fines PM2,5	-41 %	-56 %	-71 %	-56 %	-71 %	-57 %	

Tableau 1 : Comparaison des objectifs du PCAET de la CCHCPP avec les objectifs régionaux (SRADDET) et nationaux

3. Mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET

Une série d'indicateurs constituant le dispositif de suivi environnemental ont été définis, afin de réaliser un suivi et une évaluation des effets de la mise en œuvre du PCAET sur l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Ces indicateurs seront utilisés en complément des indicateurs opérationnels présentés dans le plan d'actions du PCAET.

Ainsi, pour faciliter ce suivi, l'ensemble des indicateurs du dispositif de suivi environnemental, listés dans le tableau ci-dessous, présentent : leur valeur initiale (en 2019, l'année de référence du diagnostic-état initial du PCAET), leurs valeurs attendues en 2030 et 2050 (date des objectifs chiffrés définis dans le PCAET, lorsqu'il y en a, ou données projetées à ces dates) et la source de la donnée.

Tableau 1 : Indicateurs de suivi environnemental du PCAET de la CCHCPP

Profil	Domaine	Thématique	Enjeu	Indicateur de suivi	Valeur diagnostic (2019)	Objectif 2030	Objectif 2050	Source
Profil socio-économique	Présentation du territoire	Géographie	Superficie	Superficie de la CCHCPP (km²)	257,9 km²	/	/	CCHCPP
			Communes	Nombre de communes	28	/	/	CCHCPP
		Démographie	Population	Nombre d'habitants	19 294	20 378	22 349	INSEE doss. complet (projections à partir de pop 2010 et 2021)
		Économie	Emploi	Nombre d'emplois sur le territoire	2 671	/	/	INSEE doss. complet
			Population active	Nombre d'habitants entre 15 et 64 ans	12 255	/	/	INSEE doss. complet
			Types d'activité	Part de la population entre 15 et 64 ans selon le type d'activité (%)	Actifs en emploi : 71% Retraités : 8% Etudiants : 10% Chômeurs : 6% Autres : 5%	/	/	INSEE doss. Complet
				Part des secteurs économiques dans l'emploi des résidents (%)	Administration, enseignement et santé : 44% Commerce et services : 35% Agriculture : 7% Industrie : 7% Construction : 7%	/	/	INSEE doss. Complet
	Secteurs	Résidentiel	Parc de logements	Nombre de logements	7 966	/	/	INSEE doss. complet

	d'activités		Types de logements	Part de logements individuels et collectifs (%)	Individuels : 87% Collectifs : 13%	/	/	INSEE doss. complet
			Statut de propriété	Part de propriétaires et de locataires (%)	Propriétaires : 85% Locataires : 15%	/	/	INSEE doss. complet
			Classe énergétique	Part de logements BBC (DPE A/B) et de passoires thermiques (DPE E/F/G) (%)	BBC : 14% Passoires : 26%	/	/	Observatoire DPE Ademe
		Mobilité	Parts modales	Part des types de modalité de déplacement sur le territoire (%)	Voiture et VUL : 90,3% Deux-roues : 0,6% TC : 2,6% Vélo : 0,4% Marche : 2,2% Pas de dépl. : 3,8%	/	/	INSEE doss. complet
			Parc roulant	Part de véhicules électriques et thermiques (%)	Electrique : 0,3% Thermique : 99,7%	/	/	Ministère - Crit'Air
		Agriculture	Exploitations	Nb d'exploitations (dont bio)	109 (7 en bio)	/	/	DRAAF Grand Est – RA2020 CCHCPP
			Surface Agricole Utile	SAU en ha (dont bio)	15 527 (280 en bio)	/	/	DRAAF Grand Est – RA2020 CCHCPP
		Industries	Emplois et établissements	7% des emplois 4% des établissements				INSEE doss. complet
			Installations classées pour l'environnement	12 ICPE (2 en régime d'autorisation dont 1 SEVESO)				Géorisque, DREAL Grand Est
		Déchets	Production de déchets totale, par type, par habitant	Tonnage annuel d'ordures ménagères (t, kg/hab), dont emballage recyclables et papier	408 kg/hab (dont 13,31 et 36,1 kg/hab)	/	/	Rapport annuel 2023 du Service Déchets de la CCHCPP

Profil climat-air- énergie	Situation énergétique	Consommation d'énergie	Evolution de la consommation d'énergie	Consommation d'énergie totale, par secteur et par habitant (GWh, MWh, %)	Total : 568 GWh 29,4 MWh/hab Transport routier : 55% Résidentiel : 34% Tertiaire : 5% Agriculture : 4%	Total : 457 GWh 22,4 MWh/hab Transport routier : 51% Résidentiel : 38% Tertiaire : 7% Agriculture : 3%	Total : 285 GWh 12,8 MWh/hab Transport routier : 48% Résidentiel : 41% Tertiaire : 7% Agriculture : 4%	ATMO Grand Est – Invent'Air V2021 ; INSEE doss. complet
		Production d'énergie renouvelable	Evolution de la production d'énergies renouvelables (EnR)	Production d'EnR (GWh) ou puissance installée (MW) totale et par filière	Total : 80 GWh Bois-énergie : 62 GWh PACs : 15 GWh Solaire PV : 3 GWh Solaire thermique : 0,5 GWh Méthanisation : 0 GWh	Total : 187 GWh Bois-éner. : 70 GWh PACs : 23 GWh Solaire PV : 45 GWh Solaire th. : 2 GWh Méthanis. : 45 GWh	/	ATMO Grand Est – Invent'Air V2021
				Production d'EnR rapportée à la consommation (%)	14%	41%	80%	ATMO Grand Est – Invent'Air V2021
		Réseaux énergétiques	Evolution de la quantité d'énergies renouvelables dans les réseaux	Quantité d'énergie renouvelable livrée dans les réseaux (GWh ou %)	3,36 GWh	90 GWh	/	ATMO Grand Est – Invent'Air V2021
		Facture énergétique	Facture nette énergétique	Dépenses totales et par habitant	68,7 M€ (3 580 €/hab.)	/	/	ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

	Changement climatique	Emissions de GES	Evolution des émissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES totales, par secteur et par habitant (teqCO2)	160 kteqCO2 8,36 t/hab	93 kteqCO2 4,6 t/hab	36 kteqCO2 1,6 t/hab	ATMO Grand Est – Invent'Air V2021 ; INSEE doss. complet
		Séquestration carbone	Evolution des capacités de séquestration carbone	Quantité de carbone séquestré totale et par milieu (teqCO2)	35 kteqCO2	/	/	ATMO Grand Est – Invent'Air V2021
				Emissions compensées par la séquestration (%)	22%	/	/	ATMO Grand Est – Invent'Air V2021
		Vulnérabilité au changement climatique	Evolution des paramètres et des événements climatiques	Températures (°C), précipitations (mm), épisodes de vagues de chaleur et fortes pluies (jours)	Moyenne T° : 10,0 °C Précipitations : 776 mm Fortes chaleurs : 4 j	Moyenne T° : 11,4 °C Précipitations : 853 mm Fortes chaleurs : 5 j	Moyenne T° : 12,1 °C Précipitations : 865 mm Fortes chaleurs : entre 11 et 19 j	Météo France – Climadiag ; SCoTAM p.10/164 ; Fiche climatologique (Courcelles-Chaussy)
	Qualité de l'air	Emissions de polluants atmosphériques	Evolution des émissions de polluants atmosphériques	Quantité ou part d'émissions totales, par secteur d'activité et par habitant (t ou %)	SO2 : 7,8 t/an NOx : 345 t/an NH3 : 379 t/an COVNM : 289 t/an PM2,5 : 59,2 t/an	SO2 : 8,8 t/an NOx : 211,9 t/an NH3 : 348,3 t/an COVNM : 107,6 t/an PM2.5 : 46,2 t/an	SO2 : 2,7 t/an NOx : 139,5 t/an NH3 : 311,9 t/an COVNM : 70,9 t/an PM2.5 : 20,0 t/an	ATMO Grand Est – Invent'Air V2022

Profil environnemental	Milieux physiques	Géologie et sols	Evolution annuelle de chaque type d'occupation du sol	Surface par type d'occupation des sols (ha)	Cultures : 51% Prairies : 18% Forêt : 26% Sols artificialisés : 4%	/	/	Corine Land Cover 2018
			Evolution de la qualité des sols	Nombre de sites et sols pollués, et friches	1 site BASOL 55 sites BASIAS 21 friches	/	/	Géorisques ; Data.gouv.fr - Inventaire des sites pollués BASIAS et BASOL MondiagArtificialisatio n
		Hydrographie et eaux	Etat quantitatif des masses d'eau	Prélèvement en eau (m3) ou disponibilité de la ressource	73 m³/hab (Moselle)	/	/	BNPE
			Evolution de la qualité des eaux	Etat qualitatif des masses d'eau	Etat chimique : bon à moyen Etat écologique : bon à mauvais	/	/	SDAGE ; MISEN 57 - Thèmes eau et nature CCHCPP

	Milieux naturels	Biodiversité et habitats naturels	Evolution du nombre d'espèces patrimoniales et envahissantes	Nombre ou liste des espèces	13 espèces patrimoniales ND	/	/	MISEN 57- Thèmes eau et nature CCHCPP
			Evolution des réservoirs de biodiversité	Nombre de zonages de protection de la biodiversité (ZNIEFF I et II, ENS, PNR, ...) (%)	5 ZNIEFF I 1 ZNIEFF II 5 ENS	/	/	Etude de biodiversité TVB de la CCHCPP
			Evolution de la trame verte et bleue	Linéaire de haies (km) et de cours d'eau (km)	NC	/	/	Etude de biodiversité TVB de la CCHCPP
		Natura 2000	Evolution du nombre de sites Natura 2000	Nombre de sites Natura 2000 (et surface)	0 (0 ha)	/	/	Etude de biodiversité TVB de la CCHCPP
		Paysages	Paysages caractéristiques	Nombre d'unités paysagères	2	/	/	CAUE de Moselle – « Les paysages de Moselle »
	Milieux humains	Risques	Risques naturels et technologiques	Nombre de risques	7 naturels 7 technologiques			DDT 57 / Géorisques
		Nuisances Santé et	Bruit	Nombres de routes classées catégorie 1	3	/	/	DDT 57
			Santé	Nombre de médecins généralistes	12	/	/	ORS Grand Est
		Paysage patrimoine et	Sites inscrits	Nombre de sites inscrits	1	/	/	Liste des sites inscrits et classés de Moselle
			Sites classés	Nombre de sites classés	2	/	/	Liste des sites inscrits et classés de Moselle
			Monuments historiques	Nombre de monuments historiques	9	/	/	Liste des monuments historiques de Moselle

Plan Climat Air Energie Territorial

PHASE 1 : Diagnostic



Table des matières

Préambule	3
I. Présentation du territoire	6
A. La Communauté de communes.....	6
B. Un territoire rural	8
1. Le milieu forestier.....	9
2. Conservation du territoire.....	10
3. Territoires engagés pour la nature	15
4. Filière locale.....	15
C. Les compétences du territoire	15
D. Démographie.....	16
E. L'économie du territoire	20
F. Gestion des déchets	21
II. Etat des lieux et chiffres clés	26
A. Emission des GES.....	26
B. Emission de polluants atmosphériques.....	29
1. Les enjeux environnementaux et financiers	30
2. Les principaux polluants et leurs impacts	30
3. Le pollen	31
4. Les émissions sur le territoire.....	31
• Émissions par polluants.....	31
• Émissions par secteur.....	35
• Le secteur agricole, premier émetteur de NH3.....	38
C. Séquestration carbone	39
D. Consommation d'énergie	43
1. Facture énergétique du territoire	43
2. Consommation énergétique finale livrées aux utilisateurs.....	44
3. Consommation énergétique par secteur	45
4. Consommation énergétique par type d'énergie.....	46
5. Bilan de la consommation énergétique du territoire.....	48
6. Éclairage public et pollution lumineuse	48
7. Secteurs responsables de l'augmentation de la consommation d'énergie	52
E. Réseau d'énergie.....	55
1. Réseau de gaz.....	55
2. Réseau d'électricité	57

3. Réseau de chaleur	59
F. Production d'énergie renouvelable.....	59
G. Vulnérabilité face au changement climatique	70
• Le climat passé	71
• Le climat futur	74
• Vulnérabilité du milieu naturel	77
• Modification du cadre de vie des habitants.....	77
III. Enjeux du territoire	78
A. Mobilité et déplacements	78
1. Le réseau de bus.....	79
2. Le réseau ferroviaire.....	81
3. Mobilité douce	81
4. Les véhicules électriques.....	82
5. Télétravail.....	83
B. Bâtiments et habitat.....	83
1. Caractérisation des logements.....	83
2. Consommation énergétique des résidences.....	85
3. La précarité énergétique liée au logement	86
4. Aide à la transition écologique et énergétique	86
5. Rénovation énergétique.....	87
C. Agriculture	88
D. Les risques naturels	89
1. Les zones inondables.....	89
2. Les mouvements de terrain.....	90
3. Le retrait-gonflement des argiles	90
E. Habitats naturels	92
F. Santé.....	92
G. Tourisme.....	92
Synthèse	93

Préambule

Le changement climatique...

Depuis des décennies, la planète a été soumise à des variations climatiques. Celles-ci s'accompagnent d'une perte d'habitats naturels et de biodiversité, et impactent le cadre de vie d'une part croissante de la population humaine. Ce changement climatique est principalement dû aux activités humaines, dont la surexploitation des ressources naturelles, et aux émissions de gaz à effet de serre qu'elles produisent.

L'effet de serre est un phénomène naturel. Lorsque les rayons (UV) du soleil atteignent la Terre, une partie est absorbée, tandis qu'une autre partie est réfléchi. En retour, les compartiments terrestres émettent des rayons infrarouges que les nuages et les gaz à effets de serre (GES) de l'atmosphère absorbent et retournent en partie au sol. La chaleur se retrouve alors piégée entre ces compartiments. Les GES permettent de garder une température moyenne de 15°C à la surface de la Terre, contre une température de -18°C en leur absence. Ce phénomène permet la mise en place d'un équilibre entre l'énergie absorbée et l'énergie réémise.

L'augmentation des GES est principalement liée aux activités anthropiques telles que la consommation d'énergie fossiles, l'utilisation de produits phytosanitaires ou les émissions liées aux industries. Elle engendre, à son tour, une augmentation de la température et entraîne des modifications des régimes de pluviométrie, une évolution du nombre de jours estivaux et des événements climatiques extrêmes (canicules, inondations, tempêtes, cyclones, ...). On observe donc un effet de serre additionnel qui dérègle les événements climatiques.

La lutte contre le réchauffement climatique est aujourd'hui inscrite dans les 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Dans le rapport Brundtland de 1987 de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, le développement durable a été défini comme « *un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

...et ses conséquences

D'après le rapport « réchauffement planétaire de 1.5°C » du GIEC, le réchauffement climatique s'élève déjà à +1°C à l'échelle mondiale par rapport aux niveaux préindustriels (1850-1900). Sans action de notre part pour lutter contre ce réchauffement, la température pourrait augmenter de 3°C d'ici 2100 si les engagements pris ne sont pas respectés.



Figure 1 : 5 chiffres clés issus des travaux du GIEC. Source : PCAET Bretagne Romantique 2021-2026 (Rapport Final)

Contexte

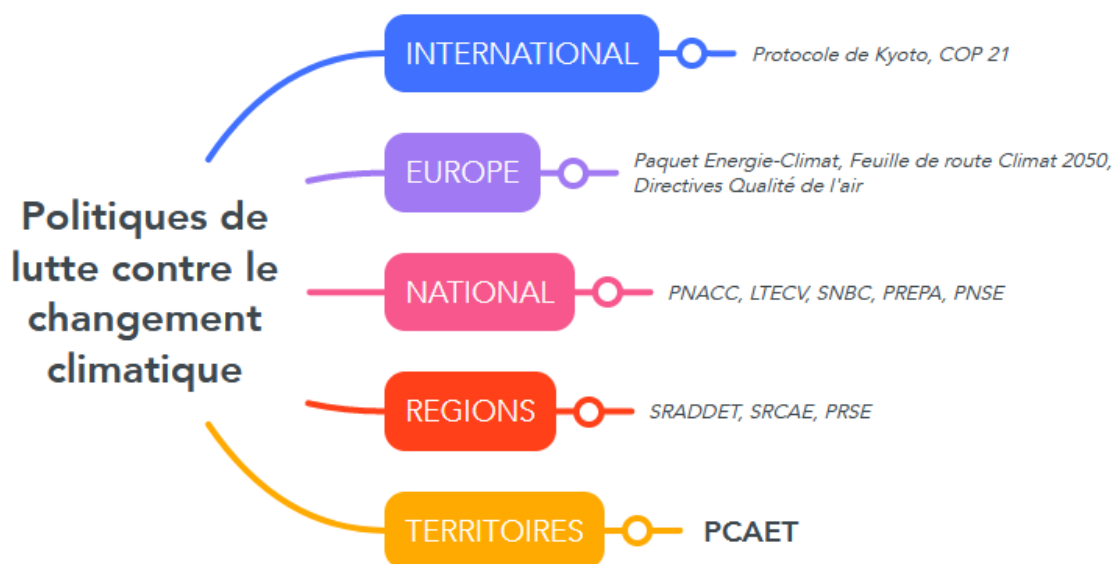


Figure 2 : Positionnement du PCAET dans les politiques de lutte contre le changement climatique

Le PCAET, quelle finalité ?

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) constitue une obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants depuis la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

La Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP), avec ses 19 225 habitants en 2018 n'est donc pas soumise à cette obligation. Toutefois, il semble essentiel de s'inscrire dans un projet de territoire pour le développement durable. **Dans cette logique, par délibération du conseil communautaire du 11 avril 2022, la CCHCPP s'engage volontairement dans l'élaboration d'un PCAET.**

Le PCAET est un **document co-construit avec l'ensemble des acteurs locaux** dans le cadre d'une démarche participative qui vise à :

- **Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;**
- **Adapter le territoire aux changements climatiques ;**
- **Réduire la consommation d'énergie du territoire ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Développer les énergies renouvelables.**

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET comportera les parties suivantes : diagnostic territorial, stratégie territoriale et programme d'actions, dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Conformément à l'arrêté du 4 août 2016, le PCAET porte sur les secteurs d'activités suivants :

- Résidentiel ;
- Tertiaire ;
- Transport routier ;
- Autres transports ;
- Agriculture ;
- Déchets ;
- Industrie hors branche énergie ;
- Branche énergie.

A l'échelle de la CCHCPP

Cette démarche permet de croiser différentes missions et objectifs que la CCHCPP se donne, tels que la gestion plus optimale des déchets ménagers et des biodéchets, le développement des mobilités douces, la conservation et l'amplification des actions trame verte et bleue ...

Pour ce faire, une analyse a été élaborée en cherchant à croiser des éléments quantitatifs et qualitatifs. Le travail a consisté à dresser un diagnostic du territoire pour chacun des items suivants :

- L'estimation des émissions en gaz à effet de serre et en polluants atmosphériques ;
- L'estimation de la séquestration nette en CO₂ dans le sol et par les végétaux ;
- L'analyse de la consommation énergétique finale ;
- La présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur et enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire ;
- L'état de la production des énergies renouvelables avec l'estimation du potentiel de développement ;
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

I. Présentation du territoire

A. La Communauté de communes

La Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange a été créée le 1^{er} janvier 2017, et résulte du regroupement de 2 Communautés de communes : Haut Chemin et Pays de Pange. Elle est aujourd'hui composée de 28 communes, qui sont réparties sur un territoire de 258 km². Il représente 0.4% de la surface du Grand Est. On y compte 19 225 habitants, soit 74.5 habitants/km² en 2018 (0.3% de la population du Grand Est). Cette densité de population est inférieure à la moyenne nationale (106 hab/km²) et régionale (96.6 hab/km²).



Figure 3 : Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange, source : CCHCPP

Ce territoire bénéficie d'une **situation géographique idéale**, puisqu'il se situe à l'Est de la Métropole de Metz, et à proximité des frontières de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique. Au sein de cette Communauté de communes, un quart de la population est répartie entre 2 villes : Vigy et Courcelles-Chaussy.

La Communauté de Communes se situe sur le plateau Lorrain, et offre des paysages agricoles ouverts.
 Le territoire comporte quelques reliefs.

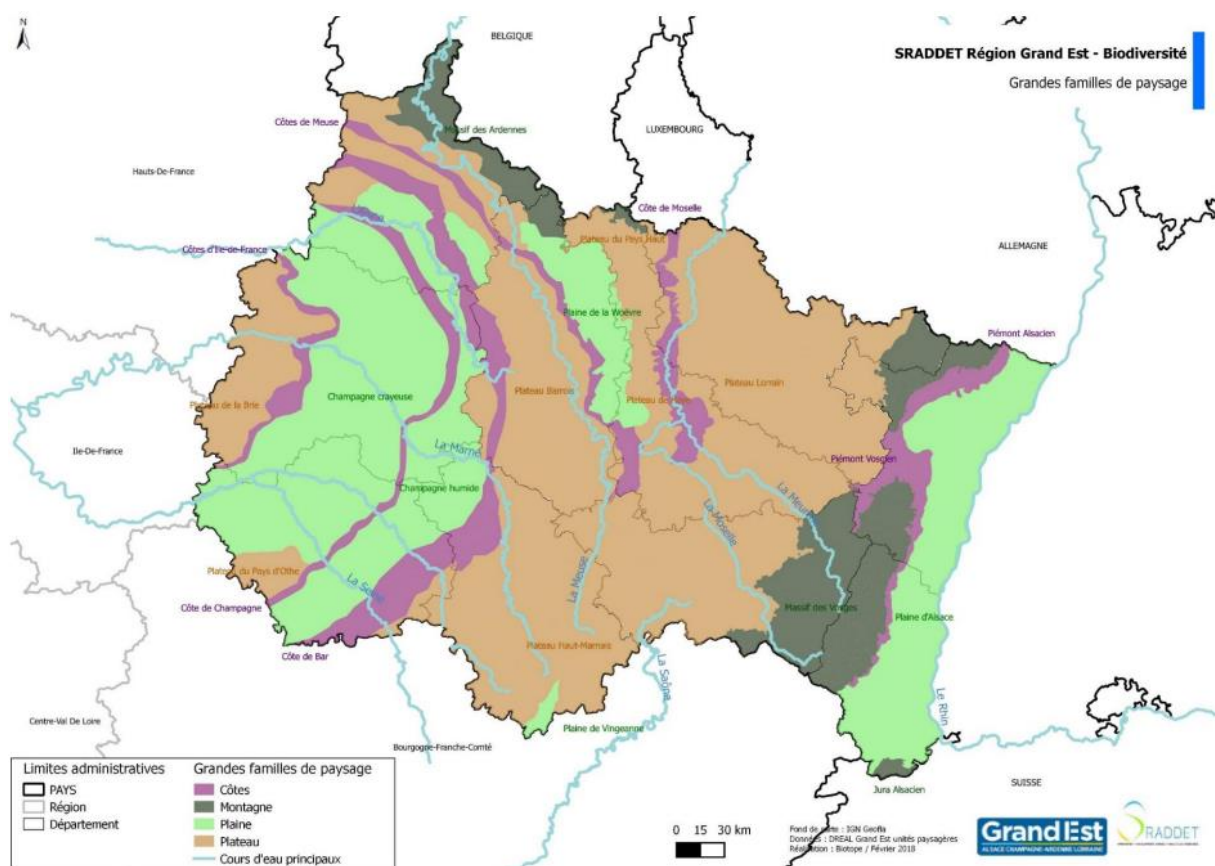


Figure 4 : profil paysager du Grand Est, source : SRADDET Grand Est

B. Un territoire rural

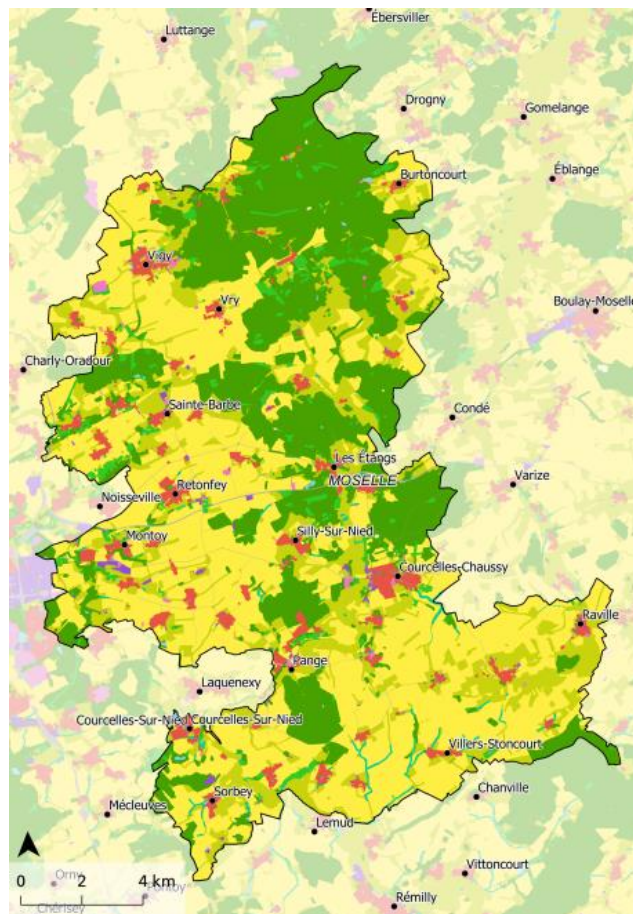


Figure 5 : profil de l'EPCI, source : délimitation administrative « géométrie BD ADMIN-EXPRESS 2018 selon le contenu administratif 2020 » geograndest.fr

Occupation des sols (en ha) - Evolutions

	1990	2000	2006	2012	2018	Evo. 90 - 18
Territoires artificialisés	743	781	827	921	942	27%
Territoires agricoles	18 217	18 179	18 139	17 995	17 974	-1%
Forêts, milieux semi-nat.	6 622	6 622	6 616	6 666	6 666	1%
Zones humides et surf. en eaux	0	0	0	0	0	ND

Source : CORINE Land Cover, 1990-2018

Figure 6 : Evolution de l'occupation des sols, source : Etude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 pour le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange

Entre 1990 et 2018, on note une **augmentation des surfaces artificialisées** de 27% sur le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange.

Le nombre d'hectares occupés par des territoires agricoles ou par des forêts ou des milieux semi-naturels est, quant à lui, resté stable entre 1990 et 2018.

En 2018, **la moitié du territoire (51%) est occupée par des terres agricoles**, ce qui correspond à 13 165 hectares. Les prairies représentent 18% de la surface du territoire, soit 4 705 hectares. Les surfaces cultivées en agriculture biologique ou en conversion sont de 106,83 hectares, soit 0,8 % des surfaces agricoles du territoire. **Les forêts couvrent 28% du territoire**, soit 7 178 hectares. Les sols artificialisés imperméabilisés (zones urbaines, voies de communications) recouvrent 3% de la collectivité, soit 754 hectares.

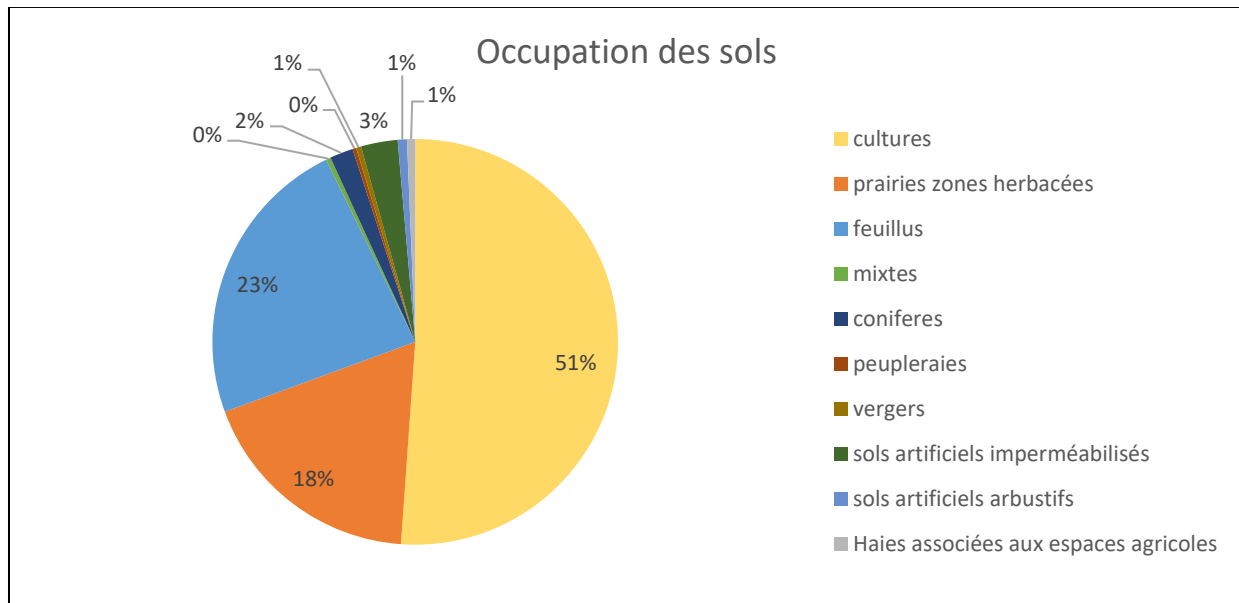


Figure 7 : occupation des sols par types de milieu, source : CLC 2018

On retrouve aussi une forte hydrographie, avec **4 bassins versants** :

- Le ruisseau de la Canner au nord du territoire, géré par l'EPAGE des Bassins Versants Nord Mosellan Rive Droite
- Les ruisseaux de la Bévotte, de Malroy et d'Argancy au nord-ouest, gérés par le Syndicat des ruisseaux du Haut-Chemin
- La Nied à l'est, géré par l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied
- Le ruisseau de Vallières, à l'ouest, géré par la CCHCPP

1. Le milieu forestier

Le territoire possède un **couvert forestier important**. On retrouve diverses compositions forestières, mais les plus présentes sont celles composées de feuillus, puisqu'elles correspondent à 83% des milieux forestiers. On retrouve ensuite les forêts de conifères, avec 8% des surfaces forestières. Les forêts mixtes, les peupleraies ou les autres types de forêts sont présents sur le territoire de façon minoritaire.

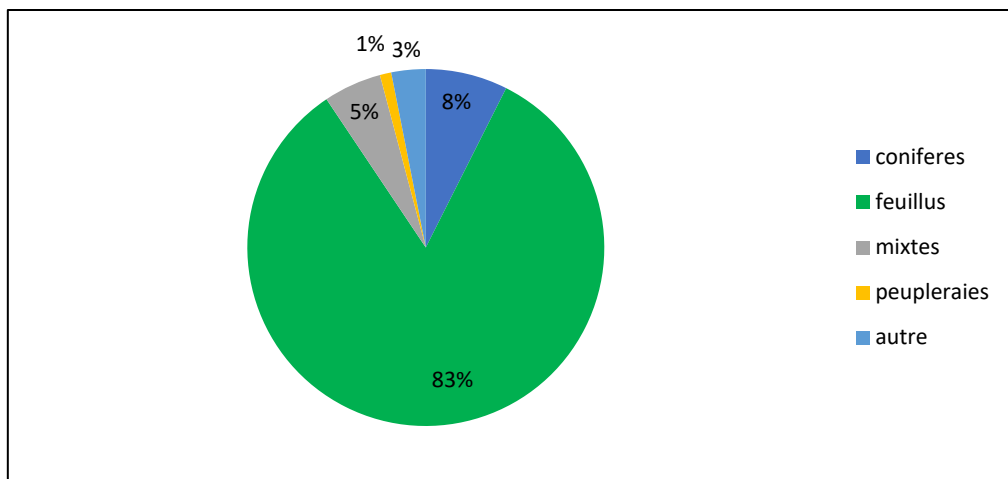


Figure 8 : répartition des surfaces forestières selon le type de végétation, source : CLC 2018

2. Conservation du territoire

Depuis 2017, la CCHCPP développe un **projet en faveur de la Trame Verte et Bleue (TVB)**. Un état des lieux a permis de mettre en avant des espaces protégés sur le territoire, riche en biodiversité. On compte notamment des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I et II, des zones importantes pour la conservation des oiseaux, des espaces naturels sensibles, des sites gérés par le conservatoire d'Espaces Naturels ainsi que des sites naturels inscrits et classés.

La CCHCPP **s'associe aux acteurs du territoire**, comme les agriculteurs, la Chambre d'agriculture de la Moselle, mais aussi de l'EPLEFPA de Courcelles-Chaussy, pour mettre en œuvre des projets en faveur de l'environnement.

a) Zones protégées

Sur le territoire, des **espaces naturels protégés ou à préserver sont présents**. On retrouve notamment des espaces naturels sensibles, gérés par le Conseil départemental. Ils ont pour but de conserver les paysages, les milieux naturels et des champs d'expansion de crues. Ils s'assurent donc de la sauvegarde des habitats naturels.

On retrouve aussi des ZNIEFF, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, qui abritent une forte biodiversité.

Il existe 2 types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type I : grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels et riches, peu modifiés et qui offrent des potentiels biologiques importants

Les ZNIEFF de type I sont réparties de la manière suivante :

- Sur la vallée de la Nied française de Landroff à Landonvillers
- Le bois de Vigy
- La forêt de Villers-Befey à Saint-Hubert

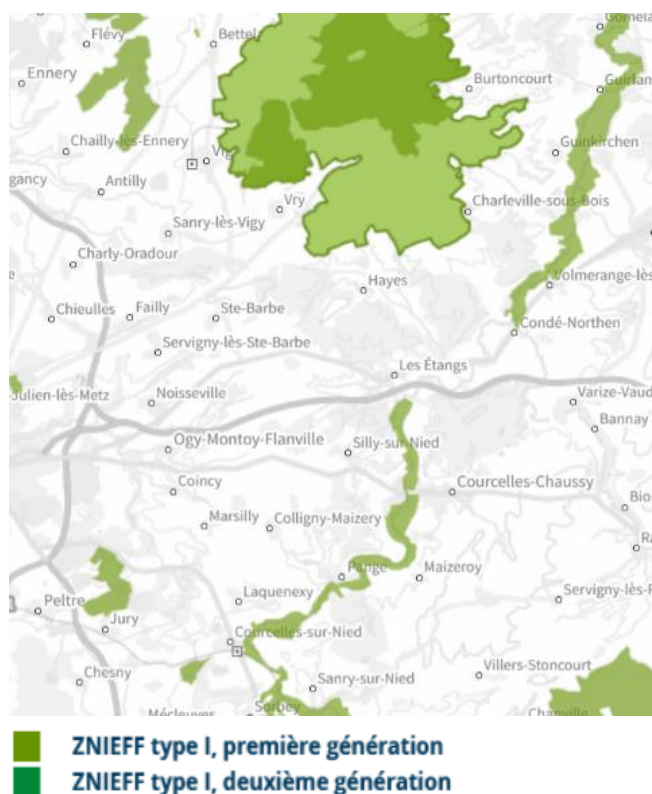


Figure 9 : ZNIEFF de type I et II sur l'EPCI, source : Géoportail

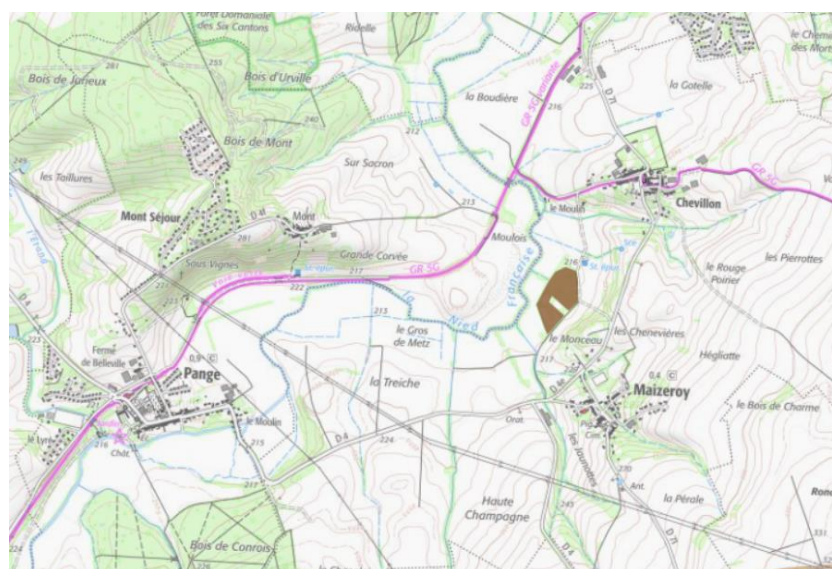


Figure 10 : espaces appartenant aux Conservatoires d'espaces naturels, source : géoportail

On retrouve un seul espace appartenant aux Conservatoires d'espaces naturels, situé entre Pange et Maizeroy. Ils mettent ainsi leurs connaissances au service de la conservation et à la gestion de ce site, et permettent sa protection et sa valorisation.

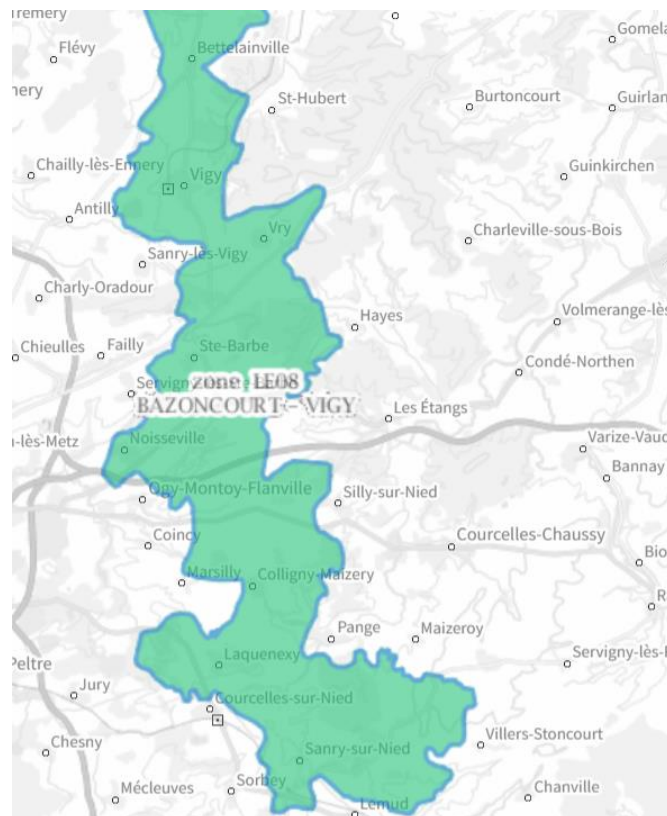


Figure 11 : ZICO présente sur l'EPCI, source : Géoportail

De Bazoncourt à Vigy, on retrouve une Zone Importante de Conservation des Oiseaux (ZICO). Cette zone géographique permet de préserver des espèces d'oiseaux sauvages. Elle permet la conservation de leurs aires de reproduction, d'hivernage ou de migration.

b) La Trame Verte et Bleue

Les espaces et les espèces menacés et/ou protégés sont les principaux sujets à la mise en place d'actions de conservations. Mais tous les espaces naturels doivent faire l'objet d'une attention particulière. Leur conservation, leur gestion ou leur réhabilitation est un enjeu au sein de la communauté de communes. On retrouve **la mise en place d'animations du territoire pour accompagner, coordonner et faire converger les projets émergents. Une étude de la biodiversité du territoire intercommunal** en vue de la mise en œuvre de la TVB a été réalisée, ce qui a conduit à la mise en place d'actions de rétablissement, de conservation et de création de corridors écologiques. On retrouve notamment le projet *Proj'Haies*, qui a permis la plantation de haies reliant ainsi des réservoirs de biodiversité, et favorisant le déplacement de la faune.

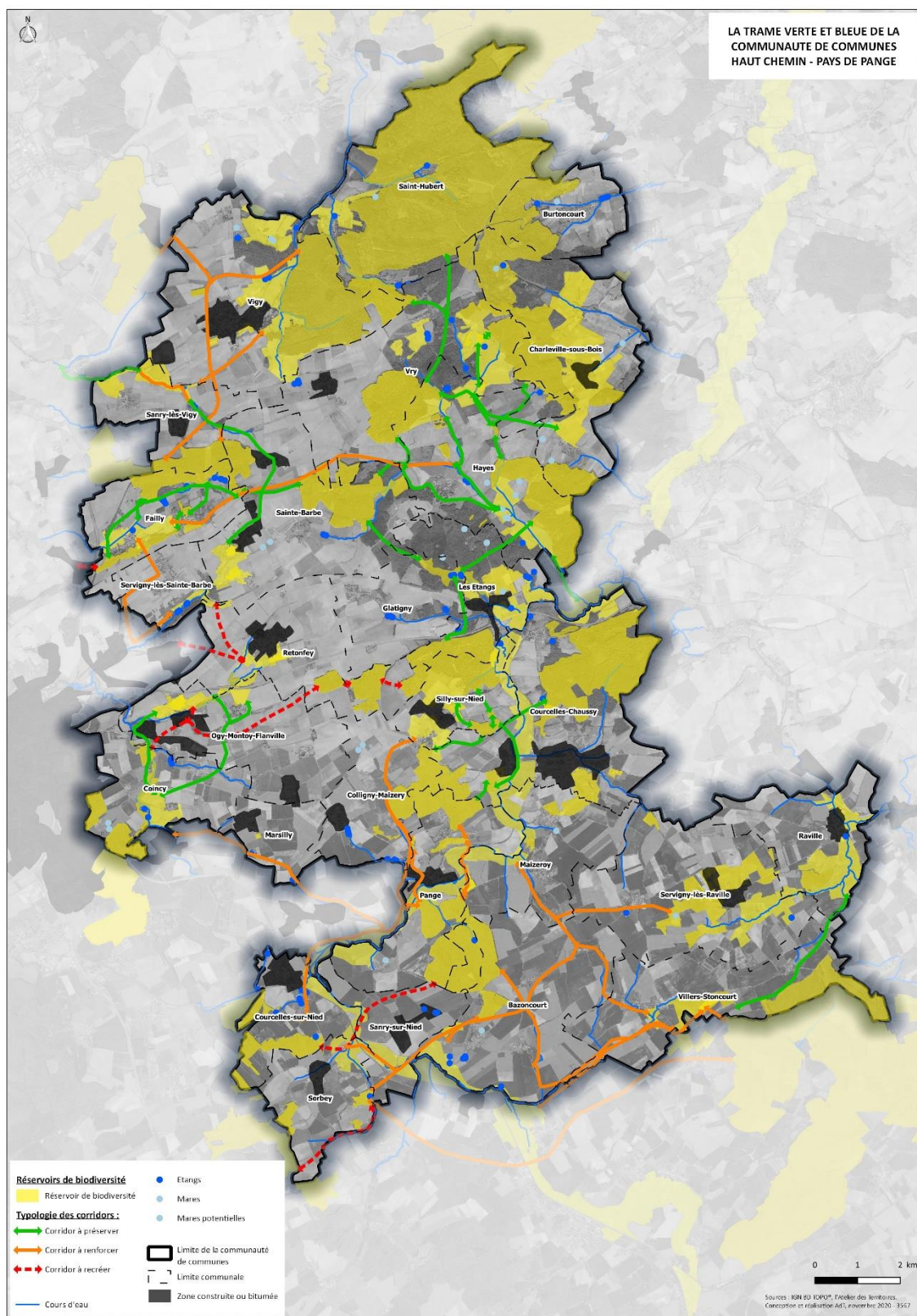


Figure 12 : carte de gestion des corridors écologiques, source : CCHCPP - IGN BD TOPO, l'Atelier des Territoires, conception et réalisation AdT, novembre 2020

c) *Natura 2000*

Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Sur le territoire, on ne retrouve pas de zone Natura 2000.

d) *Les zones humides*

Les milieux humides se caractérisent par une forte hydromorphie. Ils peuvent être inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. On y retrouve une flore principalement hygrophile, ainsi que des communautés végétales et animales caractéristiques des zones humides. Ces zones offrent des bénéfices multiples. Elles participent à la régulation du climat, de l'hydrologie, des pollutions et la prévention d'évènements naturels inhabituels **tels que les inondations ou les périodes de sécheresse**. L'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied a réalisé un inventaire des zones potentiellement humides sur le territoire du bassin versant de la Nied, qui prend en compte une grande partie de la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange.

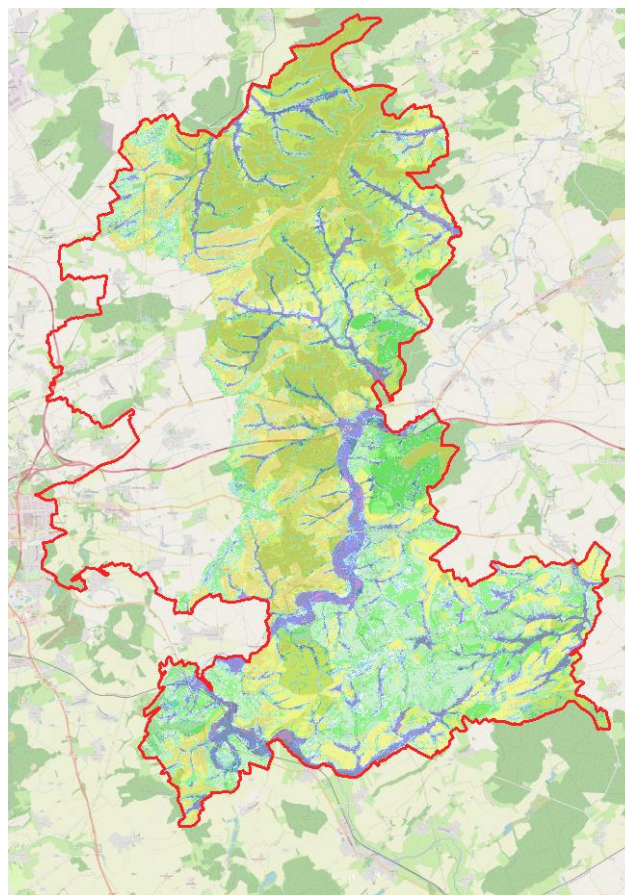


Figure 13 : carte des zones humides potentielles sur les bassins de la Nied et de la Canner, source : Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied

3. Territoires engagés pour la nature

La collectivité est reconnue comme « territoire engagé pour la nature ». Initié par le Ministère de la transition écologique et solidaire et de Régions de France, cette reconnaissance est pilotée par l'Office Français de la Biodiversité. Ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'action en faveur de la biodiversité. Il permet de l'intégrer dans les politiques publiques, de mobiliser les acteurs d'un territoire et d'agir directement pour la biodiversité par des actions ciblées. En parallèle, ce label permet de sensibiliser les usagers sur les dangers qu'encourt la biodiversité. Ce statut permet notamment d'améliorer le cadre de vie des habitants, la qualité de vie et de santé, de prévenir les risques environnementaux et de développer l'attractivité économique. Il offre au territoire un accompagnement sur les plans d'actions, un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité. Il apporte aussi un crédit au plan d'action et une meilleure visibilité du territoire à l'échelle nationale et internationale.



4. Filière locale

Afin de limiter les émissions de CO₂ indirectes par l'importation de produits et d'aliments étrangers au territoire, la CCHCPP mise sur la vente de produits locaux. En 2017, un recensement des producteurs locaux a été effectué en vue de promouvoir leur activité et le patrimoine local.

Par la suite, certains producteurs se sont associés pour mettre en œuvre un point de vente collectif sur le territoire, accompagné par la collectivité. Fin 2019, le magasin « Les Mets Fermiers » a ouvert à Ogy-Montoy-Flanville, et mis en vente des produits locaux en circuit court.

C. Les compétences du territoire

La Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- Actions de développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Politique de la ville
- Assainissement
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement

- Action sociale d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Soutiens d'événements sportifs et culturels
- Culture, sport, loisirs (enseignement musical, location de matériel)
- Transports collectifs
- Politiques du logement et du cadre de vie
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Prestations de services
- Modifications des statuts

D. Démographie

Evolution de la population au sein de la CCHCPP

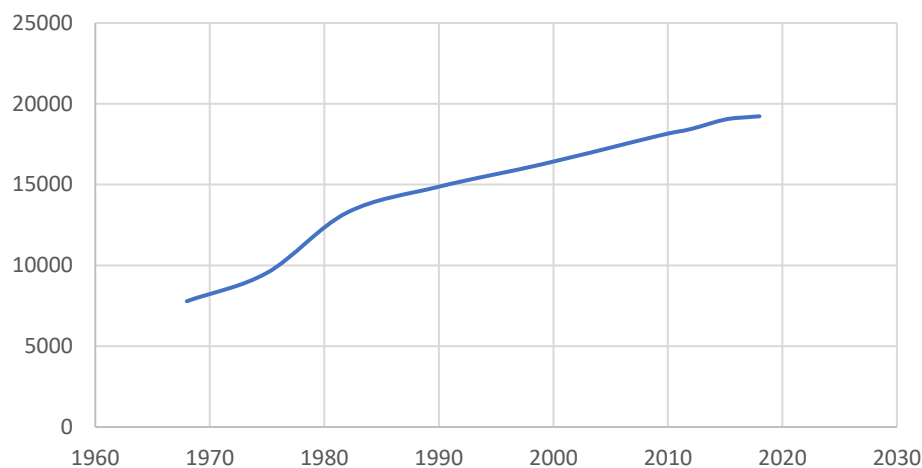


Figure 14 : évolution du nombre d'habitant de l'EPCI, source : Insee, RP1967 à 1999 dénombremets, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Depuis les années 1970, on constate une forte augmentation de la population. Celle-ci a doublé en l'espace de 50 ans. La croissance démographique est soutenue et reste constante depuis les années 80. Du fait de la proximité géographique de Metz Métropole et des pays frontaliers, un flux migratoire important est présent sur le territoire. La période de la Covid et du confinement de 2019 a pu constituer un argument majeur de l'installation de nouveaux habitants au sein de la CCHCPP, **territoire à dominance rurale.**

Naissances et décès domiciliés

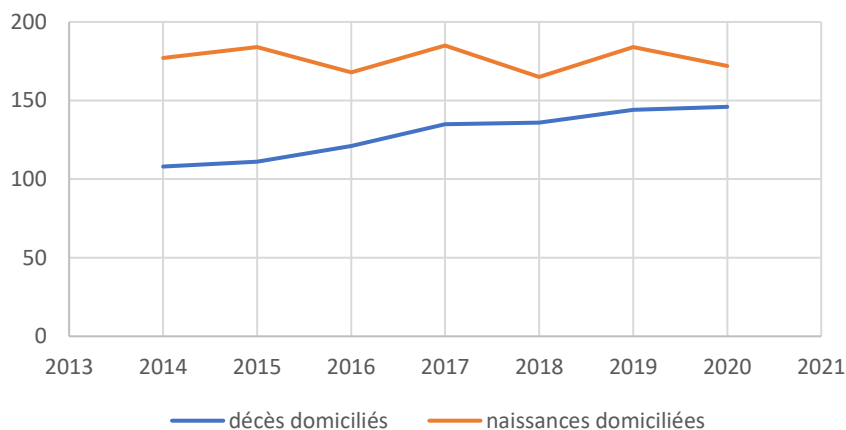


Figure 15 : naissances et décès domiciliés sur le territoire, source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021

On compte sur le territoire depuis 2014, un nombre plus important de naissances que de décès. En 2020, 172 naissances ont eu lieu, contre 146 décès la même année. Mais la part des plus jeunes diminue sur la collectivité. On a donc une migration des plus jeunes en dehors de la collectivité, tandis que les plus âgés viennent s'installer sur le territoire. La démographie du territoire est donc en augmentation grâce au phénomène de **migration urbaine**.

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire en 2017 est la suivante :

Tranche d'âge	2012	2018	Évolution par rapport à 2012
0-14 ans	20,6 %	18.6%	-2 %
15-29 ans	14,8 %	14.2%	-0.6 %
30-44 ans	21,4 %	19.4%	-2 %
45-59 ans	24,2 %	23%	-1.2 %
60-74 ans	14,3 %	18.2%	+3.9 %
75 ans et +	4,6 %	6.7%	+2.1 %

Figure 16 : répartition de la population par tranche d'âge, source : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

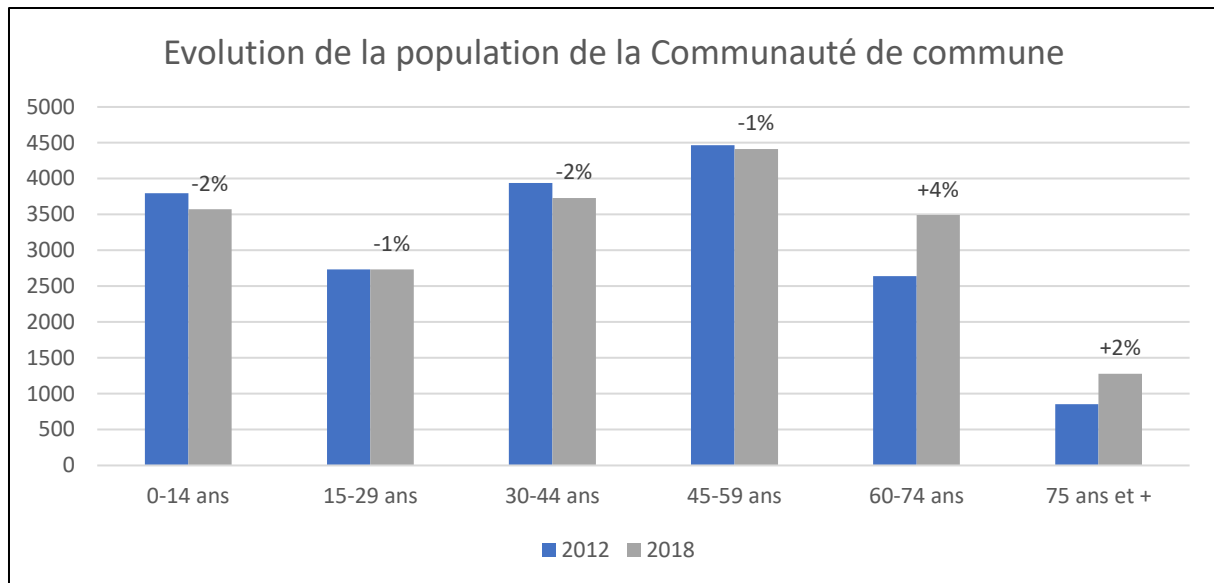


Figure 17 : comparaison de la répartition de la population par tranche d'âge, source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

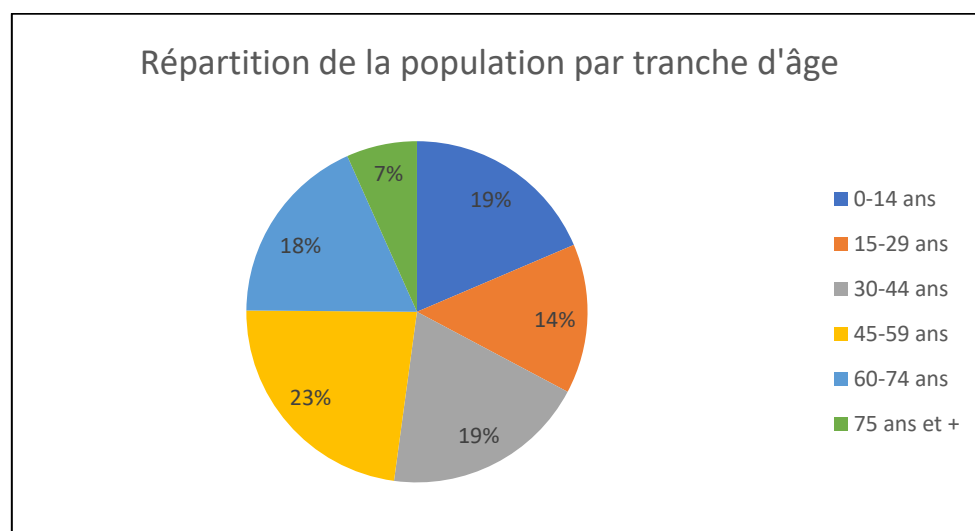


Figure 18 : répartition de la population de l'EPCI par tranche d'âge en pourcentage, Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

La proportion des personnes âgées sur le territoire est en augmentation. La part des 60-74 ans a augmenté de 3.9% entre 2012 et 2018, et la part des plus de 75 ans a augmenté de plus 2.1%. Pour les personnes de moins de 59 ans, leur nombre est en diminution. **On a donc une population vieillissante sur le territoire, plus sensible à la qualité de l'air et aux polluants atmosphériques,** enjeux primordiaux à prendre en compte lors de l'aménagement du territoire.

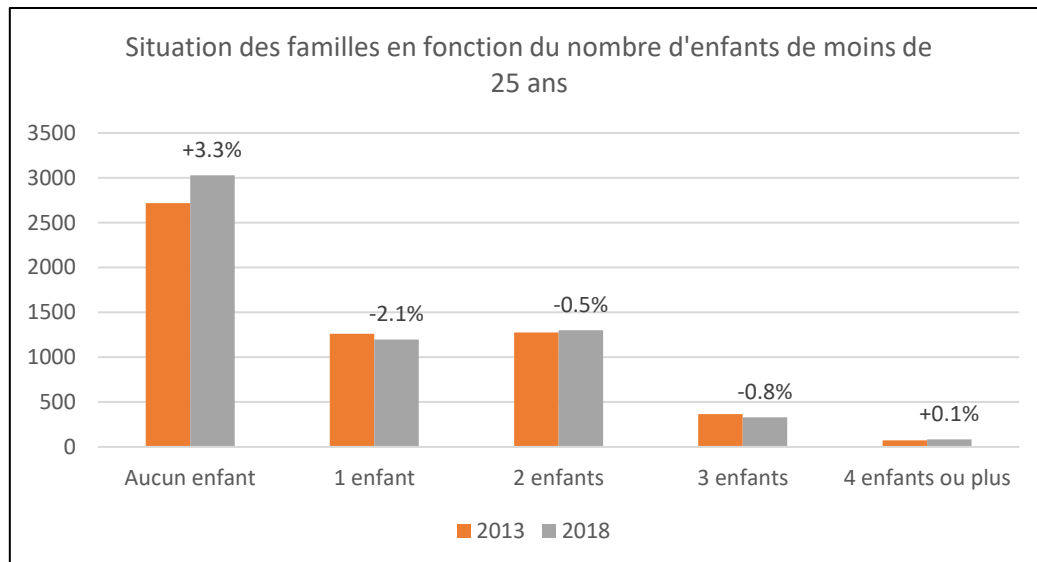


Figure 19 : comparaison des familles selon leur nombre d'enfants, source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

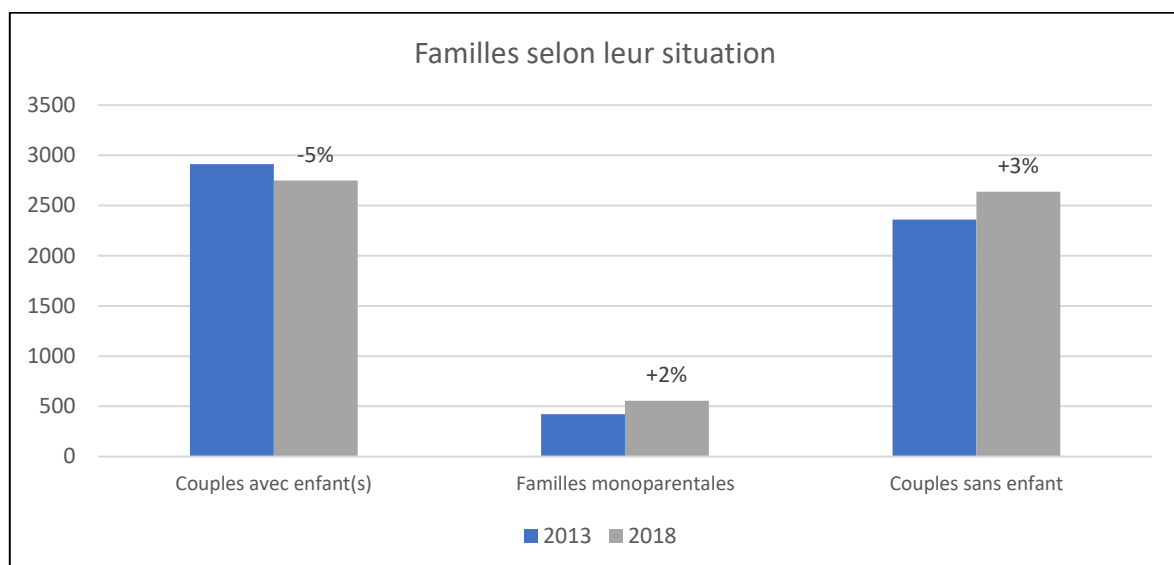


Figure 20 : comparaison de la situation familiale, source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

La structure des foyers évolue depuis 2013, avec la part des familles sans enfants qui a augmenté de 3.3%, et les familles avec 1 enfant qui ont vu leur nombre diminuer de 2.1%. Quant aux familles de 2 enfants ou plus, leur proportion reste stable avec une diminution inférieure à 1%. Par foyer, les couples sans enfants ont augmenté de 2.9% et les familles monoparentales de 2.0%. La part des couples avec enfants a quant à elle diminué de 4.8%. Avec l'évolution de la structure des ménages, on observe un desserrement des ménages.

On a donc, de manière générale, un vieillissement de la population avec une diminution de la proportion des tranches d'âges les plus jeunes, ainsi qu'une diminution de la part de familles avec enfants.

E. L'économie du territoire

Sur le territoire, on compte 12 255 personnes ayant entre 15 et 64 ans en 2018. 76.9% d'entre elles ont une vie professionnelle active. Seuls 71.2% de ces actifs possèdent un emploi et 6% sont des chômeurs. Les inactifs sont principalement composés de retraités et d'étudiants.

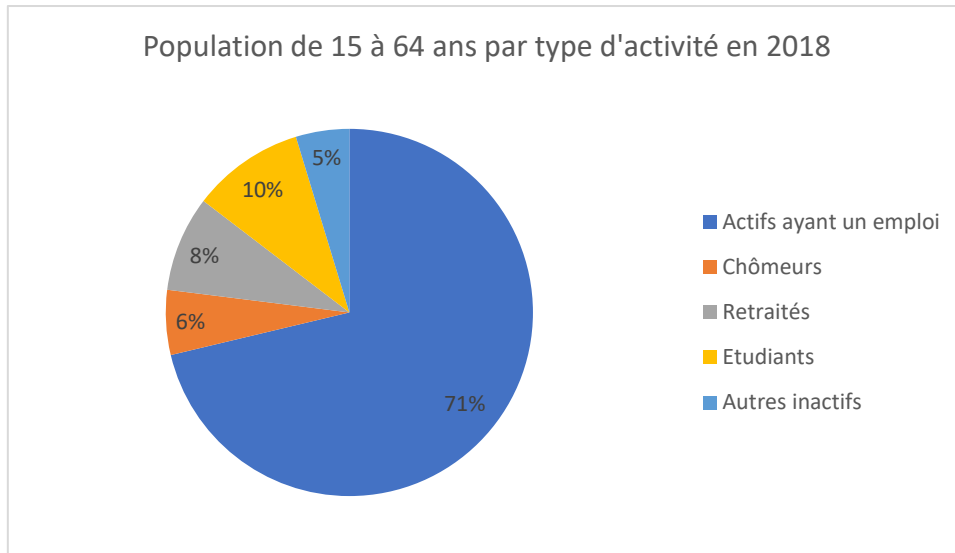


Figure 21 : répartition de la population de 15 à 64 ans selon leur type d'activité, source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées parmi les actifs ayant un emploi sont les **professions intermédiaires (33%)**, les **employés (26%)**, les **cadres et professions intellectuelles supérieures (19%)** et les **ouvriers (15%)**.

Le territoire offre **2 671 emplois, occupés à 44% par des femmes**. 20% de ces emplois sont occupés à temps partiel. Ces emplois sont à 44% de l'ordre de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Les deuxièmes secteurs les plus représentés sont ceux du commerce, du transport et du service de bien, avec 35.4% d'occupation. Pour les métiers de l'agriculture, le territoire dispose d'une offre de formation locale avec l'EPLEFPA de Courcelles-Chaussy.

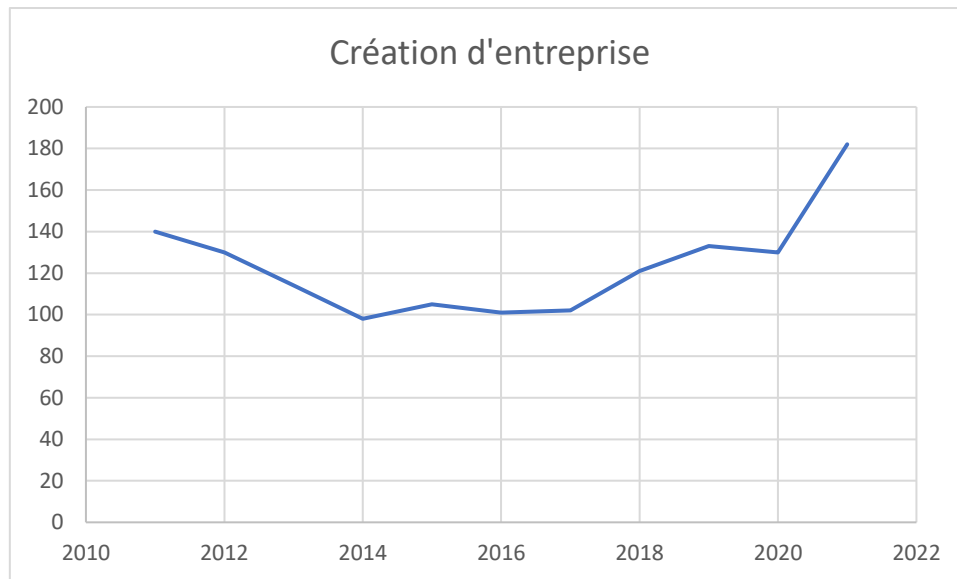


Figure 22 : création d'entreprise depuis 2011 sur le territoire, source : RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

La création de nouvelles entreprises a beaucoup fluctué entre 2010 et aujourd'hui. De 2010 à 2014, on observe une diminution du nombre de nouvelles entreprises, on passe de 140 à 98 en 2018 (-30%). On a ensuite une stagnation du nombre de création d'entreprises, puis une augmentation jusqu'en 2019 (+32% par rapport à 2016). En 2021, 182 nouvelles entreprises ont vu le jour au sein de la communauté de communes, c'est l'augmentation la plus importante de ces 10 dernières années. Ces créations d'entreprise sont une opportunité pour la création d'emplois sur le territoire de la collectivité.

Aussi, la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange est très dépendante de la Métropole messine économiquement. La pression foncière y est importante de par la proximité de Metz.

F. Gestion des déchets

La Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les compétences de la CCHCPP s'étendent sur différents domaines dont :

- La collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés organisée en régie principalement (porte à porte) ainsi qu'en déchetterie ou encore en apport volontaire.
- La sensibilisation au tri et à la prévention (animations, opérations « composteurs », tables de tri).

La Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange dispose de :

- Trois déchetteries communautaires accessibles à l'ensemble des usagers et des professionnels du territoire. Elles sont situées à AVANCY (commune de SAINTE-BARBE), COURCELLES-CHAUSSEY et COURCELLES-SUR-NIED.
 Les communes proches de l'EUROMETROPOLE de METZ ont la possibilité de se rendre dans la déchetterie de Metz-Borny (OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY, MARSILLY) par le biais d'un conventionnement.
- De locaux administratifs et techniques situés à PANGE,
- De deux bennes à ordures ménagères (BOM) (de 2013 et 2017) réservées à la collecte en porte à porte des déchets ménagers.
- Des Points d'Apport Volontaires (PAV) destinés à collecter les papiers et les cartons de petite taille.

La Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange est également engagée au sein de démarches qui concourent à réduire la quantité globale des déchets ménagers et assimilés au travers des axes suivants :

- Collectivité lauréate du GEBIODEC 2022 visant à déployer des zones de compostage partagées.
- Une redevance incitative déployée sur l'ensemble du territoire.
- La collectivité est passée dès ce 1^{er} janvier 2022 aux extensions de consigne de tri, comme le prescrit le législateur. Le titulaire actuel du marché de traitement est la régie de METZ HAGANIS. Le passage aux extensions de consigne de tri permet donc de recycler et de valoriser davantage de matière. (En partenariat avec CITEO).
- Participation au PLGPDMA.
- Des déchetteries équipées d'un contrôle d'accès.
- Le recrutement d'une chargée de prévention permettant ainsi de mener à bien des opérations de sensibilisation et de prévention.
- Elaboration d'un Plan Local de Prévention des déchets (qui est en cours de construction).

Les principales collectes sur le territoire s'opèrent de la façon suivante :

- Une collecte hebdomadaire (C1) des ordures ménagères résiduelles sur le territoire historique du Pays de Pange, et une collecte toutes les deux semaines sur le territoire du Haut Chemin (C0.5).
- Une collecte toutes les deux semaines (C0.5) du flux des emballages non fibreux, intégrant les extensions de consigne de tri sur l'ensemble du territoire.
- Des points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire, à destination du flux du verre, des fibres (journaux, revues, cartonnets etc.) ainsi que des TLC (Textiles, Linges, Chaussures).

Les deux territoires historiques qui composent l'actuelle communauté de communes disposent de deux modes de collecte différents :

- Le territoire historique du Pays de Pange par le biais d'une redevance incitative (à la levée) opérée en régie.
- Le territoire historique du Haut Chemin par le biais d'une redevance incitative (à la levée et à la pesée) opérée par le biais d'une délégation de service public (Actuellement SUEZ RV Nord Est).

Le souhait des élus est de tendre progressivement vers une convergence des modes de collecte. (*Etude en cours*).

Détail des modes de collecte :

Voici comment se décomposent les différentes collectes actuellement :

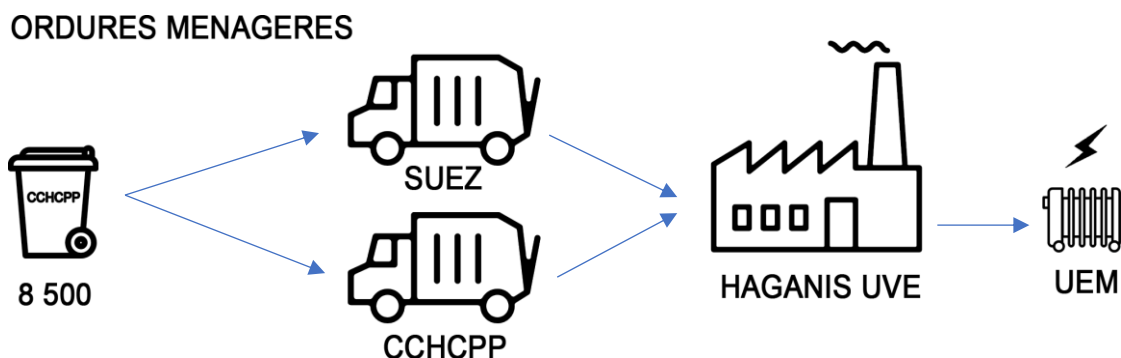


Figure 23 : Schéma de collecte des ordures ménagères, source : CCHCPP.

Les 8 500 foyers de la CCHCPP sont collectés par les véhicules de la régie pour le territoire du Pays de Pange, et par les véhicules de la société SUEZ RV Nord Est pour le territoire du Haut-Chemin. L'ensemble des ordures ménagères résiduelles sont traitées **au centre d'incinération** de chez HAGANIS à METZ, permettant ainsi d'alimenter le chauffage urbain de la Métropole Messine.

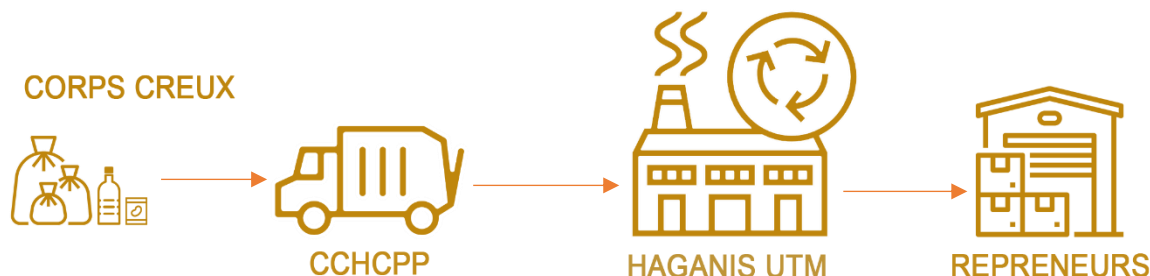


Figure 24 : Schéma de collecte des corps creux, source : CCHCPP.

L'ensemble des corps creux (non fibreux) sont collectés par les véhicules de la CCHCPP avant d'être traités, triés et renvoyés auprès de repreneurs au sein de l'unité de tri des matériaux de chez HAGANIS à METZ.

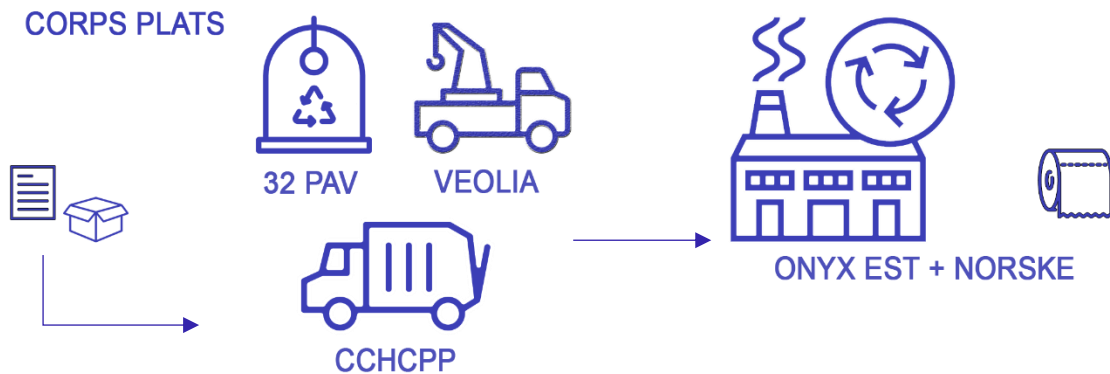


Figure 25 : Schéma de collecte des corps plats, source : CCHCPP.

Les Corps Plats (fibreux) sont à la fois collectés via les **PAV** mais aussi en porte à porte sur le territoire historique du Pays de Pange par les véhicules de la collectivité, ou par le biais de Véolia sur le territoire historique du Haut-Chemin. L'ensemble de ce flux est trié chez ONYX EST à THAONS LES VOSGES, ou repris directement par le papetier NORSKE SKOG à EPINAL.

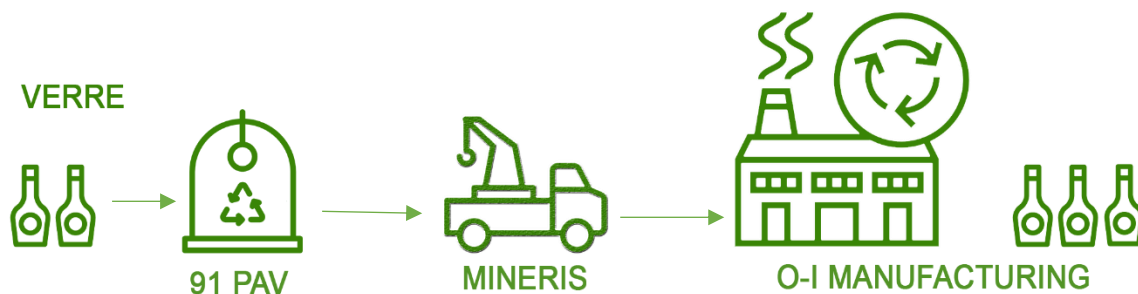


Figure 26 : Schéma de collecte du verre, source : CCHCPP.

Le flux du verre est collecté par le biais de **points d'apports volontaires** par la société MINERIS SAS. Le verre est ensuite redirigé vers l'entreprise O-I MANUFACTURING dans les Vosges.

Des projets futurs majeurs pleinement intégrés :

- Biodéchets

La CCHCPP est lauréate du récent Appel à Projet porté par l'ADEME. L'ambition des élus est de déployer à terme *a minima* **dix placettes de compostage partagées** sur l'ensemble du territoire, concourant ainsi à la diminution globale d'au moins 20% du flux des ordures ménagères résiduelles, et d'au moins 10% du flux des végétaux collectés en déchèterie. Parallèlement à ce projet, les élus de la collectivité souhaitent également mener des expérimentations sur les déchèteries et particulièrement vis-à-vis du flux des végétaux par la mise en place **d'opérations de broyage et de redistribution du broyas**.

- **Nouvelles filières REP – Déchèteries**

La CCHCPP est sensible aux nouvelles filières qui se développent et souhaite, à terme, **moderniser son parc de déchèteries communautaires**. L'objectif étant de permettre de déployer les nouvelles filières impulsées par les récentes lois ; particulièrement la loi AGECL. Des optimisations sont en cours, comme le renouvellement de conteneurs DMS, la mise en place du flux ECO-MOBILIERS sur une déchèterie etc.

Par ailleurs, la collectivité est déjà engagée et a déployé différentes filières telles que les Déchets Ménagers Spéciaux, les radiographies, les lampes, tubes et néons, les huiles végétales et minérales, les pneumatiques, les piles et accumulateurs, les DEEE, les cartouches d'encre et également les capsules de café.

Une attention sera également portée sur les nouvelles filières qui tendent à se développer progressivement. À ce titre, la CCHCPP a mandaté en 2022 une étude technico-spatiale permettant de moderniser ses déchèteries communautaires.

- **Veiller aux tonnages des déchèteries communautaires**

La CCHCPP porte une **attention particulière aux tonnages issus de ses trois déchèteries**. Ainsi, l'objectif est de réduire autant que possible l'enfouissement de certains déchets, et notamment des DIB. Une grande partie de ce flux est actuellement valorisée en Combustibles Solides de Récupération, évitant ainsi l'enfouissement.

Comme énoncé précédemment, le souhait des élus serait de diminuer d'au moins 10% le flux des végétaux en lien avec l'appel à projet pour lequel la collectivité est retenue (GEBIODEC). Les tonnages des DIB et végétaux représentent à eux seuls pratiquement 47% des apports des usagers.

II. Etat des lieux et chiffres clés

A. Emission des GES

Les GES ont un effet différent sur le climat. Ils n'ont pas le même pouvoir réchauffant ni la même durée de vie. Plus leur durée de vie est longue, plus leur capacité à réchauffer l'atmosphère est importante. Afin de les comparer, on les regroupe sous leur valeur à équivalence carbone. L'émission de 1g de gaz à effet de serre ayant un PRG (Pouvoir de Réchauffement Global) de X est équivalente à l'émission de X g de CO₂. On parle alors de kilogramme équivalent CO₂ (kgCO₂e).

Au total, le territoire a émis en 2019 plus de 131 milles tonnes équivalent CO₂ directes et indirectes.

On retrouve à plus de 96% le CO₂. Le reste des émissions de GES provient principalement des émissions indirectes, le CH₄ et le N₂O sont minoritaire vis-à-vis du CO₂.

Emissions de gaz à effet de serre

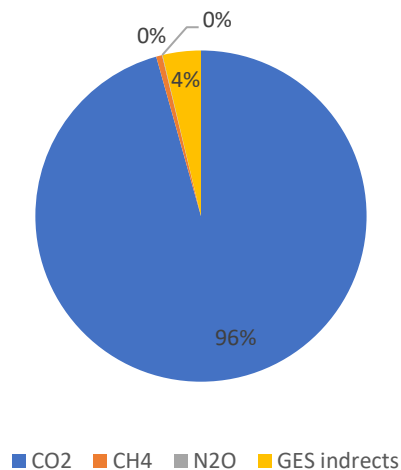
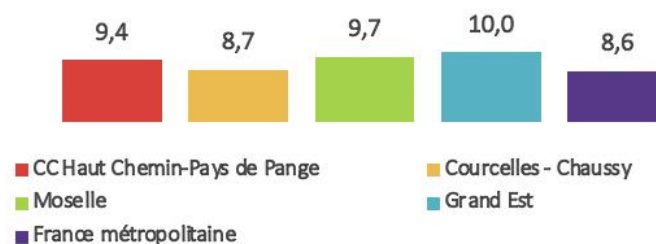


Figure 8 : émission de GES sur le territoire selon leur nature, source : ATMO Grand Est Invent'Air V2021

Emission de CO₂ par habitant



Source : ADEME, 2016

Figure 9 : Émission de CO₂ par habitant, source : ADEME, 2016 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 pour le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange

En 2016, les émissions de CO₂ par habitant sont de 9,4 tonnes pour la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange, contre 8,6 pour la France métropolitaine.

Emissions de GES par secteur en 2019 (%CO₂eq)

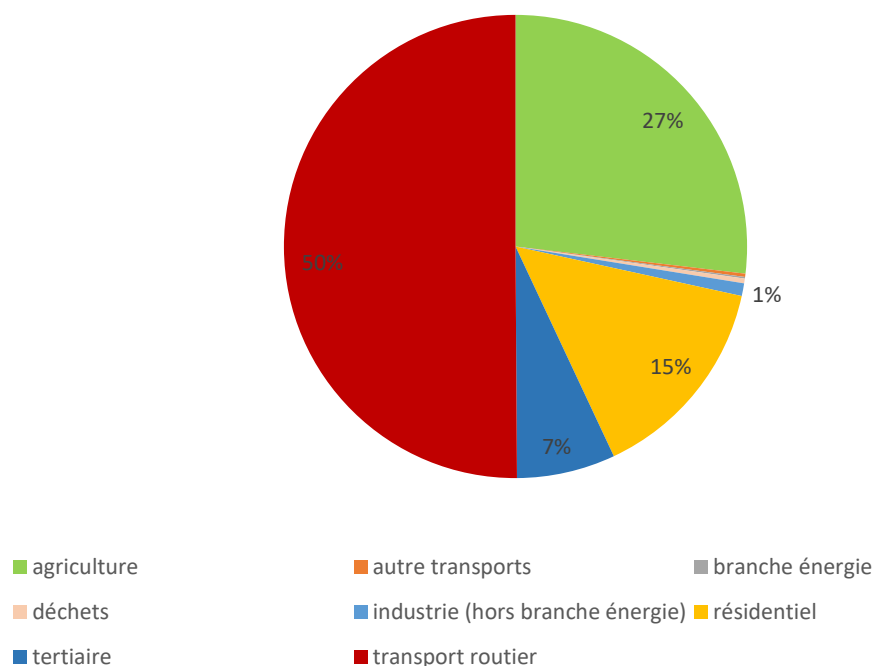


Figure 10 : pourcentages d'émissions de CO₂eq en fonction des secteurs d'activités, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Le secteur du transport routier est le premier émetteur de GES, responsable des dérèglements climatiques, avec 50% des émissions de CO₂eq. L'utilisation de véhicules thermiques et la forte mobilité du territoire explique ce taux d'émission élevée. Le territoire accueillant une activité agricole importante, il en résulte une émission de CO₂eq de 27%. L'utilisation de véhicules à carburants fossiles ou d'engrais azotés par exemple participent à ce taux d'émission important.

Le 3^{ème} secteur le plus émetteur est le secteur résidentiel avec 15% des émissions. Les énergies non renouvelables dans les habitations sont principalement utilisées pour le chauffage, l'électricité ou encore comme combustible.

Les secteurs résidentiel et tertiaire participent aussi à ces changements, mais ont un impact moins élevé. Ceci s'explique par l'utilisation d'énergie carbonée pour l'énergie des logements. Au total, la collectivité émet plus de 160 532 TCO₂eq, soit 8.36 tonnes de CO₂e par habitant en 2019. Au niveau régionale, l'émission de GES est inférieure, avec 7.85 tonnes de CO₂e par habitant.

En comparaison avec l'année de référence, 1990, on peut constater que les émissions de gaz à effet de serre ne se sont pas améliorées sur le territoire. Dans le secteur agricole, les émissions ont légèrement diminué, de 1% (soit 508 tCO₂eq). Les secteurs des autres transports, de la branche énergie et des déchets jouent un rôle mineur dans ses émissions de GES. Ensemble, ils représentent moins de

1% des émissions totales. Pour la branche énergie, on observe une augmentation de 185% des émissions de CO₂eq. Pour le secteur industriel (hors branche énergie), les émissions de GES ont diminué de 72% (soit 3642 tCO₂eq). Au niveau des secteurs résidentiel et tertiaire, les émissions de GES ont augmenté avec respectivement +6% (+1328 tCO₂eq) et une augmentation de 119% (+5 992 tCO₂eq) entre 1990 et 2019. **C'est au sein du secteur tertiaire qu'on observe la plus grande augmentation des émissions de GES.** Pour finir, le secteur des transports a lui aussi vu ses émissions de GES augmenter (+5%, soit 3 951 tCO₂eq).

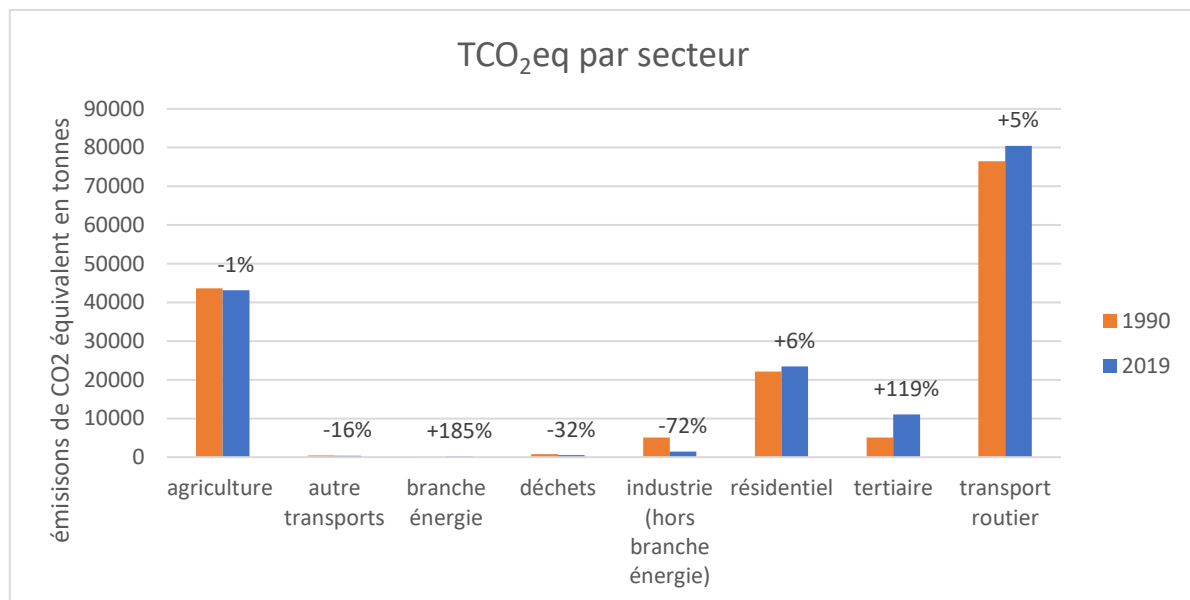


Figure 11 : émissions de CO₂eq en fonction des secteurs d'activités, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

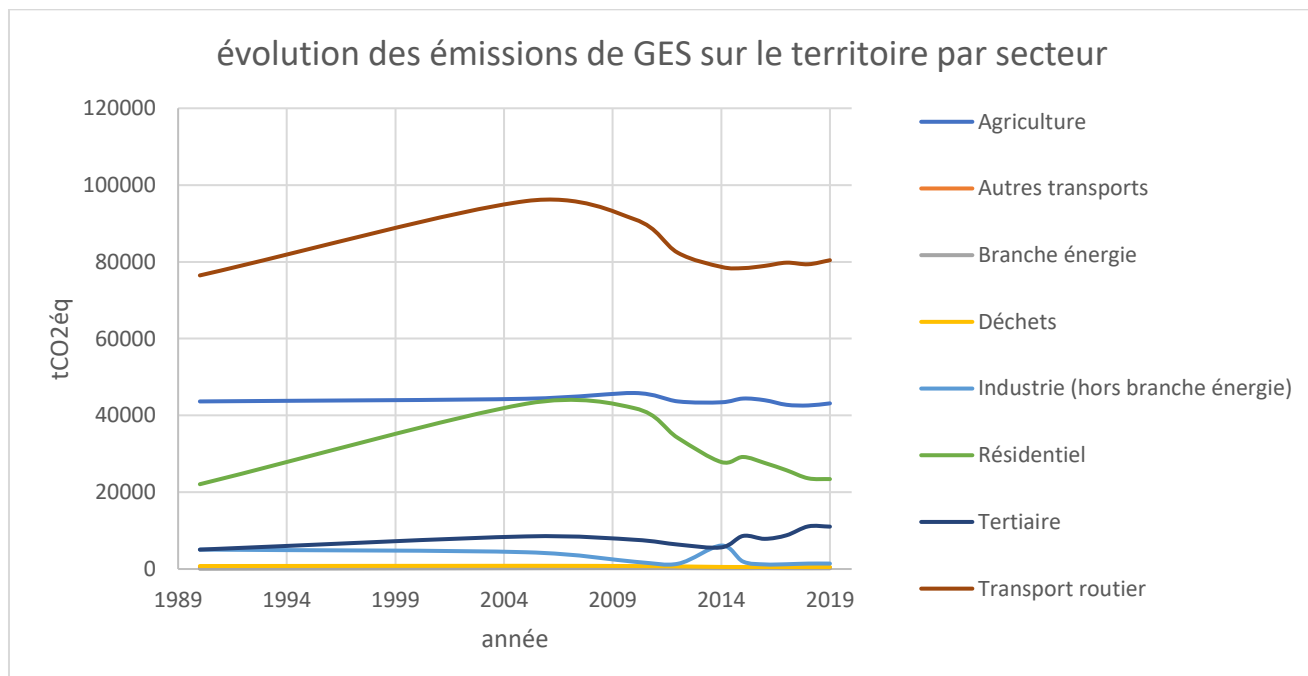


Figure 12 : évolution des émissions de GES sur le territoire depuis 1990, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

Si l'on reprend l'évolution des émissions de GES sur le territoire, on peut observer une augmentation globale des émissions de CO₂eq de 1990 à 2005, suivi d'une diminution, dans les secteurs transports routiers, résidentiel, industrie (hors branche énergie) et tertiaire. Cette diminution n'a pas permis de diminuer les émissions de GES en dessous des seuils de 1990.

Pour l'industrie, on observe un pic d'émission en 2014, principalement due à une augmentation de la consommation de produits pétroliers.

B. Emission de polluants atmosphériques

La **qualité de l'air** représente un enjeu majeur de santé publique, notamment chez les personnes les plus sensibles et les plus vulnérables. Ses effets sur la santé sont avérés, et peuvent être immédiats ou à long terme. On observe 2 types d'expositions : aigue, qui caractérise une exposition sur une courte durée mais de forte intensité, ou une exposition chronique, responsable des effets les plus importants pour la santé, avec une exposition à long terme à de faible dose de polluants.

Cette pollution extérieure de l'air peut être **d'origine naturelle** (pollens, émissions volcaniques, ...) mais aussi **d'origine anthropique** (agriculture, transport routier, industrie, ...). La pollution intérieure participe elle aussi à la réduction de l'espérance de vie. L'utilisation de produits détergents, de bougies ou encore de maquillage dégage des particules nocives. Elle dépend donc des comportements des usagers.

En 2013, l'organisation mondiale de la santé a classé la pollution de l'air extérieur comme cancérigène pour l'homme : l'exposition aux particules fines PM2.5 serait responsable de plus de 40 000 décès par an en France métropolitaine.

Il existe trois voies de contamination chez l'Homme :

- La voie respiratoire : il s'agit de la principale entrée pour les polluants de l'air
- La voie digestive : les polluants volatiles retombent dans l'eau, sur les sols ou les végétaux que l'on ingère (ex : pesticides, métaux lourds)
- La voie cutanée : la peau constitue une barrière protectrice de l'organisme, la contamination reste donc très marginale (ex : éléments toxiques de certains insecticides)

La toxicité des polluants atmosphériques dépend de :

- Leur taille : plus ils sont de faible taille, plus ils pénètrent profondément dans l'organisme, notamment dans l'appareil respiratoire et sanguin
- Leur composition chimique : ils peuvent contenir des produits toxiques
- La dose inhalée : toute chose peut être toxique, c'est la dose qui fait la toxicité
- L'exposition spatiale et temporelle
- L'âge, la santé, le sexe, et les habitudes des individus (ex : tabagisme)

1. Les enjeux environnementaux et financiers

Les polluants atmosphériques ont des **effets néfastes sur l'environnement**, notamment sur les bâtis (les fines particules salissent) et les cultures (les polluants comme l'ozone peuvent provoquer une nécrose foliaire).

Le coût de ces dégâts, pour les prévenir ou les prendre en charges, s'élève à plusieurs milliards d'euros. Son coût est donc significatif. De plus, le coût sanitaire de la pollution de l'air, selon la Commission d'enquête du Sénat, serait estimé a minima à 4 milliards d'euros par an.

2. Les principaux polluants et leurs impacts

Il existe **différents polluants atmosphériques** qui ont un impact sur la **santé et sur l'environnement**.

- Les particules ou poussières en suspensions (PM) : elles sont issues des combustions liées aux activités industrielles, domestiques et aux transports, mais aussi à l'agriculture via l'épandage, le travail du sol ou la remise en suspension. On distingue 2 catégories selon leur taille :
 - PM10 : diamètre inférieur à 10 μm (ne pénètre pas en profondeur dans l'organisme)
 - PM2.5 : diamètre inférieur à 2.5 μm (pénètre profondément dans l'appareil respiratoire et dans l'organisme)

Ces particules peuvent provoquer des irritations et une altération de la fonction respiratoire chez les personnes sensibles. Elles contribuent aux salissures des bâtiments.

- Le dioxyde de soufre (SO_2) : il est issu de la combustion fossile contenant du soufre (charbon, lignite, fioul lourd ou domestique, gazole) et entraîne des irritations des muqueuses cutanées et respiratoires. On peut retrouver des émissions naturelles de dioxyde de soufre, comme lors d'éruptions volcaniques par exemple. Vis-à-vis de l'environnement, il contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols, et participe à la dégradation des roches.
- Les oxydes d'azotes : rejetés sous forme monoxyde d'azote (NO) par la combustion fossile (véhicules, chauffage, production d'électricité), il s'oxyde et forme du dioxyde (NO_2) qui est un polluant secondaire. Il s'agit d'un gaz irritant pour les bronches et qui augmente le risque de crise d'asthme. Ils contribuent aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols, et augmente la concentration de nitrate dans les sols.
- Les composés organiques non méthaniques (COVNM) : ces molécules sont très volatiles, elles peuvent donc aisément se disperser dans l'atmosphère. Ils sont issus de combustions incomplètes et de l'utilisation de solvant dans les procédés industriels par exemple (mais aussi lors de l'utilisation de peinture, en imprimerie, dans les produits d'entretien, les cosmétiques, etc...). Ils provoquent des irritations et une diminution de la capacité respiratoire. Certains sont considérés comme cancérigènes. La combustion à petite échelle peut être l'une des causes des émissions de COVNM, notamment dans le secteur résidentiel et agricole). Ils jouent un rôle précurseur dans la formation de l'ozone.
- Ammoniac (NH_3) : il est en grande partie lié aux activités agricoles. Il est présent dans les engrais épandus et dans les stocks des effluents d'élevage. Il s'agit d'un gaz irritant ayant une

odeur piquante qui brûle les yeux et les poumons. A des niveaux importants, il peut être toxique, voir mortel. Au niveau environnemental, il provoque une eutrophisation et une acidification des eaux et des sols. Il peut se combiner à d'autres substances et former des particules fines, impactant l'environnement et la santé.

3. Le pollen

Dans la qualité de l'air, la présence du pollen doit être prise en compte. Le territoire de la CCHCPP étant rural avec une forte activité agricole, les pollens peuvent être contraignants pour les personnes les plus sensibles, notamment pour la population vieillissante du territoire.

Aujourd'hui, un quart des personnes est concerné par l'allergie respiratoire. Elle est classée au quatrième rang mondial des maladies chroniques. 10% des gênes respiratoires sont liées aux pollens.

Les pollens ne sont pas tous allergisants. Il faut que celui-ci se dépose sur les muqueuses de l'Homme. Seules les plantes anémophiles (qui disséminent leur pollen grâce au vent) sont susceptibles de provoquer une réaction. Pour cela, le pollen doit disposer de substances (protéines ou glycoprotéines) reconnues comme immunologiquement néfastes pour un individu.

On distingue trois potentiels allergisants :

- Faible ou négligeable (ces espèces peuvent être plantées en zones urbaines)
- Modéré (leur nombre est limité)
- Fort (elles ne sont pas plantées en zones urbaines)

La présence du pollen est favorisée par des conditions météorologiques contrastées. De plus, certains composés chimiques, tel que l'ozone, le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote (GES) peuvent déformer et fracturer la paroi des grains de pollen, ainsi que modifier la structure des protéines. Leur potentiel allergisant est alors augmenté puisque leur taille diminue et pénètre plus en profondeur dans les voies respiratoires.

Enfin, les particules fines inhalées augmentent aussi le potentiel allergène du pollen. Celles-ci irritent les muqueuses respiratoires et oculaires. Les pollens accèdent donc plus facilement à l'organisme étant donné que les voies respiratoires deviennent plus sensibles et se défendent moins bien.

4. Les émissions sur le territoire

- Émissions par polluants

Sur le territoire, l'ammoniac et les oxydes d'azote sont les 2 principaux polluants émis. Leur présence est due au caractère principalement agricole du territoire et à la combustion d'énergies fossiles en tant que carburant.

Quatre polluants atmosphériques sont majoritairement émis sur le territoire. Avec 36% des émissions, le NH₃ est le principal polluant atmosphérique émis, lié aux activités agricoles. Avec 31%, les oxydes d'azote sont les 2^{èmes} polluants atmosphériques les plus émis sur le territoire. La combustion d'énergie fossile ainsi que le chauffage résidentiel sont les causes majoritaires de ses émissions. On retrouve ensuite les COVNM et les PM10 émis à des taux équivalents (respectivement 14 et 12%).

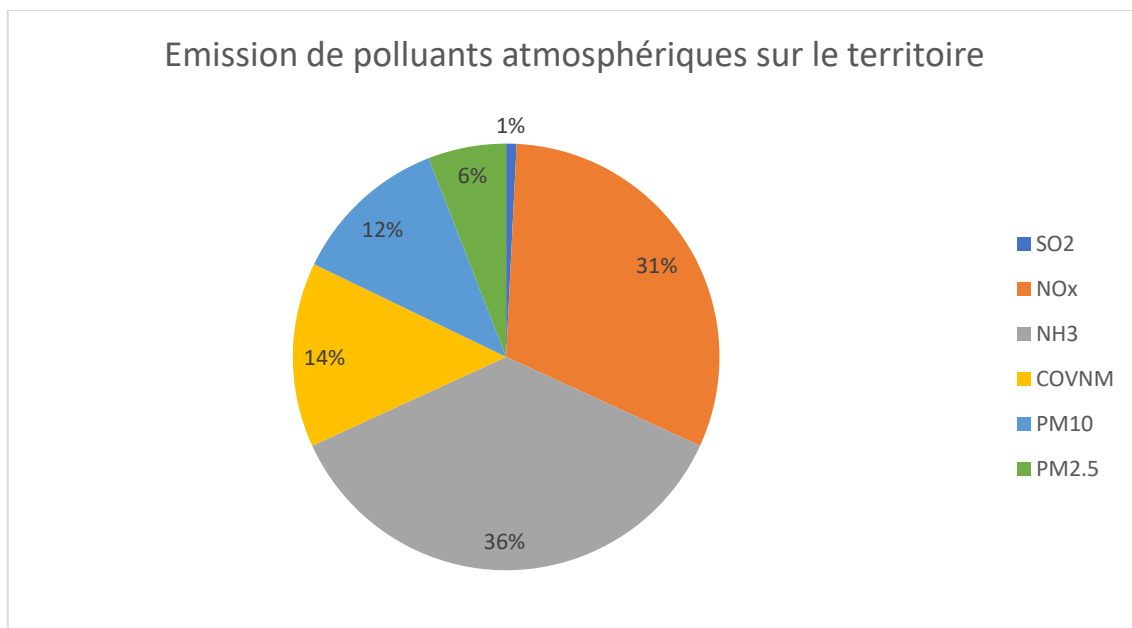


Figure 13 : pourcentages d'émissions de polluants atmosphériques en fonction du polluant, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

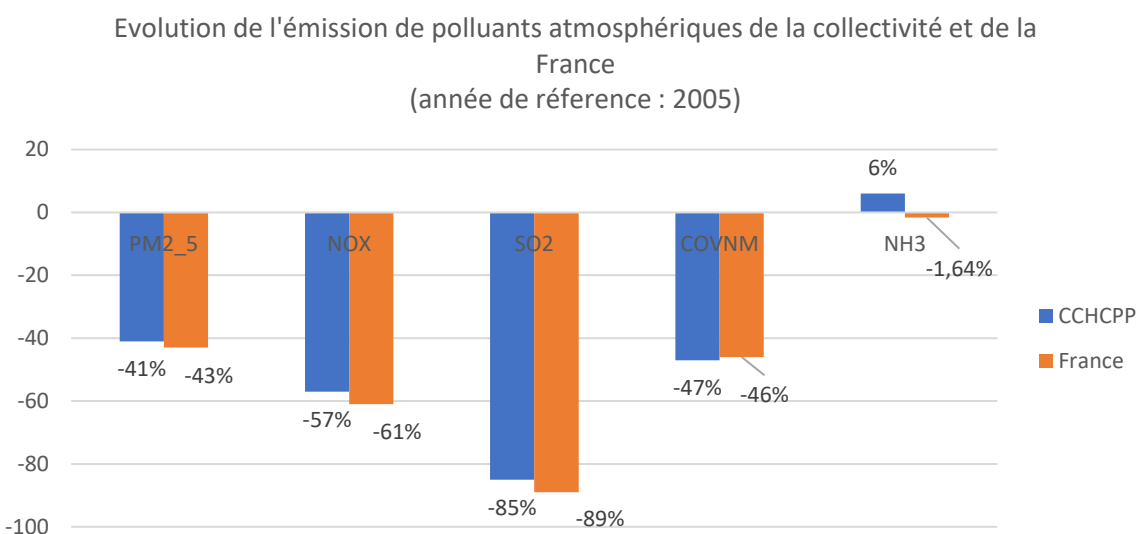


Figure 14 : évolution de l'émission des polluants atmosphériques de l'EPCI, en comparaison avec la France, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Au niveau du territoire, on observe les mêmes tendances qu'au niveau national, avec une diminution de chaque polluant, mis à part de l'ammoniac, où une forte augmentation est observable par rapport à la moyenne française liée aux activités agricoles.

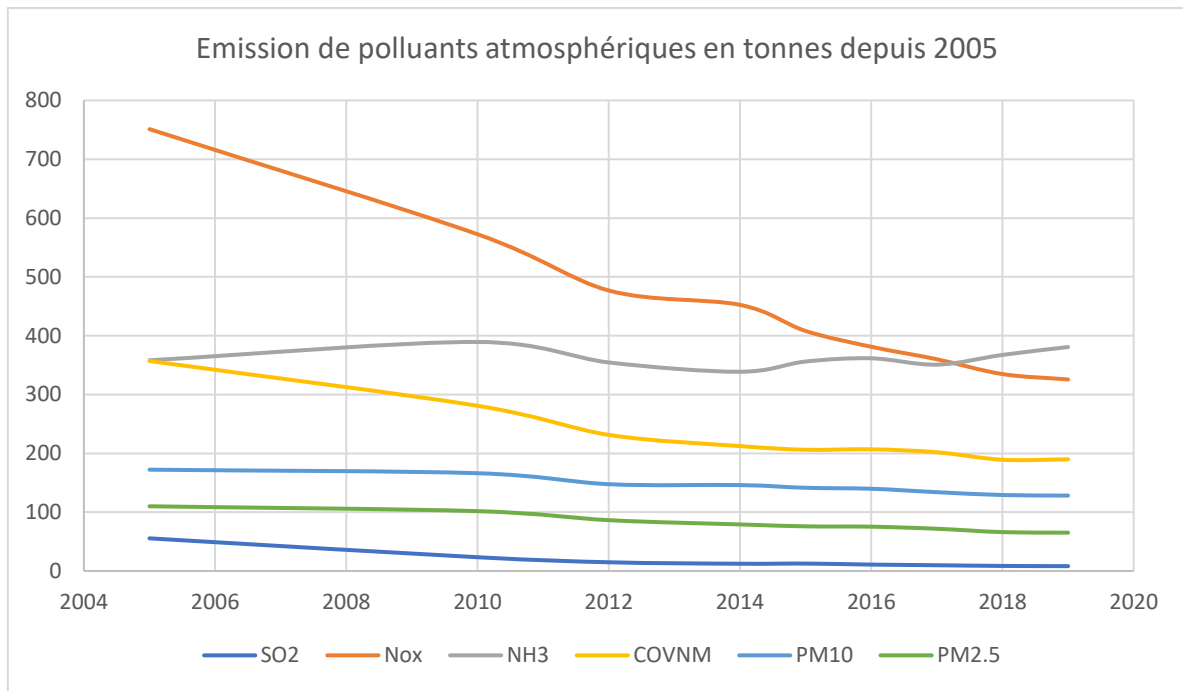


Figure 15 : évolution des émissions des polluants atmosphériques depuis 2005, source : ATMO Grand Est – Invent’Air V2021

La Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national. **Pour les PM2.5, leur émissions ont diminué de 43% depuis 2005.** Les émissions d’oxyde d’azote ont, quant à elles, diminué de plus de 61%. C’est la diminution la plus flagrante sur le territoire, puisqu’il s’agissait en 2005 de la plus grande quantité de polluants atmosphériques émise. Les particules fines PM2.5 étant en grande partie émises par le réseau domestique, le changement de méthodes de chauffage (remplacement chaudière fioul, alternatives aux brûlages de déchets verts) a permis cette diminution.

Le record de diminution est attribué au **dioxyde de soufre, avec -89% depuis 2005**. Son taux pourrait devenir nul d’ici quelques années. Pour ce polluant, la diminution au niveau de la Communauté de Communes est plus importante qu’au niveau national ; on peut cependant observer les mêmes tendances. Cette diminution s’explique par une moindre combustion de matières fossiles (charbon, pétrole et certains gaz contenant des impuretés en soufre). Il est rejeté à plus de 50% par les activités industrielles, dont celles liées à la production d’énergie comme les centrales thermiques. Mais il est également émis par le chauffage résidentiel, commercial ou des entreprises.

Pour le **COVNM, la diminution au niveau du territoire (-46%)** est légèrement inférieure au niveau national (-47%). La baisse constatée est liée, d’une part, à l’équipement des véhicules essence en pots catalytiques depuis 1993, qui deviennent de plus en plus performants, auquel s’ajoute la gestion des évaporations de ces véhicules équipés de filtre à charbon actif dans les réservoirs, et, d’autre part, à la part croissante de véhicules diesel moins émetteurs de COVNM. Dans le secteur résidentiel/tertiaire, les produits contenant des solvants sont substitués par des produits à plus faible teneur ou sans solvant. Des progrès sont également accomplis dans le domaine de la combustion de la biomasse du fait du renouvellement du parc par des appareils plus performants et moins émetteurs. Les émissions de COVNM en agriculture sont en grande majorité produites par les engins, moteurs et chaudières. La réduction des émissions s’explique par le renouvellement du parc des engins agricoles dont les normes d’émissions à l’échappement ont été sévériées au cours du temps.

Les émissions de NH₃ sont les seules à ne pas diminuer sur le territoire par rapport au niveau national, puisqu'elles ont augmenté de 6% depuis 2005.

Vis-à-vis des objectifs fixés par la France, la Communauté de Communes a déjà atteint la plupart des objectifs pour l'horizon 2024. Seul celui de l'ammoniac n'a pas été atteint. Des efforts continus doivent être mis en place afin de conserver ces objectifs.

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55% ☑	-66% ☑	-77% ☑
Oxydes d'azote (NO _x)	-50% ☑	-60%	-69%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43% ☑	-47% ☑	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM _{2,5})	-27% ☑	-42%	-57%
Particules fines (PM ₁₀)	Pas d'objectifs fixés		

Figure 16 : objectifs fixés par la France par rapport à 2005, source : objectifs de réduction fixés pour la France (exprimés en % par rapport à 2005), Source : Directive (EU) 2016/2284 du 16 décembre 2016

	CCHCPP	Objectif 2030	Objectif 2050
Emission de GES (par rapport à 1990)	+5%	-54%	-77%
Consommation énergétique finale (par rapport à 2012)	-5%	-29%	-55%
Part des EnR dans la conso. finale d'énergie	14%	41%	100%
Emissions de PM _{2.5} (réf 2005)	-41%	-56%	-81%
NO _x (réf 2005)	-57%	-72%	-82%
SO ₂ (réf 2005)	-85%	-84%	-95%
COVNM (réf 2005)	-47%	-56%	-71%
NH ₃ (réf 2005)	+6%	-14%	-23%
PM ₁₀	Pas d'objectifs fixés		

Figure 17 : objectifs fixés par la région Grand Est, source ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

Par rapport à la France, la collectivité émet une quantité plus importante de polluants atmosphériques. **Le NH₃ est le principal polluant relâché dans l'atmosphère**, avec 20kg/hab sur l'année 2019. Par comparaison, la France n'a émis que 9kg/hab de NH₃ en 2019. On constate donc une émission deux fois plus importante du territoire.

On observe la même tendance pour les oxydes d'azote, avec une émission de 17kg/hab pour le territoire et de 11kg/hab au niveau régional. Les émissions de PM10 et de PM2.5 sont elles aussi plus importantes sur la Communauté de Communes que pour la France, tout comme les émissions de COVNM, mais elles sont moins éloignées de la moyenne nationale.

Seules les émissions de SO₂ sont plus faibles sur la collectivité. En effet ces dernières sont quasi-nulles tandis que la moyenne nationale est de 2kg/hab sur l'année 2019.

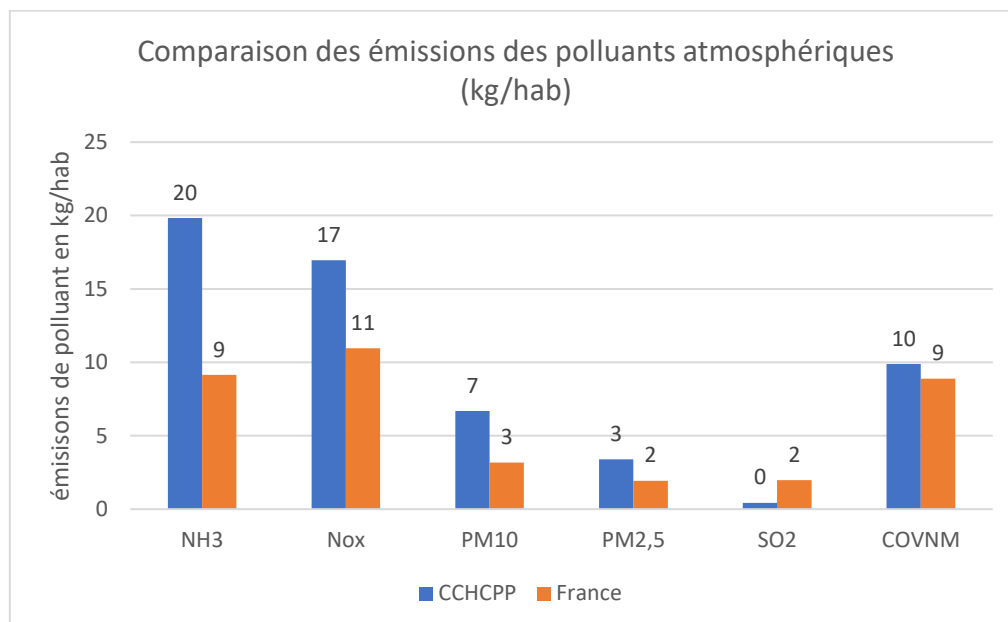


Figure 18 : comparaison des émissions de la France et de l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

- Émissions par secteur

Le tableau ci-dessous résume les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire pour l'année 2019.

Emissions en t/an	SO2	NOx	NH ₃	COVNM	PM10	PM2.5
Agriculture	0,1	28,0	368,3	6,1	73,8	17,2
Autres transports	0	5,9	0	0,5	1,5	0,6
Branche énergie	0	0	0	1,7	0	0
Déchets	0	0	0	0	0	0
Industrie (hors branche énergie)	0,1	4,5	0	19,0	1,6	0,8
Résidentiel	5,9	21,6	9,2	74,1	33,0	32,3
Tertiaire	1,6	4,6	0	0,6	0,1	0,1
Transport routier	0,5	260,8	3,1	44,8	15,0	10,9
Total	8.2	325.4	380.7	146.7	125.0	62.0

Figure 19 : tableau récapitulatif des émissions de polluants atmosphériques, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Sur la Communauté de Communes, les principales émissions de polluants atmosphériques proviennent des secteurs résidentiels (émissions de COVNM), des transports routiers (émissions de Nox) et du secteur agricole (émissions de NH₃).

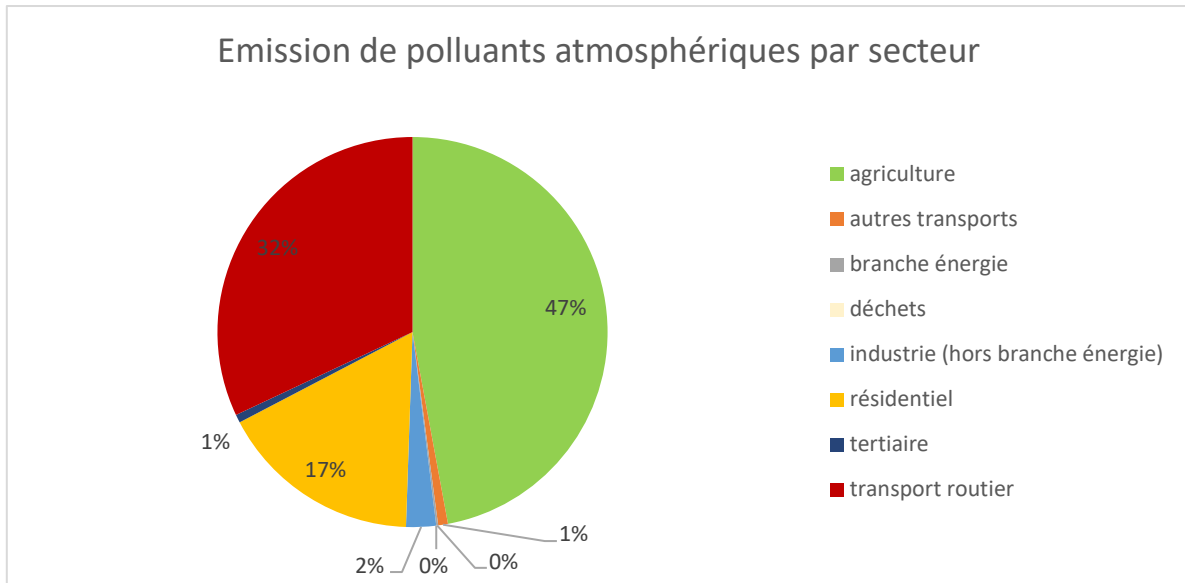


Figure 20 : émission de polluants atmosphériques par secteur d'activité, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Sur le territoire, le secteur le plus émetteur de polluants atmosphériques est l'agriculture, avec 47% des émissions. En effet, c'est l'activité principale du territoire. Le secteur routier arrive en 2^{ème} position, étant responsable de 32% des émissions, lié notamment à la combustion d'énergie fossile des voitures particulières. On retrouve ensuite le secteur résidentiel, avec 17% des émissions, lié à l'utilisation de la combustion fossile pour produire eau chaude ou électricité.

Les autres secteurs sont peu émetteurs de polluants atmosphériques sur le territoire, comme l'industrie, qui émet 2% de la totalité des polluants. Ceci s'explique par son faible développement sur le territoire qui a gardé son caractère rural et agricole. Le secteur tertiaire est quant à lui responsable d'1% des émissions.

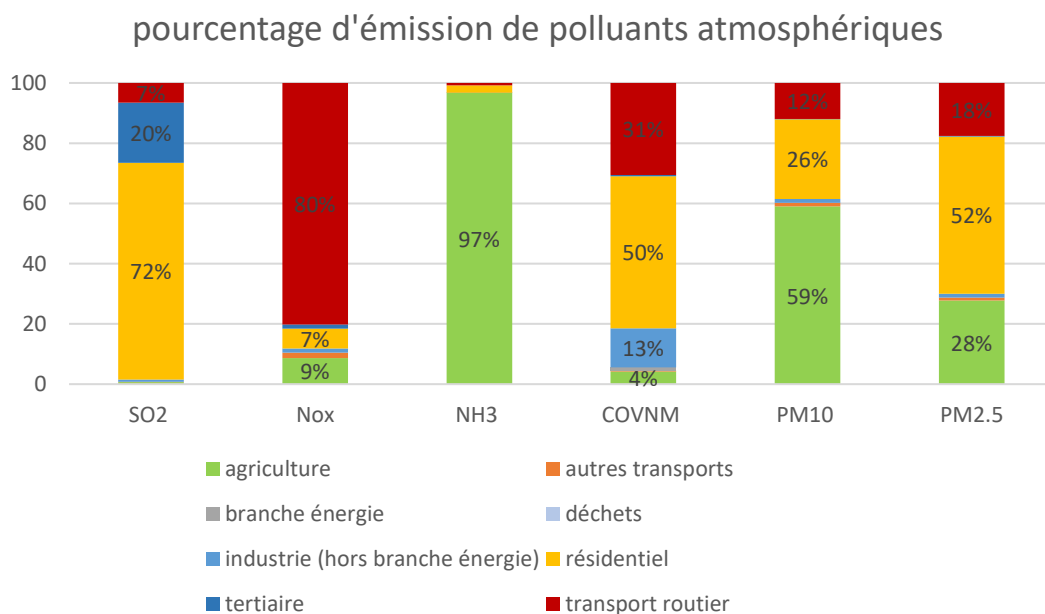


Figure 21 : pourcentage d'émission par secteur et par polluant, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Cet histogramme nous permet d'avoir un aperçu global des secteurs responsables de l'émission de polluants atmosphériques. Pour le SO₂, on constate que c'est le **secteur résidentiel** qui est le principal émetteur, avec 72% des émissions. 20% des émissions proviennent du secteur tertiaire. Les transports routiers sont, quant à eux, responsables de 7% des émissions de ce polluant.

Pour les oxydes d'azote, NO_x, ils sont à 80% rejetés par les **transports routiers**. Une part de 9% des émissions concerne le secteur de l'agriculture. Le secteur résidentiel représente 7% des émissions. D'après Citepa, au niveau national pour l'année 2020, les véhicules particuliers diesel étaient responsable de l'émission de 44% des oxydes d'azote. Combiné avec les véhicules utilitaires légers et les véhicules poids lourd, c'est plus de 80% des émissions originaires du secteur des transports routiers.

Pour le NH₃, les émissions proviennent presque en exclusivité du secteur agricole (97% des émissions). **L'usage massif d'engrais et l'élevage en sont les causes principales.**

Les composés organiques volatiles non méthaniques ont des origines diverses. Les émissions sont dues à 50% au secteur résidentiel, à 31% au secteur routier, à 13% au secteur industriel et à 4% à l'agriculture.

Les PM₁₀ sont principalement émis par le **secteur agricole**, à hauteur de 59%. C'est notamment le retournement des terres agricoles qui relâche de fines particules dans l'air. Les équipements de chauffage au niveau résidentiel sont responsable de 26% des rejets, et les transports routiers de 12%.

Le secteur résidentiel est responsable de la moitié des émissions de PM_{2.5} (52%). On retrouve aussi le secteur agricole qui participe à 28% des émissions de PM_{2.5}. Le secteur transport routier participe dans une moindre mesure à ces émissions, avec 12% de PM₁₀ et 18% de PM_{2.5}.

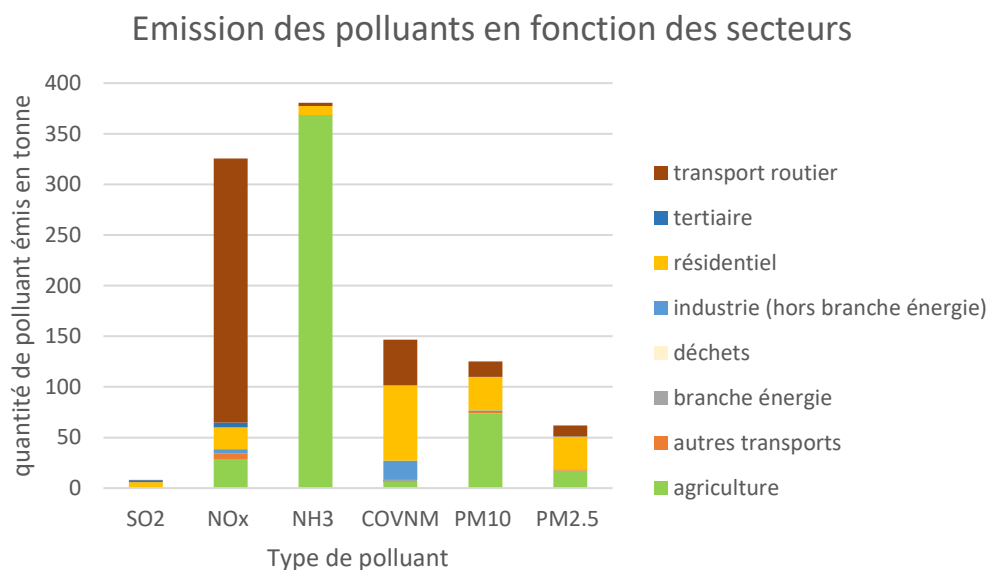


Figure 22 : émission de polluants atmosphérique en fonction du polluant concerné, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

L'émission de NH₃ est la plus importante sur le territoire, avec 380 tonnes émises, dont 368 tonnes causées par le secteur agricole. C'est par le biais de **l'intensification de l'agriculture et de l'utilisation d'intrants pour améliorer les rendements qu'il est libéré**. Le deuxième polluant atmosphérique le plus émis sur le territoire est l'oxyde d'azote avec 325 tonnes émises. C'est le secteur du transport routier qui est responsable de 80% des émissions. 147 tonnes de COVNM sont libérées sur le territoire, principalement émises par le secteur résidentiel. Quant au PM₁₀, l'agriculture est le principal émetteur

de ces particules avec 74 tonnes sur 147. Les PM2.5 sont majoritairement émis par le secteur résidentiel, avec 32 tonnes. Le secteur agricole est aussi l'un des émetteurs principaux, avec 17 tonnes. Au total, les émissions de PM2.5 s'élèvent à 62 tonnes. Avec 8 tonnes émises sur l'année 2019, le SO2 est le polluant le moins émis sur le territoire. sa source reste le secteur résidentiel à 72% (6 tonnes).

- Le secteur agricole, premier émetteur de NH₃.

En 2020, le secteur agricole était responsable de 94% des émissions à l'échelle nationale. L'ammoniac est la plus présente dans les engrais avec 28% du secteur agricole. Pour les engrais, ils constituent 18% des émissions de NH₃ dans le secteur agricole. L'élevage est aussi l'un des principaux émetteur d'ammoniac, puisque celui-ci se trouve dans les déjections animales. En tête des émissions, on retrouve l'élevage des bovins, avec 23% des émissions.

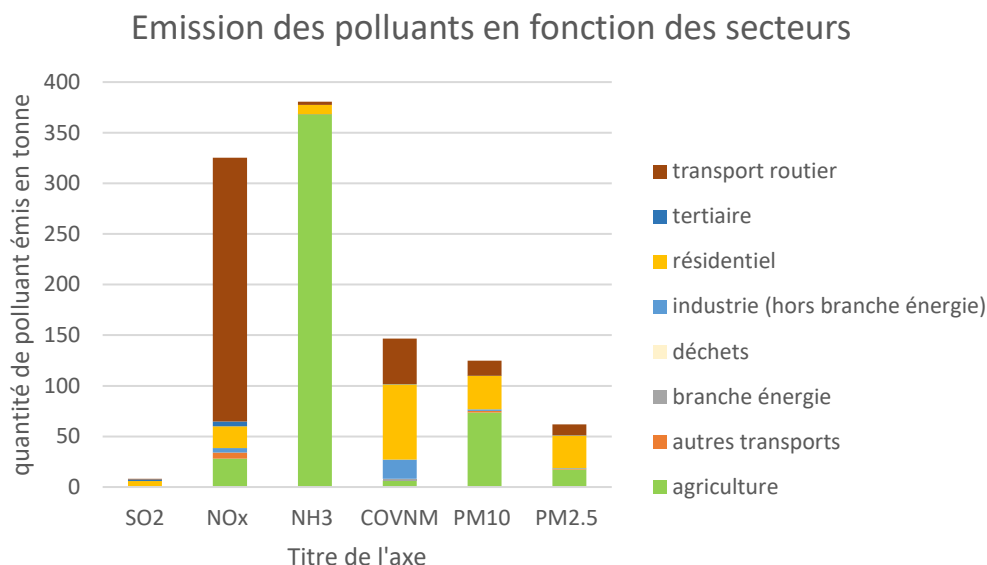


Figure 23 : répartition des émissions de NH₃ du secteur agricole, source : Citepa, avril 2021 - Format Secten

Pour limiter les émissions dans ce secteur, des stratégies peuvent être mises en place, comme le rééquilibrage de l'alimentation des bovins pour limiter les rejets azotés, une meilleure gestion et un meilleur stockage des effluents, ainsi qu'un épandage plus raisonné.

C. Séquestration carbone

La répartition des types de sols sur le territoire joue un rôle important dans la séquestration du carbone. Selon sa nature, son usage et les activités biologiques qui s'y passent, le potentiel de séquestration de carbone peut varier. A terme, les émissions de CO₂ ne devront pas être supérieures à sa capacité de stockage sur le territoire.

Avec la mise en place de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, il est nécessaire d'évaluer la capacité du territoire à séquestrer le carbone. L'objectif futur étant de réduire l'empreinte carbone des Français et que les émissions de CO₂ du territoire ne dépassent pas sa capacité de séquestration.

Le stockage du carbone est estimé grâce au logiciel Aldo développé par l'ADEME. Il se base sur les données de Corine Land Cover 2018. Les réservoirs de carbone pris en considération sont les sols, les litières, et la biomasse vivante, aérienne et racinaire.

Evolution de la séquestration carbone sur le territoire

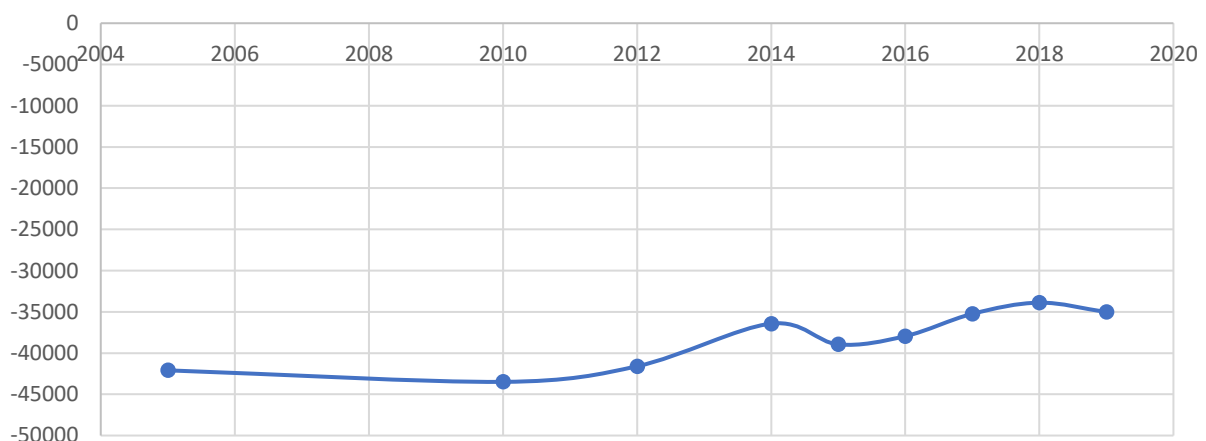


Figure 24 : évolution de la séquestration carbone sur l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Un résultat négatif indique un stockage de carbone. On peut voir que de 2005 à 2014, le stockage du carbone a diminué de 13% sur le territoire. On observe aussi une baisse du stockage de carbone entre 2015 et 2018, aussi égale à 13%. On remarque une légère tendance à la hausse du stockage du carbone dès 2018, de 3%. **En 2019, c'est près de 35 000 tonnes de CO₂éq qui ont été séquestrées sur le territoire.**

séquestration carbone par rapport aux émissions de GES sur le territoire

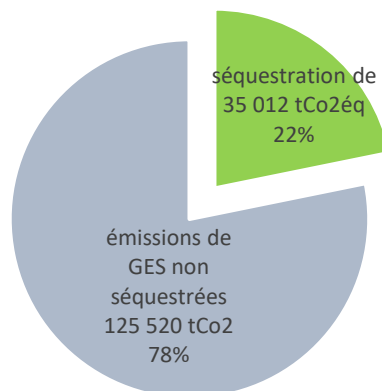


Figure 25 : part des émissions de CO₂eq séquestrer sur le territoire de l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) par occupation du sol de l'EPCI (%), 2012

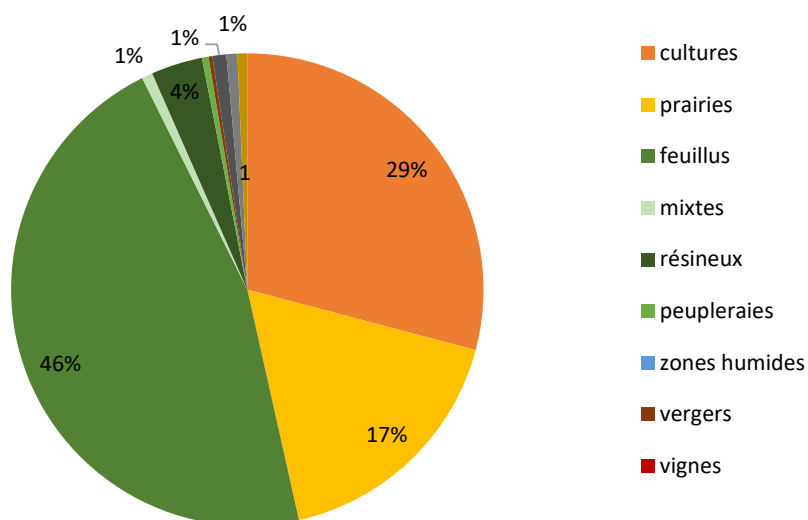


Figure 26 : répartition des stocks de carbone en fonction de la nature du sol, source : outil ALDO, ADEME

Les forêts de feuillus sont les principaux stocks de carbone de la collectivité, puisqu'elles stockent 46% du carbone immobilisé. Si l'on considère tous les types de forêts, la capacité de stockage est de 51% du stock total. Les cultures, très présentes sur le territoire, jouent aussi un rôle de stockage du carbone, avec 29% du stockage total. Quant aux prairies, elles stockent près de 17% du carbone. La présence de ses 3 types de sols joue un rôle important dans la réduction des gaz à effet de serre puisqu'ils permettent l'immobilisation du CO₂ sur le long terme.

Le caractère rural et forestier du territoire permet donc de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux sols. Cependant, l'artificialisation des sols, qui engendre une diminution des espaces naturels au profit de nouvelles constructions, pourrait engendrer une augmentation des émissions. La conservation des espaces forestiers et prairies est donc capitale dans la lutte contre réchauffement climatique, qui constituent les principaux puits de carbone du territoire.

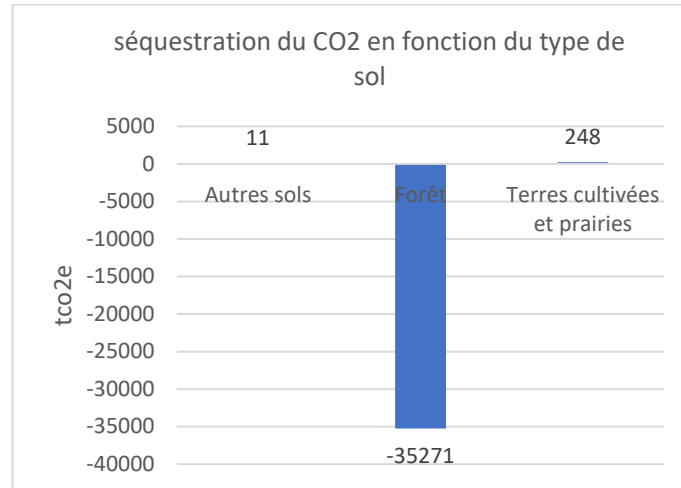


Figure 27 : séquestration du CO₂ en fonction de la nature du sol, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Sur le territoire de la collectivité, les forêts sont les principaux puits de carbone, lieu de stockage du carbone atmosphérique par des mécanismes naturels ou artificiels. Elles permettent de capter 35 271 tCO₂e, soit 22% des émissions de CO₂ émis par le territoire. Les terres cultivées et les prairies retournées sont, quant à elles, émettrices de carbone dans l'atmosphère. Avec 248 tCO₂e, elles participent à 0.15% des émissions de CO₂. Les sols artificialisés sont aussi des sources de carbone, avec 11 tCO₂e émis, ils participent faiblement aux émissions atmosphériques, à hauteur de 0.007%.

Stocks de référence par occupation du sol de l'EPCI (tous réservoirs inclus) (tC/ha)

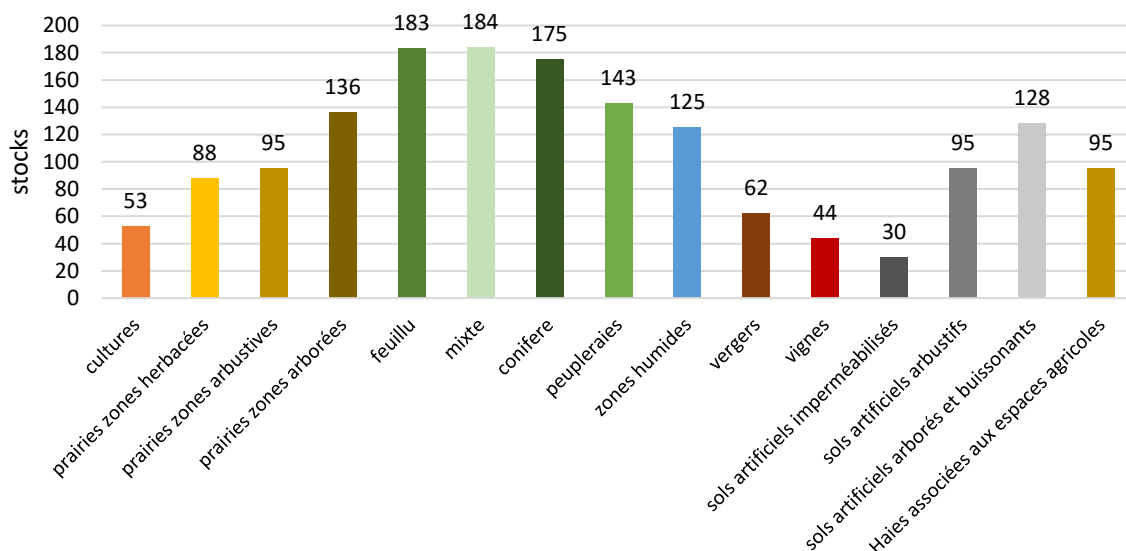


Figure 28 : stock de référence par occupation du sol de l'EPCI, source : outil ALDO, ADEME

Sur le territoire, **les forêts mixtes et les forêts de feuillus ont les plus grands potentiels de stockage de carbone par hectare**, avec respectivement 184 et 183 tonnes de carbone par hectare. Les sols réservés aux cultures ont un potentiel de stockage bien moindre, avec 53tCO₂/ha. Quant aux sols artificiels imperméabilisés, ce sont les réserves de carbone les moins efficaces, avec 30tCO₂/ha.

Au sein des forêts, c'est la biomasse qui stocke le carbone, c'est-à-dire la matière organique vivante, comme les feuillus, qui ont permis de stocker 89% du carbone en 2012. Les végétaux des prairies stockent dans une moindre mesure le CO₂.

Répartition des stocks de carbone dans la biomasse par occupation du sol de l'EPCI (%), état initial (2012)

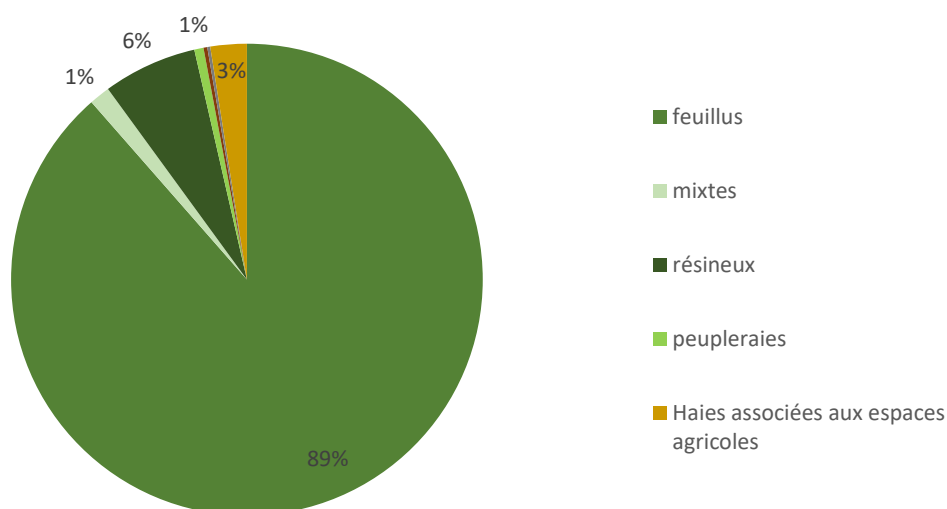


Figure 29 : Répartition des stocks de carbone dans la biomasse par occupation du sol de l'EPCI, source : outil ALDO, ADEME

D. Consommation d'énergie

1. Facture énergétique du territoire

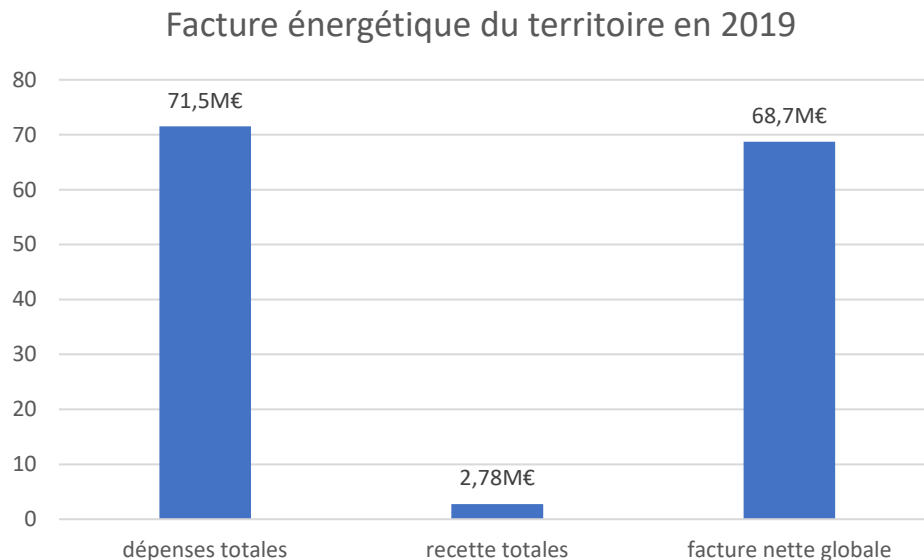


Figure 30 : facture énergétique de l'EPCI, source : ATMO Grand Est Invent'Air V2021

Les recettes totales de la collectivité sont liées à la production d'énergies renouvelables (celles qui peuvent être vendues, mais aussi celles produites pour la consommation personnelle du territoire) sur le territoire, tandis que les dépenses totales font références à l'argent dépensé dans l'importation d'énergies.

La facture élevée de l'énergie s'explique par la forte consommation de produits pétroliers et de leurs dérivés, notamment par l'achat de carburant nécessaire pour les déplacements routiers et l'agriculture, secteurs très actifs sur le territoire.

La production d'énergie renouvelable permet d'alléger légèrement la facture, même si leur part est encore très faible sur le territoire. La facture nette globale s'élève donc à 68.7 millions d'euros, soit 3 580 euros par habitant sur le territoire.

Le prix de l'énergie a depuis toujours tendance à augmenter. Dans les années à venir, et comme on le constate d'ores et déjà, les conflits géopolitiques mondiaux, l'épuisement des ressources nécessaires aux énergies non renouvelables et les taxes appliquées seront les principaux facteurs qui feront varier le prix des énergies, pour répondre à la demande des consommateurs. Entre 2012 et 2022, le prix du gasoil a par exemple augmenté de 39%. (Base Pégase, rapport Beyond 20/20 WDS).

Au sein des ménages, le prix du fioul domestique a entre 2016 et 2018 augmenté de 39%. Le coût de l'électricité a quant à lui augmenté de 20% au sein des ménages, entre 2012 et 2022. Le prix du gasoil reste quant à lui stable depuis 2016. Ces variations de tarifs sont responsables de la facture énergétique du territoire.

La facture nette par habitant est donc bien plus importante qu'à l'échelle de la région. La facture nette globale du Grand Est s'élève à 14.1 milliards d'euros, soit 2 540 euros par habitant, **ce qui correspond à un écart de 1 033 euros par habitant.**

Le secteur ayant la facture la plus élevée est celui des transports routiers à l'échelle de l'EPCI mais aussi à l'échelle de la région, avec respectivement une facture de 43.8 millions d'euros et 6.33 milliards d'euros.

Au niveau de la production d'énergie renouvelable, la région s'appuie principalement sur les parcs éoliens, qui ont rapportés en 2019, 692 millions d'euros.

Quant à l'EPCI, ses revenus en termes d'énergie sont principalement de l'ordre du bois énergie.

2. Consommation énergétique finale livrées aux utilisateurs

La consommation énergétique finale correspond à l'énergie livrée aux utilisateurs et qui est utilisée à des fins énergétiques. Les entreprises, les foyers, ainsi que les autres services sont donc pris en compte.

La consommation totale du territoire correspond à 568 GWh, soit 29.64 MWh par habitant. Ce taux est moins élevé qu'à l'échelle régionale, où la consommation moyenne par habitant est de 33 MWh en 2018, mais reste plus élevé qu'à l'échelle nationale, où elle est de l'ordre de 25.2 MWh.

488 GWh de la consommation totale d'énergie sont importés sur le territoire, soit 86%.

Evolution de la consommation d'énergie finale en GWh

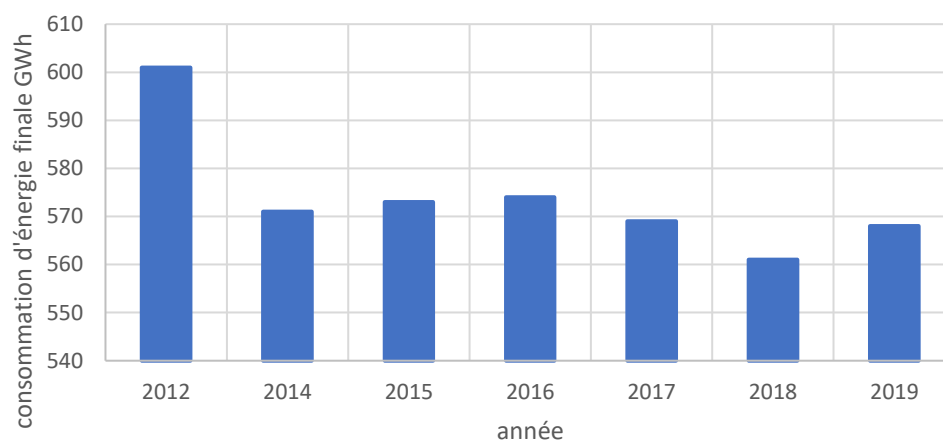


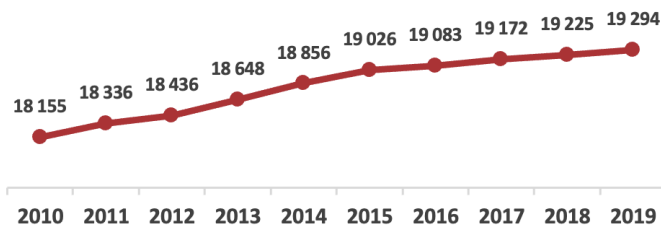
Figure 31 : bilan de la consommation d'énergie final par an de l'EPCI, source : chiffres clés en un clin d'œil – édition 2021 – CC Haut Chemin – Pays de Pange

Depuis 2012, la consommation énergétique du territoire est en diminution. Entre 2012 et 2014, on observe une importante diminution de l'ordre de 5%, suivi d'une phase stable de 2 ans. S'en suit une nouvelle diminution de 2% entre 2016 et 2018, qui a permis d'atteindre le taux de consommation le plus faible de ces dernières années. Néanmoins, on observe une augmentation de la consommation en énergie de 1% entre 2018 et 2019, ce qui équivaut à 7 GWh.

L'objectif fixé dans le cadre du PCAET est d'atteindre une consommation d'énergie finale de l'ordre de 426 GWh d'ici 2030, c'est-à-dire atteindre l'objectif de réduction de la consommation d'énergie finale de – 29% par rapport à 2012 d'ici 2030, un objectif ambitieux qui se veut réalisable.

Pour trouver l'origine de l'augmentation de la consommation d'énergie totale, il faut identifier le ou les secteurs mis en cause.

Evolution annuelle de la population depuis 2010



Source : INSEE 2010-2019

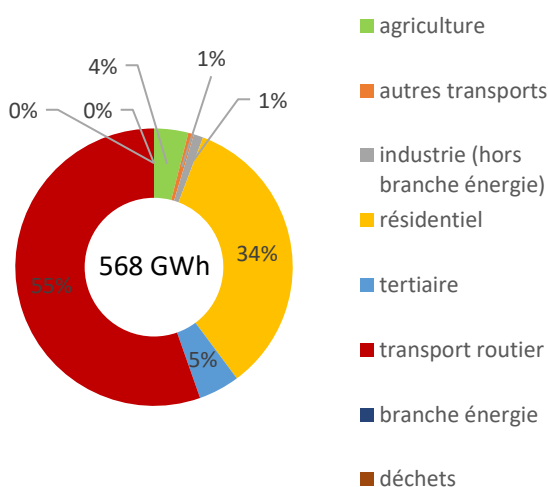
Figure 51 : Évolution annuelle de la population de la CCHCPP depuis 2010, source : INSEE

Cette augmentation de la consommation énergétique finale en GWh entre 2018 et 2019 peut s'expliquer en partie par **l'augmentation de la population** dans la Communauté de Communes. Entre 2018 et 2019, la population est passée de 19 225 habitants à 19 294 habitants. Mais on voit que l'évolution de la population n'est pas le seul facteur qui explique l'évolution de la consommation énergétique.

3. Consommation énergétique par secteur

En raison des flux importants de véhicules sur le territoire, **les transports routiers représentent plus de la moitié de la consommation d'énergie** (55%, soit 315 GWh). Ils sont suivis par le secteur résidentiel avec 34% (193 GWh) de la consommation totale d'énergie.

Consommation totale d'énergie par secteur en %



Consommation totale d'énergie par secteur en GWh

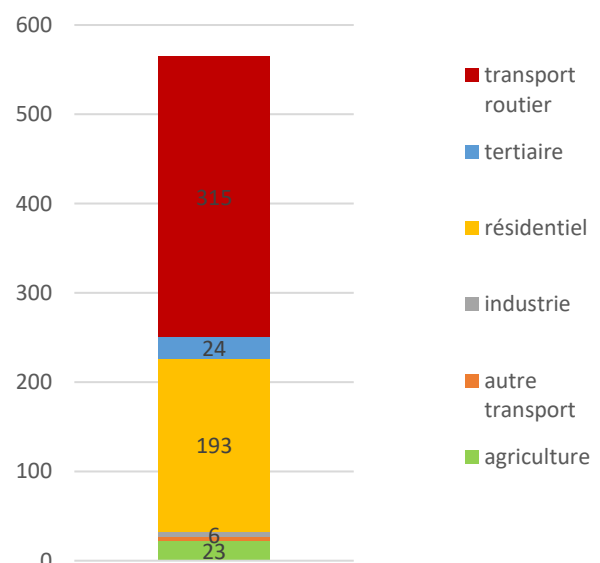


Figure 52 : consommation d'énergie par secteur en pourcentage, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

Figure 53 : consommation totale d'énergie par secteur, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

4. Consommation énergétique par type d'énergie

L'énergie la plus utilisée sur le territoire est d'origine pétrolière (63%). S'en suit de loin l'électricité qui ne représente que 14% de la consommation énergétique totale. Les énergies renouvelables ne représentent que 13% de cette consommation. Malgré une forte densité forestière, la source bois-énergie est sous-exploitée avec une contribution de 6%.

Les autres énergies renouvelables correspondent majoritairement aux pompes à chaleur aérothermiques, aux panneaux thermiques et photovoltaïques, à la chaleur géothermique et aux agrocarburants.

On peut aussi observer que **le secteur du transport routier est le plus énergivore**, avec 315 GWh utilisés sur l'année 2019. Les secteurs résidentiel et agricole ont une consommation équivalente d'énergie, avec respectivement 24 et 23 GWh.

L'industrie et le tertiaire étant peu présents sur le territoire par rapport aux autres secteurs d'activités, leur consommation d'énergie finale est faible.

Consommation d'énergie par type d'énergie

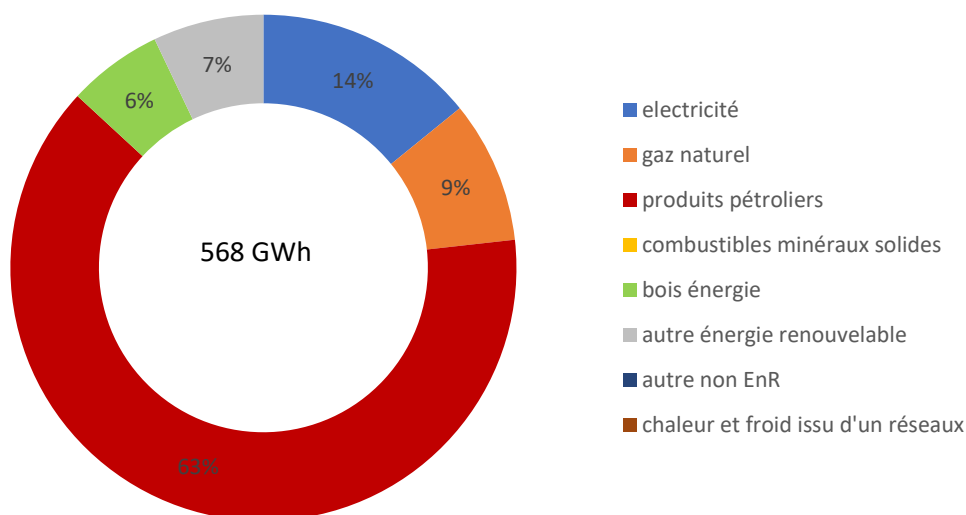


Figure 54 : consommation d'énergie par type d'énergie, source : ATMO Grand Est - invent'Air V2021

Sur le territoire, l'énergie utilisée provient principalement de produits pétroliers, énergie fossile et non renouvelable. Cela est principalement dû à la consommation de carburants nécessaires aux transports routiers.

Consommation énergétique par type d'énergie et secteur d'activité (GWh) 2019

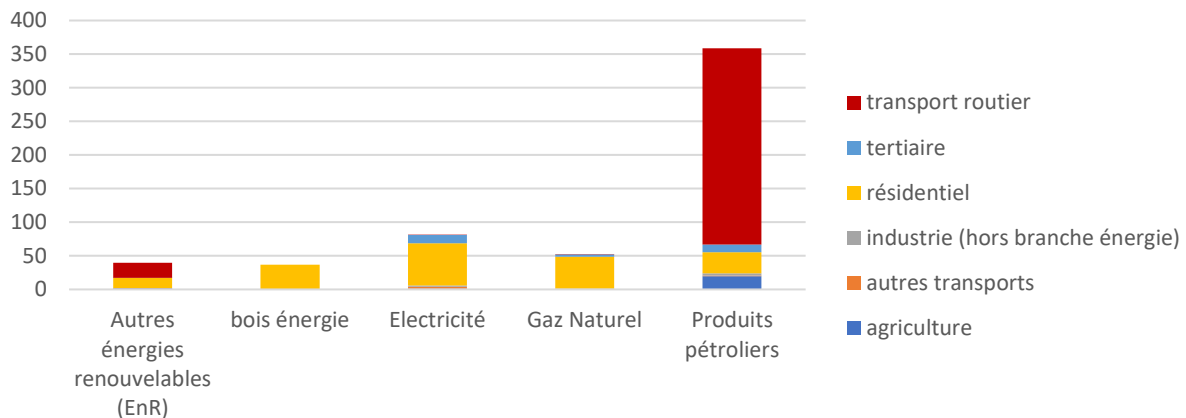


Figure 55 : consommation d'énergie répartie par type d'énergie et par secteur d'activité, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

La consommation des produits pétroliers est principalement due à l'utilisation des dérivés notamment les carburants qui permettent de garantir les activités des secteurs du transport routier et de l'agriculture.

L'électricité, le gaz naturel et la filière bois-énergie sont des énergies surtout utilisées dans le cadre résidentiel, pour le chauffage ou l'électricité des bâtiments. L'utilisation des autres énergies renouvelables sur le territoire est faible par rapport aux énergies fossiles.

Consommation d'énergie par secteur (GWh) en 2019

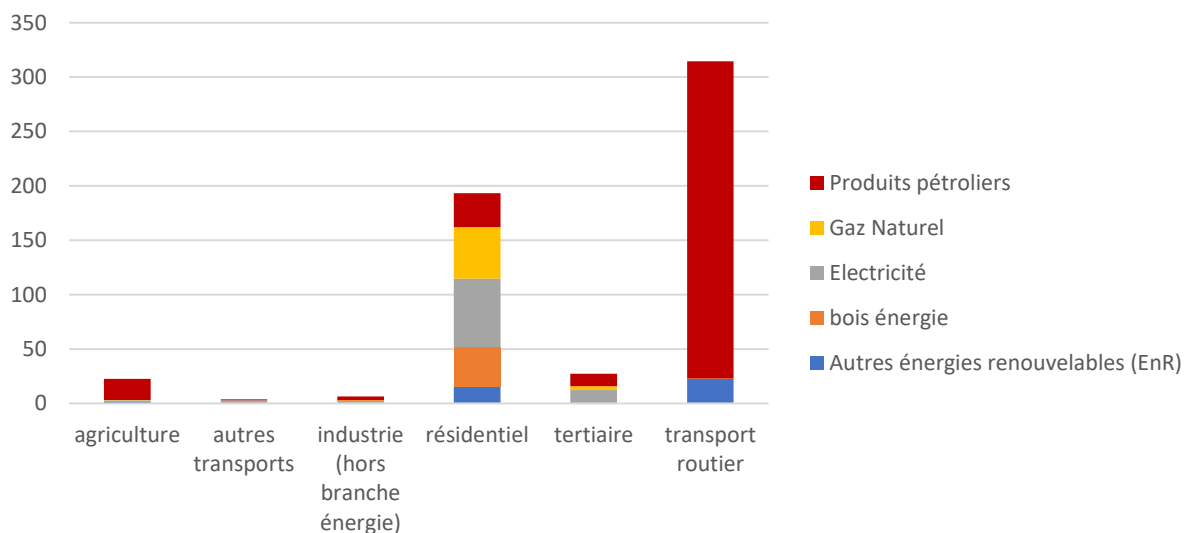


Figure 56 : consommation par secteur et par type d'énergie, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

Sur le territoire, la part des énergies renouvelables dans ces types de transports reste faible, avec 7%.

L'aménagement des territoires a principalement été pensé pour les déplacements en voiture. Diminuer la dépendance des usagers à ce type de transport passe donc par repenser l'aménagement du territoire. A lui seul, ce secteur a consommé 315CWh en 2019, soit 54% de la consommation totale du territoire.

5. Bilan de la consommation énergétique du territoire

Consommation d'énergie par secteur et par type d'énergie

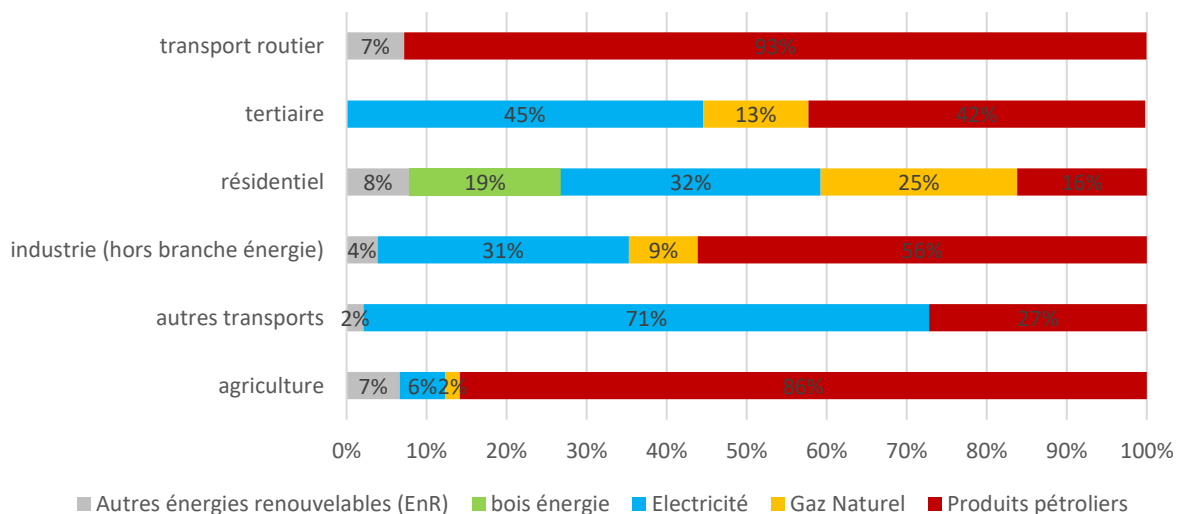


Figure 57 : pourcentage d'émission de polluants par secteur, ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

En pourcentage, les données sont moins représentatives. Par exemple, les consommations du secteur agricole est moindre par rapport au secteur routier si l'on reprend le graphique précédent.

Les produits pétroliers représentent une part considérable des énergies utilisées, notamment dans les transports routiers (93%) et l'agriculture (86%). L'électricité est la deuxième source d'énergie la plus utilisée, majoritairement dans le domaine des autres transports (véhicules électriques, moteur à hydrogène) à 71% et le domaine tertiaire (45%) et résidentiel (32%).

La plupart des secteurs dépendent donc des énergies fossiles, tendance qu'il faut inverser afin de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

6. Éclairage public et pollution lumineuse

L'éclairage public constitue une source de consommation énergétique non négligeable pour les collectivités. Les installations vétustes en service depuis plus de 20 ans accroissent cette consommation (40% des installations).

L'éclairage public représente également l'une des principales sources de pollution lumineuse pouvant avoir des impacts indéniables sur la biodiversité locale nocturne.

Dans le domaine de l'éclairage public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux :

- Sécurité des personnes et des biens ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;
- Collecte et recyclage du matériel usagé.

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ;
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité.

Source des données : Ademe

Avec l'installation de nouveaux luminaires économes couplée à de nouvelles technologies intelligentes, les communes peuvent atteindre des résultats satisfaisants :

- Installer des ballasts électroniques pour l'éclairage des routes permettant une variation de la puissance de l'éclairage en fonction de la circulation automobile, de la présence d'individus et de la lumière naturelle. La réduction de consommation serait de 60 %.
- Passer à l'éclairage LED, plus durable tout en consommant moins d'énergie. Elles permettent de diviser par 3 ou 4 la consommation d'énergie d'un parc d'éclairage public.
- L'extinction totale de l'éclairage sur un créneau horaire plus ou moins conséquent. Eteindre à partir de minuit jusqu'à quatre heures du matin diminue la facture d'électricité de 10%. Cela peut représenter de 20 000 à 30 000 euros d'économie sur le budget.

La réticence à la mise en place de ces systèmes est régulièrement justifiée par la peur de la hausse du nombre de cambriolage et par une sensation d'insécurité. Les statistiques nationales démontrent que 80% des cambriolages ont lieu dans la journée. En effet, les voleurs ont besoin de lumière pour commettre leurs délits. Dans le noir, ils seraient paradoxalement plus visibles, étant empêchés de circuler feux éteints avec leur véhicule par exemple, ou étant contraints d'utiliser des lampes torches.

Source : Apport d'enquête CVS 2018 - Les cambriolages et tentatives de cambriolage de résidences principales sur www.interieur.gouv.fr/

Titulaire du contrat		LED	Non LED	Inconnu	TOTAL
Pays de Pange	COMMUNE DE BAZONCOURT	15	95		110
	COMMUNE DE COINCY	9	72		81
	COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY	5	111		116
	COMMUNE DE COURCELLES CHAUSSY	230	395		625
	COMMUNE DE COURCELLES SUR NIED	14	214		228
	COMMUNE DE MAIZEROT	5	90		95
	COMMUNE DE MARSILLY	14	98		112
	COMMUNE DE OGY MONTOT	257	164		421
	FLANVILLE				
	COMMUNE DE PANGE	165	118		283
	COMMUNE DE RAVILLE	8	65		73
	COMMUNE DE RETONFEY	123	179		302
	COMMUNE DE SANRY SUR NIED	NC	NC		NC
	COMMUNE DE SERVIGNY LES RAVILLE	37	47		84
	COMMUNE DE SILLY SUR NIED	98	74		172
	COMMUNE DE SORBEY	20	64		84
	COMMUNE DE VILLERS STONCOURT	65	0		65
Haut Chemin	COMMUNE DE BURTONCOURT	53	0		53
	COMMUNE DE CHARLEVILLE SOUS BOIS*	41	12	12	65
	COMMUNE DES ETANGS	80	7		87
	COMMUNE DE FAILLY VREMY	33	45		78
	COMMUNE DE GLATIGNY	11	70		81
	COMMUNE DE HAYES	0	37		37
	COMMUNE DE SAINT HUBERT	54	0		54
	COMMUNE DE SAINTE BARBE	12	167		179
	COMMUNE DE SANRY LES VIGY	13	150		163
	COMMUNE DE SERVIGNY STE BARBE	90	2		92
	COMMUNE DE VIGY	25	336		361
	COMMUNE DE VRY GONDREVILLE	11	143		154
TOTAL		1488	2755		4255

Figure 58 : Inventaire du nombre de points lumineux sur le territoire de la CCHCPP

En 2022, pour 26 communes sur 28, on compte au total 3 864 luminaires publics. Tandis que les éclairages non-LED s'élèvent au nombre de 2 419, les éclairages LED sont au nombre de 1433. Certaines communes possèdent plus de luminaires LED que de non-LED et pour d'autres communes, c'est l'inverse.

EXTINCTION ÉCLAIRAGE PUBLIC	NON	OUI	HORAIRES D'EXTINCTION / REMARQUES
BAZONCOURT	X		
BURTONCOURT		X	De 0h00 à 4h30
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS		X	De 23h à 5h
COINCY	X		En projet pour 2023
COLLIGNY-MAIZERY	X		
COURCELLES-CHAUSSEY	X		
COURCELLES-SUR-NIED		X	Semaine : de 0h00 à 5h00 WE : de 1h00 à 5h00
LES ÉTANGS	X		
FAILLY	X		Projet acté : tranche horaire à définir
GLATIGNY		X	De 0h00 à 5h00
HAYES		X	De 23h à 6h
MAIZEROY	X		
MARSILLY		X	De 0h00 à 5h00
OGY-MONTOY-FLANVILLE	X		
PANGE		X	De 0h00 à 5h30
RAVILLE		X	De 0h00 à 5h00
RETONFEY		X	Horloges astronomiques. Éclairage programmé 30 min après le coucher du soleil, extinction 30 min après le lever du soleil
SAINTE-BARBE		X	De 23h00 à 5h00
SAINT-HUBERT		X	Réduction de l'intensité (00h à 5h) + Projet acté : extinction complète en milieu de nuit
SANRY-LES-VIGY		X	De 00h30 à 5h30
SANRY-SUR-NIED	X		
SERVIGNY-LES-RAVILLE	X		
SERVIGNY-LES-STE-BARBE		X	Réduit de moitié l'intensité de l'éclairage LED à partir de 23h00 à 5h00 et 4 points LED éteints de 23h00 à 5h00
SILLY-SUR-NIED	X		
SORBEY	X		
VIGY	X		
VILLERS-STONCOURT	X		Réduction de l'intensité de 30% Réflexion sur la possibilité de descendre à 70%
VRY	X		

Figure 59 : Extinction ou non de l'éclairage public sur le territoire de la CCHCPP

Concernant l’extinction de l’éclairage public, les pratiques des collectivités sont diversifiées :

- 12 communes éteignent ou adaptent l’éclairage selon les horaires ;
- 12 communes ne pratiquent pas d’extinction ;
- 4 communes portent des projets à plus ou moins long terme (extinction ou réduction de l’intensité)

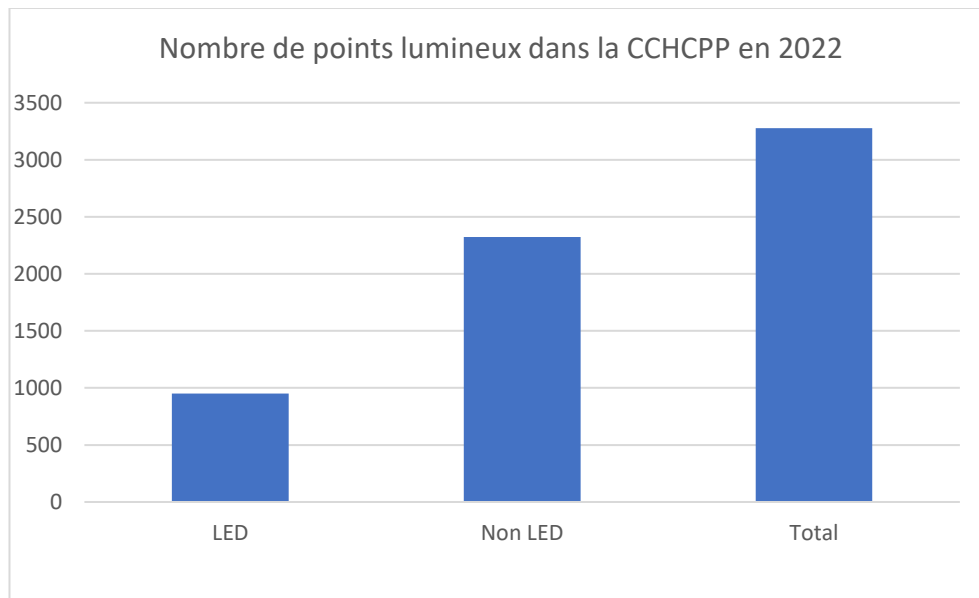


Figure 60 : nombre de points lumineux dans la CCHCPP, 2022, source : UEM

7. Secteurs responsables de l’augmentation de la consommation d’énergie

En comparant la consommation d’énergie totale sur le territoire entre les années 2018 et 2019, on peut retrouver les secteurs mis en jeu dans l’augmentation de la consommation d’énergie totale.

Dans le secteur résidentiel, on observe une augmentation de 11% de l’utilisation d’énergies renouvelables (autre que le bois-énergie), ce qui équivaut à 1 647 MWh (soit 1.6 GWh). On peut constater que **le secteur résidentiel tend à être moins dépendant aux produits pétroliers**, puisqu’on observe une diminution continue de la consommation de pétrole dans ce secteur, dont 2 080 MWh entre 2018 et 2019 (2 GWhs). La consommation en 2019 s’élevait donc à 31 GWh. Pour ce qui est de l’utilisation du bois énergie, entre 2017 et 2018, son utilisation a diminué de 9% (3.7 GWhs), et a réaugmenté de 3% (1 GWh) en 2019. On observe le même phénomène pour le gaz naturel, avec une diminution de la consommation énergétique de 5% (2 GWh) dans le secteur résidentiel entre 2017 et 2018, suivi d’une légère augmentation en 2019 de 3% (1.4 GWh). L’utilisation de l’électricité, quant à elle, a augmenté de 1% par rapport à 2018, soit de 493 MWh.

Au niveau du secteur résidentiel, on peut donc observer une diminution de la consommation énergétique originaire des produits pétroliers. On peut voir l’émergence des autres énergies telles que le gaz naturel, l’électricité, le bois énergie ou encore les autres énergies renouvelables.

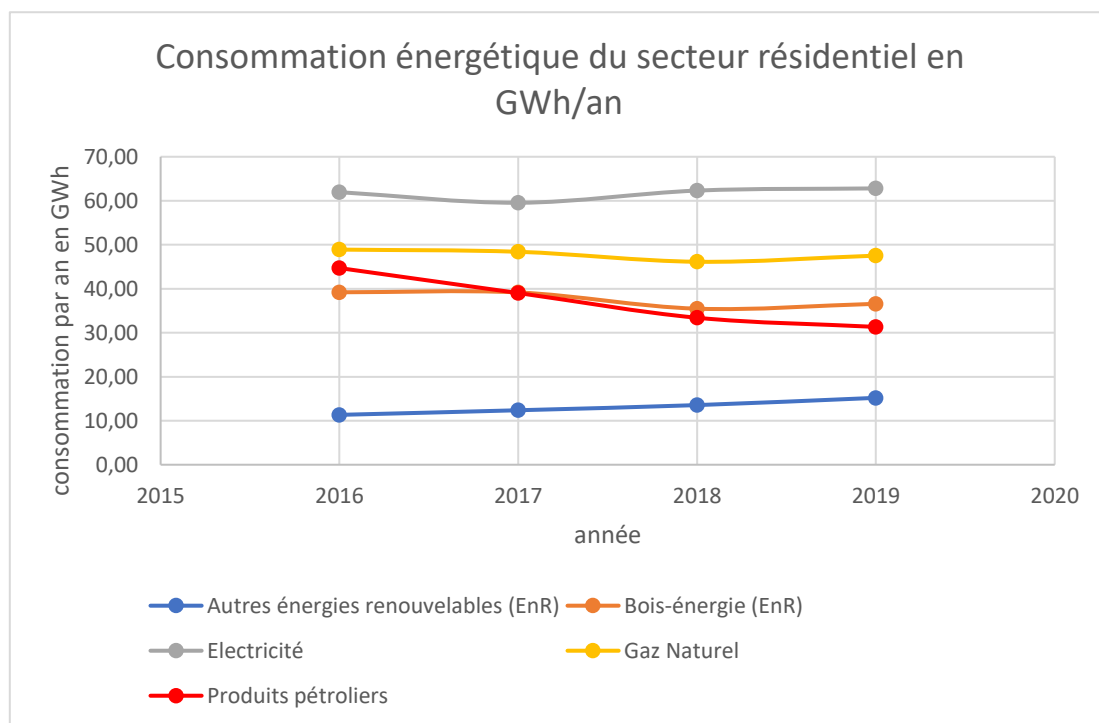


Figure 61 : évolution de la consommation énergétique - secteur résidentiel, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

Pour le secteur tertiaire, on observe une diminution de la consommation de produits pétroliers. Depuis 2018, elle a diminué de 3% (331 MWh). Pour l'électricité, sa consommation a elle aussi diminué, de 1% (68 MWh). Enfin, la consommation énergétique liée au gaz naturel a quant à elle augmenté de 5%, soit 163 MWh.

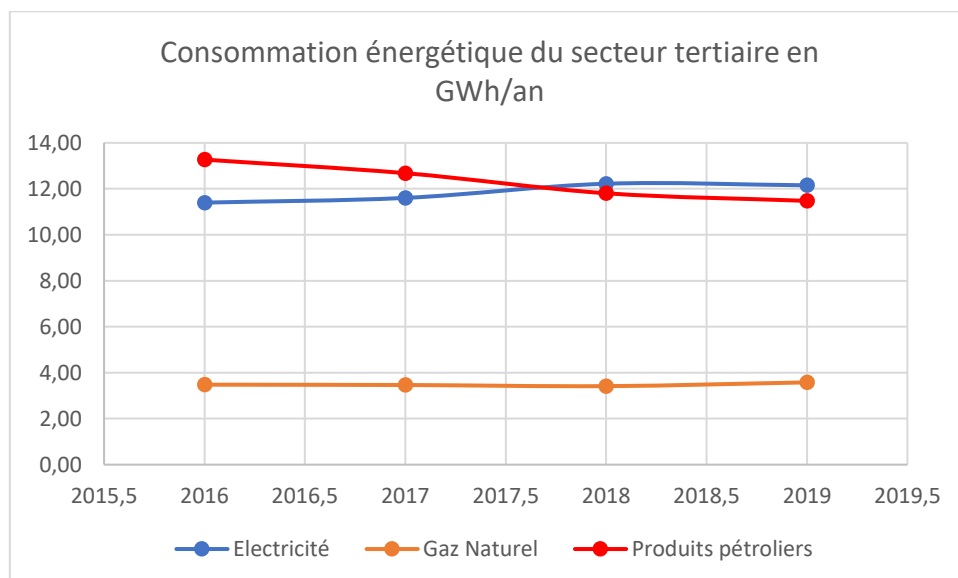


Figure 62 : évolution de la consommation énergétique - secteur tertiaire, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

C'est dans le secteur du transport routier qu'on observe la plus forte évolution de consommation énergétique.

Au niveau des autres énergies renouvelables, on constate une augmentation de la consommation, mais qui tend à stagner ces dernières années. Entre 2018 et 2019, la consommation énergétique liée aux autres énergies renouvelables tend à augmenter, avec 307 MWh (soit 1%) de plus. La part de l'énergie électrique dans le secteur des transports routiers a augmenté de 27% en 1 an. En termes d'énergie, cela correspond à 25 MWh. En ce qui concerne les produits pétroliers, on observe une augmentation de 1.3%, mais qui est non négligeable puisque cela concerne 3 812 MWh, soit 4 GWh.

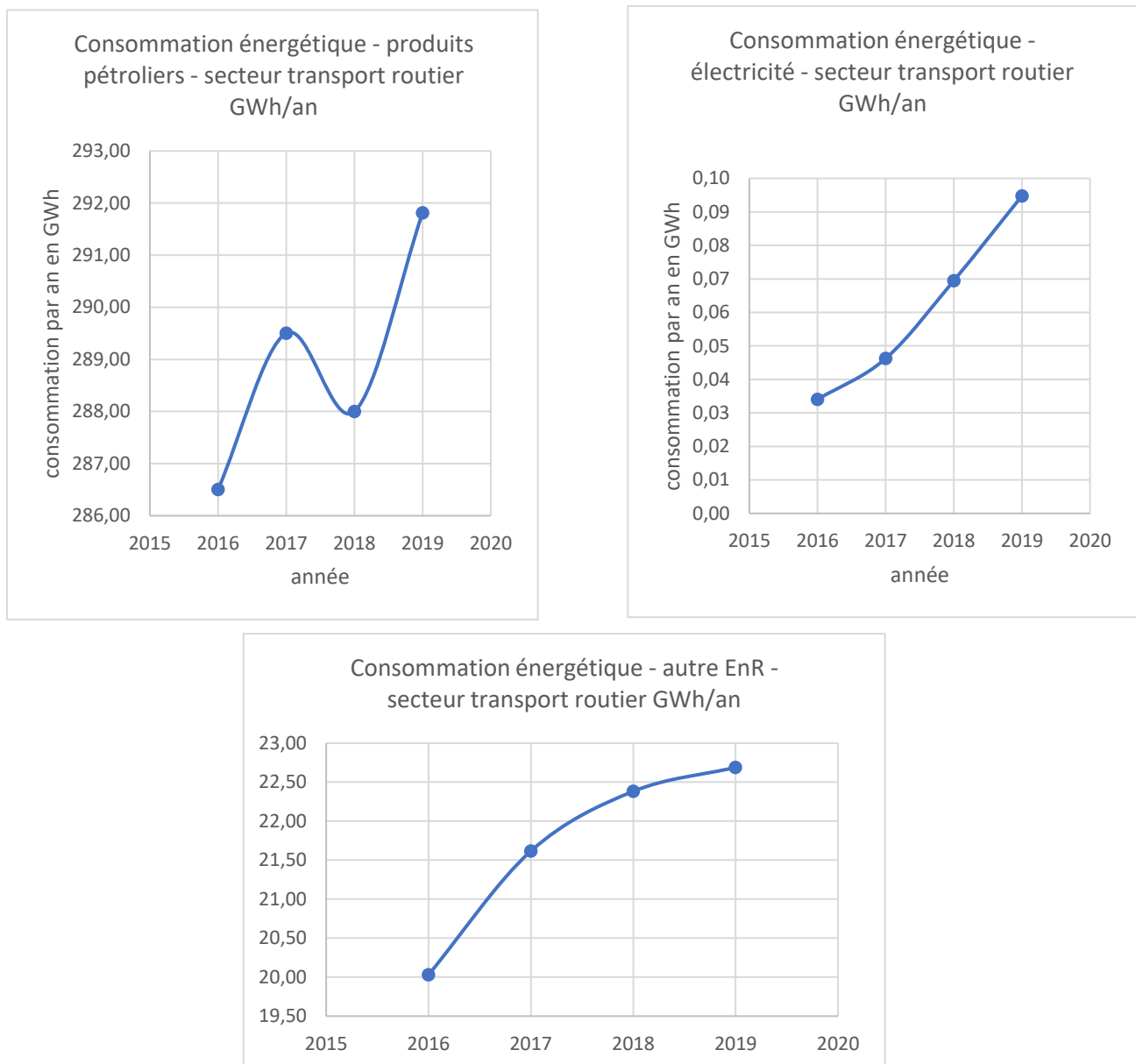


Figure 63 : évolution de la consommation énergétique - secteur transport routier, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

En prenant en compte toutes ces variations majeures de consommation entre 2018 et 2019, on retrouve les causes de l'augmentation de 7 GWh de la consommation énergétiques, par type d'énergie et par secteur d'activité.

E. Réseau d'énergie

1. Réseau de gaz

La CCHCPP est traversée par une branche du réseau de transport de gaz. **Onze communes** bénéficient du raccordement aux réseaux de distribution, qui fait le lien entre le réseau de transport et les particuliers.

Les communes de Pange, Marsilly, Les Etangs, Courcelles sur Nied, Courcelles-Chaussy, Coincy, Ogy-Montoy-Flanville, Vigy, Vry, Servigny-les-Sainte-Barbe et Retonfey sont desservies par le gaz naturel.

Le réseau s'étend sur 91km, et dessert 2 774 clients. Au total, le réseau délivre aux alentours de 52 GWh par an sur le territoire.

Pour permettre un suivi complet de sa consommation de gaz et de comprendre ses dépenses, GRDF a mis en place un compteur communicant, le boîtier Gazpar, qui permet un suivi quotidien de sa consommation. Ce dispositif permet de comprendre et d'agir sur sa consommation, et ainsi de participer à la réduction de la consommation énergétique au niveau individuel, mais aussi au niveau du territoire, et de limiter son impact sur l'environnement.

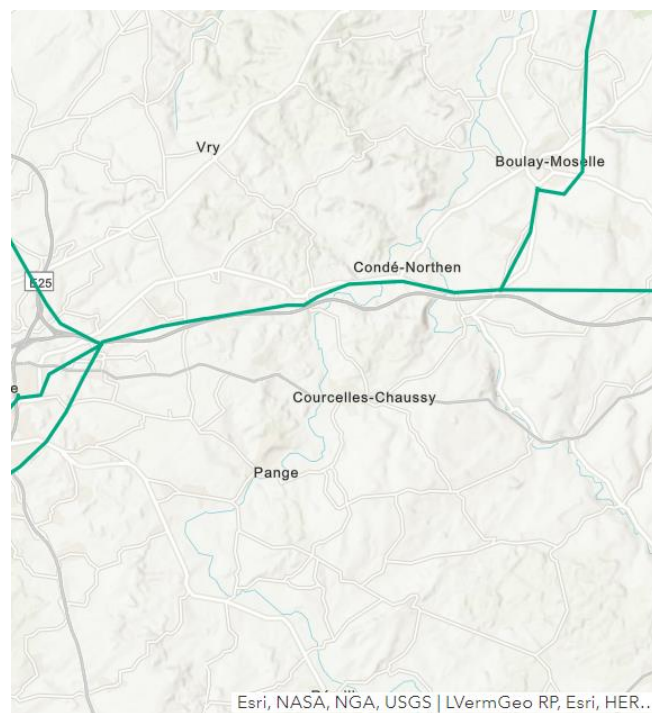


Figure 64 : conduite du réseau de transport de gaz, source GRDF

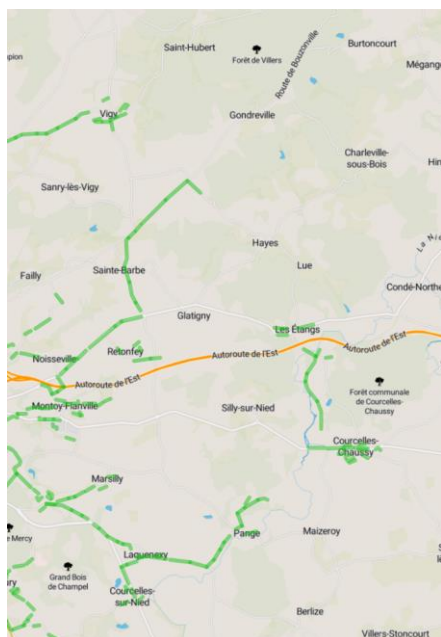


Figure 65 : réseau de distribution du gaz naturel

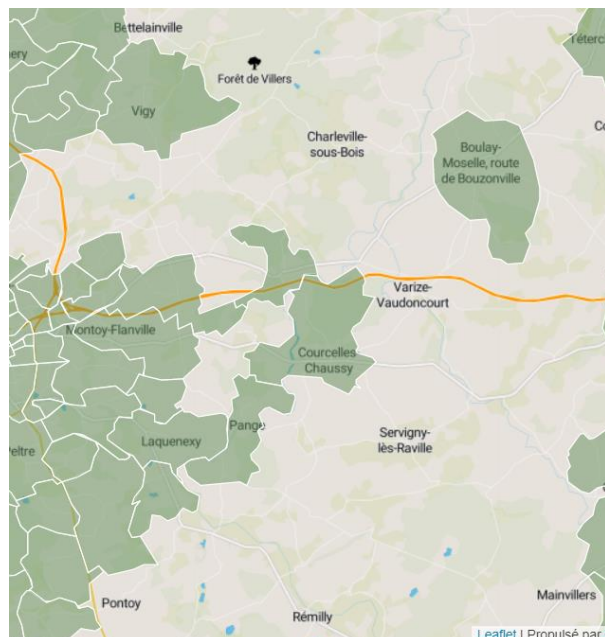


Figure 66 : communes raccordées au réseau de distribution du gaz naturel

Le réseau de distribution du gaz se concentre sur les agglomérations importantes, pour qui il est intéressant de disposer du gaz. La forte densité de population de ces agglomérations permet une redistribution optimale de gaz naturel aux particuliers.

Les communes principalement desservies par le réseau de distribution de gaz naturel sont situées à proximité du réseau de transport, ou à proximité du réseau de distribution de Metz Métropole.

2. Réseau d'électricité

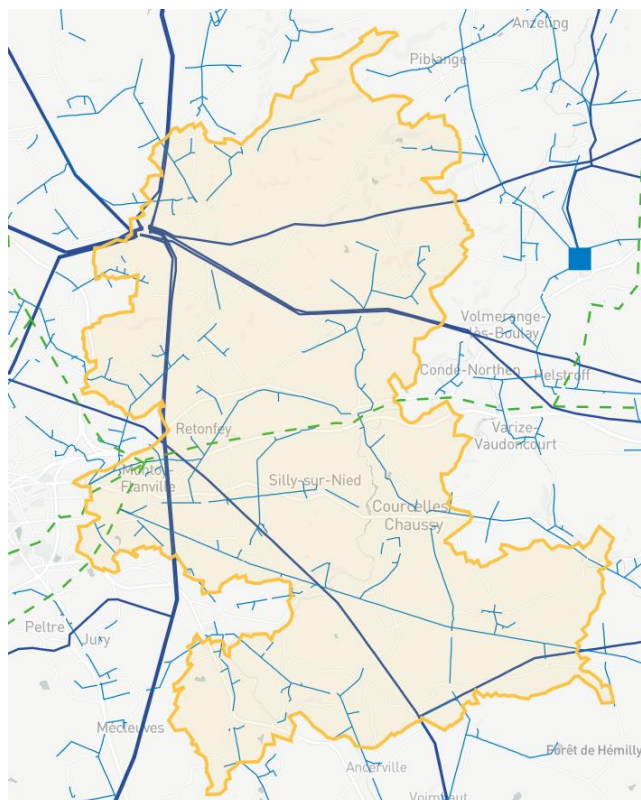


Figure 67 : réseau de transport et de distribution d'électricité, source : Engie

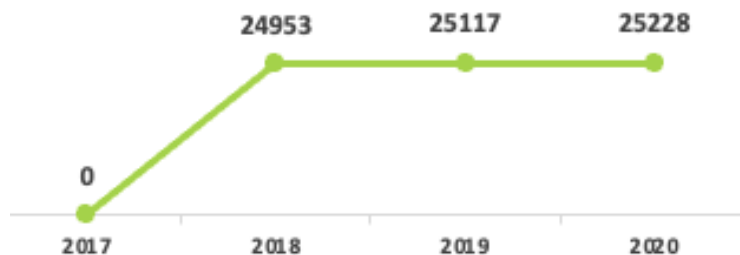
Le territoire dispose d'un réseau électrique dense. Il est principalement géré par Réséda. Il a desservi plus de 9 000 clients sur le territoire en 2020, un chiffre en augmentation puisqu'en 2019, les clients étaient de l'ordre de 8 886.

On retrouve un seul poste de transformation à Vigy, qui permet le transport sur de longues distances avec des pertes minimales d'énergie. Ces lieux sont fermés et commandés à distance à partir de Pupitres de Commandes Groupées. Un autre poste se trouve proche de la communauté de communes, à Ancerville, à la frontière de la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange et de la Communauté de communes du Sud Messin. Sur le reste du territoire, on trouve 254 autres postes de gestion. Ce réseau d'ouvrages (BT, HTA, HTB1, HTB2) s'étend sur plus de 329 km.

On retrouve sur le territoire près de 2 017 sites de productions, dont 33 à Courcelles-Chaussy. **Le réseau électrique sur le territoire est fiable**, on compte peu d'incident, et le temps moyen de coupure par abonné est faible : sur les 10 dernières années, on compte 12 minutes d'interruption du service en moyenne sur le territoire, contre 58 minutes au niveau national. Ces coupures sont généralement liées à des incidents sur le réseau de distribution.

Au niveau de l'ancienneté des infrastructures, un grand nombre a plus de 40 ans. Le renouvellement de ces infrastructures pourrait permettre des économies d'énergie et d'éviter des incidents qui engendreraient des coupures du réseau électrique.

Puissance de raccordement (en kw) de 2017 à 2020

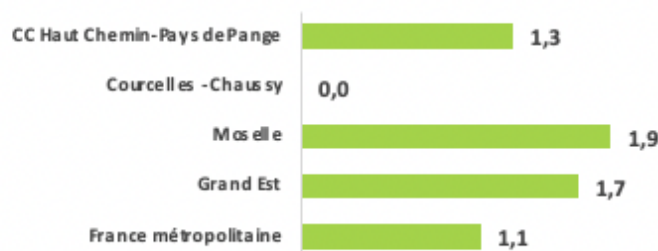


Source : Agence ORE, 2020

Figure 68 : évolution de la production locale en électricité, évolution de la puissance de raccordement (en kW) de 2017 à 2020, source : Agence ORE, 2020 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 sur le territoire de la CCHCPP)

Dans la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange, la puissance de raccordement en installations électriques en passée de 0 à 25 228 kW de 2017 à 2020.

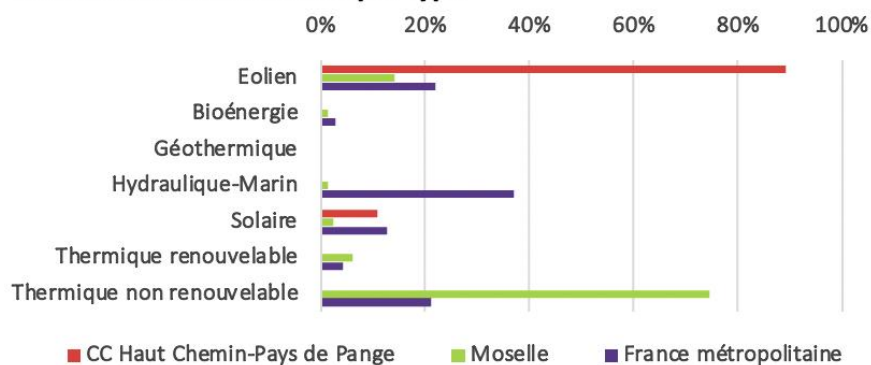
Puissance de raccordement des points de production électrique par habitant



Source : Agence ORE, 2020

Figure 69 : comparaison de la puissance de raccordement des points de production électrique par habitant pour plusieurs territoires, source : Agence ORE, 2020 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 sur le territoire de la CCHCPP)

Tension de raccordement par type



Source : Agence ORE, 2020

Figure 70 : tension de raccordement par type d'énergie, source : Agence ORE, 2020 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 pour le territoire de la CCHCPP)

En 2020, la tension de raccordement en énergie solaire représente 11% de la production en électricité de la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange. Celle en énergie provenant de l'éolien représente 90% de la production, soit quatre fois plus que la moyenne nationale.

3. Réseau de chaleur

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, qui permet de desservir plusieurs utilisateurs. Il est composé d'une unité de production de chaleur, d'un réseau de distribution primaire, et de sous stations d'échange. Il peut être chaud ou froid.

Ces réseaux permettent **de mobiliser des sources de chaleur renouvelables en grande quantité**. La chaleur qui transite est principalement utilisée pour le chauffage ou l'eau chaude. Au niveau national, on peut observer une augmentation du nombre de réseaux de chaleur. On retrouve 3 techniques de développement : la création, l'extension ou la densification de réseaux.

Au niveau du territoire, il n'y a pas de réseau de chaleur mis en place.

F. Production d'énergie renouvelable

Depuis 2012, on observe une **augmentation de la part des énergies renouvelables sur le territoire**. Cette augmentation n'est pas linéaire et a tendance à fluctuer d'une année à l'autre. Depuis 2012, la production d'énergies renouvelables a augmenté de 13% sur le territoire. On constate une hausse de la production jusqu'en 2018, et une diminution de 7% en 2019. Les objectifs fixés au niveau régional sont d'atteindre 41% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, et 100% en 2050. En 2019, les EnR représentaient 14% de la consommation énergétique finale.

Evolution de la production d'énergies renouvelables (GWh/an)

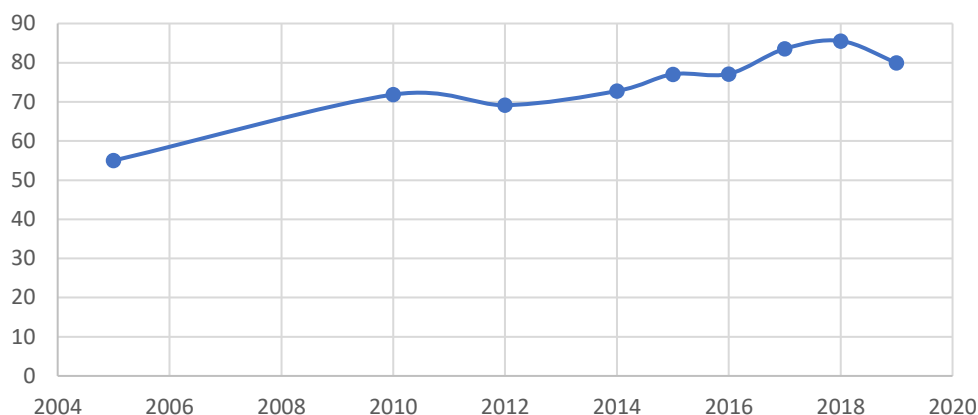


Figure 71 : évolution de la production d'énergies renouvelables, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Les sources d'énergies que sont la chaleur, l'électricité, les combustibles ou les carburants, sont produites à des échelles différentes sur le territoire. Pour les combustibles ou carburants, on retrouve une production variable d'une année à l'autre. Depuis 2018, la production de ce type d'énergie a baissé de 10%. Pour ce qui est de la chaleur, on observe une production qui augmente chaque année en moyenne de 10% depuis 2015. Pour l'électricité, on observe aussi une augmentation de la production de 2005 à 2016, mais celle-ci semble stagner, voir diminuer.

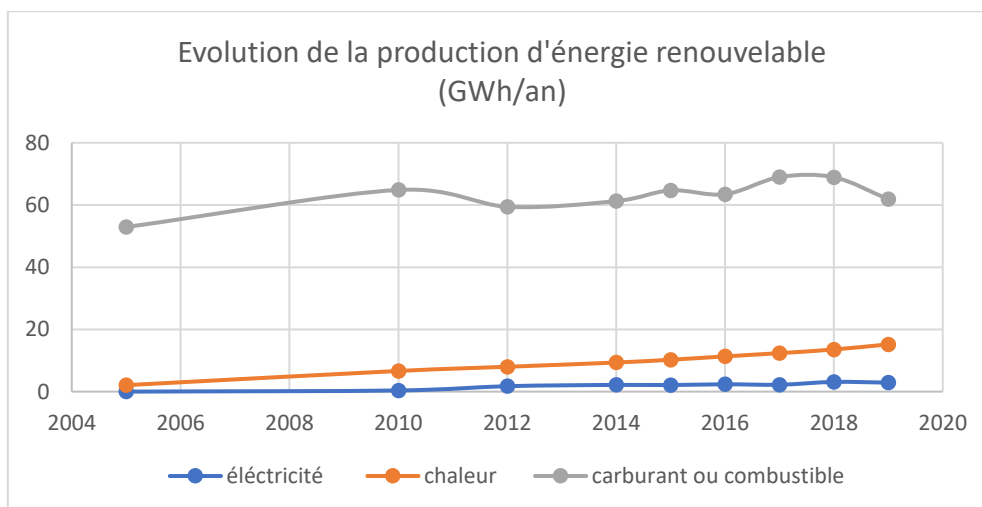


Figure 72 : évolution de la production d'EnR de l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Pourcentage d'énergie verte produite sur le territoire

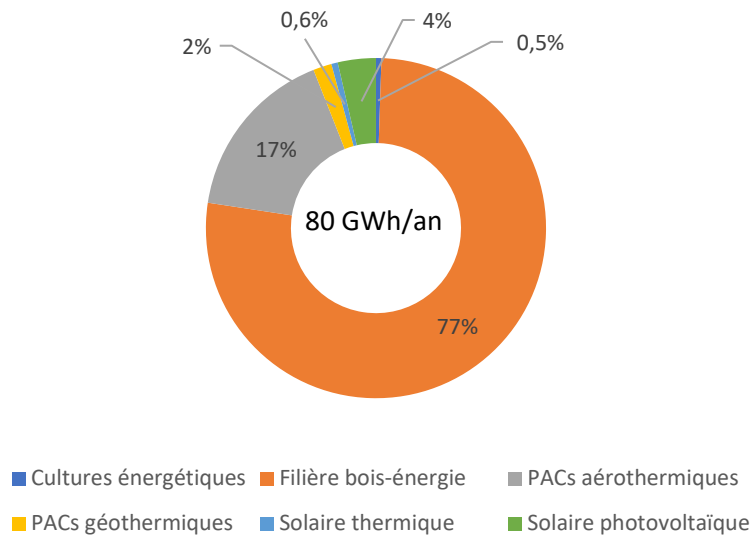


Figure 73 : pourcentage d'EnR produite sur le territoire, source : Atmo Grand Est – Invent'Air V2021

L'énergie renouvelable principalement produite sur le territoire provient du bois énergie. Cette filière couvre à 77% la production totale des énergies renouvelables. Les pompes à chaleur permettent la production de 17% des énergies renouvelables. Les panneaux photovoltaïques correspondent à 4% de la production. Quant aux autres énergies renouvelables, leur contribution reste négligeable par rapport aux autres sources citées, puisqu'elles ne dépassent pas les 2% de la production d'énergies renouvelables.

Si l'on compare les années 2018 et 2019, on peut observer que la production de la filière bois énergie a diminué de 11.5% en 1 an, soit 7 MWh. La part de l'énergie produite par panneaux photovoltaïques a elle aussi diminué de presque 8%, soit 0.22MWh.

Mais certaines énergies renouvelables tendent à se développer sur le territoire, encouragées par les aides mises en place (subventions, conseils, ...). On peut notamment parler des **pompes à chaleur aérothermiques**, puisque leur production a augmenté de 12%, entre 2018 et 2019, ce qui correspond à 1.6 MWh.

Les autres énergies renouvelables n'évoluent pas significativement d'une année à l'autre, leurs productions restent stables.

Ce développement ne permet pas la compensation des énergies produites par le bois énergie. D'où la diminution de 6 GWh de la production d'énergies renouvelables entre 2018 et 2019.

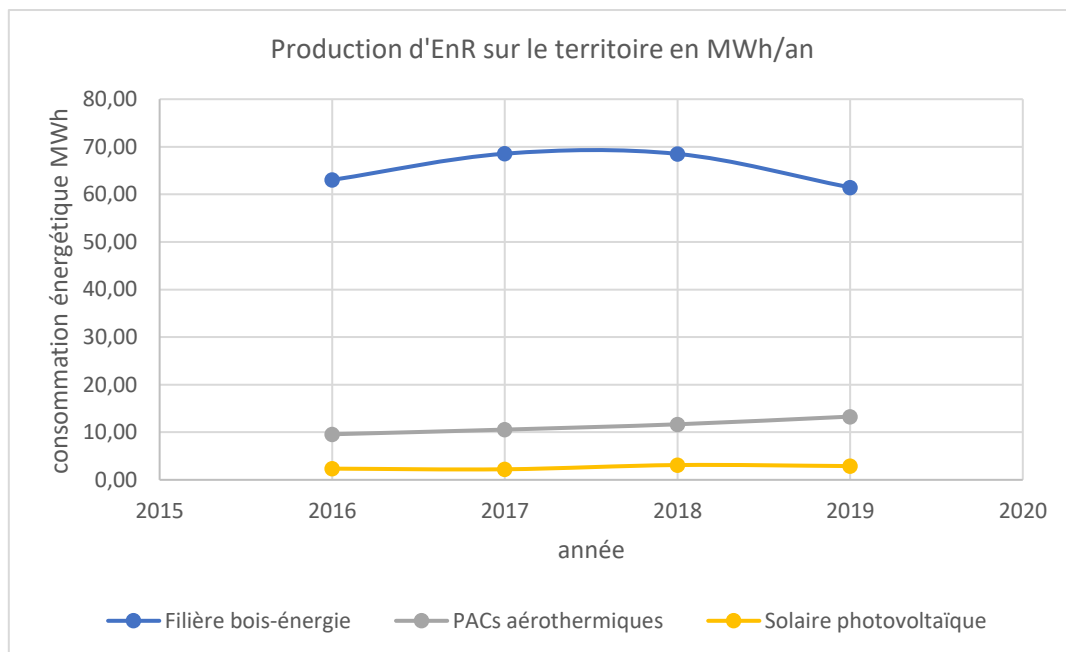


Figure 74 : évolution de la production d'EnR de l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021

Il est également intéressant de se pencher sur les **potentiels en énergies renouvelables** sur le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange afin de pouvoir mettre en place dans le futur des stratégies pour développer ces énergies. Il existe deux types de potentiels :

- Le potentiel « brut » de production d'énergies renouvelables. Il correspond à l'utilisation maximale des sources d'énergies disponibles : présence de vent pour les éoliennes, nappes d'eau souterraines pour la géothermie, taux d'ensoleillement pour l'énergie solaire, cours d'eau important pour l'hydroélectricité, présence de matières méthanisables pour la méthanisation, surfaces boisées pour le bois-énergie.
- Le potentiel « net » ou « mobilisable », contrairement au potentiel brut, prend en compte les contraintes physiques, réglementaires et énergétiques du territoire : proximité des zones de consommation pour les productions de chaleur et pour la récupération de chaleur, existence de zonages interdisant l'implantation de production d'énergies renouvelables, possibilités de raccordement aux réseaux pour les productions électriques.

• Le bois énergie

Sur le territoire, la production de bois est répartie équitablement entre les **3 domaines d'exploitations**. On compte 33% exploités pour le bois d'œuvre, 32% pour le bois énergie et 35% pour le bois industrie.

Le bois énergie est principalement utilisé pour le chauffage résidentiel, et plus particulièrement dans les maisons. Au total, c'est 30% des habitations qui ont recours à ce type de chauffage. Cela correspond à 23% de la consommation d'énergie résidentielle totale.

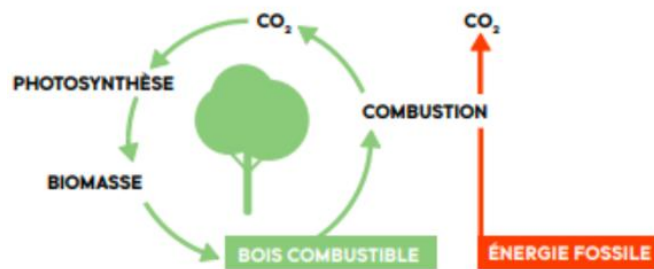


Figure 75 : le cycle de carbone du bois énergie, source : ADEME

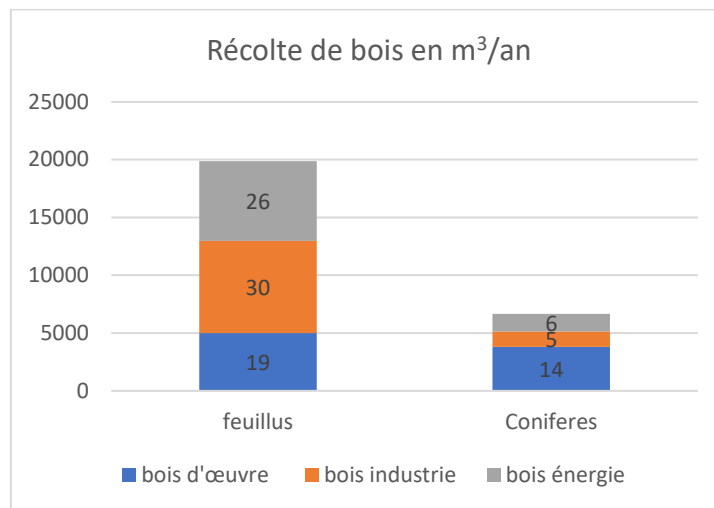


Figure 76 : pourcentage de récolte de bois en fonction du type de bois et du type de valorisation, source : outil ALDO, ADEME

L'utilisation du bois en tant que chauffage doit se faire dans de bonnes conditions, et permettre un rendement énergétique optimal. Le public doit être sensibilisé aux bonnes pratiques afin de tirer tout le potentiel du bois énergie et d'en limiter les désavantages.

Les cheminées à foyers ouverts présentent un faible rendement énergétique, et émettent des particules fines d'autant plus importantes que le bois est de mauvaise qualité. Cette combustion participe à l'augmentation de la pollution intérieure, mais aussi de la pollution atmosphérique. L'installation de chauffages labellisés flamme verte ou équivalents doivent être privilégiés afin d'améliorer les rendements et réduire les émissions de particules. Ce label prend en compte le rendement énergétique, les émissions de monoxyde de carbone, et les émissions de particules fines. Il répond donc à un enjeu sanitaire public.

- La méthanisation

La méthanisation est une technologie basée sur la **dégradation par des micro-organismes de la matière organique**, en conditions contrôlées en milieu anaérobie. Il s'agit d'un procédé très utilisé dans l'agriculture, mais également dans le traitement des biodéchets, celui des boues d'épuration urbaines et de certains effluents industriels. La méthanisation permet une double revalorisation : un produit riche en azote, le **digestat**, utilisé comme épandage dans les champs. Du **biogaz** est aussi produit, composé principalement de méthane, de gaz carbonique et de quelques gaz traces. Il possède un pouvoir calorifique inférieur de 5 à 7kWh/Nm³ qui permet sa valorisation en tant que combustible pour la production d'électricité, de chaleur ou de carburant.

La méthanisation est particulièrement intéressante à déployer sur le territoire, étant donné son caractère rural et sa forte activité agricole. Il faut cependant veiller à ce que les cultures dédiées ne se développent pas au détriment des prairies et à ce que la méthanisation ne génère pas de concurrence entre les agriculteurs (alimentation du bétail VS alimentation du méthaniseur).

Sur le territoire, on retrouve une unité de méthanisation à Vry. Celle-ci à une capacité de production de 26 GWh/an, ce qui représente l'alimentation en gaz de 2000 logements neufs.

A Maizeroy-Chevillon, une station de méthanisation est en cours de construction, et sera en marche en mars 2023. Elle aura une capacité de production de 18 GWh/an. Ce site permettra de collecter les déchets organiques des agriculteurs dans un rayon de 10km. 15% de cette matière organique sera valorisé comme gaz sous forme de méthane et de CO₂, et possèdera la capacité de chauffer environ 1 500 foyers. Avec une convention GRDF, l'unité de méthanisation pourrait être raccordée au réseau de gaz de la commune de Maizeroy, et une nouvelle conduite de distribution devrait raccorder les communes à proximité.

Au total, le biogaz permettra de produire 44 GWh par an, soit environ 80% de la consommation de gaz naturel du territoire.

Un projet de méthaniseur à Ogy-Montoy-Flanville était en discussion, mais il n'y a pour le moment pas eu de suite. Sa création permettrait d'apporter une indépendance énergétique au niveau du gaz naturel sur le territoire. En effet, le territoire consomme environ 52 GWh de gaz naturel par an. 80% de la consommation est donc couverte par l'apport de biogaz. De plus, la proximité de la plateforme Lidl permettrait un apport de biodéchets pour les unités de méthanisation, ce qui évite leur transport sur de longues distances. Pour aller plus loin, l'économie circulaire pourrait être au cœur de ce projet, avec la volonté de passer le parc automobile de cette plateforme en gaz naturel pour véhicule (GNV) bio puisqu'il serait directement alimenté par le GNV issu de la méthanisation.

La carte ci-dessous présente l'ensemble des unités de méthanisation du département y compris celles n'ayant pas répondu à l'enquête :

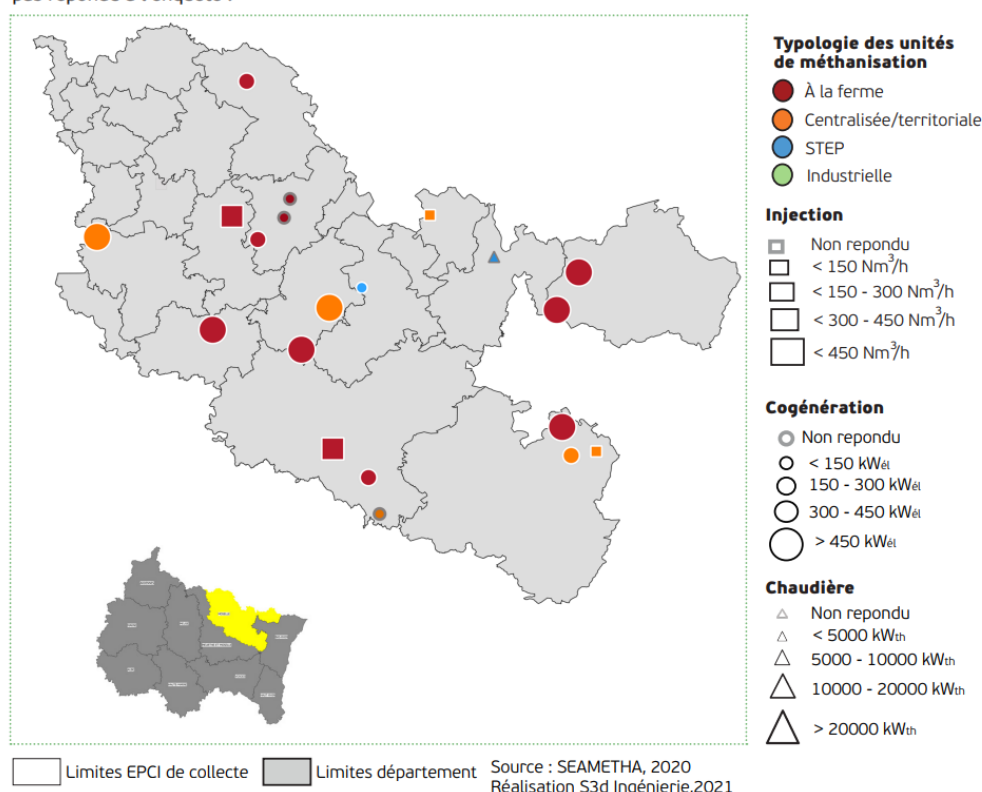


Figure 77 : unités de méthanisation de la Moselle, source : SEAMETHA, 2020

En 2017, un jeu de données a été produit par l'association Solagro lors de la réalisation de l'étude « un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ? » et publié en 2018 par l'ADEME, GRDF GRTgaz. Par canton, elle estime le potentiel de méthanisation à l'horizon 2050. Pour cela, les résidus de cultures, les déjections d'élevage, les herbes, les Cultures Intermédiaires Multi-Services Environnementaux ou CIMSE, les résidus des Industries Agro-Alimentaires (IAA) et les biodéchets sont pris en compte. Leur pouvoir calorifique est alors donné en GWh PCS.

Sur la Communauté de communes, deux cantons ont été étudiés. Il en ressort que Pange a un potentiel de méthanisation de 67 GWh PCS et que Vigy a un potentiel de méthanisation de 43 GWh PCS.

- Le solaire thermique et photovoltaïque

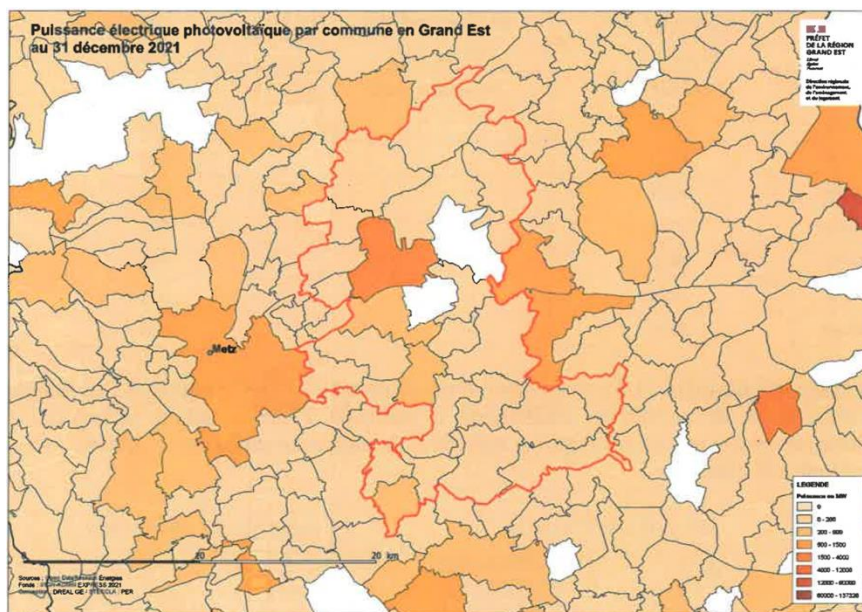
Le solaire thermique est une énergie renouvelable de production de chaleur à partir du rayonnement solaire. L'usage principal de cette énergie est la production d'eau chaude, de chauffage, et de la production de chaleur pour l'industrie et les réseaux de chaleur.

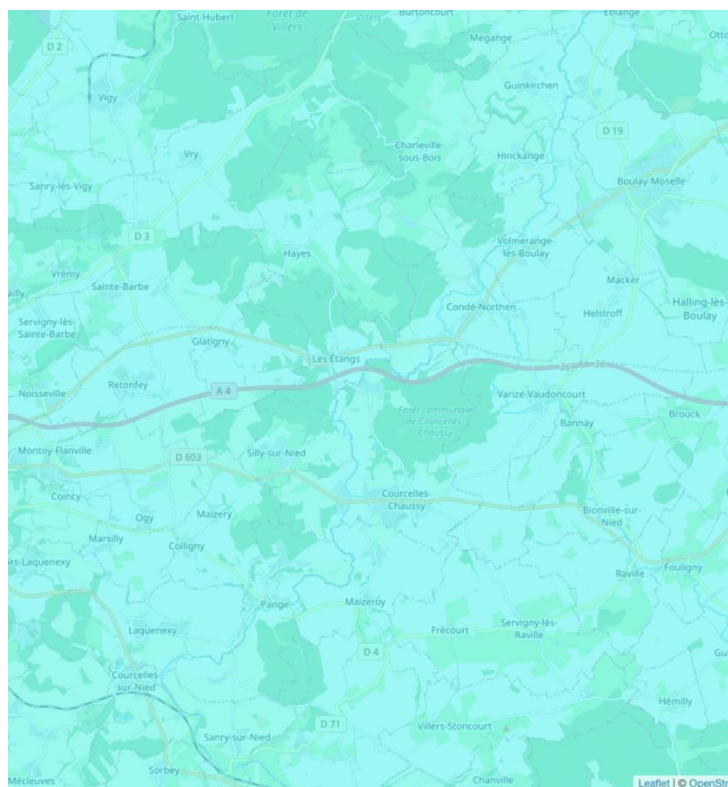
Pour l'énergie solaire photovoltaïque, permet de produire de la chaleur mais aussi de l'électricité selon le procédé de captation. C'est par conversion de l'énergie lumineuse du soleil que l'électricité prend forme.

Sur le territoire, la part de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique n'est pas négligeable. Elle représente 4.2% des énergies renouvelables.

La puissance installée sur le territoire de la Communauté de Communes au 31 décembre 2021 est de 3,17 MW et la production d'énergie solaire photovoltaïque en 2022 s'élève à 328 MWh.

Le territoire de la Communauté de Communes compte, au 31 décembre 2021, 9 installations photovoltaïques d'une puissance de moins de 36 kWc, soit une puissance installée de 1,3 MW.





— HYPOTHÈSES —

Les données tiennent compte des hypothèses suivantes :

- installation orientée plein sud,
- inclinée 30°,
- Ratio de performance : 75%.

— LÉGENDE —



Figure 79 : cartographie du productible photovoltaïque sur le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange, juillet 2021-juin 2022, source : site Internet PhotoVoltaire.info

De juillet 2021 à juin 2022, la moyenne annuelle du productible photovoltaïque est une production de 1051 kWh. D'après la légende de cette cartographie, cela représente un niveau plutôt moyen de production d'énergie permise par les panneaux photovoltaïques.

Pour exemple, à Pange, en prenant compte du diagramme solaire, de la hauteur du soleil et des durées de jour, le rendement moyen est de 82% (inclinaison 45° par rapport à l'horizontal, orientation plein sud).

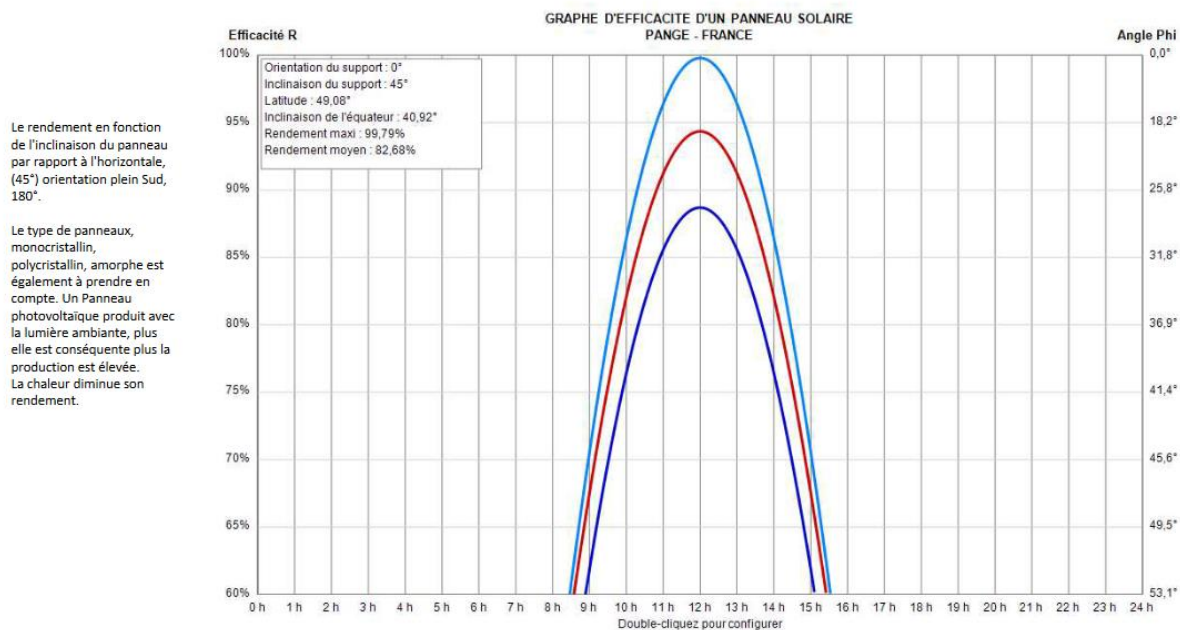


Figure 80 : Graphe d'efficacité d'un panneau solaire à Pange (Logiciel ShadowsPro)

- L'hydroélectricité

Territoire non concerné.

- L'éolien terrestre

Une éolienne permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie cinétique de rotation, exploitable pour produire de l'électricité. Sur le territoire, **on ne compte aucun parc éolien.**

Il existe un projet à Raville pour l'instant bloqué par la DREAL en raison de la présence d'un couple de Milan Royal.

Synthèse des contraintes paysagères au regard de l'éolien

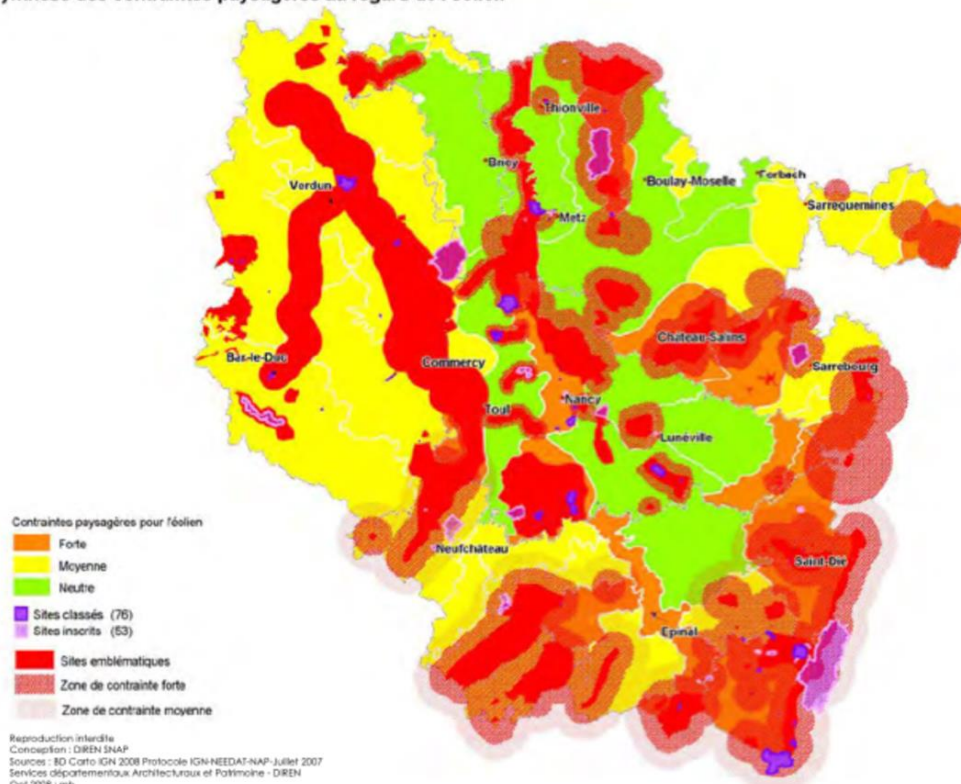


Figure 81 : carte des contraintes paysagères au regard de l'éolien, source : BD Cartho IGN 2008 Protocole IGN-NEEDAT-NAP-Juillet 2007 (issu du guide méthodologique pour une approche paysagère de qualité, Volet 2, Développement éolien en Grand Est)

Les contraintes paysagères pour l'éolien sur le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange sont « neutres ».

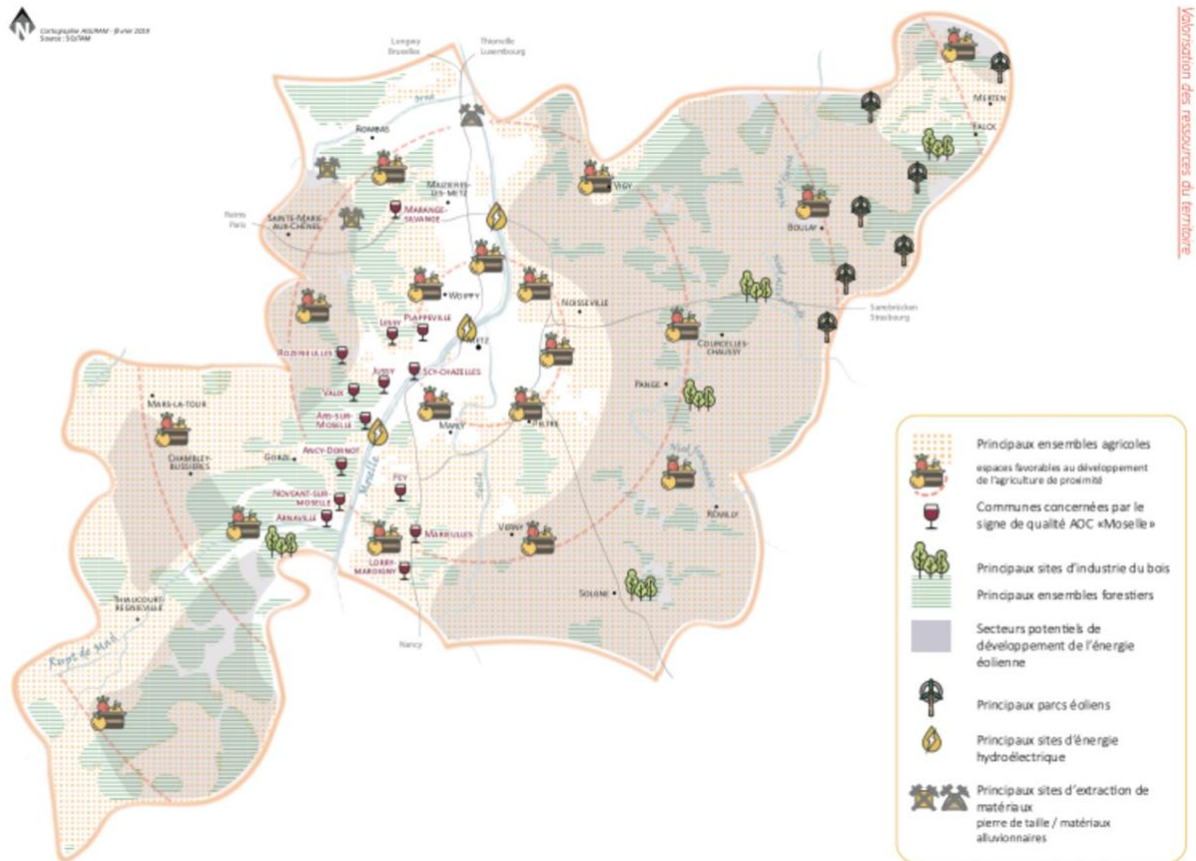


Figure 82 : carte de la valorisation des ressources du territoire, source : *Projet d'Aménagement et de Développement Durable, SCOTAM, 2021*

Le territoire de la Communauté de communes est un secteur potentiel de développement de l'énergie éolienne.

- La géothermie profonde

La géothermie profonde n'est pas dépendante des conditions météorologiques. La chaleur géothermique est utilisée pour la production d'électricité, disponible en quasi-permanence. Sur la collectivité, cette méthode correspond à 1.8% de la part de production des énergies renouvelables.

Sur le territoire, on distingue trois zones de potentiel géothermique profond, avec d'Ouest en Est un potentiel géothermique très faible, faible et moyen.

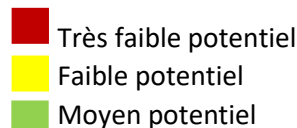
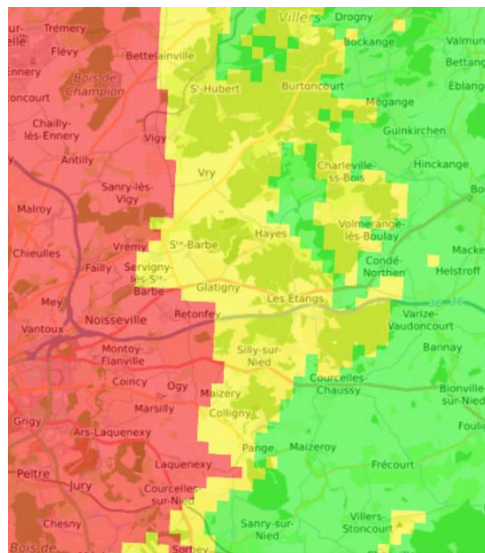


Figure 83 : carte du potentiel géothermique de l'EPCI,

source : Géothermie prospective

• L'aérothermie

Cette énergie renouvelable se base sur la **récupération de la chaleur de l'air ambiant**. On distingue deux types d'installation, une pompe à chaleur air-air, qui redistribue la chaleur à l'air intérieur des logements, et le système air-eau, qui transmet l'énergie accumulé dans l'eau du réseau de chauffage.

Après la filière bois, c'est l'énergie renouvelable la plus produite sur le territoire, avec 17% de la production.

• La valorisation énergétique des déchets

Les déchets qui ne peuvent pas être recyclés ou valorisés pour leur matière première, sont généralement **incinérés pour transformer l'énergie produite sous forme de chaleur ou d'électricité**.

Des stratégies comme les suivantes pourraient être mises en œuvre dans le but de développer les énergies renouvelables :

- **Proposer, demander ou imposer une étude d'approvisionnement énergies renouvelables par géothermie ou chaufferie bois pour tous les projets d'aménagement regroupant plusieurs logements (lotissements, rénovation de quartier, etc), ou pour tous les nouveaux bâtiments tertiaires.**
- **Identifier les sites favorables pour les grands projets photovoltaïques au sol.**
- **Rassembler les gros consommateurs d'énergies du territoire pour les informer sur les énergies renouvelables (gains attendus, potentiels, subventions disponibles, retours d'expérience) ainsi que pour connaître leurs projets (renouvellement de chaudières, nouvelles constructions, etc).**

G. Vulnérabilité face au changement climatique

La vulnérabilité du territoire est définie par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) comme étant le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté par les effets du changement climatique. La vulnérabilité peut être naturelle, économique ou sociale.

Cette analyse permettra de connaître les domaines et les milieux les plus vulnérables sur lesquels devra se porter en partie le programme d'actions, afin de s'adapter au mieux au réchauffement climatique. Cette adaptation correspond à l'ensemble des évolutions d'organisations, de localisation, et de technique que les sociétés doivent opérer pour limiter les impacts négatifs de ce réchauffement, ou d'en tirer profit.

La stratégie mise en place permettra alors de définir l'évolution des modes de développement pour chaque secteur d'activités.

Pour les enjeux les plus élevés, les projections les plus pessimistes seront privilégiées dans l'analyse des besoins d'adaptations.

Au niveau mondial, le réchauffement climatique est un enjeu majeur dans l'adaptation de notre mode de vie. Il est responsable notamment de :

- La hausse soudaine des températures peut engendrer des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses (inondations, sécheresses, tempêtes, incendies)
- La perte d'une partie de la biodiversité, avec notamment la disparition d'espèces, l'acidification des océans (qui menace la barrière de corail)
- Une crise socio-économique, avec l'augmentation du nombre de personne sous le seuil de pauvreté, la vulnérabilité des populations face aux maladies, la raréfaction des produits vitaux (rendement agricole plus faible)

On distingue 3 démarches qui peuvent être menées vis-à-vis de la vulnérabilité du climat :

- **Les mesures dites sans regret (bénéfiques dans tous les scénarios)**
- **L'intégration de l'adaptation dans les politiques existantes**
- **La prise en compte systématique de l'adaptation au changement climatique dans toutes les décisions du territoire.**

- Le climat passé

Le réchauffement climatique ne date pas d'aujourd'hui. Au niveau mondial, le réchauffement climatique subit une accélération. En France métropolitaine, cette accélération est visible dès 1980 sur le graphique. La température moyenne a augmenté de 1.7°C de 1900 à nos jours, moyenne plus forte que celle observée au niveau mondial, estimée à +0.9°C sur la période 1091-2012 (GIEC 2013).

Depuis 1959 en Lorraine, sur la station Metz-Frescaty, la tendance observée est une augmentation des températures moyennes annuelles de +0.3°C par décennie. En 2009, les +1°C ont été atteints, tout comme les +1.5°C en 2015.

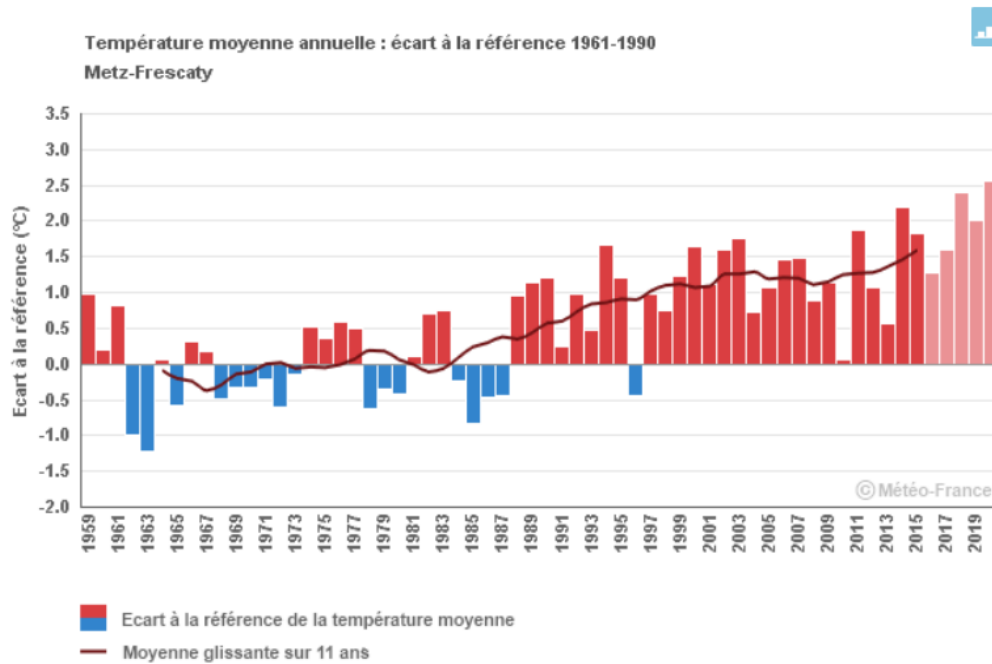


Figure 84 : température annuelle moyenne : écart à la référence, source : Météo-France

Le nombre de journées chaudes (supérieur à 25°C) tend à croître tandis que le nombre de jours de gel diminue : conséquence directe du réchauffement climatique. Les vagues de chaleurs sont plus fréquentes et plus intenses.

Vis-à-vis des tempêtes, aucune tendance ne se dégage. Ces changements climatiques peuvent avoir un impact sur le cycle de l'eau, en particulier au niveau de l'évaporation des sols, qui provoque un assèchement des sols plus fréquent et plus intense.

Au niveau des précipitations, on observe une légère augmentation depuis 1959. À noter que les précipitations présentent une grande variabilité d'une année à l'autre, et que les tendances dépendent de la période d'étude couverte par l'analyse.

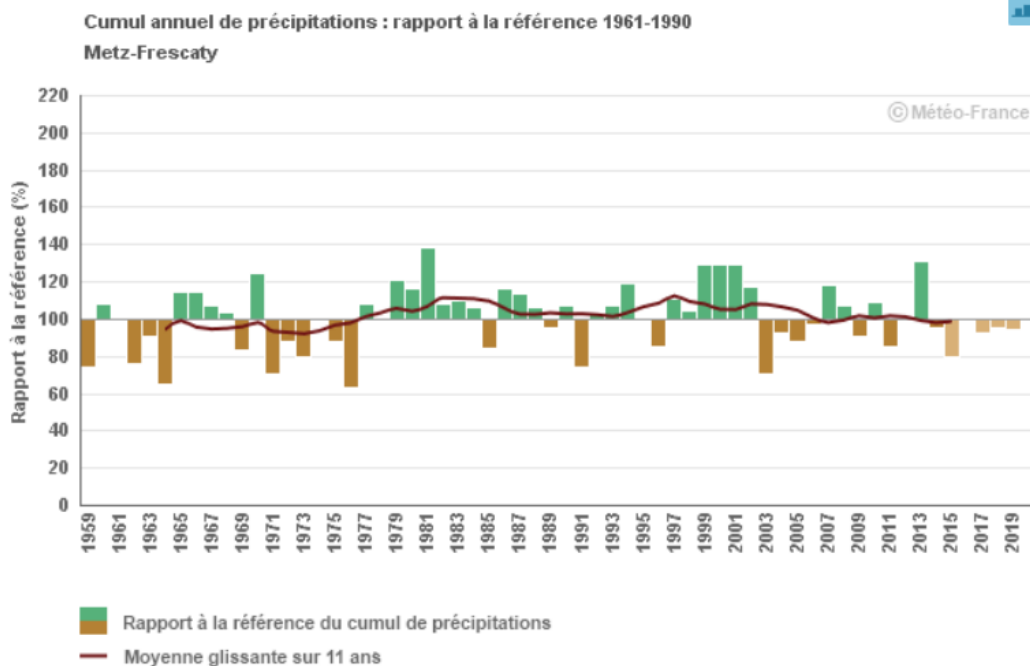


Figure 85 : cumul annuel de précipitations : rapport à la référence, source : Météo-France

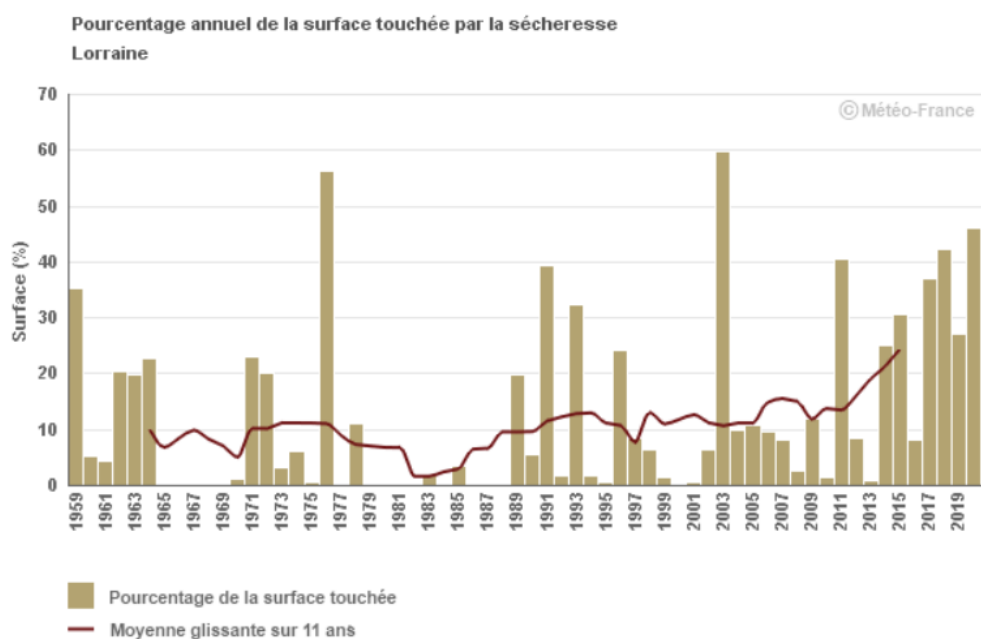


Figure 86 : pourcentage de la surface touchée par la sécheresse en Lorraine, source : Météo-France

La Lorraine connaît depuis toujours des périodes de sécheresse marquées, comme en 1976 où près de 58% du territoire lorrain a été touché. Ce phénomène a tendance à s'accroître sur la région et à devenir de plus en plus fréquent. C'est en 2003 que la sécheresse la plus sévère a eu lieu, avec 60% du territoire impacté. La moyenne décennale est passée de 15% dans les années 2000 à plus de 20% en 2015. **Les sécheresses qui se succèdent depuis 2014 vont encore accroître cette moyenne.**

- Le climat futur

D'après les projections climatiques, le réchauffement climatique en Lorraine, la température moyenne **augmentera au minimum jusqu'en 2050**. A partir de cette date, les scénarios diffèrent. Sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre les +4,5°C d'ici 2100. Si une politique climatique visant à réduire efficacement les concentrations en CO₂ est mise en place, on peut s'attendre à une stabilisation du réchauffement climatique.

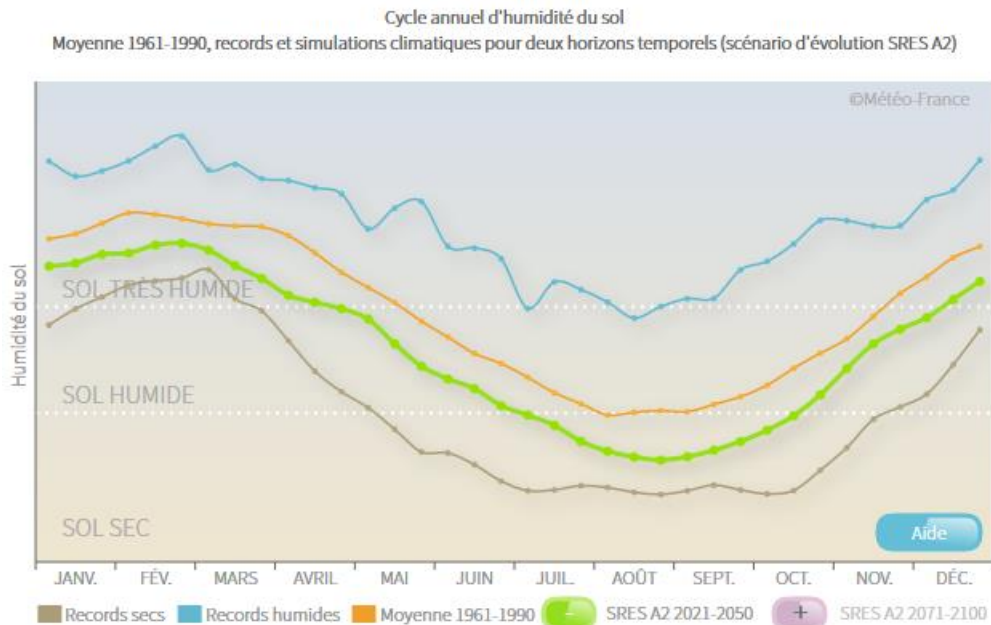


Figure 87 : cycle annuel d'humidité du sol, source : Météo-France

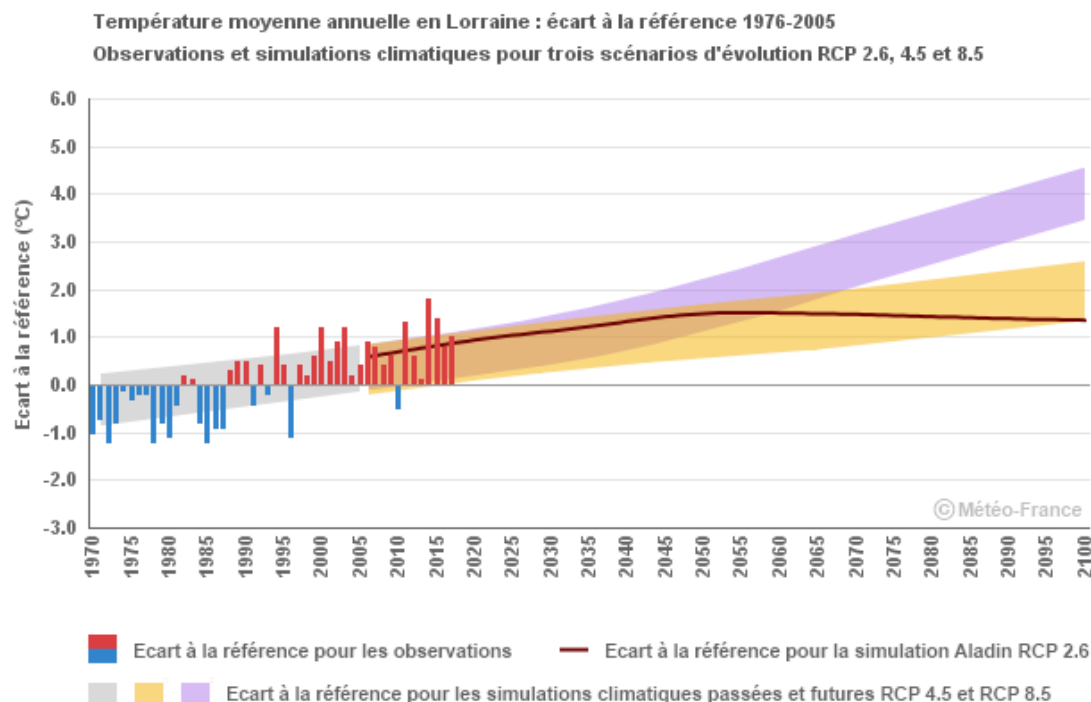


Figure 88 : température moyenne annuelle en Lorraine, source : Météo-France

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur la région Lorraine montre un assèchement proche de 5 % sur l'année, à l'exception de l'automne qui reste stable.

La période de sol sec aura donc tendance à se prolonger en été, ce qui peut engendrer un impact sur la végétation et les cultures tandis que la période très humide au printemps aura tendance à diminuer. On note que les événements récents de sécheresse de 2011 et 2014 correspondent aux records de sol sec depuis 1959 respectivement pour les mois d'avril et mai.

Si les températures continuent d'augmenter, et que les précipitations se font plus rares, les sols seront les premiers impactés, avec un assèchement en toute saison, et plus particulièrement en été. À partir de 2050, les pics de canicule au niveau du Grand Est seront les plus élevés de France, avec une estimation à 55.3°C pour les jours les plus chauds, selon une étude de 2019 menée par sept chercheurs du Cerfacs, du CRNS et de Météo France.

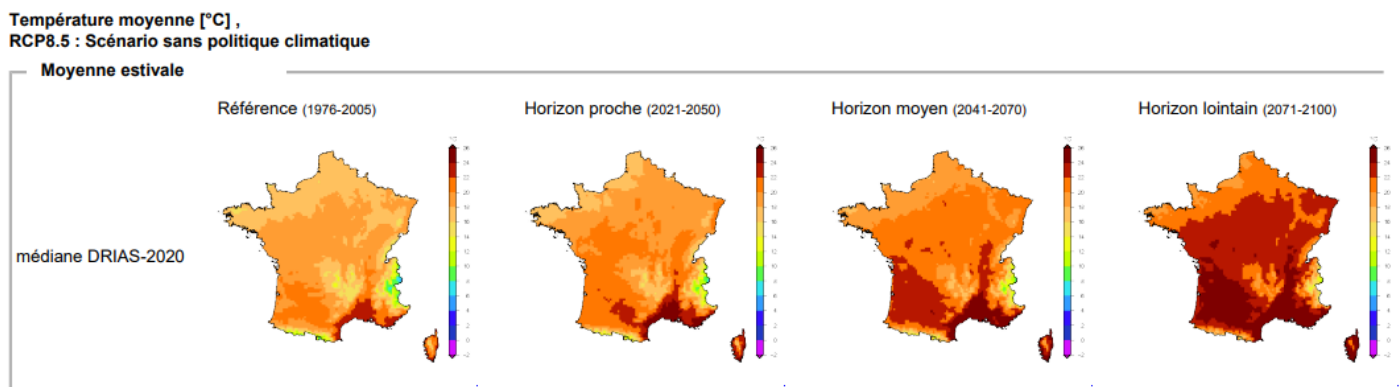


Figure 89 : évolution du climat en France, scénario pessimiste RCP8.5, source : Météo-France

D'après les estimations de Météo France, si aucune mesure efficace n'est mise en place pour réduire le réchauffement climatique, la température moyenne sur le territoire pourrait augmenter sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine.

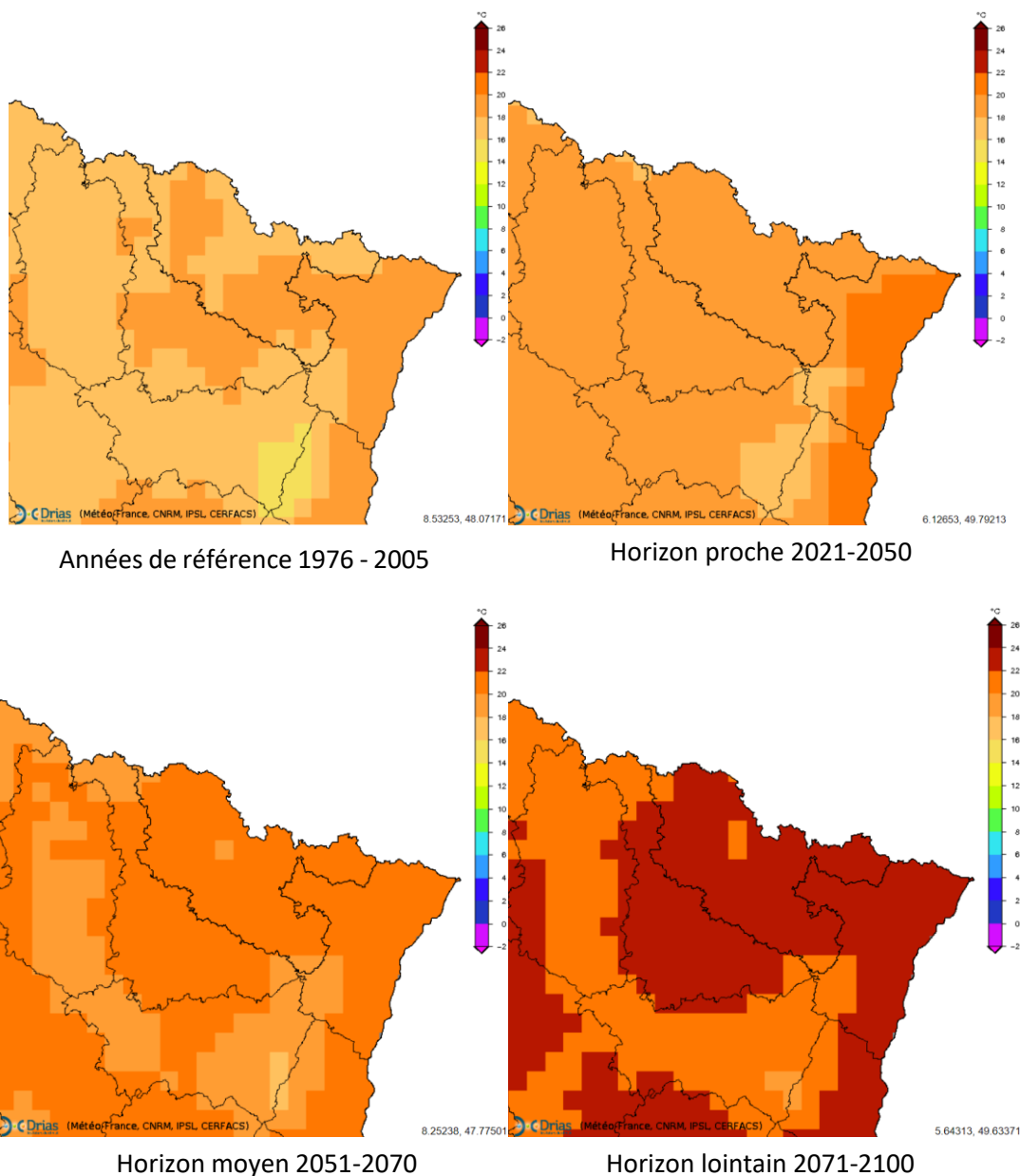


Figure 90 : évolution du climat en Moselle, scénario pessimiste RPC8.5, source : Météo-France

Au niveau de la Moselle, les mêmes tendances sont observées. La température estivale moyenne est d'environ 20°C. Celle-ci pourrait atteindre les 24°C d'ici 2100.

Le réchauffement climatique va engendrer des **catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et de grande intensité**. Les coûts financiers liés aux réparations des sinistres et à la reconstruction des infrastructures représenteront un **coût financier de plus en plus conséquent**.

La diminution des ressources en énergies fossiles causera inévitablement une hausse des prix, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité énergétique du territoire.

- Vulnérabilité du milieu naturel

L'ensemble des espaces naturels de la CCHCPP, les forêts, les prairies, les cours d'eau, sont autant d'espaces qui seront impactés par le réchauffement climatique. Cette augmentation rapide de la température empêche les espèces de s'adapter, ce qui pourra amener à une modification des espèces présentes sur le territoire. Les réseaux de cours d'eau seront aussi impactés ; ils seront soumis à une diminution des niveaux d'eau, de débit, une augmentation de la pollution, des contaminations (virus, bactéries...), et à un risque d'eutrophisation plus rapide. **Il est donc primordial d'agir afin de conserver ces puits de biodiversité et de ressources naturelles.**

De plus, la température a un fort impact sur la végétation. L'augmentation des températures est aussi responsable de l'allongement de la saison de végétation, de la senescence tardive des feuilles, et de l'augmentation de la production des forêts tempérées. Mais le réchauffement cause aussi un déficit d'eau. Or, une augmentation de la production signifie une augmentation des besoins en eau. La dormance des bourgeons, elle aussi, être perturbée. **Les fortes chaleurs favorisent le développement de maladies, de champignons, ou encore d'insectes ravageurs,** tous néfastes à la survie des forêts.

Tous ces phénomènes engendrés par la hausse des températures pourront engendrer une modification de la répartition des espèces sur le territoire.

Les forêts du territoire subissent d'ores et déjà les effets du changement climatique, avec une vulnérabilité aux pathogènes et maladies plus importante (scolyte,...).

- Modification du cadre de vie des habitants

Pour répondre au changement climatique, mais aussi pour **offrir un meilleur cadre de vie aux citoyens**, des projets liés à la nature et à la biodiversité sont discutés au quotidien. La nature est de plus en plus intégrée dans les projets d'aménagement dans un optique de végétalisation et de désimperméabilisation des sols.

L'implantation d'espaces végétalisés offre de nombreux avantages pour les communes et permet de limiter l'impact des phénomènes météorologiques. On peut par exemple citer la **réduction des îlots de chaleur, des ruissellements, de pollution**. Ces parcelles végétales permettent aussi une meilleure gestion des eaux et un apport de biodiversité.

On peut aussi observer l'apparition des toits végétalisés. En plus d'offrir une bonne insonorisation, et une isolation efficace (pertes et gains de chaleur modérés en été comme en hiver) des bâtiments, qui permet des économies d'énergies, ces toits végétalisés sont des emplacements qui contribuent à la réduction des émissions de GES. Les eaux de pluie sont retenues jusqu'à 75%, ce qui permet une diminution du ruissellement des eaux, et donc limitent les phénomènes d'inondations. Les seuls inconvénients sont l'accès au toit et la réparation de la toiture en cas de fuite.

La construction et l'aménagement des bâtiments aujourd'hui s'appuient de plus en plus sur une réflexion qui prend en compte l'impact environnemental des énergies, mais aussi l'efficacité énergétique et le coût de celle-ci.

III. Enjeux du territoire

Le processus de réchauffement climatique est déjà engagé sur le territoire. Il s'accompagne d'une **augmentation de la température et des événements météorologiques extrêmes** de plus en plus fréquents (vague de chaleur, sécheresse, inondations, ...). Des actions doivent donc être mises en place pour limiter ce phénomène. Sans actions de notre part, les températures moyennes vont fortement augmenter, jusqu'à +4.5°C d'ici 2100 d'après les scénarios les plus pessimistes. On distingue des impacts directs du réchauffement climatique, comme les événements météorologiques extrêmes, mais aussi des impacts indirects, touchant notamment l'environnement, la pollution atmosphérique, l'économie, les infrastructures,

A. Mobilité et déplacements

Le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange est **traversé par un réseau d'axes routiers important**. La plupart donne accès à la Métropole de Metz et aux pays frontaliers, proximité qui influe fortement sur l'attractivité du territoire. L'autoroute A4 est l'un des axes principaux qui traverse le centre de la collectivité. Elle permet un transport rapide vers Metz, Nancy, Saint-Avold ou encore les pays frontaliers.

D'après l'outil CoMPTAGE de la DREAL, qui vise à mutualiser et partager l'accès aux données de trafic routier, on peut observer que la circulation se concentre sur les grands axes routiers notamment l'autoroute et les routes départementales qui relient le territoire à Metz. Le maillage des routes départementales permet une connexion efficace des bourgs et des villages. **Le transport privilégié des habitants reste la voiture à 90%**. Cette mobilité s'explique par le fait que 88.3% des actifs travaillent dans une commune autre que la communauté de résidence en 2018.

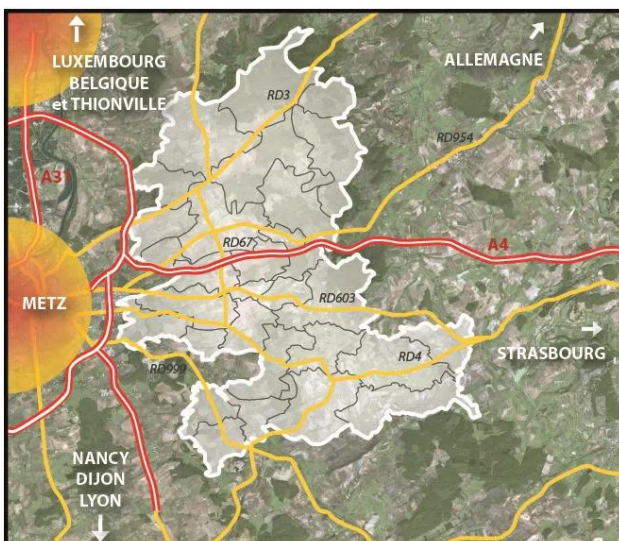


Figure 91 : principaux axes routiers traversant l'EPCI, source CCHCPP.fr

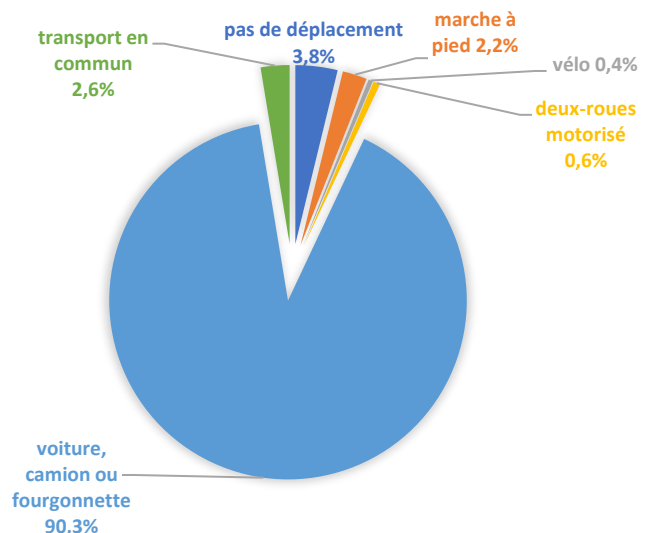


Figure 92 : types de modalité de déplacement sur le territoire, source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021

De plus, d'après l'INSEE, en 2019, près de 96% des ménages possédaient au moins 1 voiture. **En moyenne, les habitants de la Communauté de communes parcourent 32km lors de leurs déplacements quotidiens, d'une durée de 59 minutes.**

La mise en place du certificat qualité de l'air Crit'air permet de connaître le niveau de pollution des véhicules. Plus le numéro est élevé, plus le véhicule est polluant. La catégorie E est réservée aux véhicules 100% électriques et hydrogène. Cette pastille permet, dans les zones les plus polluées ou en cas de pic de pollution, de limiter la circulation des véhicules. Le classement est le suivant :

- Crit'air E : véhicules zéro émission hydrogène ou 100% électriques
- Crit'air 1 : véhicules essence ou hybrides mis en circulation à partir du 1^{er} janvier 2011
- Crit'air 2 : véhicules diesel et essence ou hybrides mis en circulation à partir du 1^{er} janvier 2011
- Crit'air 3 : véhicules diesel mis en circulation entre 2006 et 2010 et véhicules essences ou hybrides, entre 1997 et 2005
- Crit'air 4 : véhicules diesel mis en circulation entre 2001 et 2005
- Crit'air 5 : véhicules diesel mis en circulation entre 1997 et 2000

Au niveau du territoire, grâce aux données fournies par le Ministère de la transition écologique, on peut obtenir la catégorie des véhicules particuliers par EPCI :

Crit'air E	Crit'air 1	Crit'air 2	Crit'air 3	Crit'air 4	Crit'air 5	Non classés ou inconnus	Ensemble
42	2 743	5 129	3 156	1 013	223	345	12 651
0.3%	21.7%	41%	25%	8%	2%	3%	100%

Figure 93 : Catégorie Crit'Air des véhicules particuliers sur le territoire de la CCHCPP, d'après les données du Ministère de la Transition écologique

On observe donc que 41% des véhicules particuliers possèdent la vignette crit'air 2 et 25% la crit'air 3. 22% possèdent la vignette crit'air 1. **Les véhicules particuliers sur le territoire ne sont donc pas les plus polluants.** Cependant, **il y encore très peu de véhicules crit'air E, non émetteurs de gaz à effet de serre lors des déplacements.**

1. Le réseau de bus

L'utilisation des transports en commun est très faible, seulement 2.6% des déplacements. Il existe pourtant plusieurs réseaux de transports collectifs comme Le Met', FLUO Grand Est, TIM et TER, qui desservent le territoire de la CCHCPP. **Les horaires non adaptés et les fréquences de passages faibles constituent un frein** pour plus de 36% habitants, et 18% des habitants déclarent que l'arrêt est trop distant de leur domicile. Ils privilégient alors leur voiture. Les utilisateurs réguliers des transports collectifs sont représentés à 95% par des étudiants ou des scolaires.

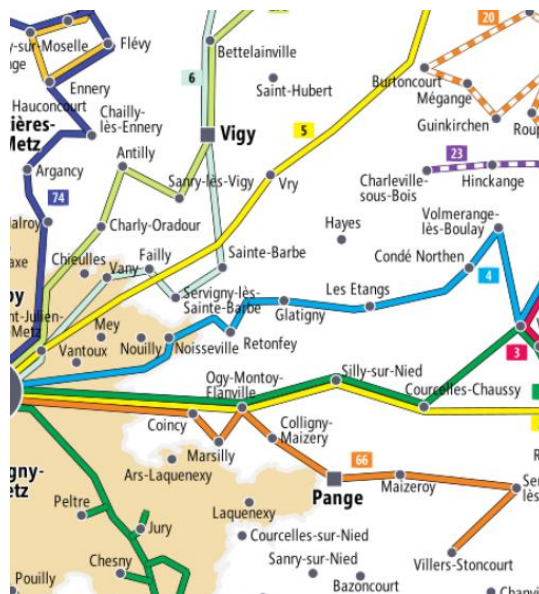


Figure 94 : plan du réseau de bus Fluo Grand Est (jusqu'au 31/08/2022), source : FLuo Grand Est

Les lignes du réseau Fluo 57 :

Ligne 176	Metz/Monneren
Ligne 6	Metz/Luttange
Ligne 5	Metz/Bouzonville
Ligne 4	Metz/ Creutzwald
Ligne 1 et 2	Metz/Saint-Avold
Ligne 66	Metz/Villers-Stoncourt

Figure 95 : Lignes du réseau Fluo 57 desservant la CCHCPP, source : FLuo Grand Est 57

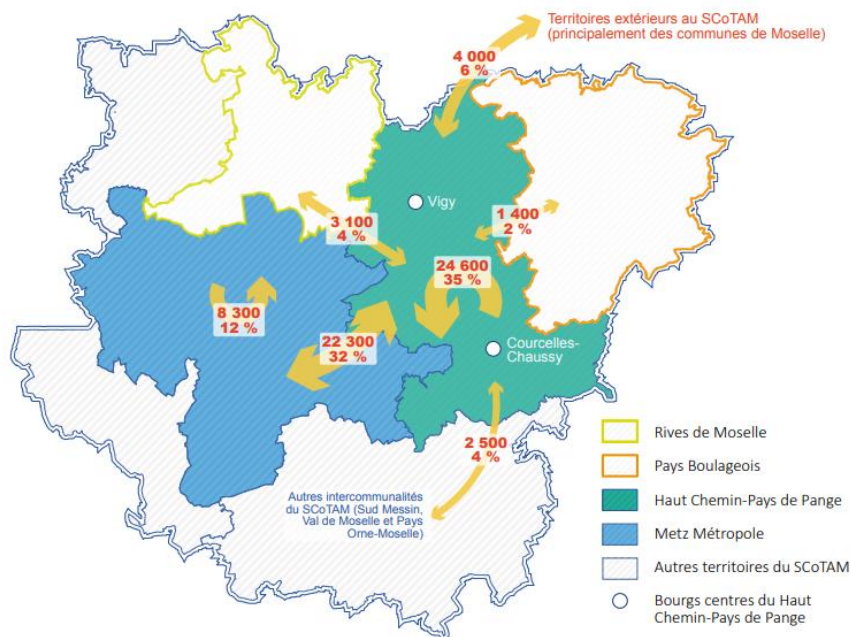


Figure 96 : principaux déplacements sur le territoire de l'EPCI et alentours, source : EDGT SCoTAM 2017, enquête de déplacement, publication territoriale n°9, mai 2019

Les échanges avec le territoire de Metz Métropole présentent une part aussi importante que les échanges internes du Haut Chemin - Pays de Pange. Ces déplacements sont d'ordre professionnel, de loisirs ou d'accompagnement.

2. Le réseau ferroviaire

Une voie ferroviaire désaffectée est exploitée pour du tourisme, au nord du territoire. On peut notamment retrouver, à la gare de Vigy, du matériel historique, comme une locomotive à vapeur. Il est aussi possible de faire du vélorail sur les voies hors service.

Aujourd'hui, le territoire de la Communauté de communes **est très peu desservi par le réseau ferroviaire**. Le sud du territoire compte deux gares ; l'une à Sanry-sur-Nied et l'autre à Courcelles-sur-Nied. Le nord du territoire n'est plus desservi par le réseau ferroviaire, ce qui oblige les usagers à prendre leur voiture pour se déplacer sur de longues distances.

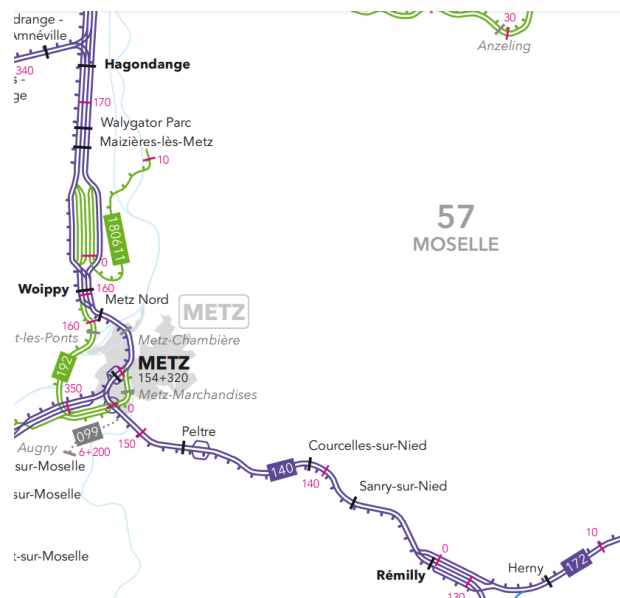


Figure 97 : réseau de voies ferrées passant par l'EPCI, source : SNCF réseau

3. Mobilité douce

Pour tout déplacement de type récréatif sur le territoire, **la CCHCPP a mis en place une location de moyens de mobilités verts**. 2 vélos électriques, un triporteur et une joëlette sont mis à disposition gratuitement aux particuliers. Les usagers peuvent alors profiter de la **voie verte**, une piste cyclable, piétonne et équestre, qui s'étend sur 12 km et qui relie Courcelles-sur-Nied à Landonvillers. **13 promenades balisées sont présentes sur le territoire**, un atout pour l'attractivité du territoire offrant une proximité à la nature et permettant une interconnexion des communes.

Un axe de travail pourrait être de développer, au sein de la CCHCPP, la mobilité douce afin de réduire le nombre de véhicules particuliers à énergies fossiles sur les routes.

C'est pourquoi **la collectivité va se doter d'un Schéma Directeur des Mobilités**, défini comme objectif prioritaire dans le cadre de son PTRTE. Celui-ci se fera avec un partenaire (bureau d'étude ou agence d'urbanisme) encore non défini, en s'appuyant sur les aides et plans régionaux et départementaux notamment.

Différents points devront y être étudiés, parmi lesquels :

- la création de parkings relais et partagés près des gares et sur les axes vers Metz et vers le Luxembourg, avec des transports en communs à proximité des parkings relais vers Metz ;
- la construction de voies vertes longeant les pénétrantes vers Metz et reliant efficacement les différentes communes du territoire ;
- la mise en place de solutions d'autopartage et de covoiturage

Par ce projet, la collectivité souhaite identifier les pratiques et besoins des habitants du territoire afin de définir une stratégie pour développer les mobilités douces et les alternatives à la voiture thermique individuelle.

Par ce projet, la Communauté de communes souhaite inciter les habitants à changer leur mode de mobilité, et d'ainsi réduire les émissions de CO₂ atmosphériques.

4. Les véhicules électriques

Les habitants du territoire étant très dépendants de leur véhicule particulier, il est nécessaire de trouver des moyens moins polluants pour les trajets quotidiens. La voiture électrique est l'une des solutions les plus efficaces, étant donné sa fiabilité et l'absence d'émission de gaz à effet de serre. Dans le cadre du PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique), **un projet d'installation de bornes de rechargement est en cours**. Des bornes sont déjà présentes dans plusieurs communes de la collectivité. Récemment, 2 bornes ont été installées à Pange, 1 à Marsilly, 1 à Retonfey et 1 à Servigny-lès-Sainte-Barbe, chacune possédant deux prises.

Les bornes de rechargement se démocratisent sur le territoire, et de nouveaux projets d'installation voient le jour. De cette manière, le territoire favorisera la présence de véhicules électriques en son sein en permettant aux usagers de recharger leurs véhicules sur la collectivité.

Synthèse

Faiblesses	Atouts
- Dépendance à la voiture individuelle - Réseau de transports en commun peu efficient	- Développement des bornes électriques - Projet d'aménagement de mobilités douces
Enjeux	
- Amélioration de la qualité de vie - Développement d'alternatives à la voiture thermique individuelle	

Figure 98 : Synthèse des Faiblesses, Atouts et Enjeux pour la mobilité au sein du territoire de la CCHCPP

5. Télétravail

La crise de la covid 19 a obligé de nombreux salariés à travailler depuis leur domicile. Cette solution proposée par le gouvernement s'est démocratisée après la crise et offre des avantages écologiques. Selon l'ADEME, avec 35% des actifs en télétravail, les émissions de gaz à effet de serre générées par les voitures pourraient diminuer de 1.3%. Cependant, le télétravail peut engendrer des effets rebonds. Les salariés se disent plus enclins à habiter loin de leur lieu de travail mais la limitation des déplacements engendre aussi une consommation accrue des achats en lignes, à l'impact environnemental important. En effet, le stockage, la numérisation, les emballages et les transports représentent de forts émetteurs de gaz à effet de serre. Lors des périodes de confinement, 72.7% des Français y ont eu recours, dont 37% pour la première fois. Les émissions de CO₂ directes sont donc réduites mais favorisent l'émission indirecte.

Les aléas climatiques de plus en plus fréquents impactent aussi les modalités de transport. Les phases de sécheresses, de crues, de gel/dégel, les mouvements de terrain ou les tempêtes causant la chute d'arbres sont autant de phénomènes qui causent la **dégradation des voies de circulations**, qu'elles soient routières ou d'une autre nature. Ces événements provoquent donc un vieillissement accéléré des infrastructures et augmentent leur dégradation. Le territoire est donc par période momentanément privé de certains axes de circulation, et doit faire face à des coûts d'entretien de plus en plus élevés et fréquents.

L'augmentation du coût de l'énergie fossile liée au carburant peut aussi impacter la CCHCPP, où les habitants sont dépendants de leur voiture pour se déplacer. La collectivité pourrait donc faire face à une précarité énergétique liée au secteur des transports.

B. Bâtiments et habitat

1. Caractérisation des logements

Evolution du nombre de logement

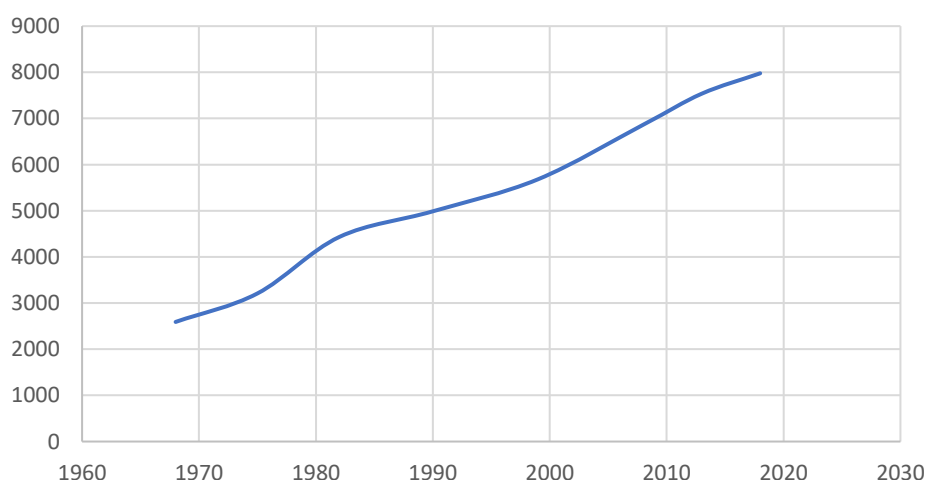


Figure 99 : évolution du nombre de logement entre 1967 et 2019, source : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales

L'augmentation de la population est en corrélation avec le nombre croissant de logement sur le territoire. En 1980, 4 000 logements étaient présents. Aujourd'hui, leur nombre a doublé avec plus de 8 000 logements sur le territoire.

En 2018, les maisons constituaient 87% des logements, soit 6 965 maisons, ce qui représente une diminution de 1% par rapport à 2013. On observe le phénomène contraire au niveau des appartements, qui représente 13% des logements avec un effectif de 1 001, soit une augmentation de 1% par rapport à 2013.

On observe les mêmes tendances au niveau du statut d'occupation, avec une diminution de 1% des propriétaires (6 332 propriétaires) par rapport à 2013 et une augmentation de 1.1% des locataires (1 076 locataires).

Les types de matériaux utilisés pour la construction d'un logement peuvent influencer les besoins énergétiques. On peut observer qu'au sein de la Communauté de communes, les bâtiments sont principalement constitués de béton et d'agglomérés (43%). La pierre et les meulières sont aussi très présentes sur le territoire (38%). Le bois est une ressource très peu utilisée pour la construction de bâti.

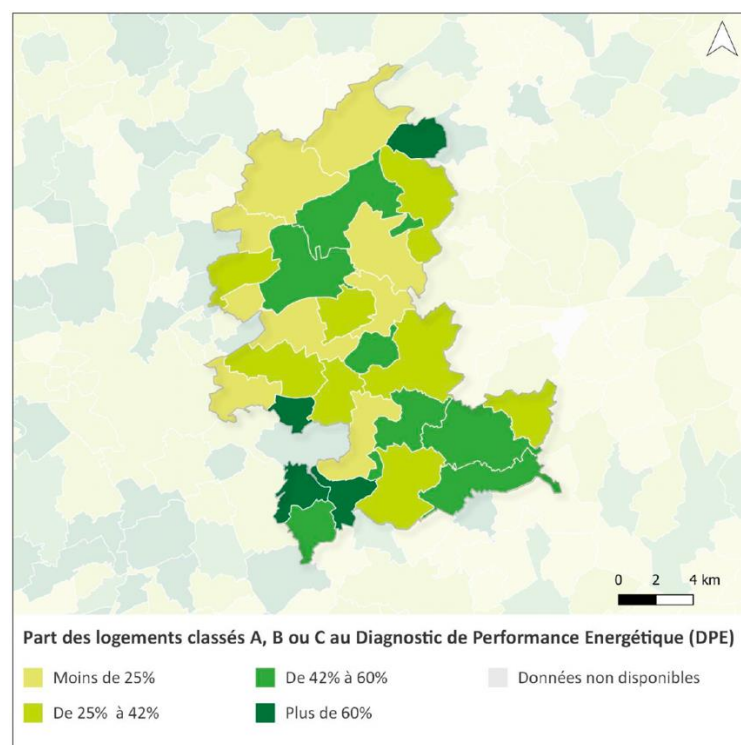


Figure 100 : part des logements de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange classés A, B ou C au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), source : ADEME 2020 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 pour le territoire de la CCHCPP)

Répartition des logements selon leur matériaux de construction



Figure 101 : répartition des logements selon le type de matériaux de construction, source : INSEE 2008, MAJIC 2007, à partir de la modélisation ARTELIA développée dans le cadre de l'étude "état des lieux de l'efficacité énergétique du bâti résidentiel lorrain" – 2014

Malgré une urbanisation relativement récente, une partie importante du parc reste en catégorie C du DPE (consommation en énergie d'une maison comprise entre 91 et 150 kWh par mètre carré et par an).

2. Consommation énergétique des résidences

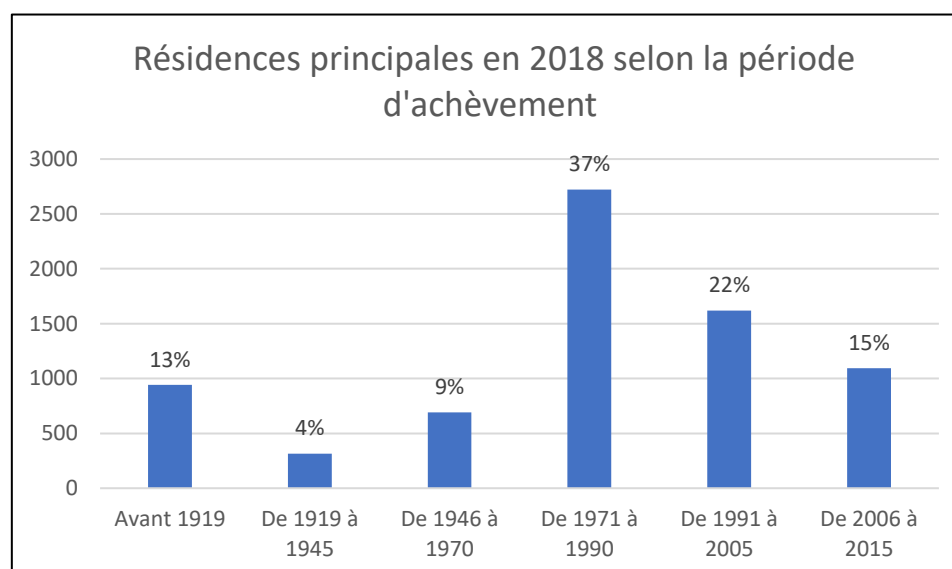


Figure 102 : nombre de logement construit par année, source : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales

Les habitations présentes sur le territoire ont été construites majoritairement entre 1971 et 1990 (37%). A noter que 26% des bâtiments ont été construits avant 1971. La première réglementation thermique a été introduite en 1974. Les constructions antérieures à cette loi sont donc moins efficaces au vu de la consommation énergétique, et favorisent des pertes énergétiques importantes.

3. La précarité énergétique liée au logement

La **précarité énergétique** est un sujet **de préoccupation majeure au niveau national**. L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) a mis en place un outil permettant d'estimer la part de la population en situation de précarité énergétique : GEOPID (géolocaliser et diagnostiquer la précarité énergétique). Cette précarité est caractéristique d'une personne qui éprouve des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire pour satisfaire ses besoins élémentaires, en raison de ses conditions d'habitats ou d'un manque de ressource.

Pour suivre cette précarité énergétique, l'ONPE s'appuie sur 3 indicateurs :

- Le Taux d'Effort Énergétique (TTE) calculé à partir des revenus des ménages, de la consommation, de la facture énergétique des logements et des dépenses en carburant de la voiture pour la mobilité quotidienne
- Le ressenti au froid
- Bas Revenus Dépenses Élevées (BRDE)

Ces études ont permis de constater que 10,9% des ménages au sein de la Communauté de communes étaient exposés au risque de précarité énergétique liée au logement en 2018. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale, qui compte 13.9% de ménages exposés à ce risque.

4. Aide à la transition écologique et énergétique

La Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange propose des dispositifs d'aides pour soutenir les particuliers et les professionnels au niveau de leurs habitations. On distingue :

- Un partenariat avec l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) du Pays Messin, une agence spécialisée dans l'accompagnement et le conseil en rénovation énergétique. Elle représente le service public de la rénovation énergétique FAIRE, (qui est devenu France Rénov' depuis janvier 2022).
- La collectivité a aussi intégré le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) mis en place par l'ADEME dans le cadre de la démarche FAIRE. Ce service vise à aider les particuliers dans leur rénovation énergétique, pour savoir quels travaux effectuer tout en réduisant leur facture de chauffage. Il a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique.
- Une convention avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), qui renforce l'action en faveur de l'habitat privé et ancien. Les ménages souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement et qui sont éligibles à des financements peuvent être accompagnés par le CALM. Ils seront alors aidés pour la constitution et le dépôt des dossiers de demande de subvention à l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).
- Une aide financière de l'Agence Nationale de l'Habitat, pour permettre d'identifier et d'accompagner les ménages propriétaires occupant les habitations les plus modestes, et qui permet une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique. Cette aide permet également d'accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés de la communauté de communes, permettant ainsi un gain énergétique de 35% tout en participant aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques. Enfin, des subventions

pour travaux ainsi que des primes « Habiter Mieux » sont versées aux ménages les plus modestes, dont les travaux correspondent aux critères du programme.

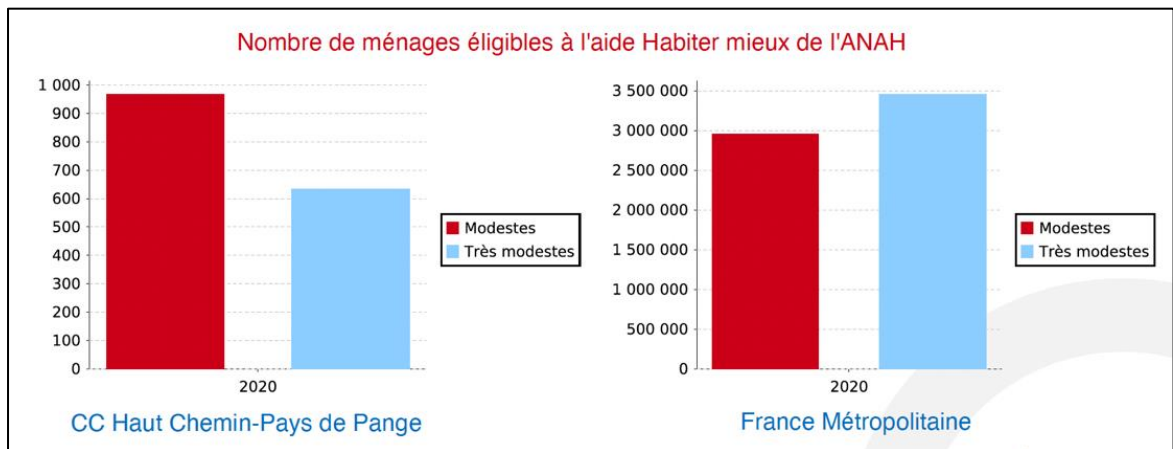


Figure 103 : Nombre de ménages éligibles à l'aide Habiter mieux de l'Anah, 2020, source : GEODIP

5. Rénovation énergétique

Répartition par énergie principale de chauffage

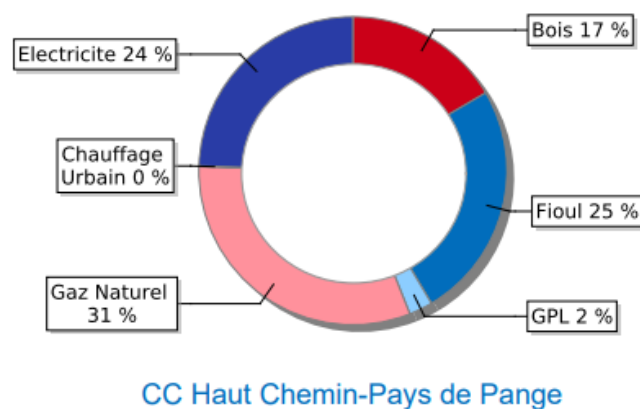


Figure 104 : répartition des énergies pour le chauffage des logements, 2018, source : GEODIP

En 2018, le gaz naturel est la première énergie utilisée au niveau du secteur résidentiel (31%). On trouve ensuite le fioul (25%) et l'électricité (24%). Le bois est **utilisé à 17% dans le chauffage des logements. Pour ce qui est du GPL, on retrouve une part de 2%. Il n'y a pas de réseau de chaleur ou de froid sur le territoire, d'où la part nulle de chauffage urbain.**

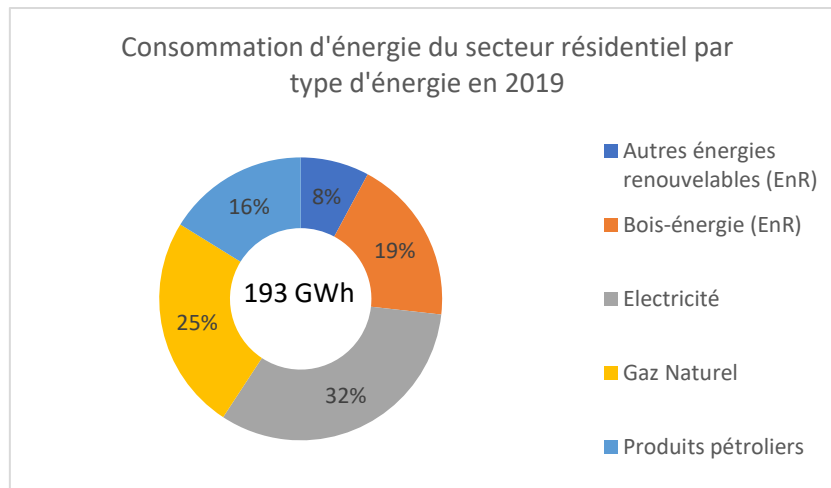


Figure 105 : consommation d'énergie du secteur résidentiel, source : : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021

Pour se chauffer, les habitants de la collectivité consomment principalement de l'électricité (32%) et du gaz naturel (25%). Le bois ne représente 19% de l'énergie totale utilisée. Cette ressource d'énergie est renouvelable et très présente sur le territoire. Les produits pétroliers représentent une part encore conséquente des énergies utilisés dans le secteur résidentiel, avec 16% de la consommation finale.

La rénovation énergétique joue un rôle important dans la diminution de la consommation des énergies destinées au chauffage. Elle permet une triple action : lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer la qualité de vie des habitants. En favorisant la rénovation énergétique, les flux de chaleur seraient mieux gérés et la consommation d'énergie diminuerait.

Le gouvernement a pour objectif d'éradiquer les passoires énergétiques. Les premières mesures mises en place sont l'interdiction de mise en location de biens énergivores classés G en 2025, F en 2028 et E en 2034, soit 25% du parc immobilier en France. Le loyer ne pourra plus augmenter à partir de 2023 pour les logements classés F ou G.

C. Agriculture

Plusieurs paramètres du changement climatique viennent impacter la production agricole, que ce soit en termes de quantité produite (rendement des cultures et productivité animale), de qualité des produits et de bien-être animal, mais aussi de variabilité interannuelle :

- La hausse des températures moyennes ;
- L'augmentation de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère ;
- La variabilité des précipitations

De **nouveaux itinéraires techniques** (décalage de la date de semis, choix de variétés...), des rotations plus diversifiées ou l'adaptation des productions de fourrage (stockage) sont des solutions à privilégier à court terme.

D. Les risques naturels

Le principal cours d'eau traversant le territoire de la CCHCPP est la Nied française. Les terres proches de cette rivière sont donc **sujettes à des inondations** par remontée de nappe alluviale. Il peut s'agir de crues lentes de plaine, qui touchent la vallée de la rivière, et qui sont dues à des pluies répétées, prolongées ou intenses, ou bien des crues rapides et torrentielles, caractérisées par une montée des eaux très rapide, une augmentation du débit de l'eau, et le transport d'éléments solides. Ces éléments peuvent s'accumuler et former des embâcles, dont la rupture peut provoquer une arrivée massive d'eau.

2. Les mouvements de terrain

Il s'agit de phénomènes naturels d'origines diverses, qui peuvent être de différents types : glissement de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue, ... Ces mouvements peuvent occasionner des dégâts matériels mais aussi des dégâts humains. Sur le territoire, deux effondrements, **affaissements de terrains** ont été observés près de la commune de Servigny-lès-Raville. Trois glissements de terrain ont eu lieu au niveau de Failly, dont un plus important qui a causé des dégâts matériels. Les études menées laissent penser que ce glissement est d'origine naturel, causé notamment par la pluie. Un fort glissement de terrain a eu lieu au niveau de la commune de Saint-Hubert. À Burtoncourt, de forts glissements de terrain ainsi qu'un effondrement a causé des dégâts matériels. Cet effondrement est d'origine anthropique, et s'apparente à une galerie, une tranchée. Cet effondrement a causé une coupure de la voirie et des fissures aux niveaux des constructions à proximité.

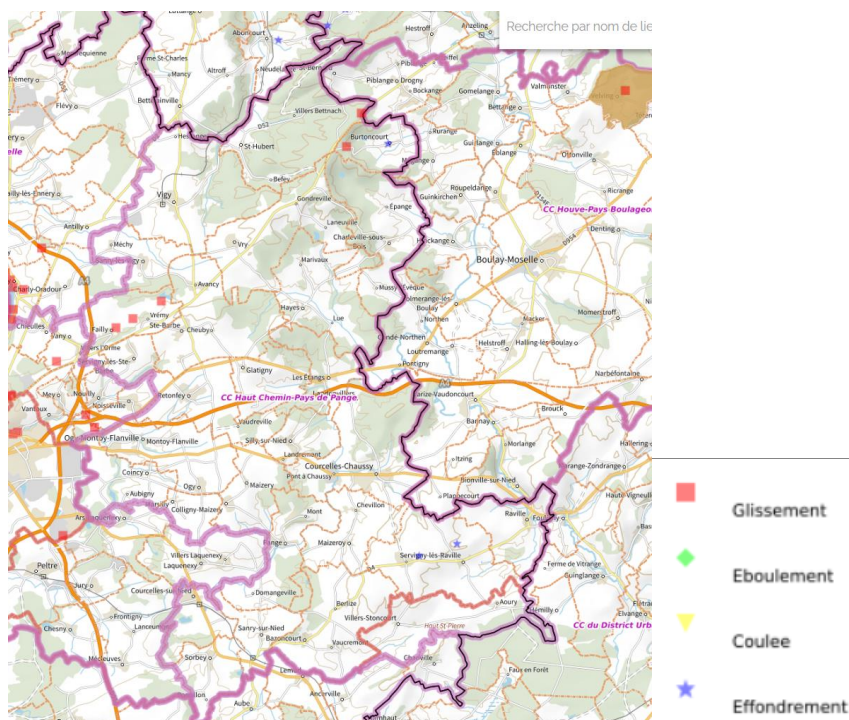


Figure 107 : carte présentant les mouvements de terrain survenu dans l'EPCI, source : Géorisque

3. Le retrait-gonflement des argiles

Sur l'ensemble du territoire, les **argiles sont moyennement ou fortement présentes**. En fonction de la teneur en eau du sol, ses propriétés physiques peuvent être modifiées. Lorsque la teneur en eau augmente, on parle de gonflement des argiles, et lorsque cette teneur baisse on peut observer la rétraction des argiles. Ce phénomène apparait lors de phénomènes climatiques exceptionnels, qui présentent le facteur de déclenchement principal de retrait-gonflement. La succession d'une période fortement arrosée et de sécheresse font varier l'amplitude des variations de volume d'un sol argileux.

Lors de températures élevées, d'un déficit pluviométrique, de sécheresse et d'une forte évapotranspiration, **les sols argileux en subissent les conséquences directes : un phénomène de retrait se met en place, provoquant des dégâts sur les bâtiments.**

Ce risque est d'ordre naturel et d'origine climatique. La fréquence et l'intensité des vagues de chaleur et des sécheresses qui augmentent seront responsables de l'accroissement de la probabilité de sécheresse agricole, l'apparition de sécheresses inhabituelles (localisation et intensité), et un sol extrêmement sec sur la majeure partie du territoire.

Afin de s'adapter au mieux à ce phénomène de retrait-gonflement des argiles, l'adaptation au changement climatique passera par une politique d'amélioration du bâti afin de réduire les taux de sinistres sur les constructions neuves.

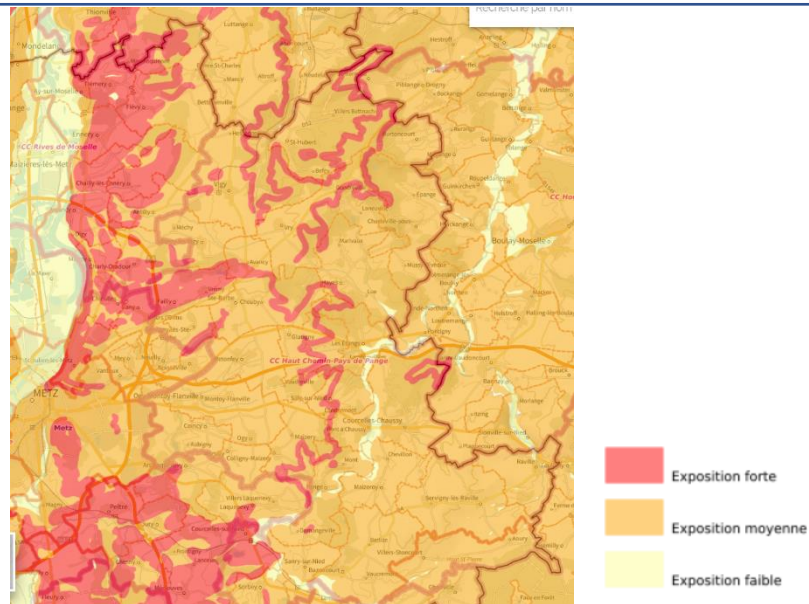


Figure 108 : carte de la répartition des argiles, source : Géorisque

Les principales zones concernées par une forte présence d'argiles sont les communes de Courcelles-sur-Nied et de Faily. Le reste du territoire de la CCHCPP est moyennement exposé aux argiles. On retrouve quelques zones plus localisées où la présence d'argile est forte.

E. Habitats naturels

Les températures étant de plus en plus fortes et les événements météorologiques de plus en plus fréquents, il est nécessaire d'adapter son logement de manière à le rendre plus durable.

La première action est de rendre son logement moins énergivore, afin de produire moins de gaz à effet de serre. Cette action permet de limiter les besoins en énergie de l'habitation, et ainsi de faire plus d'économies en énergie. On peut voir notamment l'émergence de bâtiments à énergie positive (BEPOS), les maisons passives (BEPAS), et les Bâtiments Basse Consommation (BBC), qui du fait de leur conception limitent l'utilisation de chauffage.

La chaleur impacte aussi les habitats et leur confort de vie. Pour y pallier, les solutions comme la végétalisation des toits, des façades, des protections solaires, des toitures plates sont aujourd'hui mises en place.

Les habitations doivent aussi être dans la capacité de résister aux conditions climatiques telles que les mouvements de terrains, les inondations, et les incendies. On peut donc imaginer la conception d'un habitat modulable pouvant se transformer et s'adapter aux contraintes, aux besoins. Ces adaptations doivent se faire avant l'arrivée d'une catastrophe naturelle, ou bien permettre de reconstruire au mieux après une catastrophe en adaptant le bâti.

F. Santé

L'un des principaux enjeux est sanitaire. Les périodes de canicules seront plus fréquentes, ce qui va **impacter dans un premier temps les personnes âgées ou fragilisées** par des conditions de vie précaires ou des maladies. Ce réchauffement va aussi favoriser indirectement les maladies infectieuses, les allergies et impacter la santé mentale des populations.

G. Tourisme

Le PCAET est aussi l'occasion de développer une **activité touristique verte sur le territoire**, bien que celle-ci soit déjà très présente sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce plan pourrait permettre aux usagers de profiter pleinement des atouts du territoire, de ces paysages naturels et de sa biodiversité. Il peut aussi être le moteur pour s'engager dans une labellisation.

Synthèse

FORCES

- Proximité avec l'Eurométropole de Metz
- Territoire rural offrant un cadre de vie recherché
- Diversité d'habitats écologiques
- Nombreux services rendus par les milieux naturels (forêts/prairies) et capacité de séquestration carbone intéressante
- Nombreux projets déjà mis en place ou en cours de développement (habitat, promotion des circuits courts, bio déchets, TVB....)

FAIBLESSES

- Activité agricole et transports routiers impactant la qualité des ressources (air, eau, habitats naturels)
- Habitats vieillissants et passoires thermiques
- Peu de production d'énergies renouvelables
- Peu de transports alternatifs à la voiture

ENJEUX

- S'adapter aux enjeux climatiques de demain sur l'ensemble des secteurs
- Limiter et s'adapter aux phénomènes de catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, ruissellement...)
- Réduire et limiter les émissions de GES
- Pouvoir répondre à une future crise énergétique
- Hausse de la démographie
- Conserver un cadre de vie agréable

OPPORTUNITES

- Développer les énergies renouvelables sur le territoire
- Promouvoir la rénovation des bâtis vétustes et l'adaptation au changement climatique pour les nouvelles constructions
- Développer les mobilités douces ou/et la multimodalité
- Conserver les espaces naturels indispensables pour la séquestration carbone
- Développer des solutions et projets innovants pour les économies d'eau et d'énergie dans l'ensemble des secteurs
- Adapter les futurs aménagements au changement climatique en utilisant les Solutions Fondées sur la Nature



Table des figures

Figure 1 : 5 chiffres clés issus des travaux du GIEC. Source : PCAET Bretagne Romantique 2021-2026 (Rapport Final)	4
Figure 2 : Positionnement du PCAET dans les politiques de lutte contre le changement climatique	4
Figure 3 : Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange, source : CCHCPP	6
Figure 4 : profil paysager du Grand Est, source : SRADDET Grand Est	7
Figure 5 : profil de l'EPCI, source : délimitation administrative « géométrie BD ADMIN-EXPRESS 2018 selon le contenu administratif 2020 » geograndest.fr	8
Figure 6 : Evolution de l'occupation des sols, source : Etude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 pour le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange	8
Figure 7 : occupation des sols par types de milieu, source : CLC 2018	9
Figure 8 : répartition des surfaces forestières selon le type de végétation, source : CLC 2018	10
Figure 9 : ZNIEFF de type I et II sur l'EPCI, source : Géoportail	11
Figure 10 : espaces appartenant aux Conservatoires d'espaces naturels, source : géoportail	11
Figure 11 : ZICO présente sur l'EPCI, source : Géoportail	12
Figure 12 : carte de gestion des corridors écologiques, source : CCHCPP - IGN BD TOPO, l'Atelier des Territoires, conception et réalisation AdT, novembre 2020	13
Figure 13 : carte des zones humides potentielles sur les bassins de la Nied et de la Canner, source : Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied	14
Figure 14 : évolution du nombre d'habitant de l'EPCI, source : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.	16
Figure 15 : naissances et décès domiciliés sur le territoire, source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021	17
Figure 16 : répartition de la population par tranche d'âge, source : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.	17
Figure 17 : comparaison de la répartition de la population par tranche d'âge, source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021	18
Figure 18 : répartition de la population de l'EPCI par tranche d'âge en pourcentage, Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021	18
Figure 19 : comparaison des familles selon leur nombre d'enfants, source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021	19
Figure 20 : comparaison de la situation familiale, source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.	19
Figure 21 : répartition de la population de 15 à 64 ans selon leur type d'activité, source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021	20
Figure 22 : création d'entreprise depuis 2011 sur le territoire, source : RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021	21
Figure 23 : Schéma de collecte des ordures ménagères, source : CCHCPP	23
Figure 24 : Schéma de collecte des corps creux, source : CCHCPP.	23
Figure 25 : Schéma de collecte des corps plats, source : CCHCPP.	24
Figure 26 : Schéma de collecte du verre, source : CCHCPP	24
Figure 27 : émission de GES sur le territoire selon leur nature, source : ATMO Grand Est Invent'AIR V2021	26
Figure 28 : Émission de CO ₂ par habitant, source : ADEME, 2016 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 pour le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange	26
Figure 29 : pourcentages d'émissions de CO ₂ eq en fonction des secteurs d'activités, source : ATMO Grand Est – Invent'AIR V2021	27
Figure 30 : émissions de CO ₂ eq en fonction des secteurs d'activités, source : ATMO Grand Est – Invent'AIR V2021	28
Figure 31 : évolution des émissions de GES sur le territoire depuis 1990, source : ATMO Grand Est - Invent'AIR V2021	28

Figure 32 : pourcentages d'émissions de polluants atmosphériques en fonction du polluant, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021	32
Figure 33 : évolution de l'émission des polluants atmosphériques de l'EPCI, en comparaison avec la France, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021.....	32
Figure 34 : évolution des émissions des polluants atmosphériques depuis 2005, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021.....	33
Figure 35 : objectifs fixés par la France par rapport à 2005, source : objectifs de réduction fixés pour la France (exprimés en % par rapport à 2005), Source : Directive (EU) 2016/2284 du 16 décembre 2016.....	34
Figure 36 : objectifs fixés par la région Grand Est, source ATMO Grand Est - Invent'Air V2021	34
Figure 37 : comparaison des émissions de la France et de l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021 .	35
Figure 38 : tableau récapitulatif des émissions de polluants atmosphériques, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021.....	35
Figure 39 : émission de polluants atmosphériques par secteur d'activité, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021	36
Figure 40 : pourcentage d'émission par secteur et par polluant, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021 ..	36
Figure 41 : émission de polluants atmosphérique en fonction du polluant concerné, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021.....	37
Figure 42 : répartition des émissions de NH3 du secteur agricole, source : Citepa, avril 2021 - Format Secten...	38
Figure 43 : évolution de la séquestration carbone sur l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021.....	39
Figure 44 : part des émissions de CO ₂ eq séquestrer sur le territoire de l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021.....	40
Figure 45 : répartition des stocks de carbone en fonction de la nature du sol, source : outil ALDO, ADEME	40
Figure 46 : séquestration du CO ₂ en fonction de la nature du sol, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021	41
Figure 47 : stock de référence par occupation du sol de l'EPCI, source : outil ALDO, ADEME	41
Figure 48 : Répartition des stocks de carbone dans la biomasse par occupation du sol de l'EPCI, source : outil ALDO, ADEME.....	42
Figure 49 : facture énergétique de l'EPCI, source : ATMO Grand Est Invent'Air V2021	43
Figure 50 : bilan de la consommation d'énergie final par an de l'EPCI, source : chiffres clés en un clin d'œil – édition 2021 – CC Haut Chemin – Pays de Pange.....	44
Figure 51 : Évolution annuelle de la population de la CCHCPP depuis 2010, source : INSEE.....	45
Figure 52 : consommation d'énergie par secteur en pourcentage, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021	45
Figure 53 : consommation totale d'énergie par secteur, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021.....	45
Figure 54 : consommation d'énergie par type d'énergie, source : ATMO Grand Est - invent'Air V2021	46
Figure 55 : consommation d'énergie répartie par type d'énergie et par secteur d'activité, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021.....	47
Figure 56 : consommation par secteur et par type d'énergie, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021.....	47
Figure 57 : pourcentage d'émission de polluants par secteur, ATMO Grand Est - Invent'Air V2021	48
Figure 58 : Inventaire du nombre de points lumineux sur le territoire de la CCHCPP	50
Figure 59 : Extinction ou non de l'éclairage public sur le territoire de la CCHCPP.....	51
Figure 60 : nombre de points lumineux dans la CCHCPP, 2022, source : UEM.....	52
Figure 61 : évolution de la consommation énergétique - secteur résidentiel, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021	53
Figure 62 : évolution de la consommation énergétique - secteur tertiaire, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021	53
Figure 63 : évolution de la consommation énergétique - secteur transport routier, source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021.....	54
Figure 64 : conduite du réseau de transport de gaz, source GRDF.....	55
Figure 65 : réseau de distribution du gaz naturel.....	56
Figure 66 : communes raccordées au réseau de distribution du gaz naturel.....	56
Figure 67 : réseau de transport et de distribution d'électricité, source : Engie.....	57
Figure 68 : évolution de la production locale en électricité, évolution de la puissance de raccordement (en kW) de 2017 à 2020, source : Agence ORE, 2020 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 sur le territoire de la CCHCPP)	58



Figure 69 : comparaison de la puissance de raccordement des points de production électrique par habitant pour plusieurs territoires, source : Agence ORE, 2020 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 sur le territoire de la CCHCPP).....	58
Figure 70 : tension de raccordement par type d'énergie, source : Agence ORE, 2020 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 pour le territoire de la CCHCPP)	59
Figure 71 : évolution de la production d'énergies renouvelables, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021 .	60
Figure 72 : évolution de la production d'EnR de l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021	60
Figure 73 : pourcentage d'EnR produite sur le territoire, source : Atmo Grand Est – Invent'Air V2021.....	61
Figure 74 : évolution de la production d'EnR de l'EPCI, source : ATMO Grand Est – Invent'Air V2021	62
Figure 75 : le cycle de carbone du bois énergie, source : ADEME.....	63
Figure 76 : pourcentage de récolte de bois en fonction du type de bois et du type de valorisation, source : outil ALDO, ADEME.....	63
Figure 77 : unités de méthanisation de la Moselle, source : SEAMETHA, 2020	64
Figure 78 : carte de la puissance électrique photovoltaïque par commune en Grand Est, source : Document d'Information d'appui au Plan Climat Air Énergie Territorial, 2022.....	65
Figure 79 : cartographie du productible photovoltaïque sur le territoire de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange, juillet 2021-juin 2022, source : site Internet PhotoVoltaire.info	66
Figure 80 : Graphe d'efficacité d'un panneau solaire à Pange (Logiciel ShadowsPro).....	67
Figure 81 : carte des contraintes paysagères au regard de l'éolien, source : BD Carto IGN 2008 Protocole IGN-NEEDAT-NAP-Juillet 2007 (issu du guide méthodologique pour une approche paysagère de qualité, Volet 2, Développement éolien en Grand Est).....	68
Figure 82 : carte de la valorisation des ressources du territoire, source : Projet d'Aménagement et de Développement Durable, SCOTAM, 2021.....	69
Figure 83 : carte du potentiel géothermique de l'EPCI,	70
source : Géothermie prospective.....	70
Figure 84 : température annuelle moyenne : écart à la référence, source : Météo-France	72
Figure 85 : cumul annuel de précipitations : rapport à la référence, source : Météo-France	73
Figure 86 : pourcentage de la surface touchée par la sécheresse en Lorraine, source : Météo-France	73
Figure 87 : cycle annuel d'humidité du sol, source : Météo-France.....	74
Figure 88 : température moyenne annuelle en Lorraine, source : Météo-France	74
Figure 89 : évolution du climat en France, scénario pessimiste RPC8.5, source : Météo-France	75
Figure 90 : évolution du climat en Moselle, scénario pessimiste RPC8.5, source : Météo-France	76
Figure 92 : types de modalité de déplacement sur le territoire, source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021	78
Figure 91 : principaux axes routiers traversant l'EPCI, source CCHCPP.fr	78
Figure 93 : Catégorie Crit'Air des véhicules particuliers sur le territoire de la CCHCPP, d'après les données du Ministère de la Transition écologique	79
Figure 94 : plan du réseau de bus Fluo Grand Est (jusqu'au 31/08/2022), source : FLuo Grand Est.....	80
Figure 95 : Lignes du réseau Fluo 57 desservant la CCHCPP, source : FLuo Grand Est 57	80
Figure 96 : principaux déplacements sur le territoire de l'EPCI et alentours, source : EDGT SCoTAM 2017, enquête de déplacement, publication territoriale n°9, mai 2019	80
Figure 97 : réseau de voies ferrées passant par l'EPCI, source : SNCF réseau	81
Figure 98 : Synthèse des Faiblesses, Atouts et Enjeux pour la mobilité au sein du territoire de la CCHCPP.....	82
Figure 99 : évolution du nombre de logement entre 1967 et 2019, source : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.....	83
Figure 100 : part des logements de la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange classés A, B ou C au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), source : ADEME 2020 (issu de l'étude « Profil Croisé » ITHÉA de 2022 pour le territoire de la CCHCPP).....	84
Figure 101 : répartition des logements selon le type de matériaux de construction, source : INSEE 2008, MAJIC 2007, à partir de la modélisation ARTELIA développée dans le cadre de l'étude "état des lieux de l'efficacité énergétique du bâti résidentiel lorrain" – 2014	85
Figure 102 : nombre de logement construit par année, source : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales	85



Figure 103 : Nombre de ménages éligibles à l'aide Habiter mieux de l'Anah, 2020, source : GEODIP	87
Figure 104 : répartition des énergies pour le chauffage des logements, 2018, source : GEODIP	87
Figure 105 : consommation d'énergie du secteur résidentiel, source : : ATMO Grand Est - Invent'Air V2021	88
Figure 106 : carte représentant le risque d'inondation sur l'EPCI, source : fmglobal.....	89
Figure 107 : carte présentant les mouvements de terrain survenu dans l'EPCI, source : Géorisque	90
Figure 108 : carte de la répartition des argiles, source : Géorisque	91



Plan Climat Air Energie Territorial

PHASE 3 : Programme d'actions



I. Table des matières

Introduction	4
<i>Vue d'ensemble des objectifs de la stratégie</i>	<i>6</i>
Axe 1 : Mobilité, cadre de vie et tourisme durable	7
<i>Mettre en relation les usagers pour du covoiturage via une application ou une plateforme dédiée</i>	<i>7</i>
<i>Proposer des espaces de stationnement gratuits pour les covoitureurs</i>	<i>8</i>
<i>Développer une plateforme recensant les places pour le covoiturage</i>	<i>9</i>
<i>Créer des parkings « relais » à partir desquels des transports en commun prennent en charge les usagers vers l'Eurométropole de Metz</i>	<i>10</i>
<i>Développer les transports collectifs et communiquer sur l'offre existante</i>	<i>11</i>
<i>Mettre en place des parkings multimodaux sur les principaux axes de déplacement vers les pôles d'emploi extérieurs</i>	<i>12</i>
<i>Etudier la mise en place d'un transport solidaire</i>	<i>13</i>
<i>Discuter avec l'Eurométropole de Metz d'une éventuelle intégration au réseau de transports en commun Le Met' ..</i>	<i>14</i>
<i>Communiquer sur les horaires des lignes de train et de bus déjà existantes, ainsi que sur les parkings gratuits à proximité</i>	<i>15</i>
<i>Installer des arceaux de stationnement vélo, si possible sécurisés et/ou abrités, au niveau des gares</i>	<i>16</i>
<i>Associer aux bornes de recharge pour véhicules électriques des bornes pour recharger les batteries des VAE</i>	<i>17</i>
<i>Etudier la pertinence d'installer 2 bornes de recharge pour véhicules électriques dans chaque commune</i>	<i>18</i>
<i>Développer un maillage cyclable sécurisé et adapté à tous les usagers, articulé avec les réseaux connexes</i>	<i>19</i>
<i>Créer des pistes cyclables sécurisées pour relier les villages à la voie verte existante</i>	<i>20</i>
<i>Réaliser une liaison cyclable entre Pange et Vigy</i>	<i>21</i>
<i>Développer les chemins de mobilités douces, interconnectés, à proximité des transports collectifs</i>	<i>22</i>
<i>Identifier les terrains en friche ou laissés à l'abandon</i>	<i>23</i>
<i>Etudier la mise en place d'une station de carburant produit par pyrolyse des déchets plastiques</i>	<i>24</i>
<i>Homogénéiser la fréquence de ramassage des ordures ménagères et optimiser les circuits de collecte</i>	<i>25</i>
<i>Discuter des moyens de réorienter le transit des poids lourds vers les grands axes (autoroutes et RN) plutôt que par les routes départementales du territoire</i>	<i>26</i>
<i>Inciter financièrement à l'achat de vélos électriques pour les déplacements journaliers</i>	<i>27</i>
<i>Faire une campagne de communication pour inciter au changement de modalité au détriment de la voiture individuelle, notamment sur les courtes distances</i>	<i>28</i>
<i>Utiliser les pistes cyclables comme élément structurant du tourisme durable</i>	<i>29</i>
<i>Mettre en place une solution d'autopartage au travers d'une application</i>	<i>30</i>
<i>Faciliter les excursionnistes, le tourisme journalier ou en itinérance en mettant l'accent sur les spécificités du territoire</i>	<i>31</i>
<i>Penser une stratégie de marketing territorial durable, en communiquant mieux sur le territoire et ses atouts pour le tourisme durable</i>	<i>32</i>
<i>Redynamiser les centres-bourgs du territoire</i>	<i>33</i>

Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et réduire les déchets	54
Formaliser la planification de la transition vers l'autosuffisance énergétique dans un document	34
Soutenir financièrement les projets collectifs de production d'énergie renouvelable	35
Proposer un accompagnement au montage de projets d'énergie renouvelable groupés, afin de faciliter les démarches pour les porteurs de projets	36
Encourager l'implication des acteurs locaux dans les projets d'énergie renouvelable, en leur proposant de devenir partie prenante.....	37
Porter un projet de parc photovoltaïque en agrivoltaïsme à Coincy sur une surface d'environ 15 hectares	38
Porter un projet de centrale photovoltaïque d'1 MWc en autoconsommation collective.....	39
Réutiliser la chaleur fatale du futur crématorium	40
Couvrir les futurs parkings de covoiturage non arborés d'ombrières photovoltaïques.....	41
Installer des panneaux solaires sur toutes les toitures publiques le permettant, notamment en cas de rénovation ..	42
Etudier, en cas de renouvellement, le passage de la flotte de véhicules de la CCHCPP en tout électrique ou en gaz naturel.....	43
Eteindre l'éclairage nocturne sur toutes les communes de la collectivité	44
Réaliser des réunions d'information au public pour sensibiliser aux enjeux du changement climatique.....	45
Mettre en place des ateliers de sensibilisation auprès des décideurs locaux.....	46
Réaliser des animations scolaires pour sensibiliser les élèves au changement climatique et aux éco-gestes.....	47
Communiquer davantage sur les enjeux climatiques et les actions menées en réponse dans les bulletins d'information communaux et intercommunaux.....	48
Mettre en place, dans la mesure du possible, un critère d'empreinte carbone, d'émissions de gaz à effet de serre ou de consommation d'énergie dans les marchés publics.....	49
Passer 100% de l'éclairage public en LED.....	50
Isoler thermiquement tous les bâtiments publics.....	51
Etudier la possibilité de souscrire à des offres d'énergie renouvelable avec des garanties d'origine locale pour l'approvisionnement en électricité et en gaz des bâtiments communaux	52
Densifier l'usage du compost domestique.....	53
Lancer une campagne de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire	54
Etudier la valorisation des biodéchets et produits de tonte vers un méthaniseur du territoire	55
Favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions dans les documents d'urbanisme.....	56
Augmenter la sensibilisation en amont sur la thématique des déchets	57
Mettre en place un « café de réparation » sur le territoire pour aider à réparer les objets en panne	58
Etudier la possibilité de mettre en place une "aire de seconde main" dans les déchetteries pour des matériaux pouvant encore servir	59
Axe 3 : Repenser l'économie du territoire	60
Préserver les commerces et services de proximité	60
Mettre en place des jardins partagés.....	61
Pérenniser les distributeurs en libre-service de produits locaux dans les villages	62
Alimenter les cantines scolaires avec des produits locaux	63



<i>Mettre en place une journée de plantation de fruits et légumes avec les habitants</i>	64
<i>Mettre en avant les artisans et savoir-faire locaux</i>	65
<i>Recenser les bâtiments communaux pouvant être exploités pour redynamiser les centre-bourgs</i>	66
<i>Mettre en lien les entreprises du territoire via la création d'un club entreprises</i>	67
<i>Soutenir les dispositifs de transformation ou de vente directe des productions locales</i>	68
<i>Identifier et répertorier les producteurs locaux, ce qu'ils produisent et où acheter leurs produits, et les faire connaître du grand public</i>	69
<i>Conseiller, en lien avec la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs pour une transition vers des modes de production plus durables</i>	70
<i>Faciliter l'agroforesterie</i>	71
<i>Mettre en place un dispositif de paiements pour services environnementaux auprès des agriculteurs</i>	72
<i>Soutenir les cultures bio, en les exonérant de taxe foncière intercommunale</i>	73
<i>Etudier la mise en place d'une aide à la certification bio, ou d'une majoration des aides à l'investissement des fermes bio</i>	74
<i>Sensibiliser et inciter à la gestion différenciée ainsi qu'à la tonte et la fauche tardive</i>	75
<i>Communiquer auprès des habitants sur les bonnes pratiques pour l'entretien de leur jardin</i>	76
<i>Pérenniser et mettre à jour l'inventaire des haies existantes afin de pouvoir surveiller leur évolution</i>	77
<i>Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts</i>	78
<i>Accompagner les agriculteurs vers des cultures moins gourmandes en eau</i>	79
<i>Inscrire dans les documents d'urbanisme l'obligation de récupérer l'eau dans les lotissements</i>	80
<i>Expérimenter l'alimentation de bâtiments communaux avec les eaux de ruissellement pour les besoins non alimentaires</i>	81
<i>Utiliser les toits des bâtiments communaux pour la récupération d'eau pluviale</i>	82
Axe 4 : Améliorer le bâti et le préserver des risques naturels	83
<i>Poursuivre le système d'aide pour la transition énergétique de la collectivité</i>	83
<i>Proposer un bilan énergétique aux habitants des communes par un organisme agréé sans but lucratif</i>	84
<i>Recommander une liste d'entreprises fiables pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique</i>	85
<i>Communiquer sur l'existence du dispositif OPAH – RU, pour la réhabilitation de logements anciens</i>	86
<i>Procéder à un achat groupé de cuves de récupération d'eau de 1 000 L pour les proposer aux particuliers à tarif préférentiel</i>	87
<i>Proposer des solutions aux particuliers afin d'économiser ou de récupérer l'eau</i>	88
<i>Obliger, grâce aux documents d'urbanisme, les constructions neuves à disposer d'un système de récupération des eaux pluviales, ainsi qu'un seuil de végétalisation minimal</i>	89
<i>Créer des mares</i>	90
<i>Œuvrer, avec les partenaires, pour une meilleure connaissance des zones humides et des espèces qu'elles abritent</i>	91
<i>Interdire dans les documents d'urbanisme les constructions dans des zones à risque d'alea climatique</i>	92
<i>Améliorer les espaces verts existants afin de renforcer leur action face aux changements climatiques</i>	93
<i>Planter des arbres le long des cheminements piétons et cyclables existants et à créer</i>	94
<i>Planter des haies, en lien avec la Trame Verte et Bleue et la GEMAPI</i>	95

<i>Organiser une action unique de distribution d'essences végétales locales aux particuliers</i>	96
<i>Accompagner les communes et les particuliers dans le choix des essences végétales</i>	97
<i>Valoriser et sauvegarder les vergers dans les documents d'urbanisme</i>	98
<i>Identifier les vergers « orphelins » en vue de permettre leur exploitation collective</i>	99
<i>Se lancer dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de se doter d'un levier d'action permettant le contrôle du droit du sol à la parcelle</i>	100

Introduction

Le programme d'actions constitue le troisième et dernier volet de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il fait suite au diagnostic et à la stratégie territoriale, et s'accompagne d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le programme d'actions est composé de fiches-action, organisées par axe stratégique :

- A1 : Mobilité, cadre de vie et tourisme durable ;
- A2 : Développer les énergies renouvelables et réduire les déchets ;
- A3 : Repenser l'économie du territoire ;
- A4 : Améliorer le bâti et le préserver des risques naturels.

Chaque fiche-action présente ainsi :

- Le nom de l'action ;
- Sa temporalité ;
- L'objectif stratégique auquel l'action répond ;
- Les acteurs participant à la mise en œuvre de l'action ;
- L'indicateur (ou les indicateurs) de suivi ;
- Un rappel du contexte et des enjeux ;
- Une description de l'action ;
- Les financements mobilisables ;
- Les points de vigilance.

Chaque fiche-action comprend également un tableau récapitulant la complexité et l'efficacité de l'action, de la manière suivante :



Réduction GES (Impact sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre)	Réduction consommation énergétique (Impact sur la réduction de la consommation énergétique finale)	Amélioration qualité de l'air (Impact sur la qualité de l'air, principalement via la réduction des polluants atmosphériques)
Faible  Moyen   Fort   	Faible  Moyen   Fort   	Positif  Neutre  Négatif 
Biodiversité et ressources naturelles (Bénéfices attendus sur la préservation de la biodiversité et les ressources naturelles)	Moyens financiers	Moyens humains
Modéré  Moyen   Important   	Faibles  Moyens   Importants   	Faibles  Moyens   Importants   
Production d'énergie renouvelable (L'action contribue au développement des énergies renouvelables)	Atténuation (L'action contribue à atténuer les effets du changement climatique)	Adaptation (L'action contribue à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique)
Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

Vue d'ensemble des objectifs de la stratégie

<u>Axe stratégique</u>	<u>Objectifs associés</u>
Objectifs globaux	OG1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77 % d'ici 2050 (par rapport à 1990)
	OG2 Réduire la consommation énergétique finale de 20% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 (par rapport à 2012)
	OG3 Réduire les émissions d'ammoniac de 14% d'ici 2030 et de 23% d'ici 2050 (par rapport à 2005)
	OG4 Réduire les émissions d'oxydes d'azote de 72% d'ici 2030 et de 82% d'ici 2050 (par rapport à 2005)
	OG5 Réduire les émissions de composés organiques volatils non méthaniques de 56% d'ici 2030 et de 71% d'ici 2050 (par rapport à 2005)
Axe 1 : Mobilité, cadre de vie et tourisme durable	A1.1 Développer le covoiturage sur le territoire
	A1.2 Articuler les transports et l'urbanisme autour de et vers Metz
	A1.3 Développer l'intermodalité au niveau des pôles identifiés par le SCOTAM
	A1.4 Renforcer le maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire
	A1.5 Développer le réseau cyclable du territoire
	A1.6 Mettre à contribution les gros émetteurs de gaz à effet de serre (opérateurs routiers, plateformes de transport...) pour financer la mise en place de zones naturelles de piégeage de carbone au titre de la compensation des émissions
Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et réduire les déchets	A2.1 Se doter d'un plan d'autosuffisance énergétique
	A2.2 Augmenter de 142 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici à 2030 par rapport à 2012
	A2.3 Développer le mix énergétique, en mettant l'accent sur le photovoltaïque
	A2.4 Montrer l'exemple sur la transition énergétique en tant que collectivité
	A2.5 Améliorer le traitement des biodéchets
	A2.6 Lier les nouveaux projets d'aménagement au développement d'énergies renouvelables en s'appuyant sur les leviers d'actions réglementaires que sont les documents d'urbanisme
Axe 3 : Repenser l'économie du territoire	A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques
	A3.2 Préserver l'élevage sur le territoire
	A3.3 Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes plus résilients
	A3.4 Favoriser le développement de l'agriculture biologique
	A3.5 Favoriser le stockage carbone sur le territoire, par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers
	A3.6 Optimiser la gestion de la ressource en eau
Axe 4 : Améliorer le bâti et le préserver des risques naturels	A4.1 Maintenir ou développer les aides de la collectivité pour l'amélioration de l'habitat
	A4.2 Développer la récupération d'eau pluviale chez les particuliers
	A4.3 Préserver les zones humides
	A4.4 Interdire les constructions en zones inondables
	A4.5 Développer le patrimoine arboré et arbustif sur le territoire, notamment en zone bâtie
	A4.6 Valoriser les vergers

Axe 1 : Mobilité, cadre de vie et tourisme durable

A1- A Mettre en relation les usagers pour du covoiturage via une application ou une plateforme dédiée			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.1 Développer le covoiturage sur le territoire			Court terme
Indicateurs de suivi			
Part modale du covoiturage, Nombre de covoitureurs, Nombre de trajets effectués, Emissions de CO2eq évitées			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. En moyenne, les habitants parcourent 32 kilomètres lors de leurs déplacements quotidiens. Développer le covoiturage permettrait de réduire le nombre de véhicules sur les routes, et ainsi de limiter leur impact.		
Description	Cette action consiste à mettre en relation les usagers, afin de permettre aux habitants de trouver des covoitureurs pour se rendre vers les pôles générateurs de déplacement (hôpitaux, collèges, lycées, Eurométropole de Metz, CC Rives de Moselle...), et au travail. Un prestataire pourra être mobilisé pour assurer cette mise en relation. Une enveloppe pourra être allouée pour inciter financièrement à covoiturer, du moins au début du dispositif. Son montant sera défini annuellement.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP ou prestataire mandaté	Partenaires : À définir	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, Fonds Vert Covoiturage		
Points de vigilance	L'incitation financière est à analyser finement, car le financement du covoiturage ne jouit d'aucune économie d'échelle : toute croissance d'un usage subventionné se traduit par des coûts additionnels.		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- B Proposer des espaces de stationnement gratuits pour les covoitureurs			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.1 Développer le covoiturage sur le territoire			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de parkings / places de covoiturage installés sur le territoire			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. En moyenne, les habitants parcourent 32 kilomètres lors de leurs déplacements quotidiens. Développer le covoiturage permettrait de réduire le nombre de véhicules sur les routes, et ainsi de limiter leur impact.		
Description	Cette action consiste à proposer des espaces de stationnement gratuits aux pôles / points d'arrivée pour les covoitureurs, en discutant notamment avec l'Eurométropole de Metz et le département de la Moselle. La mise en place de parkings de covoiturage, gratuits et accessibles 7 Jours/7 et 24h/24, ou de places réservées au covoiturage, est également envisagée.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Eurométropole de Metz, Département de la Moselle ?	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, Fonds Vert Covoiturage		
Points de vigilance	- Suivre l'avancée et la mise en œuvre du schéma des aires de covoiturage du Département de la Moselle (en cours de conception). - Limiter l'artificialisation (séquence Eviter-Réduire-Compenser). - Parkings nouvellement créés devront être arborés ou dotés d'ombrières photovoltaïques.		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non, sauf si les parkings sont dotés d'ombrières photovoltaïques	Oui	Non

A1- C Développer une plateforme recensant les places pour le covoiturage			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.1 Développer le covoiturage sur le territoire			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation de la plateforme, nombre de visiteurs / d'utilisateurs			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. En moyenne, les habitants parcourent 32 kilomètres lors de leurs déplacements quotidiens. Développer le covoiturage permettrait de réduire le nombre de véhicules sur les routes, et ainsi de limiter leur impact.		
Description	Cette action consiste à développer une plateforme (site internet, application...) répertoriant, sous forme de cartographie, les places réservées au covoiturage sur le territoire. Cet outil devrait permettre aux habitants de la CCHCPP d'identifier les emplacements et de faciliter l'organisation du covoiturage.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP ou prestataire mandaté	Partenaires : À définir	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, Fonds Vert Covoiturage		
Points de vigilance			

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- D Créer des parkings « relais » à partir desquels des transports en commun prennent en charge les usagers vers l'Eurométropole de Metz			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.2. Articuler les transports et l'urbanisme autour de et vers Metz			Long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de parkings relais créés, réalisation des liaisons en transports en commun			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. Seuls 2,5% des trajets du territoire sont effectués en transports en commun. Plus de 22 000 trajets par jour (soit 32% de l'ensemble des trajets) ont lieu vers l'Eurométropole de Metz, principal pôle d'emploi, de services et de loisirs. Le territoire de la CCHCPP se situe d'ailleurs dans l'aire d'attraction de la ville de Metz (INSEE).		
Description	Cette action consiste à créer des parkings-relais où les usagers pourraient laisser leur voiture et monter dans un transport en commun à destination de l'Eurométropole de Metz. Cela devrait permettre de faciliter l'intermodalité et de réduire le nombre de véhicules sur les routes, et ainsi de limiter leur impact.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Eurométropole de Metz	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, Fonds Vert Covoiturage		
Points de vigilance	- Echanger avec l'Eurométropole de Metz pour la partie transports en commun, afin de s'articuler avec le réseau Le Met'. - Limiter l'artificialisation (séquence Eviter-Réduire-Compenser). - Parkings nouvellement créés devront être arborés ou dotés d'ombrières photovoltaïques.		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non, sauf si les parkings sont dotés d'ombrières photovoltaïques	Oui	Non

A1- E Développer les transports collectifs et communiquer sur l'offre existante

Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.2. Articuler les transports et l'urbanisme autour de et vers Metz			Long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'options de transports collectif, part modale des transports en commun			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. Seuls 2,5% des trajets du territoire sont effectués en transports en commun. Plus de 22 000 trajets par jour (soit 32% de l'ensemble des trajets) ont lieu vers l'Eurométropole de Metz, principal pôle d'emploi, de services et de loisirs. Le territoire de la CCHCPP se situe d'ailleurs dans l'aire d'attraction de la ville de Metz (INSEE).		
Description	Cette action consiste à communiquer auprès des usagers sur l'offre de transports en commun existante (trains et réseau de bus Fluo), ainsi qu'à développer cette offre, en termes d'options et de cadencement. Cela passera nécessairement par un dialogue avec les différents opérateurs et gestionnaires : Région Grand Est, SNCF, Le Met', Eurométropole de Metz...		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Eurométropole de Metz	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, Fonds Vert, participation du public		
Points de vigilance	- Echanger avec les différents opérateurs et gestionnaires afin de s'articuler avec eux. - Bien analyser les coûts engendrés par la création d'une offre de transports en commun, et étudier la tarification en conséquence. - Adapter le développement aux besoins réels des habitants, pour leurs trajets domicile – travail notamment.		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- F Mettre en place des parkings multimodaux sur les principaux axes de déplacement vers les pôles d'emploi extérieurs			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.2. Articuler les transports et l'urbanisme autour de et vers Metz			Long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de parkings réalisés			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. Seuls 2,5% des trajets du territoire sont effectués en transports en commun. Plus de 22 000 trajets par jour (soit 32% de l'ensemble des trajets) ont lieu vers l'Eurométropole de Metz, principal pôle d'emploi, de services et de loisirs. Le territoire de la CCHCPP se situe d'ailleurs dans l'aire d'attraction de la ville de Metz (INSEE).		
Description	Cette action consiste à mettre en place des parkings multimodaux, avec des bornes de recharges pour véhicules électriques, des stationnements vélo, des abris, des places gratuites réservées au covoiturage... Ces parkings seraient implantés à proximité de polarités, et sur les axes de déplacement vers les pôles d'emploi extérieurs : à Vigy (vers Rives de Moselle), à Ogy-Montoy-Flanville (vers Metz) ainsi qu'à Courcelles-sur-Nied (vers Metz également). Des solutions de transports en commun pourraient, à terme, être mis en place à partir de ces parkings multimodaux.		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP		Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, Fonds Vert		
Points de vigilance	- Emplacement des parkings à bien étudier - Limitier l'artificialisation (séquence Eviter-Réduire-Compenser). - Parkings nouvellement créés devront être arborés ou dotés d'ombrières photovoltaïques.		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non, sauf si les parkings sont dotés d'ombrières photovoltaïques	Oui	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_1

A1- G

Etudier la mise en place d’un transport solidaire

Objectif auquel répond l’action		Temporalité	
A1.2. Articuler les transports et l’urbanisme autour de et vers Metz		Court terme	
Indicateurs de suivi			
Réalisation de l’étude, et mise en place éventuelle			
Contexte et enjeux	Le diagnostic a mis en évidence que la population de la CCHCPP était vieillissante, avec le quart de sa population étant âgée de plus de 60 ans. Or, les commerces, services et pôles de santé du territoire, peu nombreux, sont concentrés dans quelques polarités locales, ou dans les territoires limitrophes (notamment Metz et sa périphérie immédiate). Y accéder implique donc des déplacements potentiellement longs pour une population âgée dont la mobilité et l’usage de la voiture décroît avec l’âge. Pour ces personnes âgées ou les jeunes non motorisés du territoire, l’aide des proches ou le recours à des services onéreux (ambulance, taxi...) apparaît souvent comme la seule solution. La mise en place d’un transport d’utilité sociale offrirait à ce public une alternative à l’automobile pour ces déplacements.		
Description	Cette action consiste à étudier la mise en place d’un transport d’utilité sociale (TUS), ou transport solidaire.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Prestataire à mandater, Comité des partenaires	Cible : Habitants de la CCHCPP âgés, à faibles revenus, non motorisés ou à mobilité réduite.
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, Fonds Vert, participation des usagers, possibles subventions des partenaires ou fondations privées		
Points de vigilance	- Maîtriser les coûts - Recrutement des conducteurs - Communication - Ne pas concurrencer taxis et ambulances du territoire		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	☹
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	👤
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- H Discuter avec l'Eurométropole de Metz d'une éventuelle intégration au réseau de transports en commun Le Met'			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.2. Articuler les transports et l'urbanisme autour de et vers Metz			Court- Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Tenue des discussions, et mise en place éventuelle			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. Seuls 2,5% des trajets du territoire sont effectués en transports en commun. Plus de 22 000 trajets par jour (soit 32% de l'ensemble des trajets) ont lieu vers l'Eurométropole de Metz, principal pôle d'emploi, de services et de loisirs. Le territoire de la CCHCPP se situe d'ailleurs dans l'aire d'attraction de la ville de Metz (INSEE).		
Description	Cette action consiste à engager un dialogue avec l'Eurométropole de Metz et sa régie Le Met afin d'étudier la possibilité d'intégrer, au moins partiellement, le réseau de transports en commun métropolitain.		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP	Eurométropole de Metz	Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Coût d'une intégration (participation aux frais d'exploitation) - Montage juridique - Ne pas « diluer » l'identité du territoire		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- I Communiquer sur les horaires des lignes de train et de bus déjà existantes, ainsi que sur les parkings gratuits à proximité			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.3. Développer l'intermodalité au niveau des pôles identifiés par le SCOTAM			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombres de publications et / ou campagnes de communication, fréquentation, part modale des transports en commun			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. Seuls 2,5% des trajets du territoire sont effectués en transports en commun. En attendant la mise en place de nouvelles solutions, communiquer davantage sur l'existant pourrait permettre d'augmenter l'usage des transports en commun en lieu et place de la voiture, limitant ainsi l'impact de cette dernière.		
Description	Cette action consiste à communiquer les horaires des trains (à Courcelles-sur-Nied et Sanry-sur-Nied) et des bus (réseau Fluo) existants, en les relayant et en effectuant de la sensibilisation auprès des habitants. La communication pourra également porter sur les stationnements gratuits à proximité des arrêts.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	Vérifier l'exactitude des horaires (veille/mise à jour régulière)		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- J Installer des arceaux de stationnement vélo, si possible sécurisés et/ou abrités, au niveau des gares			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.3. Développer l'intermodalité au niveau des pôles identifiés par le SCOTAM			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'arceaux installés			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. Seuls 2,5% des trajets du territoire sont effectués en transports en commun. Le SCOTAM cible, dans son document d'orientation et d'objectifs, l'intermodalité au niveau des gares. La gare de Courcelles-sur-Nied y est d'ailleurs identifiée comme un pôle d'intermodalité à développer.		
Description	Cette action consiste à installer des arceaux de stationnement vélo, en complément ou en remplacement de ceux existants, au niveau des deux gares du territoire : Courcelles-sur-Nied et Sanry-sur-Nied. Le stationnement pourra être abrité, voire sécurisé (en local partagé ou en boxes individuels).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : ADEME, dans le cadre de l'AAP AVELO 3	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	ADEME, fonds propres de la collectivité, programme Alveole Plus		
Points de vigilance	Choisir un stationnement adapté au besoin (simplement abrité, ou sécurisé ; local collectif ou box individuels ; gratuit ou payant)		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- K Associer aux bornes de recharge pour véhicules électriques des bornes pour recharger les batteries des VAE			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.3. Développer l'intermodalité au niveau des pôles identifiés par le SCOTAM			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de bornes de recharge permettant de charger les batteries des VAE			
Contexte et enjeux	Les bornes de recharge pour véhicules électriques se développent de plus en plus, sur le territoire comme ailleurs. Il en est de même pour l'usage des vélos à assistance électrique (VAE). Une même borne pourrait permettre de faciliter ces deux usages, moins polluants et émetteurs de gaz à effet de serre que les véhicules thermiques.		
Description	Cette action consiste à s'assurer que les bornes de recharges pour véhicules électriques, existantes ou futures, permettent également de recharger les batteries des vélos à assistance électrique (VAE).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP, Communes	Partenaires : Communes	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité et des communes, Fond de concours		
Points de vigilance	Adapter la tarification		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- L Etudier la pertinence d'installer 2 bornes de recharge pour véhicules électriques dans chaque commune			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.4. Développer le maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de bornes de recharge installées, nombre de communes équipées d'au moins 2 bornes			
Contexte et enjeux	Les véhicules thermiques sont la principale cause des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés au secteur routier. La mise en circulation de tels véhicules neufs sera interdite en Europe en 2035 et, à cet horizon, tout semble indiquer que les véhicules électriques auront pris leur place. Afin de lever un frein au développement de l'électromobilité, à savoir le manque de points de recharge, le déploiement de bornes de recharge dans chaque village pourrait constituer une solution. À noter que la compétence IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques) n'a pas été transmise à la CCHCPP, et reste communale à ce jour.		
Description	Cette action consiste à étudier la pertinence de doter chaque commune d'au moins 2 bornes de recharge pour véhicules électriques. Cela pourra se faire via un retour d'expérience des communes déjà dotées, ou via l'élaboration à l'échelle intercommunale d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP, Communes	Partenaires : Communes	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Programme ADVENIR, fonds Régionaux, DETR, fonds propres de la collectivité / des communes, Fonds de Concours pour les communes		
Points de vigilance	- Accompagner par de la sensibilisation grand public et auprès des élus sur l'électromobilité ; - Adapter la tarification ; - Prendre en compte les coûts liés au Génie civil.		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	☹
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	🧑
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- M Développer un maillage cyclable sécurisé et adapté à tous les usagers, articulé avec les réseaux connexes			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.5. Développer le réseau cyclable du territoire			Long terme
Indicateurs de suivi			
Linéaire de liaisons cyclables aménagé, part modale du vélo, fréquentation des aménagements cyclables			
Contexte et enjeux	Le réseau cyclable sécurisé de la CCHCPP se résume actuellement à deux voies vertes, entre Vigy et Antilly (CC Rives de Moselle) et entre Courcelles-sur-Nied et Landonvillers (Courcelles-Chaussy). Les différentes consultations des habitants ont montré une forte demande pour des aménagements cyclables. Afin de répondre à cette demande, la CCHCPP s'est dotée, depuis avril 2024, d'un Schéma Directeur Cyclable. La collectivité est également lauréate de l'Appel à Projets AVELO 3 de l'ADEME. Le développement des infrastructures cyclables devrait inciter à la pratique du vélo, et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux déplacements motorisés.		
Description	Cette action consiste à mettre en œuvre le Schéma Directeur cyclable, afin de développer un maillage cyclable sécurisé et adapté à tous les usagers, pour la mobilité du quotidien ou les déplacements de loisir, ainsi qu'à relier les réseaux connexes (territoires voisins, gares, transports en commun...).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP, Communes	Partenaires : ADEME, Département de la Moselle, Région	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	AVELO 3 (pour les études), Fonds Mobilités actives de l'Etat, Fond de soutien aux aménagements cyclables de la Région Grand Est, programme Ambition Moselle du Département, Fonds de Concours pour les communes, DETR		
Points de vigilance	- Accompagner par de la sensibilisation grand public sur le vélo - Adapter les aménagements aux besoins - Hiérarchiser et planifier les aménagements à réaliser - Conflits d'usage (avec agriculteurs, piétons...)		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- N Créer des pistes cyclables sécurisées pour relier les villages à la voie verte existante			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.5. Développer le réseau cyclable du territoire			Moyen - Long terme
Indicateurs de suivi			
Linéaire de liaisons cyclables aménagé, part modale du vélo, fréquentation des aménagements cyclables, nombre de villages et d'habitants reliés à la voie verte			
Contexte et enjeux	Le réseau cyclable sécurisé de la CCHCPP se résume actuellement à deux voies vertes, entre Vigy et Antilly (CC Rives de Moselle) et entre Courcelles-sur-Nied et Landonvillers (Courcelles-Chaussy). Cette dernière est particulièrement appréciée et fréquentée par les habitants. Elle dessert une gare (Courcelles-sur-Nied), ainsi que la commune la plus peuplée du territoire (Courcelles-Chaussy). Relier de nouveaux villages à cette voie verte permettrait aux habitants de se déplacer, de façon sécurisée, entre les villages, en mode actif, et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux déplacements motorisés.		
Description	Cette action consiste à créer, à partir du maillage cyclable identifié dans le Schéma Directeur Cyclable, des pistes cyclables ou voies vertes sécurisées, reliant des communes actuellement non desservies à la voie verte existante.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : ADEME, Département de la Moselle, Région	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	AVELO 3 (pour les études), Fonds Mobilités actives de l'Etat, Fond de soutien aux aménagements cyclables de la Région Grand Est, programme Ambition Moselle du Département, Fonds de Concours pour les communes, DETR		
Points de vigilance	- Accompagner par de la sensibilisation grand public sur le vélo - Adapter les aménagements aux besoins - Hiérarchiser et planifier les aménagements à réaliser - Conflits d'usage (avec agriculteurs sur voies vertes / chemins ruraux, avec piétons en agglomération...)		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026

A1- O

Réaliser une liaison cyclable entre Pange et Vigy

Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
A1.5. Développer le réseau cyclable du territoire		Moyen - Long terme	
Indicateurs de suivi			
Linéaire de liaisons cyclables aménagé, Réalisation			
Contexte et enjeux	La voie verte actuelle du Pays de Pange ne dessert que le sud du territoire intercommunal. Lors de l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable, les élus ont évoqué le souhait de voir cette voie verte prolongée vers le nord du territoire. La création d'une liaison cyclable entre Pange et Vigy, desservant l'ouest du territoire, répondrait à ce souhait, en bénéficiant à un plus grand nombre d'habitants. Réaliser cette liaison permettrait aux habitants de se déplacer, de façon sécurisée, entre les villages, en mode actif, et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés aux déplacements motorisés.		
Description	Cette action consiste à réaliser une liaison cyclable entre Pange et Vigy, majoritairement en site propre, conformément au Schéma Directeur Cyclable de la CCHCPP. Cela constituerait une « Voie verte nord-ouest », reliée à la voie verte existante, ainsi qu'à la voie verte existante entre Vigy et Antilly.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : ADEME, Département de la Moselle, Région	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	AVELO 3 (pour les études), Fonds Mobilités actives de l'Etat, Fond de soutien aux aménagements cyclables de la Région Grand Est, programme Ambition Moselle du Département, Fonds de Concours pour les communes, DETR		
Points de vigilance	- Accompagner par de la sensibilisation grand public sur le vélo - Adapter les aménagements aux besoins - Hiérarchiser et planifier les aménagements à réaliser - Conflits d'usage (avec agriculteurs sur voies vertes / chemins ruraux, avec piétons en agglomération...)		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- P Développer les chemins de mobilités douces, interconnectés, à proximité des transports collectifs			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
- A1.3. Développer l'intermodalité au niveau des pôles identifiés par le SCOTAM - A1.5. Développer le réseau cyclable du territoire			Moyen - Long terme
Indicateurs de suivi			
Linéaire de liaisons cyclables aménagé, parts modales du vélo et des transports en commun, desserte des arrêts de transports collectifs			
Contexte et enjeux	Les véhicules thermiques sont la principale cause des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés au secteur routier. Afin de réduire le recours à la voiture thermique individuelle, il convient de développer l'intermodalité et de faciliter l'accès aux transports collectifs en modes de déplacement doux.		
Description	Cette action consiste à développer les liaisons cyclables et pedestres desservant les arrêts de transports collectifs (gares, arrêts de bus), existants et à venir.		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP, Communes	ADEME, Département de la Moselle, Région	Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	AVELO 3 (pour les études), Fonds Mobilités actives de l'Etat, Fond de soutien aux aménagements cyclables de la Région Grand Est, programme Ambition Moselle du Département, Fonds de Concours pour les communes		
Points de vigilance	- Accompagner par de la sensibilisation grand public sur le vélo et l'intermodalité - Adapter les aménagements aux besoins - Hiérarchiser et planifier les aménagements à réaliser - Conflits d'usage (avec agriculteurs sur voies vertes / chemins ruraux, avec piétons en agglomération...)		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- Q

Identifier les terrains en friche ou laissés à l'abandon

Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A1.6. Mettre à contribution les gros émetteurs de gaz à effet de serre (opérateurs routiers, plateformes de transport...) pour financer la mise en place de zones naturelles de piégeage de carbone au titre de la compensation des émissions			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de terrains en friche ou à l'abandon identifiés			
Contexte et enjeux	Le territoire de la CCHCPP, d'une superficie de 258 km², comporte nécessairement des terrains en friche ou laissés à l'abandon. Les identifier permettrait d'avoir une vision d'ensemble, afin de définir une stratégie sur les actions pouvant être menées, notamment en termes de renaturation.		
Description	Cette action consiste à identifier (sous forme d'un recensement, d'un observatoire ou d'une cartographie) les terrains en friche ou laissés à l'abandon en vue d'obtenir une liste de terrains pouvant être potentiellement mobilisés pour effectuer des plantations à grande échelle, en lien avec la trame verte et bleue et la séquestration carbone. De grands émetteurs de gaz à effet de serre du territoire (opérateurs routiers, plateformes de transport...) pourraient être mobilisés pour financer ces plantations ou le rachat des parcelles concernées.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP, Communes	Partenaires : EPFGE, Chambre d'agriculture Moselle, Communes	Cible : Décideurs locaux
Financements possibles	À déterminer, éventuels appels à projets		
Points de vigilance	Veiller à ne pas utiliser ces friches pour de l'artificialisation, générant davantage d'émissions de gaz à effet de serre		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- T	Discuter des moyens de réorienter le transit des poids lourds vers les grands axes (autoroutes et RN) plutôt que par les routes départementales du territoire		
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
OG1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77% d'ici 2050 (par rapport à 1990)			Court terme
Indicateurs de suivi			
Tenue des discussions et avancées			
Contexte et enjeux	Le secteur du transport routier est responsable de 50% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, et constitue le 1 ^{er} secteur en termes de consommation d'énergie et le 2 ^{ème} secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques du territoire. Réduire la circulation des poids lourds sur le territoire permettrait un gain en termes d'énergie consommée et d'émissions de gaz à effet de serre comme de polluants atmosphériques.		
Description	Cette action consiste à entamer une discussion avec l'Etat, la Région et le Département sur les moyens de réorienter le transit des poids lourds vers les grands axes (autoroutes et routes nationales) plutôt que par les routes départementales du territoire.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Etat, Région Grand Est, Département de la Moselle	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	À déterminer avec les partenaires		
Points de vigilance	- Proposer des solutions efficaces - Répartition des potentiels coûts de mise en œuvre		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	😊
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	🧑
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- U Inciter financièrement à l'achat de vélos électriques pour les déplacements journaliers			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
OG1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77% d'ici 2050 (par rapport à 1990)			Court terme
Indicateurs de suivi			
Tenue des discussions et avancées			
Contexte et enjeux	Le secteur du transport routier est responsable de 50% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, et constitue le 1 ^{er} secteur en termes de consommation d'énergie et le 2 ^{ème} secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques du territoire. Réduire la circulation des poids lourds sur le territoire permettrait un gain en termes d'énergie consommée et d'émissions de gaz à effet de serre comme de polluants atmosphériques.		
Description	Cette action consiste à mettre en place une incitation financière pour l'achat d'un vélo électrique servant aux déplacements journaliers (domicile-travail notamment).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Etat, Région Grand Est, Département de la Moselle	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	À déterminer avec les partenaires		
Points de vigilance	- Maîtrise des coûts pour la collectivité - Moyens de vérifier l'usage journalier à déterminer (justificatif ?)		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A1- V	<u>Faire une campagne de communication pour inciter au changement de modalité au détriment de la voiture individuelle, notamment sur les courtes distances</u>		
Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
OG1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77% d'ici 2050 (par rapport à 1990)		Court terme	
Indicateurs de suivi			
Nombre de publications sur le sujet, nombre de personnes touchées, part modale de la voiture individuelle			
Contexte et enjeux	Le secteur du transport routier est responsable de 50% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, et constitue le 1 ^{er} secteur en termes de consommation d'énergie et le 2 ^{ème} secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques du territoire. De plus, 88% des déplacements internes à la Communauté de communes font moins de 5 kilomètres. Réduire l'autosolisme sur le territoire permettrait un gain en termes d'énergie consommée et d'émissions de gaz à effet de serre comme de polluants atmosphériques.		
Description	Cette action consiste à effectuer une campagne de communication pédagogique pour inciter au changement de modalité au détriment de la voiture individuelle, notamment sur les courtes distances.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	AVELO 3		
Points de vigilance	- Adapter les outils de diffusion au public ciblé - Communiquer sur les solutions alternatives		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- W Utiliser les pistes cyclables comme élément structurant du tourisme durable			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
OG1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77% d'ici 2050 (par rapport à 1990)			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'hébergements, de points de restauration et de services à proximité du bréseau cyclable de la CCHCPP			
Contexte et enjeux	Afin développer l'attractivité touristique du territoire tout en réduisant les impacts du transport routier, la CCHCPP souhaite orienter sa stratégie touristique vers une offre plus durable, et plus particulièrement vers le cyclotourisme et les randonneurs.		
Description	Cette action consiste à développer une offre touristique durable articulée autour du réseau cyclable du territoire. Cela implique d'encourager le développements d'une offre d'hébergement, de restauration et de services autour des voies cyclables du territoire (existantes ou à créer). Cela peut passer par l'accompagnement de porteurs de projet privés axés sur le développement d'entreprises touristiques, des appels à projets, le développement de l'hébergement nature et insolite, la création de "micro-aventures"...		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Moselle Attractivité, Région Grand Est	Cible : Touristes, résidents ou de passage
Financements possibles	Banque des territoires, Région Grand Est, ADEME (Programme Développer le Vélotourisme)		
Points de vigilance	- Développement du réseau cyclable et des services vélo en parallèle - Communication - S'assurer que l'offre mise en place est bien adaptée au cyclotourisme, et pas pensée uniquement pour le tourisme routier		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- X Mettre en place une solution d'autopartage au travers d'une application			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
OG1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77% d'ici 2050 (par rapport à 1990)			Court / Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Mise en place effective, nombre d'utilisateurs du service			
Contexte et enjeux	À l'échelle du territoire, 90% des déplacements sont effectués en voiture. De plus, 72% des ménages possèdent 2 véhicules et plus. Afin de réduire le nombre de véhicules des ménages, et d'offrir une solution aux ménages ne possédant pas de véhicule (ou un seul), l'autopartage apparaît comme une solution. Enfin, un véhicule partagé électrique pourrait permettre aux habitants de tester l'électromobilité avant de franchir le pas sur leur véhicule personnel.		
Description	Cette action consiste à proposer un service d'autopartage aux habitants du territoire, en passant par une application. L'autopartage consiste à mettre à disposition des ménages des véhicules adaptés aux besoins du quotidien, généralement pour des trajets hors domicile-travail. Plusieurs opérateurs proposent de tels services (Clem' ou Citiz par exemple).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : À définir	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, Fonds Vert, participation des usagers, possibles subventions des partenaires ou fondations privées		
Points de vigilance	- Coût pour la collectivité au regard de la fréquentation - Uniquement véhicules électriques, ou véhicules thermiques récents ? - Implantation à étudier		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A1- Y Faciliter les excursionnistes, le tourisme journalier ou en itinérance en mettant l'accent sur les spécificités du territoire			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
OG1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77% d'ici 2050 (par rapport à 1990)			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Fréquentation des lieux et itinéraires touristiques			
Contexte et enjeux	Afin développer l'attractivité touristique du territoire tout en réduisant les impacts du transport routier, la CCHCPP souhaite orienter sa stratégie touristique vers une offre plus durable, et plus particulièrement vers le cyclotourisme et les randonneurs. Ceux-ci sont généralement des excursionnistes ou de passage. Il convient donc de rendre leur passage sur le territoire lisible, en leur indiquant différents itinéraires et sites touristiques sur lesquels ils peuvent s'appuyer.		
Description	Cette action consiste à faciliter les excursionnistes, le tourisme journalier ou en itinérance, en mettant l'accent sur des spécificités du territoire (randonnées accessibles depuis une gare ou un arrêt de bus, artisans Qualité MOSL, producteurs locaux...).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Moselle Attractivité, Région Grand Est	Cible : Touristes de passage
Financements possibles	Banque des territoires, Région Grand Est		
Points de vigilance	- Communication au sein et en-dehors du territoire - S'assurer que les infrastructures et services soient en mesure d'accueillir ces voyageurs		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_1

A1- π

Redynamiser les centres-bourgs du territoire

Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
OG1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77% d'ici 2050 (par rapport à 1990)		Moyen / Long terme	
Indicateurs de suivi			
Nombre de commerces et de services dans les bourgs-centres			
Contexte et enjeux	Les communes de Courcelles-Chaussy et Vigy représentent à elles seules près de 25% de la population et concentrent 37% des emplois de la CCHCPP. Elles sont toutes deux labellisées « Village d'avenir ».		
Description	Cette action consiste à redynamiser les centres-bourgs du territoire (particulièrement Courcelles-Chaussy et Vigy), afin de maintenir et développer les services de proximité en vue de permettre la réduction des besoins de déplacements.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes, CCI	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Banque des territoires, ANCT		
Points de vigilance	- Diversifier les services et commerces, et les adapter aux besoins des habitants - Faciliter l'accès à ces commerces et services en modes actifs		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et réduire les déchets

A2- A Formaliser la planification de la transition vers l'autosuffisance énergétique dans un document			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.1 Se doter d'un plan d'autosuffisance énergétique			Court terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation			
Contexte et enjeux	L'indépendance énergétique constitue un enjeu majeur pour le territoire. En 2020, seule 18,5% de l'énergie consommée sur le territoire provenait d'énergie renouvelable produite sur le territoire. De plus, le SRADDET Grand Est fixe comme ambition d'être une région à énergie positive à l'horizon 2050. La CCHCPP se fixe elle l'objectif de 40% d'autoconsommation à horizon 2030 et de 80% d'autoconsommation à horizon 2050.		
Description	Cette action consiste à formaliser, dans un document, une feuille de route permettant de planifier le chemin vers une autosuffisance énergétique de 40 % à horizon 2030 et de 80% à horizon 2050.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Agir en faveur de la sobriété énergétique en parallèle - Diversifier la production d'énergie renouvelable		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	☹
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	🧑
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A2- B Soutenir financièrement les projets collectifs de production d'énergie renouvelable			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.2 Augmenter de 142 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici à 2030 par rapport à 2012			Court / Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Mise en place d'un règlement, nombre de projets soutenus, production d'énergie renouvelable			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaite augmenter de 142% la production d'énergie renouvelable sur son territoire (par rapport à 2012), afin de respecter son objectif de 40% d'autoconsommation à horizon 2030. Pour faciliter l'ancrage et l'acceptabilité locale des projets, la Communauté de communes souhaite soutenir les projets collectifs de production d'énergie renouvelable.		
Description	Cette action consiste à soutenir financièrement, dans des conditions restant à définir, les projets d'énergie citoyenne et/ou portés par ou au nom d'un collectif.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Lorraine Energie Renouvelable	Cible : Porteurs de projets d'énergie renouvelable
Financements possibles	Energies partagées (si labellisé), Banque des Territoires, Fonds Propres de la collectivité		
Points de vigilance	- Agir en faveur de la sobriété énergétique en parallèle - Diversifier la production d'énergie renouvelable		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	☹
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€ €	👤
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Non	Non

A2- D Encourager l'implication des acteurs locaux dans les projets d'énergie renouvelable, en leur proposant de devenir partie prenante			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.2 Augmenter de 142 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici à 2030 par rapport à 2012			Court / Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de projets accompagnés, nombre de projets réalisés, production d'énergie renouvelable			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaite augmenter de 142% la production d'énergie renouvelable sur son territoire (par rapport à 2012), afin de respecter son objectif de 40% d'autoconsommation à horizon 2030. Il est important de veiller à l'acceptabilité locale ainsi qu'à l'intégration paysagère des projets d'énergie renouvelable. L'implication des acteurs locaux (communes, entreprises locales, citoyens...) permettrait de faciliter l'acceptabilité et l'ancrage local des projets.		
Description	Cette action consiste à encourager l'implication des acteurs locaux dans les projets d'énergie renouvelable, en leur proposant de devenir partie prenante (via la consommation en direct ou un investissement participatif par exemple) afin de faciliter l'acceptabilité locale.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes, Entreprises du territoire, citoyens	Cible : Porteurs de projets d'énergie renouvelable
Financements possibles	Communes, entreprises locales et citoyens		
Points de vigilance	- Agir en faveur de la sobriété énergétique en parallèle - Diversifier la production d'énergie renouvelable - Bien jauger la part de financements participatifs - Gouvernance		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Non	Non

A2- E Porter un projet de parc photovoltaïque en agrivoltaïsme à Coincy sur une surface d'environ 15 hectares			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.2 Augmenter de 142 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici à 2030 par rapport à 2012			Moyen / Long terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation, production d'énergie renouvelable			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaite augmenter de 142% la production d'énergie renouvelable sur son territoire (par rapport à 2012), afin de respecter son objectif de 40% d'autoconsommation à horizon 2030. Cela correspond, par rapport aux 95 GWh produits en 2020, à 92 GWh supplémentaires à produire d'ici 2030 (pour arriver à 187 GWh).		
Description	Cette action consiste à porter un projet de parc photovoltaïque, si possible en agrivoltaïsme (c'est-à-dire avec maintien d'une activité agricole sous les panneaux), sur une surface d'environ 15 hectares sur des parcelles à Coincy propriété de la Communauté de communes. Cela devrait permettre de produire 12 à 15 GWh d'énergie renouvelable par an.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : À définir	Cible : /
Financements possibles			
Points de vigilance	- Veiller à l'agrivoltaïsme - Appliquer la séquence Eviter-Réduire-Compenser pour l'aménagement - Bien étudier le montage juridique et financier		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Non	Non

A2- F Porter un projet de centrale photovoltaïque d'1 Mwc en autoconsommation collective	
Objectif auquel répond l'action	Temporalité
A2.2 Augmenter de 142 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici à 2030 par rapport à 2012	Moyen / Long terme
Indicateurs de suivi	
Réalisation, production d'énergie renouvelable	
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaite augmenter de 142% la production d'énergie renouvelable sur son territoire (par rapport à 2012), afin de respecter son objectif de 40% d'autoconsommation à horizon 2030. Cela correspond, par rapport aux 95 GWh produits en 2020, à 92 GWh supplémentaires à produire d'ici 2030 (pour arriver à 187 GWh).
Description	Cette action consiste à porter un projet de parc photovoltaïque en autoconsommation collective sur une surface d'environ un hectare sur des parcelles à Ogy-Montoy-Flanville propriété de la Communauté de communes. Cette centrale permettrait d'alimenter les stations d'épuration ainsi que les gros consommateurs d'énergie locaux situés à proximité.
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP Partenaires : À définir Cible : /
Financements possibles	
Points de vigilance	- Appliquer la séquence Eviter-Réduire-Compenser pour l'aménagement - Bien étudier le montage juridique et financier - Etudier les courbes de charge et définir une clé de répartition

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Non	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_

A2- G

Réutiliser la chaleur fatale du futur crématorium

Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
A2.3 Développer le mix énergétique, en mettant l'accent sur le photovoltaïque		Moyen / Long terme	
Indicateurs de suivi			
Réalisation, production d'énergie renouvelable			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaite augmenter sa production d'énergie renouvelable, tout en diversifiant son mix énergétique. Bien que le photovoltaïque demeure une priorité, il convient de compléter la production avec différentes filières (réseaux de chaleur, aérothermie, bois-énergie, géothermie...)		
Description	La CCHCPP porte un projet de crématorium sur son territoire. Une telle installation produit beaucoup d'énergie calorifique, qui pourrait être utilisée pour alimenter le crématorium lui-même ainsi que des bâtiments (publics ou privés) situés à proximité du site d'implantation.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : À définir	Cible : /
Financements possibles	Fonds chaleur de l'ADEME		
Points de vigilance	Pédagogie / sensibilisation auprès du grand public		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Non	Non

A2- H Couvrir les futurs parkings de covoiturage non arborés d'ombrières photovoltaïques			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.3 Développer le mix énergétique, en mettant l'accent sur le photovoltaïque			Moyen / Long terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation, production d'énergie renouvelable			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaite augmenter sa production d'énergie renouvelable en mettant l'accent sur le photovoltaïque. Les ombrières photovoltaïques sur parking représentent un potentiel facile à installer ; plusieurs communes ont d'ailleurs ciblé des parkings comme Zones d'accélération pour les énergies renouvelables, introduites par la loi APER de 2023. Cette dernière a également instauré l'obligation, pour les parkings de plus de 1500m ² , d'avoir au moins la moitié de leur surface équipée d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergie renouvelable. La CCHCPP souhaite généraliser cette disposition à l'ensembles des parkings à créer, même si leur surface est inférieure à 1500 m ² .		
Description	Cette action consiste à équiper les futurs parkings de covoiturage installés dans le cadre du Plan des Mobilités Simplifié (PDMS) ou des actions A1.B ou A1.F par des ombrières photovoltaïques, s'ils ne sont pas arborés.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : À définir	Cible : /
Financements possibles	À déterminer		
Points de vigilance	- Raccordement au réseau - Ne pas remplacer des arbres existants par des ombrières		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	☹
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€ €	👤
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Non	Non

A2-1 Installer des panneaux solaires sur toutes les toitures publiques le permettant, notamment en cas de rénovation			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.3 Développer le mix énergétique, en mettant l'accent sur le photovoltaïque			Moyen / Long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre / Taux de bâtiments publics équipés de panneaux solaires, production d'énergie renouvelable			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaite augmenter sa production d'énergie renouvelable en mettant l'accent sur le photovoltaïque. Les bâtiments publics, propriété des communes ou de la Communauté de communes, représentent un potentiel pour installer des panneaux solaires sans la contrainte foncière, permettant de réduire la facture énergétique en cas d'autoconsommation. Plusieurs communes ont d'ailleurs ciblé leurs bâtiments communaux comme Zones d'accélération pour les énergies renouvelables, introduites par la loi APER de 2023. Certaines communes, comme Marsilly ou Retonfey par exemple, ont même déjà équipé certains de leurs bâtiments de panneaux.		
Description	Cette action consiste à installer des panneaux solaires sur toutes les toitures publiques le permettant, notamment en cas de rénovation. L'énergie ainsi produite pourra être soit utilisée en autoconsommation (individuelle ou collective), soit revendue pour offrir un complément financier aux communes. Cela peut passer par accompagnement des communes (technique et financier) par la Communauté de communes plus important que ce qui se fait actuellement.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP, Communes	Partenaires : À définir	Cible : CCHCPP, Communes
Financements possibles	Pour les communes : subvention Transition de la CCHCPP, Fonds de concours, Fonds propres		
Points de vigilance	- Structure des vieux bâtiments publics - Agir sur la sobriété énergétique en parallèle		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Non	Non

A2- J Etudier, en cas de renouvellement, le passage de la flotte de véhicules de la CCHCPP en tout électrique ou en gaz naturel			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.4 Montrer l'exemple sur la transition écologique en tant que collectivité			Moyen / Long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre / Taux de véhicules de la collectivité électriques ou roulant au gaz naturel			
Contexte et enjeux	La CCHCPP dispose déjà de deux véhicules électriques pour ses services, et a l'ambition de passer l'intégralité de sa flotte en électrique ou au gaz naturel. Cela permettrait à la collectivité de montrer l'exemple, tout en réduisant sa consommation d'énergie fossile ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.		
Description	Cette action consiste à étudier, lors du renouvellement des véhicules, la possibilité de remplacer les véhicules à changer par des véhicules hybrides ou roulant au gaz naturel.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : À définir	Cible : /
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité, sponsoring d'entreprises sur le véhicule		
Points de vigilance	Autonomie en adéquation avec l'usage		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A2- K Eteindre l'éclairage nocturne sur toutes les communes de la collectivité			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.4 Montrer l'exemple sur la transition écologique en tant que collectivité			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de communes pratiquant l'éclairage nocturne			
Contexte et enjeux	Plusieurs communes du territoire pratiquent déjà l'extinction de l'éclairage nocturne la nuit. La généralisation de cette pratique à l'ensemble du territoire permettrait de réduire la consommation énergétique tout en préservant la trame noire.		
Description	Cette action consiste à généraliser l'extinction de l'éclairage nocturne sur toutes les communes de la collectivité.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : À définir	Cible : Communes
Financements possibles	Aucun coût à prévoir		
Points de vigilance	Sensibilisation auprès de la population à prévoir		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A2- L Réaliser des réunions d'information au public pour sensibiliser aux enjeux du changement climatique			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.4 Montrer l'exemple sur la transition écologique en tant que collectivité			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de réunions d'information réalisées			
Contexte et enjeux	La sensibilisation du grand public aux enjeux climatiques et aux moyens de réduire son empreinte environnementale par des actions individuelles est un levier important pour mobiliser les habitants en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie.		
Description	Cette action consiste à réaliser des réunions d'information au public pour sensibiliser aux enjeux du changement climatique. Ces réunions pourront prendre la forme de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers...		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : À définir	Cible : Communes, Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Proposer des solutions concrètes - Diversifier la population touchée		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A2- N Réaliser des animations scolaires pour sensibiliser les élèves au changement climatique et aux éco-gestes			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.4 Montrer l'exemple sur la transition écologique en tant que collectivité			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'animations réalisées, nombre d'élèves sensibilisés			
Contexte et enjeux	La Communauté de communes effectue depuis plusieurs années des animations auprès des scolaires des écoles primaires du territoire, sur diverses thématiques : le tri des déchets, l'eau, la biodiversité, l'alimentation ou encore le changement climatique. Il convient de pérenniser et de développer ces animations, afin de sensibiliser les générations futures aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.		
Description	Cette action consiste à réaliser des animations scolaires pour sensibiliser les élèves au changement climatique, et à leur inculquer les éco-gestes à avoir au quotidien pour réduire leur empreinte carbone. Ces interventions pourront prendre différentes formes, en fonction du niveau des élèves (de la maternelle au lycée) et des thématiques abordées		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP	À définir	Elèves de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Adapter les animations aux élèves selon leur âge et leur niveau de connaissances théoriques - Chronophage si l'on forme de nombreuses classes		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_1

A2- Q	Passer 100% de l’éclairage public en LED		
Objectif auquel répond l’action			Temporalité
A2.4 Montrer l’exemple sur la transition écologique en tant que collectivité			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Taux d’éclairage public en LED, nombre de communes 100% LED			
Contexte et enjeux	En 2022, plus d’un lampadaire sur deux (54%) était équipé de LED sur le territoire. Si plusieurs communes ont effectué des travaux de conversion à l’éclariage LED depuis, il convient de poursuivre cette dynamique afin de permettre une économie d’énergie.		
Description	Cette action consiste à finaliser la transition de l’éclairage public avec des ampoules LED, afin de réduire la consommation énergétique du territoire.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP, Communes	Partenaires : Communes	Cible : CCHCPP, Communes
Financements possibles	Fonds Vert, Fonds de concours de la collectivité		
Points de vigilance	Coupler avec une extinction de l’éclairage nocturne (cf fiche AZ-K)		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_1

A2- R

Isoler thermiquement tous les bâtiments publics

Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
A2.4 Montrer l'exemple sur la transition écologique en tant que collectivité		Long terme	
Indicateurs de suivi			
Nombre / taux de bâtiments publics ayant subi des travaux d'isolation thermique (ou récents répondant à la norme RE2020)			
Contexte et enjeux	Le diagnostic du PCAET a mis en évidence qu'un logement sur 4 du territoire date d'avant 1971, soit autant de passoires thermiques potentielles. De plus, le secteur résidentiel représentait en 2020 34% de la consommation d'énergie, et le secteur tertiaire 7% : il y a donc un réel enjeu d'isolation thermique des bâtiments.		
Description	Cette action consiste à isoler thermiquement tous les bâtiments publics, afin de réduire la consommation énergétique du territoire. L'isolation thermique extérieure constitue le moyen le plus efficace de réduire la consommation énergétique, en limitant les pertes. Les projets de rénovation globale (combles, murs, système de chauffage...) sont à privilégier.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP, Communes	Partenaires : Communes	Cible : CCHCPP, Communes
Financements possibles	Fonds Vert, Fonds de concours de la collectivité, Subventions Transition (pour les communes)		
Points de vigilance	- Choix de l'isolant - Choisir une entreprise agréée RGE - Réemploi des matériaux - Gestion des déchets		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖ ⊖	☹
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€ € €	👤
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_1

A2- T

Densifier l'usage du compost domestique

Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
A2.5 Améliorer le traitement des biodéchets		Court / Moyen terme	
Indicateurs de suivi			
Nombre / taux de foyer équipés d'un compost domestique ou ayant accès à un site de compostage partagé			
Contexte et enjeux	La CCHCPP est compétente pour la gestion des déchets sur son territoire. Afin de réduire les déchets et les impacts environnementaux de cette gestion, la collectivité agit notamment sur les bidodéchets. Lauréate de l'appel à projets GEBIODEC en 2022, la CCHCPP a déjà mis en place des placettes de compostage partagé, et compte en installer de nouvelles ; la collectivité propose des composteurs domestiques à la vente. La communauté souhaite poursuivre la dynamique lancée afin de densifier l'usage du compost domestique.		
Description	Cette action consiste à densifier l'usage du compost domestique, que ce soit via des actions de communication, de sensibilisation, la vente de composteurs domestiques à tarif avantageux, la mise en place de placettes de compostage partagées à proximité de logements collectifs...		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	Sensibiliser la population		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	😊
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	🧑 🧑
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A2- U Lancer une campagne de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.5 Améliorer le traitement des biodéchets			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de publications sur le sujet, nombre de personnes touchées			
Contexte et enjeux	La CCHCPP est compétente pour la gestion des déchets sur son territoire. Afin de réduire les déchets et les impacts environnementaux de cette gestion, la collectivité mène déjà diverses opérations de sensibilisation, sur le tri des déchets notamment. Elle souhaite plus particulièrement accentuer la lutte contre le gaspillage alimentaire, afin de préserver les ressources alimentaires locales.		
Description	Cette action consiste à mener une campagne de sensibilisation grand public (ou ciblée sur les scolaires) contre le gaspillage alimentaire.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	Adapter les outils de diffusion au public ciblé		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A2- V Etudier la valorisation des biodéchets et produits de tonte vers un méthaniseur du territoire			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.5 Améliorer le traitement des biodéchets			Court terme
Indicateurs de suivi			
Etude de faisabilité ou d'opportunité, réalisation éventuelle			
Contexte et enjeux	La CCHCPP est compétente pour la gestion des déchets sur son territoire. Les services techniques de la Communauté de communes entretiennent également de nombreux espaces vert, générant une certaine quantité de déchets verts. La valorisation de ces déchets par une des deux unités de méthanisation que compte le territoire permettrait de transformer des déchets en source d'énergie renouvelable, traitant ainsi deux enjeux locaux.		
Description	Cette action consiste à étudier la valorisation des biodéchets et produits de tonte vers un méthaniseur du territoire.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Gérants des unités de méthanisation	Cible : CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Mettre en parallèle les coûts d'investissement nécessaires et le gain énergétique attendu - Quantité de biodéchets et produits de tonte limitée		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non, sauf si mise en œuvre par la suite	Oui	Non

A2- W Favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions dans les documents d'urbanisme			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A2.6 Lier les nouveaux projets d'aménagement au développement d'énergies renouvelables en s'appuyant sur les leviers d'action réglementaires que sont les documents d'urbanisme			Court terme
Indicateurs de suivi			
Taux de couverture des nouvelles constructions par des panneaux photovoltaïques, production d'énergie renouvelable			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaite favoriser et faciliter la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des constructions neuves, afin d'augmenter la production locale d'énergie renouvelable.		
Description	Cette action consiste à favoriser, via des règles ou mesures dans les documents d'urbanisme, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les constructions neuves, qu'elles soient à usage résidentiel, commercial ou agricole.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Constructeurs, Promoteurs immobiliers
Financements possibles			
Points de vigilance	- Etudier les outils (règles, clauses...) pouvant être mobilisés - Périmètre monuments historiques		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Oui	Non

A2- X Augmenter la sensibilisation en amont sur la thématique des déchets			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
Réduire les déchets			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de publications et d'animations de prévention sur le sujet, nombre de personnes sensibilisées			
Contexte et enjeux	La CCHCPP compte depuis plusieurs années une ambassadrice du tri, chargée de sensibiliser les administrés au tri et à la gestion des déchets. Tout en poursuivant cette dynamique, la Communauté de communes souhaite augmenter la sensibilisation en amont afin de réduire la quantité de déchets produite, dans un souci de sobriété.		
Description	Cette action consiste à sensibiliser la population en amont sur la thématique des déchets (par opposition au tri, à effectuer une fois que le déchet est produit). Cette sensibilisation pourra prendre la forme d'ateliers, de publications ou de tout autre forme de communication mettant en avant des solutions « zéro déchet ». Une communication sur l'évolution du recyclage (par exemple sur la diminution des volumes à incinérer, la valorisation des tonnes de papier, le tonnage de verre recyclé...) pour inciter au tri.		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP		Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Proposer des solutions concrètes - Diversifier la population touchée		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A2- Y Mettre en place un « café de réparation » sur le territoire pour aider à réparer les objets en panne			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
Réduire les déchets			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation, fréquentation, nombre d'objets réparés			
Contexte et enjeux	Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, la CCHCPP souhaite favoriser la réparation et le remploi afin de réduire les déchets. De plus, la loi AGECE de 2020 demande aux collectivités de réduire de 50% les déchets mis en déchetterie. La mise en place d'un « café de réparation » sur le territoire permettrait aux habitants de réparer leurs appareils, et d'ainsi réduire les déchets.		
Description	Cette action consiste à faciliter l'implantation d'un « café de réparation » sur le territoire, à savoir un lieu (associatif ou commercial) où les habitants peuvent venir faire réparer leurs objets (appareils électroniques, accessoires, décoration...) ou les réparer eux-mêmes avec les conseils d'une personne compétente. Pour faciliter cette implantation, la collectivité pourrait mettre à disposition un local, accorder une subvention, communiquer auprès des habitants...		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP ou porteur de projet	Partenaires : Association ou entreprise éventuelle	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Implantation dans un lieu pertinent - Viabilité - Communiquer en parallèle		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A2- Z

Etudier la possibilité de mettre en place une "aire de seconde main" dans les déchetteries pour des matériaux pouvant encore servir

Objectif auquel répond l'action			Temporalité
● Réduire les déchets			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation de l'étude, mise en place éventuelle			
Contexte et enjeux	La CCHCPP gère 3 déchetteries communautaires (Avancy (Sainte-Barbe), Courcelles-Chaussy et Courcelles-sur-Nied). La loi AGECE de 2020 demande aux collectivités de réduire de 50% les déchets mis en déchetterie. La mise en place d'une « aire de seconde » dans les déchetteries du territoire permettrait aux habitants de déposer et de récupérer des matériaux pouvant encore servir, favorisant ainsi le réemploi et réduisant les déchets.		
Description	Cette action consiste à étudier la possibilité de mettre en place une "aire de seconde main" dans les déchetteries pour des matériaux pouvant encore servir (planches, meubles, vélos, matériaux de construction...). Cela permettrait de favoriser le réemploi dans une logique d'économie circulaire et de réduction des déchets.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	● Faisabilité technique ● Coût de mise en place ● Responsabilité de la CCHCPP sur les matériaux mis à disposition ● Communication grand public et auprès des professionnels		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

Axe 3 : Repenser l'économie du territoire

A3- A Préserver les commerces et services de proximité			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Court, Moyen et Long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de commerces et de services de proximité			
Contexte et enjeux	La CCHCPP a une densité de commerces et services relativement faible sur son territoire (2,4 commerces de proximité pour 1 000 habitants, soit deux fois moins que la moyenne départementale d'après une étude d'Ithéa de 2022). Plus de la moitié des communes (16) ne disposent d'aucun commerce. Il est donc primordial de préserver les commerces et services de proximité existants, afin de ne pas augmenter les besoins en déplacements et de conserver le cadre de vie des habitants.		
Description	Cette action consiste à faire en sorte de préserver les commerces et services de proximité, en les soutenant. Ce soutien peut consister en une aide financière, une mise en avant ou en facilitant l'implantation de nouveaux commerces et services dans les zones peu pourvues.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : CMA, CCI, Communes	Cible : Commerces et services du territoire
Financements possibles			
Points de vigilance	- Réfléchir à l'implantation de nouveaux commerces et services - Sensibiliser les commerces à la RSE		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_1

A3- B

Mettre en place des jardins partagés

Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques		Moyen terme	
Indicateurs de suivi			
Nombre de jardins partagés créés			
Contexte et enjeux	Plusieurs communes ont émis le souhait de créer des vergers ou des jardins partagés. La création de tels lieux dans les villages permettra une production locale, un lieu vecteur de lien social, tout en étant bénéfique pour la biodiversité. Les végétaux plantés contribueraient également à la séquestration carbone.		
Description	Cette action consiste à travailler, avec les communes volontaires, à la mise en place de jardins ou de vergés partagés. La Communauté de communes pourrait intervenir de diverses manières : en finançant la restauration ou la création de vergers dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, en apportant un soutien technique et humain aux communes pour remettre en état des parcelles enfrichées ou en finançant des formations ou associations pour la gestion des sites.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Responsabilité de la gestion : commune, intercommunalité, association, collectif citoyen... - Espace disponible dans les villages, peu éloignés des habitations		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A3- C Pérenniser les distributeurs en libre-service de produits locaux dans les villages			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de distributeurs en libre-service de produits locaux dans les villages			
Contexte et enjeux	Quelques communes du territoire comptent des distributeurs en libre-service alimentés par des producteurs locaux (pizzas ou produits de la ferme). Ces distributeurs contribuent à la valorisation de produits en circuit court, réduisant l'impact du transport. Pérenniser les distributeurs existants avant éventuellement de poursuivre le développement de nouveaux permettrait d'inscrire cette dynamique dans la durée.		
Description	Cette action consiste à travailler, avec les communes et producteurs concernés, à pérenniser les distributeurs de produits locaux, que ce soit via de la communication, de la mise en avant, la mise à disposition d'un emplacement ou encore un soutien financier. Par la suite, le déploiement de nouveaux distributeurs en libre-service pourra être envisagé, en fonction du succès rencontré.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes, producteurs locaux	Cible : Habitants et producteurs de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Emplacement et accessibilité des distributeurs libre-service - Approvisionnement : local, mode de déplacement		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	😊
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	👤
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- D Alimenter les cantines scolaires avec des produits locaux			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de repas alimentés par la production locale, nombre de cantines/périscolaires bénéficiant d'au moins un repas produit localement			
Contexte et enjeux	L'ADEPPA de Vigy fournit les repas à l'ensemble des périscolaires de la Communauté de communes. L'alimentation est une des options privilégiées pour valoriser la production agricole locale, tout en sensibilisant les enfants à une alimentation plus durable. Renforcer la part et / ou la fréquence d'aliments produits localement dans les cantines permettrait de réduire l'impact lié au transport des aliments.		
Description	Cette action consiste à renforcer l'alimentation en produits locaux des cantines scolaires du territoire.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : ADEPPA, producteurs locaux	Cible : Périscolaires et cantines scolaires
Financements possibles	Banque des territoires		
Points de vigilance	- Qualité des produits - Mode de livraison des repas - Option végétarienne		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- E Mettre en place une journée de plantation de fruits et légumes avec les habitants			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Court terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation, nombre de plants mis en terre, communication relative à l'évènement			
Contexte et enjeux	La création de jardins potagers est une des options privilégiées pour valoriser la production alimentaire locale, tout en sensibilisant les habitants à une alimentation plus durable. L'organisation d'une journée de plantation commune permettrait de sensibiliser les habitants à l'alimentation locale tout en développant la production locale.		
Description	Cette action consiste à organiser une journée de plantation de fruits et légumes avec les habitants du territoire.		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP	Pépiniéristes, Communes	Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Choix des essences (plants locaux dans la mesure du possible) - Plantation « bio »		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	☹
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	👤
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- F Mettre en avant les artisans et savoir-faire locaux			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'actions de communication relatives aux artisans et savoir-faire locaux			
Contexte et enjeux	Le territoire de la CCHCPP abrite de nombreux artisans, ainsi que divers autres savoir-faire locaux. Dans une logique de valorisation de cette production locale, la Communauté de communes souhaite mettre en avant ses acteurs auprès des habitants. Cela permettrait de pérenniser ces savoir-faire locaux, tout en limitant les impacts liés au déplacement pour aller chercher le même savoir-faire ailleurs.		
Description	Cette action consiste à utiliser les moyens de la collectivité pour mettre en avant les artisans et savoir-faire locaux, afin de les faire connaître des habitants du territoire et au-delà.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : CMA 57	Cible : Artisans du territoire, Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Diversifier les profils et productions mises en avant - Promouvoir une approche vertueuse auprès des artisans		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- G Recenser les bâtiments communaux pouvant être exploités pour redynamiser les centre-bourgs			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Court terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation, nombre de bâtiments identifiés			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaiterait redynamiser le centre-bourg de ses villages, par exemple en y implantant des services / commerces de proximité, afin de réduire les déplacements motorisés intervillages. Afin de limiter la consommation foncière, l'utilisation de bâtiments existants apparaît comme une solution ; l'identification de bâtiments communaux pouvant accueillir de nouvelles activités est une première étape nécessaire mais non suffisante.		
Description	Cette action consiste à recenser les bâtiments communaux pouvant être exploités pour redynamiser les centre-bourgs. Ce recensement pourra être effectué dans le cadre d'un observatoire du foncier.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : Communes
Financements possibles			
Points de vigilance	- Bien étudier la pertinence de l'usage du bâtiment en fonction des enjeux locaux (logements, commerce, services ?) - Accompagner les communes - En cas de travaux à réaliser, prévoir la rénovation énergétique des bâtiments		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- H Mettre en lien les entreprises du territoire via la création d'un club entreprises			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Court terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation, nombre de membres, nombre d'évènements organisés			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaiterait disposer d'un outil d'animation permettant de mettre en relation les entreprises du territoire, de les sensibiliser / former à diverses thématiques ainsi que de les valoriser. La création d'un Club entreprises répondrait à ce besoin.		
Description	Cette action consiste à créer un Club entreprises, avec les entreprises du territoire, afin de les mettre en relation les unes avec les autres. L'animation de ce club permettra d'aborder diverses thématiques, comme les Mobilités, la RSE, les circuits courts...		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Entreprises du territoire	Cible : Entreprises du territoire
Financements possibles			
Points de vigilance	- Contribuer à la création et à l'émergence d'une culture « Club entreprises » - Préparer la reprise de l'animation du Club par ses membres - Rencontre a minima annuelle		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- I Soutenir les dispositifs de transformation ou de vente directe des productions locales			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de producteurs locaux soutenus			
Contexte et enjeux	La CCHCPP souhaiterait développer la valorisation de produits en circuit court, afin de réduire l'impact du transport.		
Description	Cette action consiste à soutenir les dispositifs de transformation ou de vente directe des productions locales (conserverie locale, cuisine centralisée, distributeur...). Ce soutien pourrait par exemple prendre la forme d'une subvention auprès des producteurs voulant mettre en place ce genre de dispositifs, afin de les accompagner dans leur investissement.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Producteurs locaux	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Calibrage du soutien financier - Communiquer sur les dispositifs mis en place		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- J Identifier et répertorier les producteurs locaux, ce qu'ils produisent et où acheter leurs produits, et les faire connaître du grand public			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de producteurs et points de vente locaux identifiés, partage auprès du grand public			
Contexte et enjeux	La CCHCPP compte plusieurs producteurs locaux sur son territoire. Si certains sont déjà bien identifiés, et leurs lieux de vente également, la réalisation d'un inventaire exhaustif des producteurs locaux et des lieux où acheter leurs produits apparaît comme un préalable indispensable à toute communication autour de la production locale. L'objectif étant que le grand public prenne connaissance des lieux où acheter en circuit court, afin de réduire l'impact lié au transport.		
Description	Cette action consiste à identifier et répertorier les producteurs locaux, ce qu'ils produisent et où acheter leur production, et les faire connaître du grand public, que ce soit via une carte, un site web ou une application.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Producteurs locaux	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Identification exhaustive des producteurs et des points de vente locaux - Mise à jour régulière - Le support de communication doit être facile à appréhender et toucher un public le plus large possible		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- K Conseiller, en lien avec la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs pour une transition vers des modes de production plus durables			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.3 Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes plus résilients			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'exploitants agricoles accompagnés, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liées au secteur agricole			
Contexte et enjeux	Le secteur agricole est le deuxième secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et le premier secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques. La CCHCPP doit donc faire en sorte de faire évoluer les pratiques et systèmes de production en vue de réduire les émissions du secteur et de faire face aux défis que soulève le réchauffement climatique.		
Description	Cette action consiste à proposer aux agriculteurs une offre de conseil, en lien avec la Chambre d'Agriculture, afin de les accompagner dans une transition vers des modes de production plus durables.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Chambre d'agriculture	Cible : Exploitants agricoles
Financements possibles			
Points de vigilance	- Adapter le conseil aux enjeux locaux - Valoriser les « bons élèves »		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_

A3- L

Faciliter l'agroforesterie

Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
A3.3 Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes plus résilients		Moyen terme	
Indicateurs de suivi			
Linéaire de haies, nombre d'exploitations pratiquant l'agroforesterie, tonnes de CO2eq séquestrées			
Contexte et enjeux	Le secteur agricole est le deuxième secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et le premier secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques. La CCHCPP doit donc faire en sorte de faire évoluer les pratiques et systèmes de production en vue de réduire les émissions du secteur et de faire face aux défis que soulève le réchauffement climatique. L'agroforesterie est une des solutions permettant notamment de favoriser la séquestration carbone, tout en offrant une source d'énergie aux agriculteurs.		
Description	Cette action consiste à faciliter l'agroforesterie sur le territoire, en accompagnant les agriculteurs s'y intéressant et en sensibilisant les exploitants agricoles sur les pratiques agroforestières.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Chambre d'agriculture, EPLEFPA de Courcelles-Chaussy	Cible : Exploitants agricoles
Financements possibles	Agence de l'eau Rhin-Meuse		
Points de vigilance	- Pérenniser les systèmes agroforestiers - Communiquer auprès des agriculteurs - Réfléchir à la pertinence de la mise en place d'une aide financière		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- M Mettre en place un dispositif de paiements pour services environnementaux auprès des agriculteurs			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
- A3.2 Préserver l'élevage sur le territoire - A3.3 Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes plus résilients			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'agriculteurs engagés, émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole, séquestration carbone			
Contexte et enjeux	Le secteur agricole est le deuxième secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et le premier secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques. La CCHCPP doit donc faire en sorte de faire évoluer les pratiques et systèmes de production en vue de réduire les émissions du secteur et de faire face aux défis que soulève le réchauffement climatique. La mise en place de paiements pour services environnementaux permettra d'agir sur la réductions des émissions de gaz à effet de serre, des intrants azotés, des phénomènes de ruissellement et d'érosion.		
Description	Cette action consiste à mettre en place un dispositif de paiements pour services environnementaux auprès des agriculteurs, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion.		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP		Exploitants agricoles
Financements possibles	Agence de l'eau Rhin-Meuse		
Points de vigilance	- Choix des indicateurs et taux de financements - Conditions de financements - Suivi administratifs		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- N	<u>Soutenir les cultures bio, en les exonérant de taxe foncière intercommunale</u>		
Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
• A3.4 Favoriser le développement de l'agriculture biologique		Court terme	
Indicateurs de suivi			
Surfaces agricoles en bio, nombre d'exploitants en bio ou en conversion, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur agricole			
Contexte et enjeux	Le secteur agricole est le deuxième secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et le premier secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques. La CCHCPP doit donc faire en sorte de faire évoluer les pratiques et systèmes de production en vue de réduire les émissions du secteur et de faire face aux défis que soulève le réchauffement climatique. L'agriculture bio apporte un cahier des charges pour des pratiques plus vertueuses, et mérite donc d'être soutenue sur le territoire.		
Description	Cette action consiste à soutenir les cultures bio en les exonérant de taxe foncière intercommunale.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Agriculteurs bio
Financements possibles			
Points de vigilance			

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	😊
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	👤
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- O Etudier la mise en place d'une aide à la certification bio, ou d'une majoration des aides à l'investissement des fermes bio			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.4 Favoriser le développement de l'agriculture biologique			Court terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation			
Contexte et enjeux	Le secteur agricole est le deuxième secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et le premier secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques. La CCHCPP doit donc faire en sorte de faire évoluer les pratiques et systèmes de production en vue de réduire les émissions du secteur et de faire face aux défis que soulève le réchauffement climatique. L'agriculture bio apporte un cahier des charges pour des pratiques plus vertueuses, et mérite donc d'être soutenue sur le territoire.		
Description	Cette action consiste à étudier la mise en place d'une aide à la certification bio, ou d'une majoration des aides à l'investissement des fermes bio, afin de soutenir l'agriculture biologique sur le territoire.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Agriculteurs bio
Financements possibles			
Points de vigilance			

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
⊖	⊖	☹
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
🌿	€	👤
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- P Sensibiliser et inciter à la gestion différenciée ainsi qu'à la tonte et la fauche tardive			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.5 Favoriser le stockage carbone sur le territoire, par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de communes, d'agents sensibilisés, nombre de publications sur les réseaux			
Contexte et enjeux	Le territoire de la Communauté de communes compte de nombreux espaces verts. La CCHCPP doit donc faire en sorte de faire évoluer les pratiques de gestion de ces espaces verts, afin de favoriser la biodiversité et le stockage carbone.		
Description	Cette action consiste à sensibiliser et à inciter à la gestion différenciée, ainsi qu'à la tonte et à la fauche tardive afin de favoriser la biodiversité et le stockage carbone. Cette sensibilisation pourra être faite via plusieurs canaux : campagnes de communication sur les réseaux, mise en place de panneaux pédagogiques/d'information...		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP	Communes	Habitants de la CCHCPP, communes
Financements possibles			
Points de vigilance	- Sensibiliser la population et les élus - S'appuyer sur le plan de gestion différenciée de la Communauté de communes		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- Q Communiquer auprès des habitants sur les bonnes pratiques pour l'entretien de leur jardin			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.5 Favoriser le stockage carbone sur le territoire, par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'actions de communication effectuées sur le sujet			
Contexte et enjeux	Un cinquième des émissions totales de gaz à effet de serre sont séquestrées sur le territoire, notamment grâce aux forêts, aux cultures et aux prairies. Cependant, à échelle moindre, améliorer la gestion des jardins et leur couvert végétal peut également contribuer à la séquestration carbone, tout en favorisant la biodiversité.		
Description	Cette action consiste à communiquer auprès des habitants sur les bonnes pratiques pour l'entretien de leur jardin (zones sans tonte, éviter les engrais chimiques, perméabilité...). Cette sensibilisation pourra être faite via plusieurs canaux : campagnes de communication sur les réseaux, ateliers, guides, flyers...		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Habitants de la CCHCPP disposant d'un jardin
Financements possibles			
Points de vigilance	- Varier les modes de communication pour toucher un public large - Proposer des solutions simples à mettre en place		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- R Pérenniser et mettre à jour l'inventaire des haies existantes afin de pouvoir surveiller leur évolution			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.5 Favoriser le stockage carbone sur le territoire, par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers			Court, moyen et long terme
Indicateurs de suivi			
Linéaire de haies inventorié			
Contexte et enjeux	Dans le cadre du programme Trame Verte et Bleue de la CCHCPP, de nombreuses haies ont été plantées ces dernières années. Les haies jouent un rôle primordial, aussi bien en termes de biodiversité que de stockage carbone ou encore de retenues d'eau. Elles peuvent également être source d'énergie, par valorisation de biomasse. Il convient de bien inventorier les haies du territoire, afin de pouvoir les protéger et de suivre leur évolution.		
Description	Cette action consiste à pérenniser et à mettre à jour régulièrement l'inventaire des haies existantes afin de pouvoir les préserver et surveiller leur évolution. Cet inventaire pourra être réalisé et mis à jour au format SIG, et pourrait s'appuyer sur un travail d'analyse d'images satellites validées par une reconnaissance terrain.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : À définir	Cible : /
Financements possibles			
Points de vigilance	- Réaliser un inventaire le plus exhaustif possible - Travail avec les agriculteurs sur leurs haies		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- S		Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts	
Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
A3.5 Favoriser le stockage carbone sur le territoire, par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers		Court terme	
Indicateurs de suivi			
Réalisation			
Contexte et enjeux	Le territoire de la Communauté de communes compte de nombreux espaces verts. La CCHCPP est en charge de la gestion d'une partie de ces espaces verts, soit car elle en est propriétaire, soit en tant que prestation pour les communes. La collectivité doit donc faire en sorte de faire évoluer les pratiques de gestion de ces espaces verts, afin de favoriser la biodiversité et le stockage carbone. En ce sens, les sevrices de la Communauté de communes ont élaboré un Plan de Gestion Différenciée, qui est déjà en partie mis en œuvre.		
Description	Cette action consiste à généraliser la gestion différenciée des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : Services de la CCHCPP et des communes membres
Financements possibles			
Points de vigilance	- Sensibiliser les élus et habitants des communes - Communication		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A3- T Accompagner les agriculteurs vers des cultures moins gourmandes en eau			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.6 Optimiser la gestion de la ressource en eau			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'agriculteurs accompagnés et changeant leurs pratiques			
Contexte et enjeux	Avec le réchauffement climatique, la ressource en eau pourrait devenir un enjeu sur notre territoire à moyen terme. Il convient donc d'en optimiser la gestion, afin de préserver cette ressource tout en maintenant une production agricole sur le territoire.		
Description	Cette action consiste à accompagner les agriculteurs vers des cultures moins gourmandes en eau que d'autres. À titre d'exemple, il pourrait s'agir d'une transitions de cultures de maïs vers des cultures de légumineuses, de sorgho ou de tournesol, moins consommatrices d'eau. Cet accompagnement pourrait être tout aussi bien technique que financier (étude de la mise en place d'une subvention).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Chambre d'Agriculture de Moselle, agriculteurs du territoire	Cible : Agriculteurs du territoire
Financements possibles			
Points de vigilance	- Sensibilisation des agriculteurs, tout en leur garantissant un revenu - Valorisation de nouvelles filières		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

A3- U Inscrire dans les documents d'urbanisme l'obligation de récupérer l'eau dans les lotissements			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.6 Optimiser la gestion de la ressource en eau			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de documents d'urbanisme comportant des mesures en ce sens			
Contexte et enjeux	Avec le réchauffement climatique, la ressource en eau pourrait devenir un enjeu sur notre territoire à moyen terme. Les documents d'urbanisme constituent un levier à mobiliser pour optimiser la gestion de cette ressource.		
Description	Cette action consiste à inscrire dans les documents d'urbanisme l'obligation de récupérer l'eau (via des citernes, de l'infiltration à la parcelle...) dans les lotissements.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : CCHCPP et ses communes membres
Financements possibles			
Points de vigilance	- Communiquer auprès des communes mettant à jour ou élaborant leur document d'urbanisme - Proposer des solutions concrètes pour les aménageurs		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

A3- V Expérimenter l'alimentation de bâtiments communaux avec les eaux de ruissellement pour les besoins non alimentaires			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.6 Optimiser la gestion de la ressource en eau			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation			
Contexte et enjeux	Avec le réchauffement climatique, la ressource en eau pourrait devenir un enjeu sur notre territoire à moyen terme. La CCHCPP souhaite expérimenter la réutilisation des eaux de ruissellement pour alimenter certains besoins non alimentaires des bâtiments.		
Description	Cette action consiste à expérimenter l'alimentation de bâtiments communaux avec les eaux de ruissellement pour les besoins non alimentaires (chasses d'eau, arrosage, lavage de matériel...).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : Communes
Financements possibles			
Points de vigilance	- Faisabilité technique - Règlementation sanitaire		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

A3- W Utiliser les toits des bâtiments communaux pour la récupération d'eau pluviale			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A3.6 Optimiser la gestion de la ressource en eau			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation			
Contexte et enjeux	Avec le réchauffement climatique, la ressource en eau pourrait devenir un enjeu sur notre territoire à moyen terme. La CCHCPP souhaite inciter les communes à utiliser la récupération d'eau pluviale via les toits des bâtiments communaux, afin de réutiliser les eaux pluviales.		
Description	Cette action consiste à utiliser la récupération d'eau pluviale via les toits des bâtiments communaux, afin de disposer d'une réserve d'eau pour arroser des plantations ou nettoyer du matériel.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : Communes
Financements possibles			
Points de vigilance	Sensibilisation des communes		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

Axe 4 : Améliorer le bâti et le préserver des risques naturels

A4- A Poursuivre le système d'aide pour la transition énergétique de la collectivité			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.1 Maintenir ou développer les aides de la collectivité pour l'amélioration de l'habitat			Court terme
Indicateurs de suivi			
Budget alloué chaque année, nombre de dossiers reçus, nombre de dossiers accompagnés			
Contexte et enjeux	La CCHCPP propose depuis 2021 une aide à la transition énergétique sous forme de subvention pour les particuliers, associations, entreprises et communes. Celle-ci concerne notamment les travaux de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et d'installation d'énergies renouvelables. Cela permet de soutenir la rénovation du parc résidentiel et tertiaire de la collectivité, afin de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.		
Description	Cette action consiste à pérenniser le système d'aide pour la transition énergétique mise en place par la collectivité en 2021.		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP		Habitants (propriétaires) de la CCHCPP
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité		
Points de vigilance	Evaluation de l'effet de la subvention communautaire sur la décision et le passage à l'acte		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Oui	Oui	Non

A4- B Proposer un bilan énergétique aux habitants des communes par un organisme agréé sans but lucratif			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.1 Maintenir ou développer les aides de la collectivité pour l'amélioration de l'habitat			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Mise en place, nombre de ménages bénéficiant d'un bilan énergétique			
Contexte et enjeux	Le secteur résidentiel représente le 2 ^{ème} secteur en termes de consommation d'énergie (193 GWh en 2019), et le 3 ^{ème} secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire de la Communauté de communes. Afin de sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique, la CCHCPP souhaite proposer aux habitants de faire réaliser un bilan énergétique de leur habitation.		
Description	Cette action consiste à proposer un bilan énergétique aux habitants des communes par un organisme agréé sans but lucratif. Cet organisme pourrait être l'ALEC du Pays Messin, association à but non lucratif avec laquelle la CCHCPP travaille depuis 2021. Depuis janvier 2025, l'ALEC est d'ailleurs devenu le guichet unique France Rénov' sur le territoire.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : ALEC du Pays Messin	Cible : Habitants (propriétaires) de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Financement du bilan : à charge des habitants ou offert par la collectivité ? - Passage à l'action (rénovations) suite aux bilans réalisés		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A4- C Recommander une liste d'entreprises fiables pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.1 Maintenir ou développer les aides de la collectivité pour l'amélioration de l'habitat			Court terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation			
Contexte et enjeux	Le secteur résidentiel représente le 2 ^{ème} secteur en termes de consommation d'énergie (193 GWh en 2019), et le 3 ^{ème} secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire de la Communauté de communes. Un des freins à la rénovation que peuvent rencontrer les particuliers est de ne pas savoir auprès de quelle entreprise « fiable » s'adresser pour les travaux. La mise en place d'une liste d'entreprises fiables pour ce genre de travaux permettrait de lever ce frein.		
Description	Cette action consiste à lister les entreprises « fiables » à recommander aux particuliers pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Pour établir cette liste, la CCHCPP s'appuiera sur l'ALEC du Pays Messin, qui en tant qu'espace conseil France Rénov' apportera son expertise des professionnels locaux labellisés RGE (reconnu garant de l'environnement). La liste sera éditée dans un ordre aléatoire à chaque fois qu'on la sollicitera.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : ALEC du Pays Messin	Cible : Habitants (propriétaires) de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	Mise à jour régulière de la liste		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A4- D Communiquer sur l'existence du dispositif OPAH – RU, pour la réhabilitation de logements anciens			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.1 Maintenir ou développer les aides de la collectivité pour l'amélioration de l'habitat			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'actions de communication menées auprès des communes, éventuel lancement du dispositif à l'échelle de communes ou de l'EPCI			
Contexte et enjeux	Le secteur résidentiel représente le 2 ^{ème} secteur en termes de consommation d'énergie (193 GWh en 2019), et le 3 ^{ème} secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire de la Communauté de communes. Un logement sur 4 a été construit avant 1971. La rénovation de logements anciens est donc un fort enjeu pour le territoire, que ce soit pour adapter le logement aux résidents comme pour sa performance énergétique.		
Description	Cette action consiste à communiquer, auprès des élus du territoire, sur l'existence du dispositif OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine), qui peut être un outil pour agir sur les logements anciens à l'échelle d'un quartier, d'un centre-bourg ou d'une commune.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Etat, ANAH	Cible : Habitants de la CCHCPP, propriétaires de logements anciens
Financements possibles			
Points de vigilance	Etudier la complémentarité avec le Pacte territorial – France rénov', signé entre la CCHCPP, l'Etat et l'ANAH pour 5 ans		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A4- E Procéder à un achat groupé de cuves de récupération d'eau de 1 000 L pour les proposer aux particuliers à tarif préférentiel			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.2 Développer la récupération d'eau pluviale chez les particuliers			Court terme
Indicateurs de suivi			
Réalisation, nombre de cuves vendues aux particuliers			
Contexte et enjeux	Avec le réchauffement climatique, la ressource en eau pourrait devenir un enjeu sur notre territoire à moyen terme. La CCHCPP souhaite développer la récupération d'eau pluviale chez les particuliers, afin d'économiser la ressource en eau.		
Description	Cette action consiste à procéder à un achat groupé de cuves / citernes de récupération d'eau de 1 000 L, afin de les proposer aux particuliers à tarif préférentiel. Une telle opération permettrait de démocratiser la récupération de pluie chez les particuliers, et ainsi réduire la consommation d'eau à l'échelle du territoire. La CCHCPP avait lancé un achat groupé pour des plants d'arbres et arbustes labellisés « végétal local », et l'opération avait rencontré un franc succès.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles	Agence de l'Eau Rhin - Meuse		
Points de vigilance	- Prix de revente doit rester attractif - Logistique / stockage - Dimensionnement de la commande groupée		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Oui

A4- F Proposer des solutions aux particuliers afin d'économiser ou de récupérer l'eau			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.2 Développer la récupération d'eau pluviale chez les particuliers			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'actions de communication sur le sujet, nombre de particuliers accompagnés			
Contexte et enjeux	Avec le réchauffement climatique, la ressource en eau pourrait devenir un enjeu sur notre territoire à moyen terme. La CCHCPP souhaite sensibiliser les habitants aux économies sur la ressource en eau, en proposant des solutions et un accompagnement pour les particuliers.		
Description	Cette action consiste à proposer aux particuliers des solutions permettant d'économiser ou de récupérer l'eau. Ces solutions pourront prendre différentes formes : accompagnement technique, conseils, matériel... Des actions de communication permettront d'informer le public sur ces solutions.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Former les agents de la collectivité au conseil technique, ou se faire accompagner par un bureau d'études - Communication la plus large possible		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Oui

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_1

A4- H

Créer des mares

Objectif auquel répond l'action		Temporalité
A4.3 Préserver les zones humides		Moyen terme
Indicateurs de suivi		
Nombre de mares créées		
Contexte et enjeux	Les zones humides, et notamment les mares, jouent un rôle important tant pour la biodiversité que pour la régulation de la température. L'étude Trame Verte et Bleue menée à l'échelle intercommunale a mis en évidence la nécessité de créer, restaurer et entretenir des mares sur le territoire.	
Description	Cette action consiste à créer des mares et à les entretenir par la suite. L'emplacement de création des mares sera discuté avec les communes ; seront privilégiés les secteurs à enjeux de biodiversité ou sujets à des inondations que des mares pourront atténuer.	
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes
	Cible : /	
Financements possibles		
Points de vigilance	Implantation et caractéristiques techniques des mares	

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

A4- I Œuvrer, avec les partenaires, pour une meilleure connaissance des zones humides et des espèces qu'elles abritent			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.3 Préserver les zones humides			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombres de zones humides identifiées, nombre d'actions de sensibilisation effectuées			
Contexte et enjeux	Les zones humides jouent un rôle important tant pour la biodiversité que pour la régulation de la température. L'étude Trame Verte et Bleue menée à l'échelle intercommunale a mis en évidence la nécessité d'identifier les zones humides à l'échelle du territoire et d'analyser leur fonctionnalité et leur état de conservation. L'EPAGE des 3 Nied a d'ailleurs déjà entamé ce travail d'inventaire sur le bassin versant de la Nied, qui couvre près des deux tiers du territoire de la CCHCPP.		
Description	Cette action consiste à œuvrer, avec les partenaires, pour une meilleure connaissance des zones humides et des espèces qu'elles abritent, afin de pouvoir sensibiliser à leur importance concrète ainsi qu'aux obligations des propriétaires. Cela consistera notamment à inventorier les zones humides et inondables du territoire, afin de pouvoir les préserver et mettre en place des actions de sensibilisation.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Syndicats de rivières du territoire	Cible : /
Financements possibles			
Points de vigilance	- Etude sur l'ensemble du territoire - Préservation des zones humides identifiées - Pédagogie		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Non

A4- J Interdire dans les documents d'urbanisme les constructions dans des zones à risque d'alea climatique			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.4 Interdire les constructions en zone inondable			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de documents d'urbanisme intégrant de telles mesures dans leur règlement			
Contexte et enjeux	Le territoire de la CCHCPP est sujet à divers aléas climatiques : inondations, ruissellement, retrait-gonflement des argiles... Le réchauffement climatique devrait rendre ces aléas plus fréquents et plus intenses. Il est donc nécessaire de se prémunir au mieux de tels risques.		
Description	Cette action consiste à interdire, dans les documents d'urbanisme, les constructions dans des zones à risque d'alea climatique (inondations, coulées de boues, retrait-gonflement des argiles...), afin de préserver les populations. Elle pourrait également s'accompagner de mesures visant à préserver les constructions existantes.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : CCHCPP et ses communes membres
Financements possibles			
Points de vigilance	- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux en cas de modification ou révision - Intégration au règlement d'un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Cartographie des risques - Actions de prévention et/ou d'adaptation sur les bâtiments existants		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Non	Oui

A4- K Améliorer les espaces verts existants afin de renforcer leur action face aux changements climatiques			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.5 Développer le patrimoine arboré et arbustif sur le territoire, notamment en zone bâtie			Moyen terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'espaces verts améliorés, nombre d'arbres plantés			
Contexte et enjeux	Les espaces verts jouent différents rôles dans l'action face aux changements climatiques : séquestration carbone, infiltration des eaux pluviales, îlots de fraîcheur, biodiversité... Le patrimoine arboré et arbustif est particulièrement actif en ce sens, et doit donc être développé. Les espaces verts existants constituent des sites dont le potentiel d'action face aux changements climatiques (et autres enjeux) peut être amélioré, par une gestion plus « souple » et / ou en diversifiant les strates végétales.		
Description	Cette action consiste à améliorer, via des pratiques de gestion différenciée ainsi que des plantations d'arbres et d'arbustes, les espaces verts existants afin de renforcer leur action face aux changements climatiques. Pour le choix des essences, la collectivité pourra s'appuyer sur l'étude SESAME, qui liste les services écosystémiques rendus par les arbres selon leur essence.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : /
Financements possibles	Fonds Vert « Renaturation des villes et villages », AAP TVB, Fonds de concours de la CCHCPP, fonds propres...		
Points de vigilance	- Identification des espaces verts à fort potentiel d'amélioration - Adapter les essences et la gestion aux enjeux locaux - Sensibilisation auprès de la population et des élus - Entretien futur		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

A4- L Planter des arbres le long des cheminements piétons et cyclables existants et à créer			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.5 Développer le patrimoine arboré et arbustif sur le territoire, notamment en zone bâtie			Moyen – Long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'arbres plantés, linéaire d'alignements d'arbres			
Contexte et enjeux	Les espaces verts jouent différents rôles dans l'action face aux changements climatiques : séquestration carbone, infiltration des eaux pluviales, îlots de fraîcheur, biodiversité... Le patrimoine arboré et arbustif est particulièrement actif en ce sens, et doit donc être développé. La CCHCPP ayant adopté son Schéma Directeur cyclable (SDC) en 2024, les nouveaux itinéraires cyclables qui y sont inscrits pourront être accompagnés de plantations d'arbres (et d'arbustes).		
Description	Cette action consiste à planter des arbres, en alignement, le long des cheminements piétons et voies cyclables, afin de bénéficier d'un ombrage et des services écosystémiques rendus par les arbres. Cette action concerne non seulement les cheminements existants, mais également ceux à créer (notamment les voies cyclables qui seront créées dans le cadre de la mise en œuvre du SDC). Pour le choix des essences, la collectivité pourra s'appuyer sur l'étude SESAME, qui liste les services écosystémiques rendus par les arbres selon leur essence.		
Acteurs associés	Pilote :	Partenaires :	Cible :
	CCHCPP, Communes	Communes	
Financements possibles	Fonds Vert « Renaturation des villes et villages », AAP TVB, Fonds de concours de la CCHCPP, fonds propres...		
Points de vigilance	- Adapter les essences aux enjeux locaux - Echange avec les agriculteurs, afin d'éviter d'éventuels conflits d'usage - Entretien futur		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

A4- M Planter des haies, en lien avec la Trame Verte et Bleue et la GEMAPI			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.5 Développer le patrimoine arboré et arbustif sur le territoire, notamment en zone bâtie			Court, moyen et long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre d'arbres et d'arbustes plantés, linéaire de haie créé			
Contexte et enjeux	Les espaces verts jouent différents rôles dans l'action face aux changements climatiques : séquestration carbone, infiltration des eaux pluviales, ilots de fraîcheur, biodiversité... Le patrimoine arboré et arbustif est particulièrement actif en ce sens, et doit donc être développé. L'étude Trame Verte et Bleue (TVB) menée à l'échelle de la CCHCPP a permis de mettre en évidence des corridors écologiques à préserver ou à restaurer. Les haies pourraient y contribuer, tout comme elles peuvent contribuer à lutter contre les inondations et le ruissellement.		
Description	Cette action consiste à planter des haies, en lien avec la Trame Verte et Bleue et les enjeux GEMAPI.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP, Communes	Partenaires : Communes	Cible : /
Financements possibles	Fonds Vert « Renaturation des villes et villages », AAP TVB, Fonds de concours de la CCHCPP, fonds propres...		
Points de vigilance	- Adapter les essences aux enjeux locaux - Echange avec les agriculteurs, afin d'éviter d'éventuels conflits d'usage - Entretien futur		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non (sauf si valorisation biomasse)	Oui	Oui

A4- N Organiser une action unique de distribution d'essences végétales locales aux particuliers			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.5 Développer le patrimoine arboré et arbustif sur le territoire, notamment en zone bâtie			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de plants distribués, nombre de particuliers touchés			
Contexte et enjeux	Les espaces verts jouent différents rôles dans l'action face aux changements climatiques : séquestration carbone, infiltration des eaux pluviales, ilots de fraîcheur, biodiversité... Le patrimoine arboré et arbustif est particulièrement actif en ce sens, et doit donc être développé, et notamment dans les jardins des particuliers. Afin de sensibiliser ces derniers à l'intérêt de planter des végétaux locaux, la collectivité compte acheter en gros pour les revendre à tarif avantageux aux particuliers disposant d'un jardin.		
Description	Cette action consiste à organiser une action unique de distribution d'essences végétales locales aux particuliers afin de les sensibiliser et de les inciter à planter local.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Pépinéristes locaux	Cible : Habitants de la CCHCPP possédant un jardin
Financements possibles	Fonds propres de la collectivité		
Points de vigilance	- Essences labellisées « végétal local » - Logistique et gestion administrative - Quantité		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

A4- O Accompagner les communes et les particuliers dans le choix des essences végétales			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.5 Développer le patrimoine arboré et arbustif sur le territoire, notamment en zone bâtie			Court, moyen et long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de communes accompagnées, nombre de particuliers accompagnés			
Contexte et enjeux	Les espaces verts jouent différents rôles dans l'action face aux changements climatiques : séquestration carbone, infiltration des eaux pluviales, ilots de fraîcheur, biodiversité... Le patrimoine arboré et arbustif est particulièrement actif en ce sens, et doit donc être développé. Le choix des essences joue un rôle important dans les services écosystémiques rendus. Il convient donc de conseiller les communes et les particuliers pour leurs projets de plantations, en les orientant vers des essences adaptées aux changements climatiques et au contexte local.		
Description	Cette action consiste à accompagner les communes et les particuliers dans le choix des essences végétales (adaptation aux changements climatiques, biodiversité, allergies, aspects en eau...), en se basant notamment sur l'étude SESAME, ainsi que sur les modalités d'implantation et d'association (hydrologie régénérative).		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires :	Cible : Communes et habitants de la CCHCPP
Financements possibles			
Points de vigilance	- Adapter les essences et la gestion aux enjeux locaux - Sensibilisation auprès de la population et des élus - Développer l'expertise en interne - Temps de gestion si forte demande		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Oui

A4- P Valoriser et sauvegarder les vergers dans les documents d'urbanisme			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.6 Valoriser les vergers			Court, moyen et long terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de documents d'urbanisme intégrant des mesures sur les vergers dans leur règlement			
Contexte et enjeux	Les vergers jouent un rôle important pour la biodiversité et face aux changements climatiques, en sus de contribuer à une production alimentaire locale. L'étude Trame Verte et Bleue (TVB) menée à l'échelle de la CCHCPP a souligné que les vergers étaient en déclin sur le territoire, et préconise notamment de maintenir les vergers existants et de les valoriser, mais également de créer de nouveaux vergers. L'intégration des vergers au document d'urbanisme permettrait de mieux les préserver et de les valoriser.		
Description	Cette action consiste à valoriser et sauvegarder les vergers dans les documents d'urbanisme.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible : CCHCPP et ses communes membres
Financements possibles			
Points de vigilance	- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux en cas de modification ou révision - Intégration au règlement d'un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Entretien et/ou restauration des vergers dégradés		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

A4- Q Identifier les vergers « orphelins » en vue de permettre leur exploitation collective			
Objectif auquel répond l'action			Temporalité
A4.6 Valoriser les vergers			Court terme
Indicateurs de suivi			
Nombre de vergers « orphelins » identifiés, nombre de vergers restaurés			
Contexte et enjeux	Les vergers jouent un rôle important pour la biodiversité et face aux changements climatiques, en sus de contribuer à une production alimentaire locale. L'étude Trame Verte et Bleue (TVB) menée à l'échelle de la CCHCPP a souligné que les vergers étaient en déclin sur le territoire, et préconise notamment de maintenir les vergers existants et de les valoriser, mais également de créer de nouveaux vergers. Pour ce dernier point, les vergers dégradés, en friche ou sans propriétaire, représentent un potentiel de développement rapide.		
Description	Cette action consiste à identifier les vergers "orphelins" (en friche, sans propriétaire...) en vue de permettre leur exploitation collective, sur le modèle des jardins partagés. Cela permettrait de créer du lien social, tout en assurant une production alimentaire locale bénéfique à la biodiversité.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible :
Financements possibles	Département de la Moselle		
Points de vigilance	- Coûts d'entretien et/ou restauration des vergers dégradés - Mobilisation des habitants - Essences fruitières locales		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Non	Oui	Non

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_1

A4- R

Se lancer dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de se doter d'un levier d'action permettant le contrôle du droit du sol à la parcelle

Objectif auquel répond l'action		Temporalité	
Multiples		Moyen terme	
Indicateurs de suivi			
Réalisation			
Contexte et enjeux	Les documents d'urbanisme constituent un levier pour agir sur différentes thématiques simultanément : habitat, espaces naturels, agricoles et forestiers, énergie renouvelable, ressource en eau... Plusieurs actions ciblent d'ailleurs les documents d'urbanisme (A2-W, A3-U, A4-G, A4-J, A4-P). Doter la CCHCPP d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permettrait de disposer d'un seul et même document réglementant le droit du sol à la parcelle pour l'ensemble du territoire.		
Description	Cette action consiste à se lancer dans l'élaboration d'un PLUI afin de se doter d'un levier d'action permettant le contrôle du droit des sols à la parcelle.		
Acteurs associés	Pilote : CCHCPP	Partenaires : Communes	Cible :
Financements possibles	Fonds propres de la CCHCPP		
Points de vigilance	- Temps d'élaboration - Concertation - Compatibilité avec le PCAET et avec le SCoTAM		

Réduction GES	Réduction consommation énergétique	Amélioration qualité de l'air
		
Biodiversité et ressources naturelles	Moyens financiers	Moyens humains
		
Production d'énergie renouvelable	Atténuation	Adaptation
Possible	Oui	Oui

Plan Climat Air Energie Territorial

PHASE 2 : Stratégie



Table des matières

INTRODUCTION.....	2
A. DEFINITION ET ARTICULATION REGLEMENTAIRE	2
<i>Définition</i>	2
<i>L'articulation réglementaire du PCAET.....</i>	2
<i>L'articulation du PCAET avec les autres démarches de la CCHCPP.....</i>	4
B. RAPPEL DU CONTEXTE TERRITORIAL	5
C. SYNTHÈSE DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC DE LA CCHCPP	5
D. METHODOLOGIE, GRANDS AXES.....	7
E. CHOIX DES HORIZONS ET SCENARISATION	8
<i>Choix des horizons</i>	8
<i>Coût de l'inaction face au réchauffement climatique</i>	8
<i>Scénario sans action supplémentaire</i>	11
<i>Scénario PCAET.....</i>	15
<i>Synthèse de la scénarisation</i>	19
PRESENTATION DES OBJECTIFS.....	21
OBJECTIFS GLOBAUX	21
1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	21
2. Réduire la consommation d'énergie finale.....	23
3. Améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère.....	24
OBJECTIFS PAR AXE STRATEGIQUE	26
Axe 1 : Mobilité, cadre de vie et tourisme durable.....	26
Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et réduire les déchets	31
Axe 3 : Repenser l'économie du territoire	34
Axe 4 : Améliorer le bâti et le préserver des risques naturels.....	36
VUE D'ENSEMBLE DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE	41

Introduction

A. Définition et articulation réglementaire

Définition

La stratégie territoriale constitue la deuxième étape de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Elle fait suite au diagnostic territorial, et précède le programme d'actions ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation.



La stratégie territoriale est définie dans l'alinéa II de l'article R-229-51 du Code de l'Environnement comme suit :

« La stratégie territoriale identifie les **priorités** et les **objectifs** de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les **conséquences** en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants** :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
8. Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
9. Adaptation au changement climatique. »

L'articulation réglementaire du PCAET

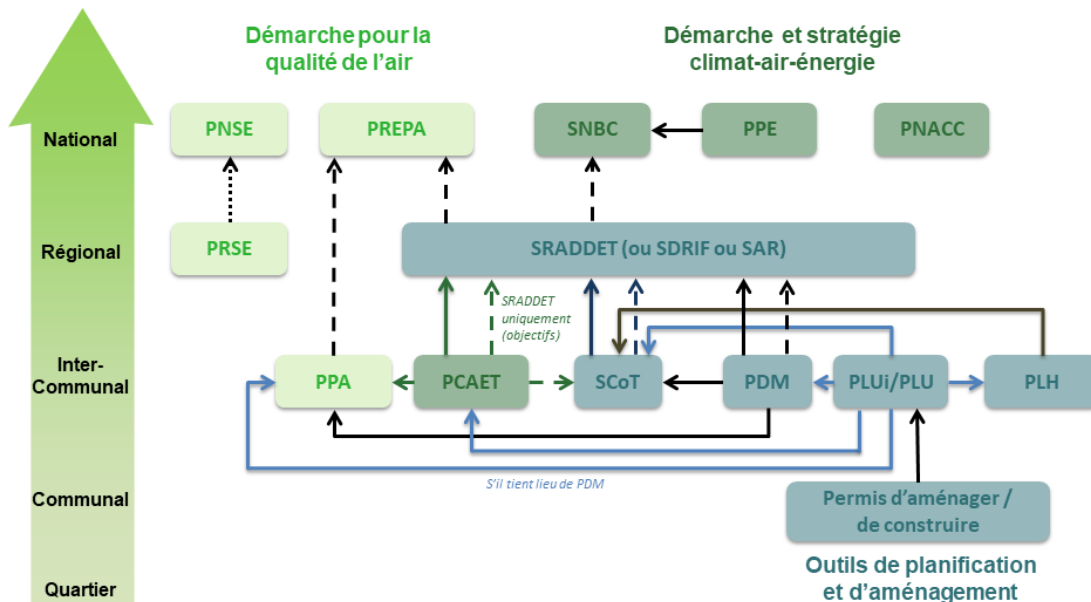
Rapport de compatibilité avec les autres documents stratégiques

La stratégie du PCAET doit être compatible avec les règles du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)¹ du Grand Est. Les Plan locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) devront eux être compatibles avec le PCAET. Dans la hiérarchie des normes, « être compatible » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ».

¹ Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est un document de planification intégrateur et prescriptif à échelle régionale (Grand Est en l'occurrence). Il précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

Rapport de prise en compte

La stratégie du PCAET doit également prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM)², les objectifs du SRADDET ainsi que la Stratégie nationale bas carbone (SNBC)³ tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte. « Prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».



Légende:

- « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

Glossaire des sigles

PNSE Plan National Santé-Environnement
PPA Plan de Protection de l'Atmosphère
PREPA Plan de Réduction des Polluants Atmosphériques
PRSE Plan Régional Santé-Environnement
PUQA Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air
PCAET Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PNACC Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PPE Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
SNBC Stratégie Nationale Bas-Carbone
PDU Plan de Déplacements Urbains
PLH Programme Local de l'Habitat
PLU Plan Local d'Urbanisme
PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PRQA Plan Régional de la Qualité de l'Air
SAR Schéma d'Aménagement Régional
SCoT Schéma de Cohérence Territoriale
SRCAE Schéma Régional Climat-Air-Énergie
SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : Agence de la transition écologique (ADEME), 2023

² Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) est un document de planification à échelle infrarégionale. Il définit les grandes orientations pour aménager et développer le territoire à long terme (pour les 20 ans à venir), tout en préservant les équilibres naturels.

³ La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est la feuille de route nationale pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable, et fixes des objectifs à court et moyen termes via les budgets-carbone.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015 évoquait les objectifs chiffrés suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ;
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique prévus par le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques ;
- Disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments est rénové suivant les normes "bâtiment basse consommation" ou assimilées, à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant prioritairement les ménages aux revenus modestes ;
- Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.
- Réduire les déchets à la source et développer de l'économie circulaire. La quantité des déchets mis en décharge devra être réduite de moitié d'ici à 2025, avec un objectif de recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2025 et de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics en 2020.

L'articulation du PCAET avec les autres démarches de la CCHCPP

Le PCAET n'est pas une démarche isolée ; il s'inscrit dans la continuité de plusieurs études ou démarches déjà menées ou en cours, dont les thématiques rejoignent celle du PCAET. La CCHCPP a ainsi signé en décembre 2021 un Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) avec l'Etat et la Région Grand Est. La collectivité s'est également lancée dans la définition d'un projet de territoire en avril 2023. En parallèle, sur le volet des mobilités, la CCHCPP s'est lancée en avril 2023 dans la réalisation d'un Plan des Mobilités simplifié (PDMS) et d'un schéma directeur cyclable (SDC), en partenariat avec l'agence d'urbanisme des agglomérations de Moselle (AGURAM). Enfin, la Communauté de communes a mandaté une étude de préfiguration pour la mise en place de paiements pour services environnementaux à destination des agriculteurs du territoire.

B. Rappel du contexte territorial

La Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) est constituée de 28 communes, dont les deux principales en termes d'habitants et de services sont Courcelles-Chaussy (2 961 habitants en 2020) et Vigy (1691 habitants). La CCHCPP regroupe 19 243 habitants en 2020 pour une superficie totale de 258 kilomètres carrés. Il s'agit d'un territoire à dominance rurale, dont la moitié de la superficie est occupée par des terres agricoles. L'activité agricole y est variée : on retrouve tout aussi bien des prairies que des cultures céréalières, du maraîchage... À cela s'ajoutent plus de 7000 hectares de forêt, qui contribuent également au patrimoine naturel du territoire.

Le caractère rural du territoire et la grande mobilité des habitants, couplés à une desserte limitée en transports en communs, entraîne une forte dépendance au transport routier. Le territoire est d'ailleurs traversé par l'autoroute A4.

La Communauté de communes est labellisée Territoire engagé pour la nature (TEN), ce qui récompense son engagement en faveur de la biodiversité.

Une communication spécifique est dédiée au PCAET : un onglet sur le site internet de la CCHCPP y est dédié, des publications ont été réalisés sur différents réseaux sociaux (Facebook, PanneauPocket...) ainsi que dans la presse écrite (Républicain Lorrain, magazine Vies Communes...). Une réunion publique a également été organisée fin mars 2023 pour présenter le diagnostic du PCAET aux habitants du territoire.

C. Synthèse des enjeux issus du diagnostic de la CCHCPP

Le diagnostic territorial du PCAET de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) a permis de faire ressortir plusieurs chiffres clés :

- une **consommation d'énergie finale** annuelle de **573 GWh** (en 2019), soit **29,8 MWh par habitant** ;
- des **émissions totales de gaz à effet de serre** (GES) de **158 000 tonnes de CO₂éq** en 2019, soit **8,2 tonnes par habitant** ;
- une **production d'énergie renouvelable** annuelle de **88 GWh** (en 2019) ;
- une capacité de **stockage carbone** annuelle de **35 000 tonnes de CO₂éq** (en 2019).

Le diagnostic territorial a également mis en évidence les enjeux suivants :

 Mobilités	• 9 habitants sur 10 se déplacent principalement en voiture • Le transport routier est le : ➔ 1^{er} secteur en termes d'émissions de GES (50% des émissions totales !) ➔ 2^{ème} secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques ➔ 1^{er} secteur en termes de consommation d'énergie Enjeu : réduire la dépendance à la voiture et favoriser les mobilités douces ou bas carbone
 Agriculture	• 51% (+ 18% de prairies) du territoire occupé par des terres agricoles • 2^{ème} secteur en termes d'émissions de GES • 1^{er} secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques • Secteur responsable de 97% des émissions d'ammoniac (NH₃) Enjeu : Faire évoluer les pratiques et les systèmes de production en vue de réduire les émissions du secteur et de faire face aux défis que soulève le réchauffement climatique.
 Bâti et habitat	• 1 logement sur 4 construit avant 1971 (passoires thermiques) • 2^{ème} secteur en termes de consommation d'énergie • 3^{ème} secteur en termes d'émissions de GES • 3^{ème} secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques Enjeu : Rénover les bâtiments aux mauvaises performances énergétiques ; réduire les installations fonctionnant aux énergies fossiles (chaudières à fioul etc) ; adapter les nouvelles constructions au changement climatique.
 Stockage carbone	• Un cinquième des émissions totales de GES séquestrés sur le territoire • Le territoire est couvert à 28% de forêt et à 18% de prairie • Les forêts de feuillus représentent le principal stock de carbone de la collectivité, devant les cultures et les prairies. Enjeu : Préserver les espaces naturels (forêts, prairies, haies...), véritables puits de stockage carbone, et effectuer de nouvelles plantations en lien avec la Trame verte et bleue
 Energies renouvelables	• 64% de l'énergie consommée sur le territoire provient de produits pétroliers • Un potentiel de développement intéressant pour plusieurs filières : solaire photovoltaïque, aérothermie, valorisation énergétique des déchets... Enjeu : Développer davantage les énergies renouvelables sur le territoire afin de pouvoir faire face à une future crise énergétique.
 Adaptation et prévention des risques naturels	• Territoire sujet aux inondations, aux mouvements de terrains et au retrait-gonflement des argiles • Au moins 20 communes (sur 28) touchées par des phénomènes de ruissellement et/ou de coulées d'eau boueuses Enjeu : Limiter les risques et préparer le territoire à faire face à de tels sinistres, afin de réduire leur impact sur les milieux, les bâtiments et la population.

D'autres enjeux s'ajoutent à ceux-ci, comme la qualité de l'air, le cadre de vie des habitants ou encore le développement de solutions et de projets innovants permettant des économies d'eau et d'énergie.

D. Méthodologie, grands axes

La définition d'une stratégie territoriale chiffrée est un exercice technique impliquant des choix politiques. La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) a donc placé les élus au cœur de l'élaboration de la stratégie territoriale de sa démarche PCAET.

Le travail sur la stratégie a principalement été effectué en Commission PCAET de la CCHCPP.

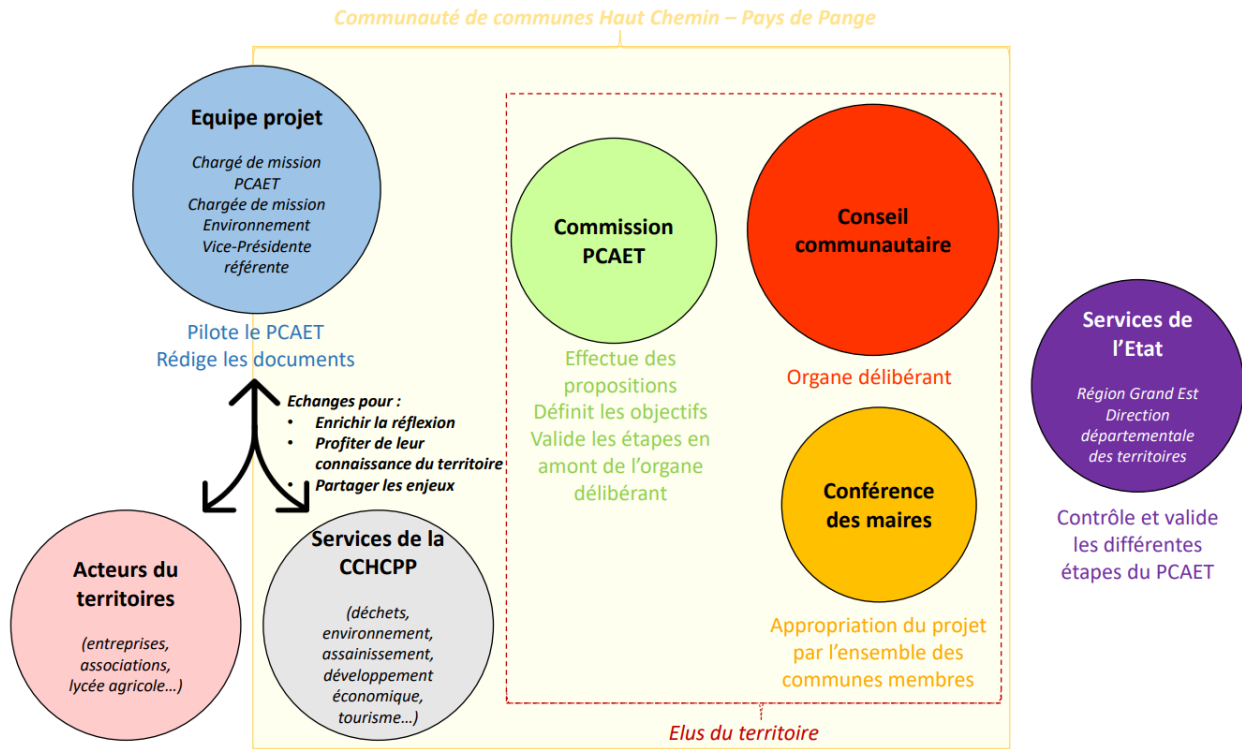


Figure 2 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET

Une fois le diagnostic finalisé et présenté à la Commission PCAET, les quatre grands axes stratégiques suivants ont été définis en réponse aux enjeux identifiés :

Mobilité, Cadre de vie et Tourisme durable Finalités : - Sensibiliser aux meilleures pratiques et faire changer les mentalités afin de réduire l'impact du transport routier - Faire du caractère ruro-naturel du territoire un atout pour le cadre de vie et le tourisme durable	Développer les énergies renouvelables et réduire les déchets Finalités : - Se préparer à faire face à de futures crises énergétiques en augmentant la performance énergétique du territoire - Réduire et mieux valoriser les déchets du territoire
Repenser l'économie du territoire Finalités : - Adapter la production agricole et ses pratiques aux enjeux climatiques - Valoriser durablement les ressources du territoire	Améliorer le bâti et le préserver des risques naturels Finalités : - Adapter le bâti et les infrastructures au changement climatique - Se prémunir face à l'augmentation des risques naturels

Ces grands axes stratégiques ont permis d'organiser la définition d'objectifs. **Certains objectifs sont cependant transversaux.**

De plus, des entretiens individuels avec les maires des différentes communes du territoire ont été menés, afin de recueillir leurs points de vue, leurs priorités et leurs idées en vue d'enrichir la réflexion sur la stratégie. Les rencontres ont été organisées durant l'été 2023. Un questionnaire à l'attention des habitants a également été diffusé, les interrogeant entre autres sur leurs priorités et leurs propositions d'actions (possibilité de répondre en ligne ou par papier du 24 juillet au 17 septembre).

En parallèle de la démarche PCAET, la Communauté de Communes est également engagée dans la définition d'un **projet de territoire, d'un Plan des mobilités simplifié et d'un Schéma directeur cyclable**. Des éléments issus des différentes concertations (enquête, ateliers thématiques...) dans le cadre de ces autres démarches ont pu être intégrés à la réflexion sur la stratégie territoriale du PCAET.

E. Choix des horizons et scénarisation

Choix des horizons

La Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange a choisi les **horizons 2030 et 2050** pour la définition des objectifs de son PCAET. Ces deux horizons sont également ceux de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et du SRADDET Grand Est, ce qui permet de se caler sur les objectifs de ce dernier (en les adaptant au territoire). L'horizon 2030 permet ainsi non seulement de fixer un cap à moyen terme, mais concorde également avec l'année lors de laquelle le PCAET devra être révisé (6 ans après adoption, soit 2030). L'horizon 2050 permet quant à lui une vision à plus long terme, avec en ligne de mire la neutralité carbone du territoire national pour cet horizon.

Coût de l'inaction face au réchauffement climatique

Le réchauffement climatique et ses conséquences impactent les milieux humains, agricoles et naturels (Figure 3). Sans mesures pour atténuer ce phénomène et s'adapter à ses conséquences, les coûts engendrés par les changements climatiques ne feront qu'augmenter. Le coût de l'inaction est multiple : énergétique, et donc financier bien sûr, mais aussi environnemental, alimentaire, sanitaire...

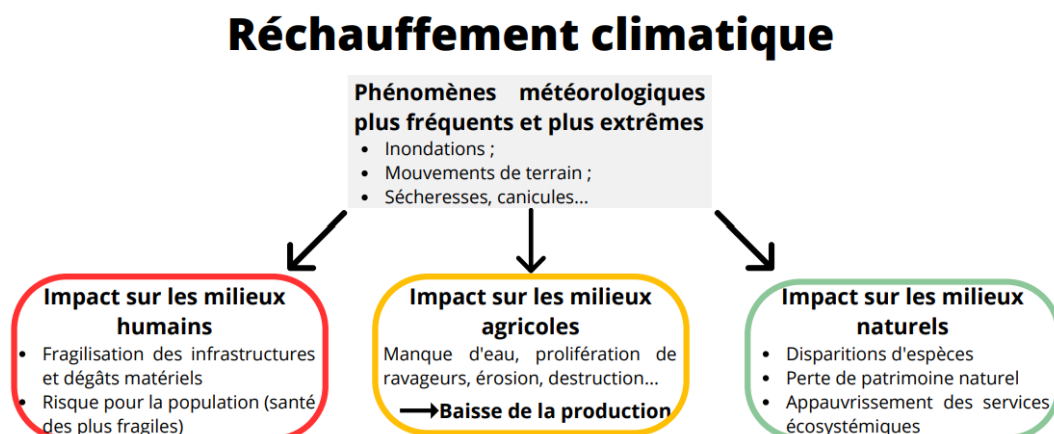


Figure 3 : Les principaux impacts du réchauffement climatique. CCHCPP, 2023

Coût énergétique

En 2020, la facture énergétique de la CCHCPP s'élevait à 51 millions d'€ par an, soit 2650 €/habitant/an. Le mix énergétique était le suivant (pour l'énergie consommée) : 59% produits pétroliers, 17% d'électricité, 10% de gaz naturel, 7% de bois-énergie et 8% d'autre ENR. Ainsi en 2020, les produits pétroliers représentaient 33,5 M€ de dépenses, l'électricité 9,21 M€ et le gaz naturel 3,44 M€.

Le prix des produits pétroliers est en augmentation ces dix dernières années⁴. En 2012, le prix moyen de l'essence était d'1,65€/L, et le gazole de 1,46€/L. En 2022, la moyenne annuelle était de 1,83€/L pour l'essence et de 1,86€/L pour le gazole. Le fioul domestique est lui passé de 584€ les 1000 L en 2009 à 939 € les 1000L en 2019. Cela représente respectivement une hausse de 11%, 27% et 61% sur 10 ans, soit **une hausse moyenne de 33% pour les trois principaux produits pétroliers consommés sur le territoire.**

Le prix de l'électricité est également en augmentation depuis 10 ans⁵. En effet, en 2011 un kWh coûtait 0,1168€, contre 0,2276€ en 2023. Cela représente une évolution de +95% ! D'après l'association Hellowatt, **à l'horizon 2030, la hausse devrait être d'au moins 50% par rapport à 2020**, soit une évolution d'entre 3 et 5% par an.

Au niveau du **gaz naturel**, la moyenne française (TTC) était de 68€/MWh en 2012 et de 96€/MWh en 2022⁶. Cela représente une **hausse de 41% sur 10 ans.**

En appliquant les hausses prévues sur les dix prochaines années (+50% pour l'électricité, + 33% pour les produits pétroliers et + 41% pour le gaz) avec le mix énergétique de 2020, et sans augmenter la production d'énergie renouvelable ni réduire la consommation énergétique, la facture énergétique de la CCHCPP pourrait s'élever à 69 millions d'euros par an en 2030, soit une hausse de 35%.

Coût de la perte des services écosystémiques⁷

Les changements climatiques ont des conséquences sur la ressource en eau et le milieu naturel. Un document de France Stratégie paru en mars 2023⁸ dresse le tableau des impacts attendus dans différents domaines affectés par le changement climatique, dont l'environnement.

En effet, au niveau de la ressource en eau, **les variations des précipitations liées aux changements climatiques pourraient entraîner une baisse de 10 à 40% du débit annuel moyen des cours d'eau, accompagnée d'une baisse de recharge des nappes phréatiques.** Les secteurs économiques consommateurs d'eau pourraient ainsi subir des pertes économiques en cas de restriction d'accès à la ressource. C'est notamment le cas pour l'activité agricole ou encore certaines filières énergétiques. L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) évaluait les coûts engendrés par le déficit en eau à entre 5 et 10 milliards d'euros à l'échelle française. Ramenés au nombre d'habitants de la CCHCPP, cela représenterait entre 1,5 et 3 millions d'euros.

⁴ Source : INSEE, Prix moyens annuels de vente au détail en métropole, 2023

⁵ Voir <https://www.hellowatt.fr/contrat-electricite/evolution-prix-electricite>

⁶ Source : Vie-publique.fr, SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité, 2023

⁷ Les services écosystémiques correspondent aux biens et services rendus par les écosystèmes et leur fonctionnement, et qui bénéficient au bien-être et au développement humain. On en distingue 4 grandes catégories : les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de support et les services culturels.

⁸ France Stratégie, 2023 : [Coût de l'inaction face au changement climatique en France : que sait-on ?](#), document de travail, mars, 80 p.



Rien qu'au niveau de la filière agricole, le coût des impacts et solutions d'adaptations (augmentation de l'irrigation) est estimé à 3 milliards d'euros par an à l'échelle nationale. Ramené au nombre d'habitants de la CCHCPP, cela correspond à 900 000 euros par an. À cela s'ajoutent une perte de productivité (du fait de la baisse du rendement du blé, de la perte de production fourragère, de sécheresses...), la perte de cultures du fait de l'érosion ou de la prolifération de ravageurs... Tout cela pourrait se répercuter sur la disponibilité et le coût des produits alimentaires.

Concernant les impacts sur les milieux naturels, les plus visibles pourraient être au niveau des forêts. Avec l'augmentation du stress hydrique, le risque de feux de forêt augmente, et le rendement de l'activité forestière pourrait baisser. La perte de surface forestière impliquerait également une baisse de la séquestration carbone, et pourrait entraîner une perte de biodiversité. Globalement, le réchauffement climatique menace la biodiversité, en entraînant la migration ou la disparition locale de certaines espèces, voire d'écosystèmes, et favorise la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. Le service de séquestration carbone dans les écosystèmes est estimé à 7 milliards d'euros par an, et les services rendus par la pollinisation à entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros par an à l'échelle nationale. Ramené au nombre d'habitants de la CCHCPP, cela représente entre 2,8 et 3,7 millions d'euros par an.

Coût sanitaire

Les changements climatiques ont également des conséquences sur la santé humaine.

Les vagues de chaleur, de plus en plus fréquentes et longues avec le réchauffement climatique, sont accompagnées d'une surmortalité : + 1462 décès en 2019, + 1924 décès en 2020 par exemple, d'après Santé publique France. Entre 2015 et 2020, le coût lié à la mortalité en excès en période caniculaire est de 30 milliards d'euros à l'échelle de la France métropolitaine⁹, soit près de 9 millions sur 5 ans ramené à la population de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Le GIEC estime dans son 6^{ème} rapport¹⁰ qu'avec une augmentation de +1,5°C d'ici 2100, il pourrait y avoir 30 000 décès annuels à l'échelle européenne pour cause de chaleur extrême. En cas d'augmentation de +3°C, ce chiffre serait multiplié par 3. Or, cette augmentation moyenne de +3°C serait atteinte d'ici 2100 dans le cas du scénario RCP 6.0 du GIEC, qui table sur une stabilisation des émissions de GES avant la fin du XXI^{ème} siècle à un niveau moyen. Dans le scénario RCP 8.5, le plus pessimiste (on ne change rien, les émissions de GES continuent d'augmenter), l'augmentation de la température moyenne d'ici 2100 serait de l'ordre de +4,6°C, ce qui aggraverait encore plus l'impact sur la mortalité.

⁹ Adélaïde L, Chanel O, Pascal M. Évaluation monétaire des effets sanitaires des canicules en France métropolitaine entre 2015 et 2020. Bull Epidemiol Hebd. 2021;(12):215-23. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2021/12/2021_12_2.html

¹⁰ Giec (2022), Climate Change 2022. Impacts, Adaptation and Vulnerability, sixième rapport d'évaluation du Giec, contribution du groupe II, février.



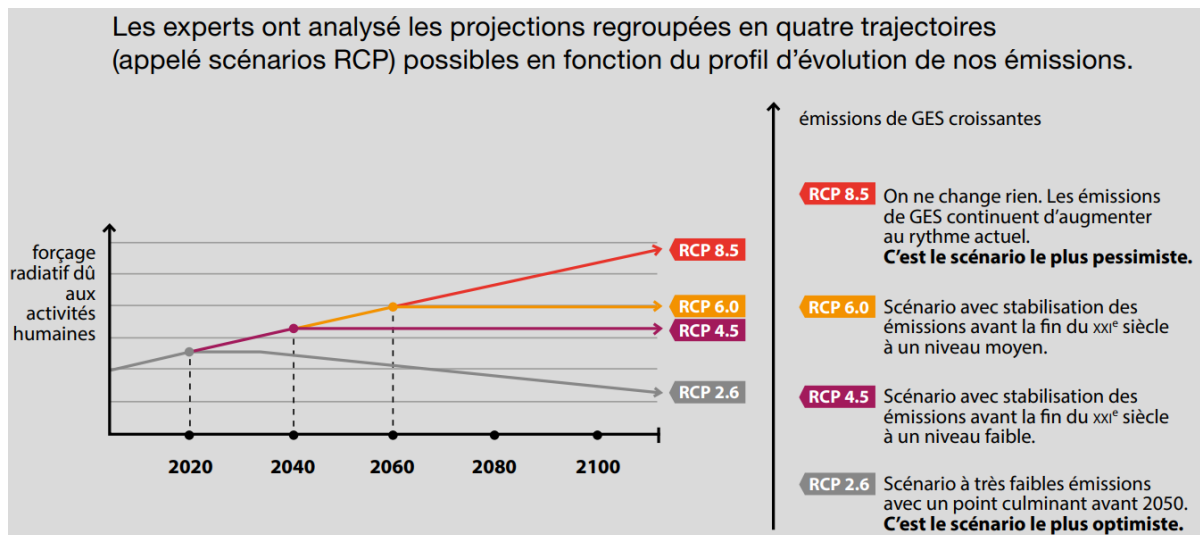


Figure 4 : Les différents scénarios d'évolution des émissions de GES du GIEC. Source : Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, 2015

À l'échelle française, dans le cas du scénario RCP 8.5 du GIEC, **1% des décès à l'échelle nationale en 2050 pourraient être imputés à la température.**

Les fortes chaleurs ont également un impact négatif sur la productivité au travail et l'activité sportive.

Scénario sans action supplémentaire

Méthodologie

La scénarisation des trajectoires sans action supplémentaire a été établie à partir du scénario « Avec Mesures existantes » 2023 (AME 2023) du Ministère de la Transition Ecologique, qui intègre les dernières données disponibles ainsi que l'impact des politiques et mesures adoptées jusqu'au 31 décembre 2021¹¹.

Pour rapporter ce scénario national au territoire de la Communauté de communes, la méthodologie était la suivante : la part moyenne de l'EPCI dans les émissions de gaz à effet de serre nationales ou la consommation énergétique finale nationale a été calculée pour chaque secteur d'activité sur les 3 (ou 2) dernières années connues. Cette part moyenne a ensuite été appliquée aux valeurs prévues par le scénario national (de 2025 à 2050, par pas de 5 ans) pour extrapoler les valeurs pour chaque secteur à l'échelle de la CCHCPP. À titre d'exemple, le secteur des transports représentait en 2018 0,0591% des émissions nationales de GES, 0,0596% des émissions en 2019 et 0,0583% en 2020. La moyenne sur ces 3 années est de 0,059% des émissions nationales. Les valeurs de 2025 à 2050 ont donc été calculées en appliquant un facteur 0,00059 aux valeurs du scénario AME 2023. Les valeurs jusqu'à 2020 correspondent ainsi aux valeurs réellement mesurées, et les valeurs de 2025 à 2050 sont issues de cette extrapolation.

¹¹ Ministère de la Transition Ecologique (2023), *Synthèse du scénario « avec mesures existantes » 2023 (AME 2023), Projections climat et énergie à 2050*, synthèse, mars, 136 p.

Cette méthode, certes moins précise qu'une scénarisation effectuée directement à l'échelle du territoire (qui aurait nécessité une ingénierie de modélisation plus importante, dont la CCHCPP ne disposait pas), permet néanmoins d'estimer les trajectoires en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique finale dans un scénario « témoin », sans mesures supplémentaires amenées par la démarche PCAET.

Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Année	2018	2019	2020	2025	2030	3035	2040	2045	2050
Emissions de GES nationales en AME 2023 (en ktCO ₂ eq/an), hors changement d'utilisation des terres agricoles et forestières	443 321	434 540	392 963	377 098	343 634	315 137	292 779	276 258	270 842

Tableau 1 : Trajectoire nationale des émissions de gaz à effet de serre d'après le scénario AME 2023. Source : Ministère de la Transition écologique, 2023

Concernant l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES), le scénario AME 2023 prévoit d'ici 2030 une réduction de -36,8% des émissions de GES par rapport à 1990 à l'échelle nationale. Cela correspond à un écart de 17 millions de tonnes de CO₂eq avec les objectifs nationaux fixés par la loi, qui prévoient une réduction de 40% par rapport à 1990 à l'horizon 2030. En outre, la trajectoire de l'AME 2023 ne parviendrait pas à respecter les 3^{ème} et 4^{ème} budgets carbone. Enfin, à l'horizon 2050, il faudrait n'émettre plus que 136 500 ktCO₂eq pour tenir l'objectif fixé par la Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC) de -75% d'émissions de GES par rapport à 1990. Ce seuil serait largement dépassé d'après la trajectoire du scénario AME 2023, qui table sur 270 842 ktCO₂eq en 2050, soit une baisse des émissions de 50% seulement par rapport à 1990.

Rapporté à la CCHCPP, le scénario AME 2023 prévoit la trajectoire suivante pour l'évolution des émissions de gaz à effet de serre :

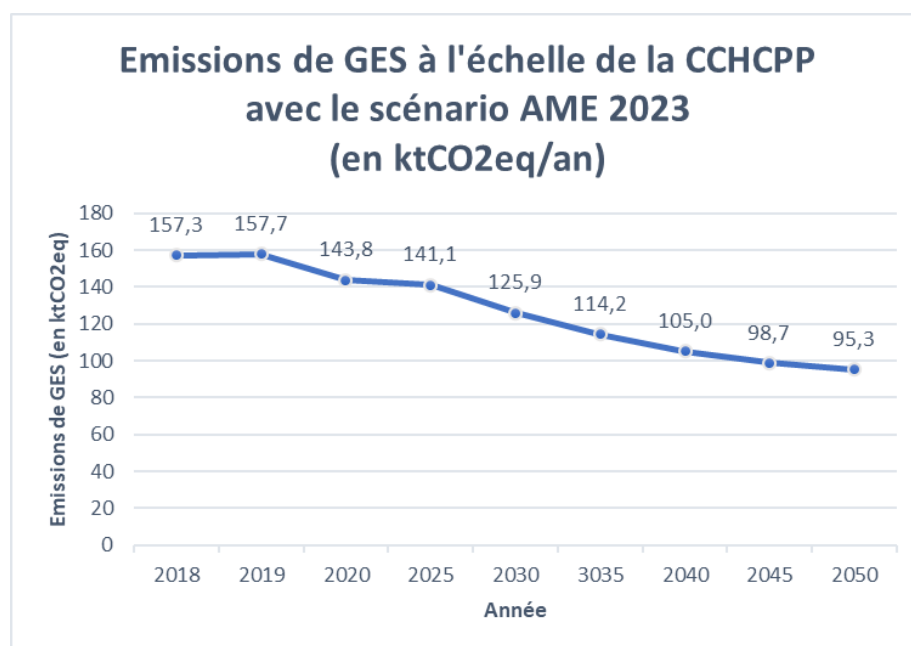


Figure 5 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre de la CCHCPP (en ktCO₂eq/an) suivant le scénario AME 2023 rapporté au territoire (hors changement d'utilisation des terres agricoles et forestières).

Sans mesures supplémentaires, les émissions de GES de la CCHCPP ne devraient baisser que de 22% à l'horizon 2030 et de 38,5% à l'horizon 2050 (par rapport à 1990). C'est largement inférieur aux objectifs nationaux (-40% d'ici 2030 et -75% d'ici 2050) et régionaux (-54% d'ici 2030 et -77% d'ici 2050).

D'après le scénario AME 2023 du Ministère de la Transition Ecologique rapporté au territoire de la CCHCPP, les mesures existantes ne suffiraient pas à atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et encore moins les objectifs régionaux.

Toujours en rapportant le scénario AME 2023 à la CCHCPP, l'évolution des émissions de GES par secteur d'activité a pu être estimée jusqu'à 2050 :

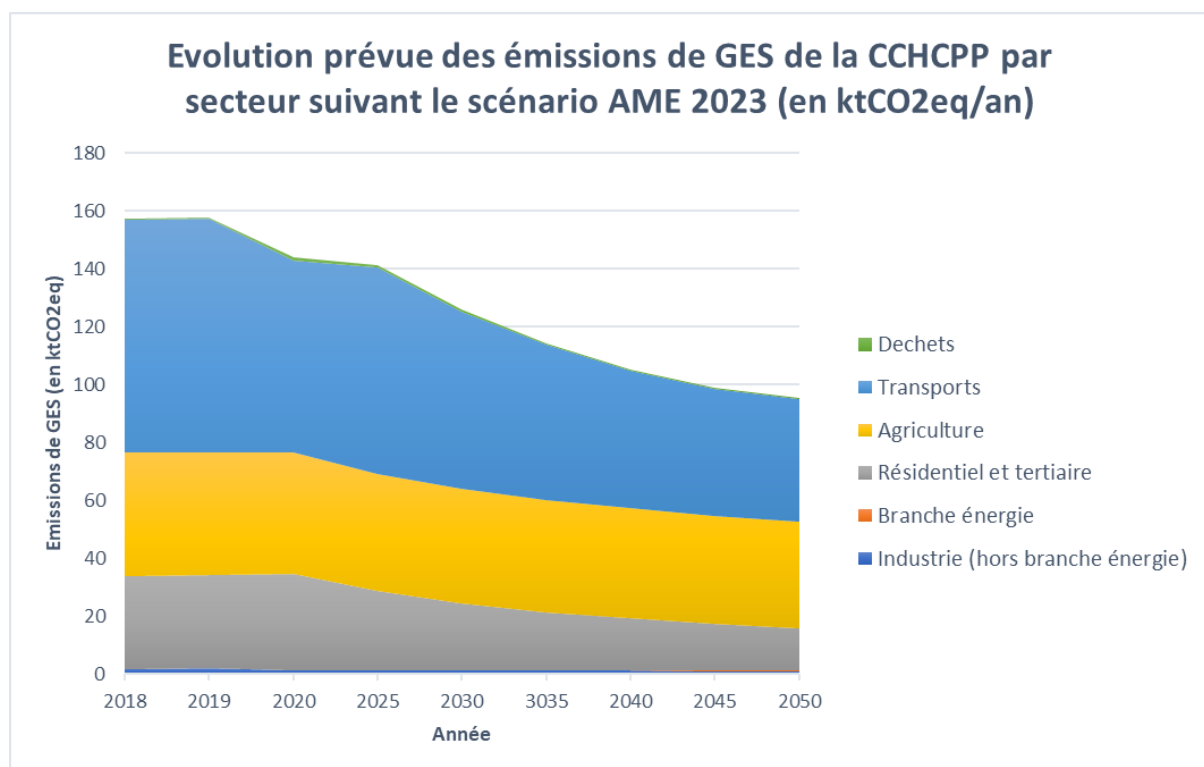


Figure 6 : Evolution prévue des émissions de GES de la CCHCPP par secteur suivant le scénario AME 2023 rapporté au territoire (en ktCO₂eq/an).

Les émissions de GES par secteur sur la CCHCPP d'ici 2050 apparaissent certes en baisse dans tous les secteurs, mais avec une trajectoire en pente douce. La plus grosse baisse s'effectue dans le secteur des déchets, avec une baisse de - 75% à horizon 2050 par rapport à 2020, mais cela ne représente que 900 tCO₂eq de moins que 30 ans plus tôt. Le secteur des transports restera le plus émetteur, malgré une baisse de l'ordre de 40 000 tCO₂eq en trente ans (entre 2020 et 2050).

Evolution de la consommation énergétique finale

Année	2019	2020	2025	2030	3035	2040	2045	2050
Consommation énergétique finale nationale en AME 2023 (en GWh)	1 609 000	1 484 500	1 507 800	1 432 400	1 394 600	1 363 700	1 344 800	1 336 900

Tableau 2 : Trajectoire nationale de la consommation énergétique finale d'après le scénario AME 2023. Source : Ministère de la Transition écologique, 2023

Concernant la consommation énergétique finale, le scénario AME 2023 prévoit à l'échelle nationale une réduction de 15% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2030 par rapport à 2012. C'est insuffisant pour atteindre l'objectif national fixé par la SNBC, à savoir une baisse de 20% à horizon 2030 par rapport à 2012.

Rapporté à la CCHCPP, le scénario AME 2023 prévoit la trajectoire suivante pour l'évolution de la consommation énergétique finale :

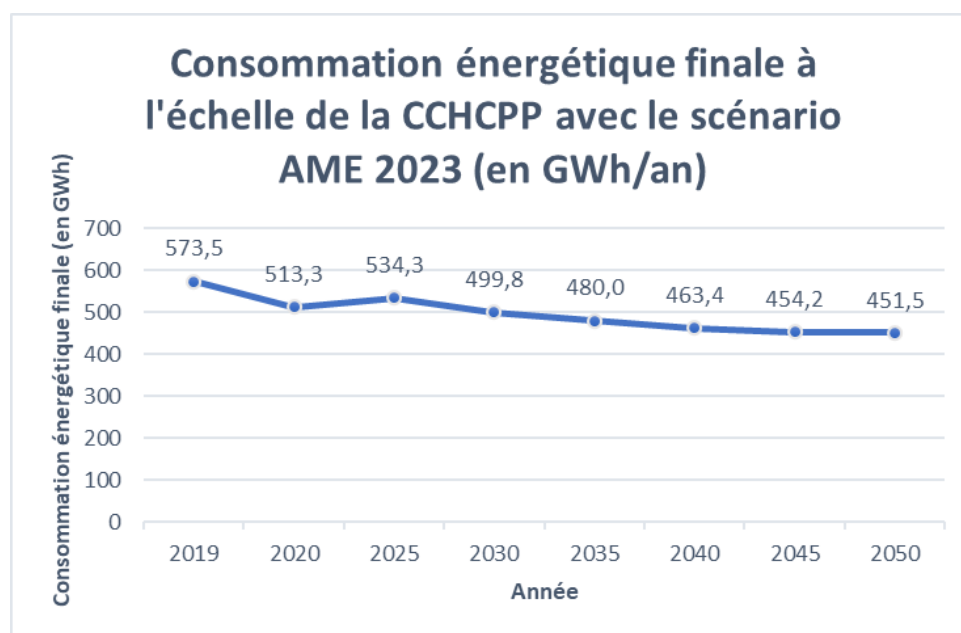


Figure 7 : Evolution de la consommation énergétique finale de la CCHCPP (en GWh/an) suivant le scénario AME 2023 rapporté au territoire.

Sans mesures supplémentaires, la consommation énergétique de la CCHCPP ne devrait baisser que de 12% d'ici 2030 et de 21% d'ici 2050 par rapport à 2012. C'est largement insuffisant pour atteindre les objectifs nationaux (-20% d'ici 2030 et -50% d'ici 2050) et régionaux (-29% d'ici 2030 et -55% par rapport à 2050).

D'après le scénario AME 2023 du Ministère de la Transition Ecologique rapporté au territoire de la CCHCPP, les mesures existantes ne suffiraient pas à atteindre les objectifs nationaux de réduction de consommation énergétique finale, et encore moins les objectifs régionaux.

Toujours en rapportant le scénario AME 2023 à la CCHCPP, l'évolution de la consommation énergétique finale par secteur d'activité a pu être estimée jusqu'à 2050 :

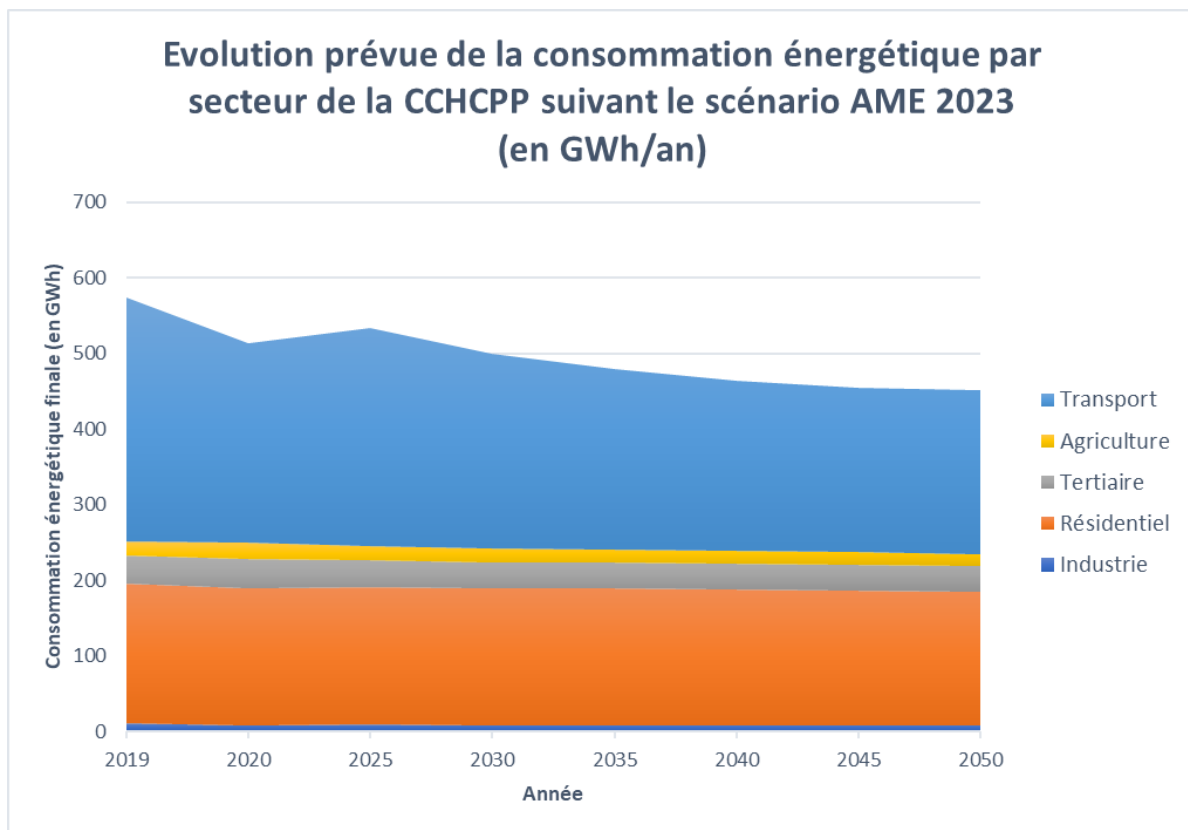


Figure 8 : Evolution prévue de la consommation énergétique par secteur suivant le scénario AME 2023 rapporté au territoire (en GWh/an)

La consommation énergétique par secteur de la CCHCPP d'ici 2050 apparaît en baisse dans tous les secteurs, sauf pour l'industrie, mais avec une trajectoire en pente douce. La plus grosse baisse s'effectue dans le secteur agricole, avec une baisse de – 23% à horizon 2050 par rapport à 2020, mais cela ne représente que 7 GWh de moins que 30 ans plus tôt. Le secteur des transports restera le plus consommateur, devant le secteur résidentiel, malgré une baisse de l'ordre de 47 GWh en trente ans (entre 2020 et 2050).

Scénario PCAET

Méthodologie

Le scénario retenu représente les trajectoires en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie en cas de respect des objectifs chiffrés fixés dans la stratégie du PCAET de la CCHCPP.

Les objectifs n'ayant été fixés que pour les horizons 2030 et 2050, une extrapolation linéaire a été réalisée entre les valeurs de 2020 (dernière valeur mesurée) et 2030, ainsi qu'entre 2030 et 2050.

Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange se fixe comme objectif une réduction de 40 % des émissions d’ici 2030 (par rapport à 1990) et de 77 % d’ici 2050 (par rapport à 1990).

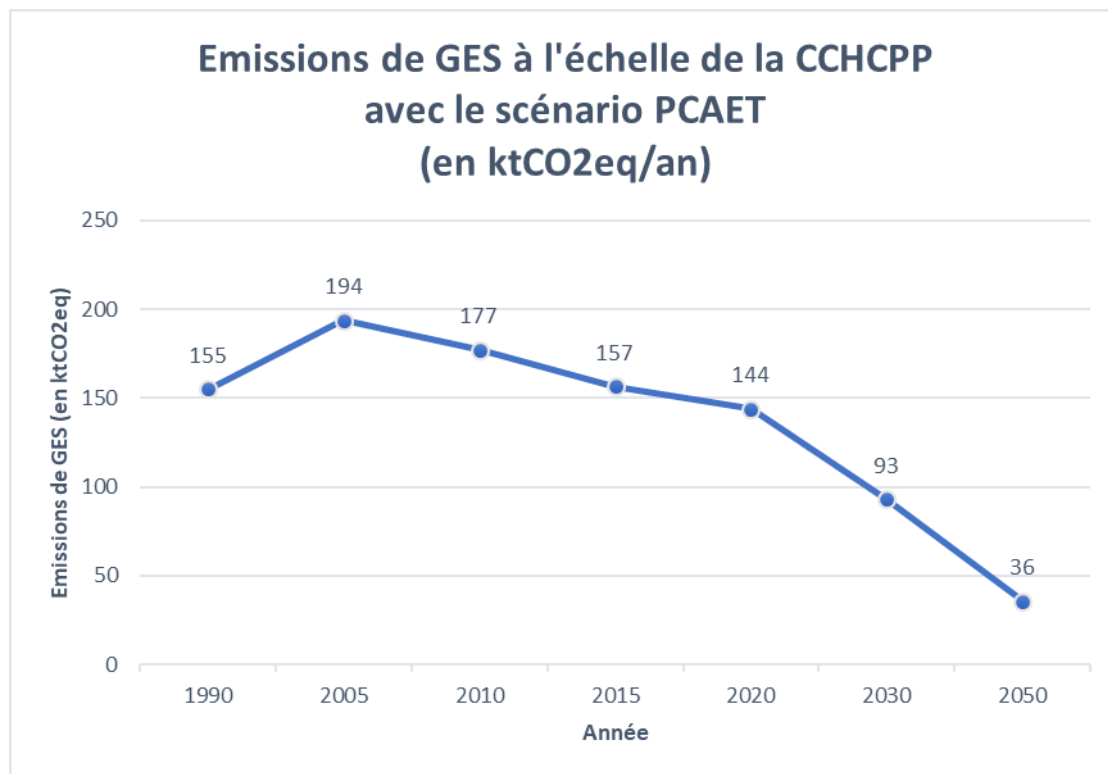


Figure 9 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre suivant le scénario PCAET de la CCHCPP. Source : ATMO Grand Est, Invent’Air 2023 pour les données de 1990 à 2020.

Si cet objectif est tenu, la CCHCPP sera conforme aux objectifs nationaux (-40% d’ici 2030 et -75% d’ici 2050) aux horizons 2030 et 2050.

Cependant, la baisse de 40% des émissions à horizon 2030 ne permettra pas de tenir l’objectif régional pour cette échéance (-54% d’ici 2030). La différence avec les objectifs régionaux serait de l’ordre de 22 ktCO₂eq. Ce retard serait toutefois rattrapé d’ici 2050, permettant de respecter l’objectif régional (-77% d’ici 2050) à cet horizon.

Ce scénario permet donc de respecter l’objectif régional de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2050, ainsi que l’objectif national à l’horizon 2030.

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'ici 2050 serait la suivante :

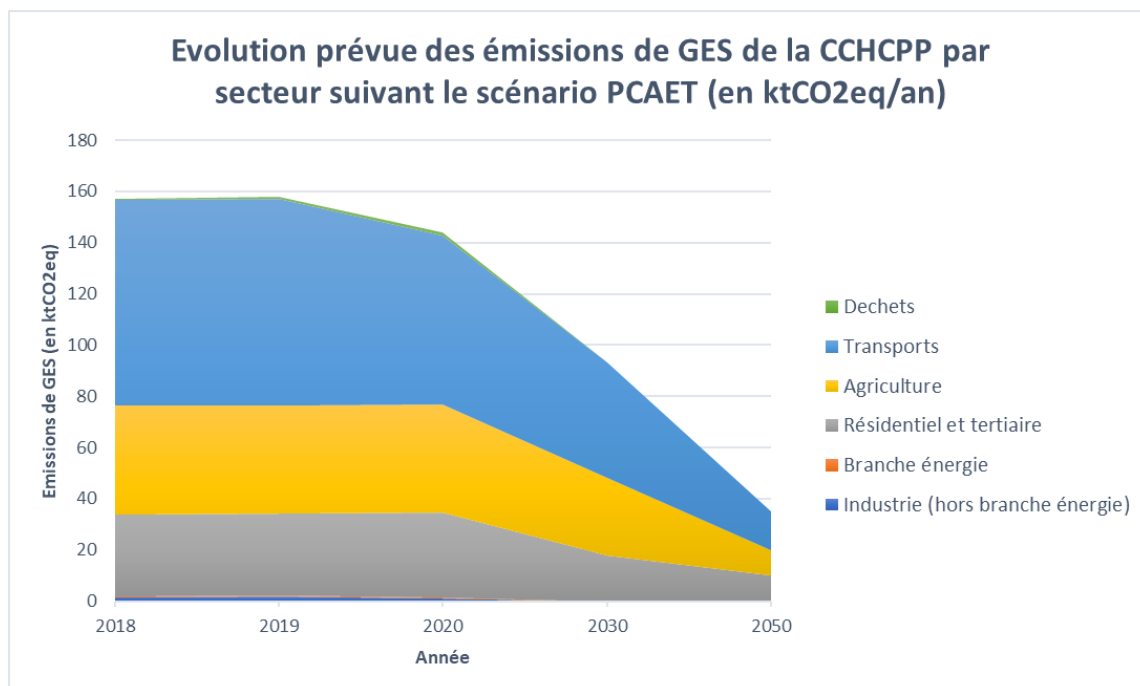


Figure 10 : Evolution prévue des émissions de gaz à effet de serre de la CCHCPP suivant le scénario PCAET. Source : ATMO Grand Est, Invent'Air 2023 pour les données de 2018 à 2020.

La trajectoire des émissions de gaz à effet de serre diminue pour chaque secteur dans le scénario PCAET. La baisse est particulièrement marquée dans le secteur des transports, avec une réduction des émissions de 77% à horizon 2050 par rapport à 2020, ce qui représente 51 000 tCO2eq de moins que 30 ans plus tôt. Le secteur des transports demeure cependant le plus émetteur de GES à l'horizon 2050. Le secteur agricole, deuxième plus émetteur de GES en 2020, voit quant à lui ses émissions réduites de 76% 30 ans plus tard.

Evolution de la consommation énergétique finale

Concernant la consommation énergétique finale, le scénario PCAET prévoit une réduction de 20% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2030, et de 50% à l'horizon 2050 (par rapport à 2012).

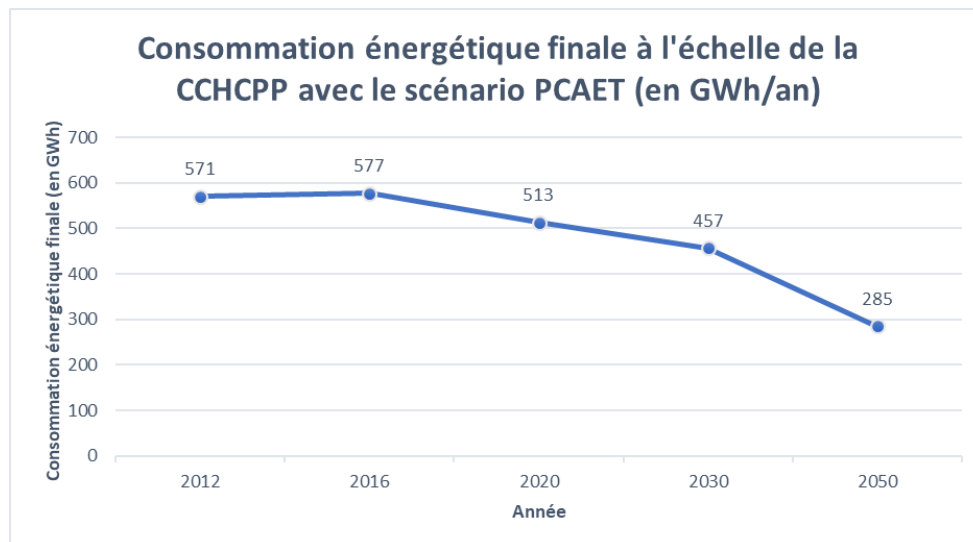


Figure 11 : Evolution de la consommation énergétique finale de la CCHCPP suivant le scénario PCAET. Les valeurs entre 2012 et 2020 correspondent à la consommation énergétique finale à climat réel, d'après les données de l'Invent'Air 2023 d'ATMO Grand Est.

Les objectifs nationaux fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone seraient ainsi respectés. Les objectifs régionaux ne seraient en revanche pas atteints ; en effet, le SRADDET Grand Est vise une réduction de 29% d'ici 2030 et de 55% d'ici 2050 de la consommation énergétique finale (par rapport à 2012). L'écart observé au niveau de la consommation énergétique de la CCHCPP serait de 52 GWh à l'horizon 2030, mais plus que de 28 GWh à l'horizon 2050.

Ce scénario permet ainsi de respecter les objectifs nationaux en termes de consommation énergétique aux horizons 2030 et 2050. Il ne permet cependant pas d'atteindre les objectifs régionaux, bien qu'il ne s'en éloigne pas à l'horizon 2050.

L'évolution de la consommation énergétique finale d'ici 2050 serait la suivante :

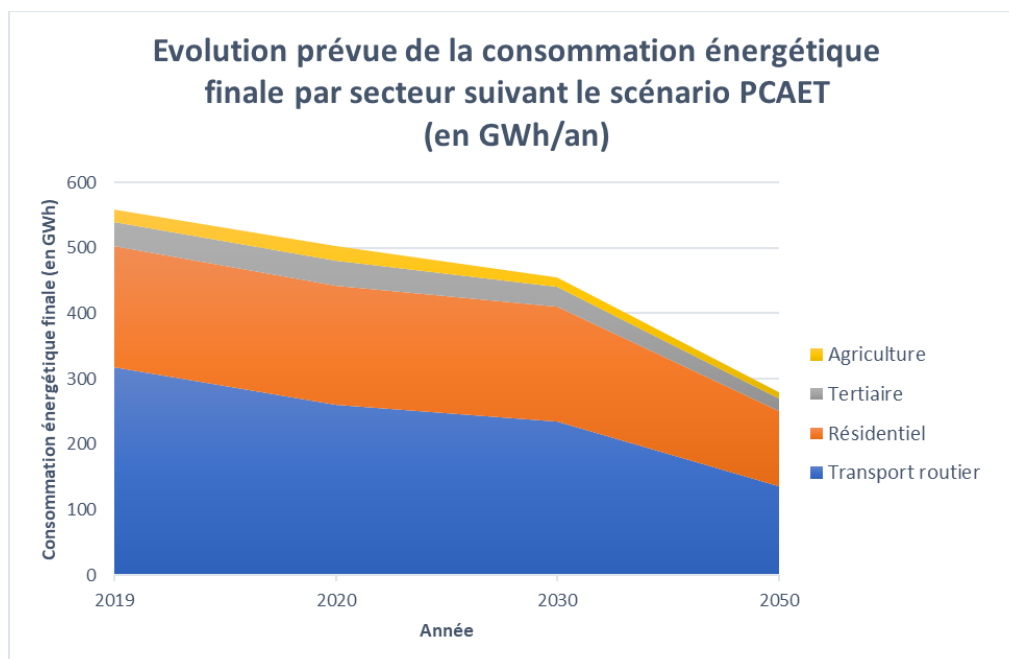


Figure 12 : Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel (en GWh/an) de la CCHCPP pour les 4 secteurs d'activité les plus consommateurs suivant le scénario PCAET. Source : ATMO Grand Est, Invent'Air 2023 pour les données de 2019 et 2020.

La consommation énergétique finale diminue dans tous les secteurs avec le scénario PCAET, avec une baisse plus marquée entre 2030 et 2050. La baisse la plus importante concerne le secteur agricole, avec une baisse de près de 55% de la consommation d'énergie du secteur à l'horizon 2050 par rapport à 2020. Cela ne représente cependant que 12 GWh de moins que 30 ans plus tôt. Le secteur du transport routier, principal consommateur d'énergie, voit quant à lui sa consommation réduite de 25 GWh entre 2020 et 2030, et encore 100 GWh de moins à l'horizon 2050. Cela correspond à une diminution de la consommation de 48% entre 2020 et 2050.

Synthèse de la scénarisation

Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)

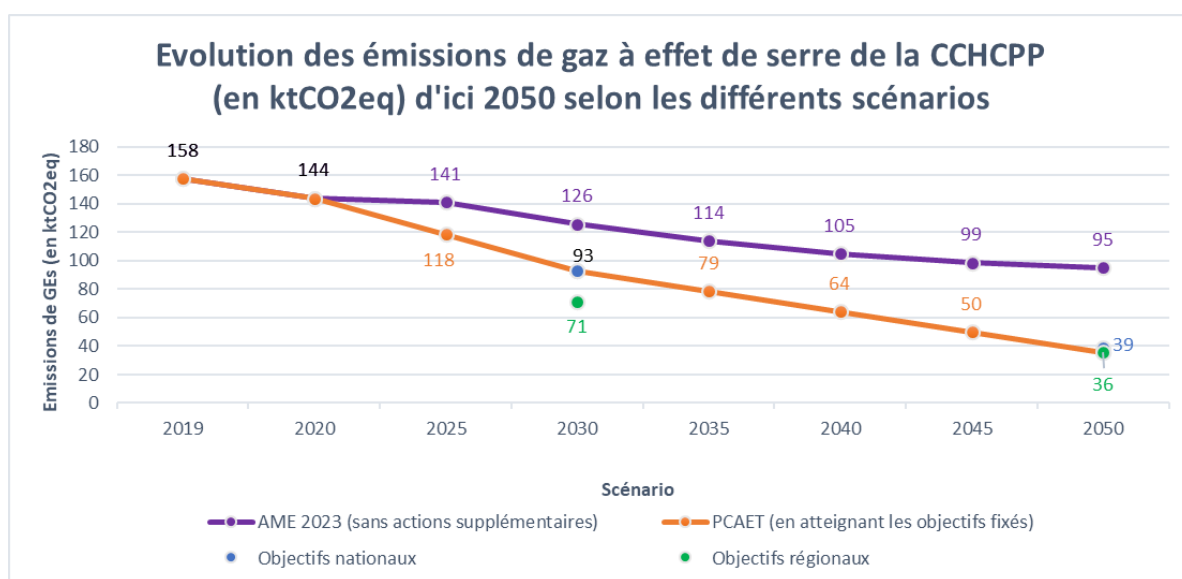


Figure 13 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre de la CCHCPP (en ktCO₂eq) d'ici 2050 selon les différents scénarios.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, les deux scénarios tablent sur une baisse des émissions. Cette baisse sera cependant moins importante sans actions supplémentaires : les émissions ne diminueraient que de 20 tonnes d'ici 2030 et de 46 tonnes d'ici 2050 (par rapport à 2020), soit une baisse de 14% en 10 ans et 32% en trente ans. Le scénario PCAET permet quant à lui une diminution plus importante des émissions : 51 tonnes de moins d'ici 2030 et 91 tonnes de moins d'ici 2050 (par rapport à 2020), soit une baisse de 35% en 10 ans et 75% en trente ans.

La scénarisation montre que les mesures existantes ne permettront d'atteindre ni les objectifs nationaux, ni les objectifs régionaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux horizons 2030 et 2050. Le statut quo n'est donc pas envisageable. En revanche, en cas d'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de son PCAET, la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange atteindrait l'objectif national à horizon 2030, ainsi que les objectifs nationaux comme régionaux à l'horizon 2050.

Evolution de la consommation énergétique finale

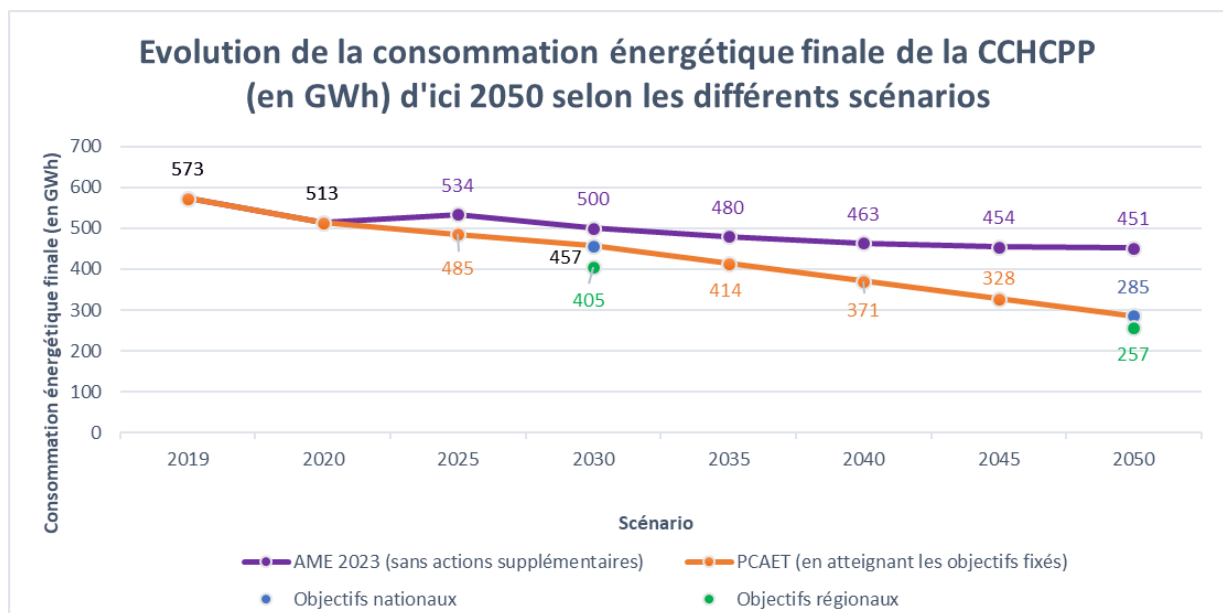


Figure 14 : Evolution de la consommation énergétique finale de la CCHCPP (en GWh) d'ici 2050 selon les différents scénarios.

Concernant la consommation énergétique finale, là aussi les deux scénarios prévoient une baisse d'ici 2030 et 2050. Dans le scénario AME 2023 (sans actions supplémentaires), cette baisse est cependant très modeste : la consommation d'énergie ne diminuerait que de 13 GWh entre 2020 et 2030, et de 62 GWh entre 2020 et 2050. Cela correspond à une baisse de 2,5% en 10 ans, et de 12% en 30 ans. Le scénario PCAET permet quant à lui une diminution plus importante de la consommation énergétique : 56 GWh de moins d'ici 2030 et 228 GWh de moins d'ici 2050 (par rapport à 2020), soit une baisse de 11% en 10 ans et 44% en trente ans.

La scénarisation montre que les mesures existantes ne permettront pas non plus d'atteindre ni les objectifs nationaux, ni les objectifs régionaux en termes de consommation d'énergie finale aux horizons 2030 et 2050. Le statut quo n'est donc toujours pas envisageable. En revanche, en cas d'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de son PCAET, la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange atteindrait au moins les objectifs nationaux aux horizons 2030 et 2050. Si les objectifs régionaux ne seraient pas atteints même avec le scénario PCAET, la CCHCPP s'en rapprocherait néanmoins, particulièrement à l'horizon 2050.

Présentation des objectifs

La stratégie du PCAET de la Communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange comprend deux types d'objectifs :

- **Des objectifs chiffrés et quantifiés** : ceux-ci permettent de répondre aux attentes réglementaires et assurent une possibilité de suivi et d'évaluation facilitée.
- **Des objectifs qualitatifs** : il s'agit d'objectifs non chiffrés, correspondant plutôt à des orientations. Ils pourront cependant être suivis et évalués à l'aide d'indicateurs.

Objectifs globaux

Il s'agit d'objectifs généraux et / ou transversaux, qui ne sauraient être confinés à un seul axe stratégique. Ils sont tous chiffrés, et portent sur les trois domaines suivants :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. Réduction de la consommation d'énergie
3. Amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

	Objectifs nationaux	2030	2050
		- 40 % <i>(par rapport à 1990)</i>	- 75 % <i>(par rapport à 1990)</i>
	Objectifs du SRADDET	2030	2050
		- 54 % <i>(par rapport à 1990)</i>	- 77% <i>(par rapport à 1990)</i>
	Objectifs de la CCHCPP	2030	2050
		- 40 % <i>(par rapport à 1990)</i>	- 77 % <i>(par rapport à 1990)</i>
	Etat actuel (2020) :	- 7 % <i>(par rapport à 1990)</i>	

La LTECV et le SRADDET Grand Est fixent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) aux horizons 2030 et 2050. **La CCHCPP choisit de se caler sur l'objectif régional à l'horizon 2050, soit une réduction des émissions de 77% par rapport à 1990 (année de référence).** Cependant, pour l'horizon 2030, l'objectif régional n'apparaît pas raisonnable au vu de la réalité actuelle du territoire. **Il est donc choisi de se caler sur l'objectif national pour l'horizon 2030, soit une réduction des émissions de 40% par rapport à 1990.**

Les émissions de GES du territoire sont passées de 155 016 téqCO₂ en 1990 à 143 817 téqCO₂ en 2020. Cela correspond à une baisse de 7%. En 2020, 98% des émissions de GES provenaient des 4 secteurs suivants :

- Transport routier (45% des émissions de GES)
- Agriculture (30%)
- Résidentiel (14%)
- Tertiaire (9%)

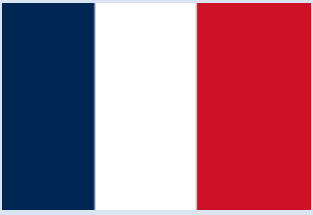
Des objectifs de réduction chiffrés ont été définis pour chacun de ces 4 secteurs en termes d'émissions de GES :

Secteur	Emissions en 1990 (référence)	Valeur actuelle (2020)	Valeur visée en 2030	Valeur visée en 2050
Transport routier	74 639	65 629	45 000	15 000
Agriculture	43 497	42 187	30 000	10 000
Résidentiel	24 600	20 367	11 000	6 000
Tertiaire	4 706	12 681	7 000	4 000
TOTAL	147 442	140 864	93 000	35 000
<i>Valeur visée en suivant les objectifs choisis</i>			93 010	35 654

Tableau 3 : Objectifs sectoriels pour les émissions de gaz à effet de serre. Source : ATMO Grand Est, Invent'Air 2023 pour les données de 1990 et 2020.

Le choix est fait de ne pas fixer d'objectifs chiffrés pour les autres secteurs (industrie, branche énergie, déchets et autres transports), puisqu'ils ne représentent que 2% des émissions de GES du territoire. Cela n'empêche cependant pas de prendre de mesures afin de réduire les émissions de ces secteurs.

2. Réduire la consommation d'énergie finale

	Objectifs nationaux	2030	2050
		- 20 % <i>(par rapport à 2012)</i>	- 50 % <i>(par rapport à 2012)</i>
	Objectifs du SRADDET	2030	2050
		- 29 % <i>(par rapport à 2012)</i>	- 55% <i>(par rapport à 2012)</i>
	Objectifs de la CCHCPP	2030	2050
		- 20 % <i>(par rapport à 2012)</i>	- 50 % <i>(par rapport à 2012)</i>
	Etat actuel (2020) :	- 10 % <i>(par rapport à 2012)</i>	

La LTECV et le SRADDET Grand Est fixent également des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale aux horizons 2030 et 2050. **La CCHCPP choisit de se caler sur les objectifs nationaux, soit une réduction de 20% à l'horizon 2030 et de 50% à l'horizon 2050 par rapport à 2012.** Cette décision est motivée par la forte dépendance du territoire à l'énergie pour la mobilité des habitants notamment. En effet, si le recours aux énergies fossiles sera amené à diminuer la consommation d'énergie fossile, de nouveaux usages risquent d'augmenter le besoin en énergie électrique : utilisation de véhicules électriques, pompes à chaleur, domotique... Les objectifs du SRADDET ne semblaient donc pas atteignables au vu de la réalité du territoire, d'où le choix de suivre les objectifs nationaux.

La consommation énergétique finale du territoire est passée de 571 GWh en 2012 à 513 GWh en 2020. Cela correspond à une baisse de 10%. En 2020, 97% de la consommation énergétique finale provenait des 4 secteurs suivants :

- Transport routier (50% de la consommation énergétique finale)
- Résidentiel (36%)
- Tertiaire (7%)
- Agriculture (4%)

Des objectifs de réduction chiffrés ont été définis pour chacun de ces 4 secteurs en termes de consommation énergétique finale :

Secteur	Consommation d'énergie en 2012 (référence)	Valeur actuelle (2020)	Valeur visée en 2030	Valeur visée en 2050
Transport routier	306	260	235	135
Agriculture	23	22	15	10
Résidentiel	201	182	175	115
Tertiaire	30	39	30	20
TOTAL	560	503	455	280
<i>Valeur visée en suivant les objectifs choisis</i>			457	285

Tableau 4 : Objectifs sectoriels pour la consommation énergétique finale. Source : ATMO Grand Est, Invent'Air 2023 pour les données de 2012 et 2020.

Le choix est fait de ne pas fixer d'objectifs chiffrés pour les autres secteurs (industrie, branche énergie, déchets et autres transports), puisqu'ils ne représentent que 3% de la consommation énergétique finale du territoire. Cela n'empêche cependant pas de prendre de mesures afin de réduire la consommation énergétique finale de ces secteurs.

3. Améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère

Le troisième volet des objectifs globaux concerne l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère, à travers baisse des émissions de polluants atmosphériques.

En 2020, l'ammoniac (NH_3), les Oxydes d'azote et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) représentaient à eux trois 85% des émissions de polluants atmosphériques.

Le SRADDET Grand Est fixe des objectifs de réduction chiffrés pour ces 3 polluants. En atteignant les objectifs régionaux pour ces 3 polluants, la CCHCPP diminuerait de 46% ses émissions totales de polluants atmosphériques à l'horizon 2030 et de 55% à l'horizon 2050 (par rapport à 2005).

La CCHCPP choisit donc de suivre les objectifs régionaux pour l'ammoniac, les oxydes d'azote et les composés organiques volatils non méthaniques.

a) Réduire les émissions d'ammoniac

Les émissions d'ammoniac¹² sont passées de 359 tonnes en 2005 à 379 tonnes en 2020, soit une augmentation de 6%. Il s'agit du seul polluant atmosphérique dont les émissions ont augmenté depuis 2005. L'ammoniac représentait en 2020 32% des émissions de polluants atmosphériques du territoire. C'est le polluant atmosphérique le plus émis sur la Communauté de communes.

¹² L'ammoniac (NH_3) est un polluant en grande partie dû aux activités agricoles. Il est présent dans les engrais épandus et dans les stocks des effluents d'élevage. C'est un gaz irritant qui brûle les yeux et les poumons. Au niveau environnemental, il provoque une eutrophisation des eaux et des sols et dégrade la qualité de l'air.

	Objectifs du SRADDET	2030	2050
		- 14 % (par rapport à 2005)	- 23% (par rapport à 2005)
	Objectifs de la CCHCPP	2030	2050
		- 14 % (par rapport à 2005)	- 23 % (par rapport à 2005)
	Etat actuel (2020) :	+ 6 % (par rapport à 2005)	

La CCHCPP choisit de se caler sur les objectifs du SRADDET, soit une réduction des émissions d'ammoniac de 14% à l'horizon 2030 et de 23% à l'horizon 2050 par rapport à 2005.

b) Réduire les émissions d'oxydes d'azote

Les émissions d'oxydes d'azote¹³ sont passées de 819 tonnes en 2005 à 345 tonnes en 2020, soit une diminution de 58%. Les émissions d'oxydes d'azote représentaient en 2020 29% des émissions de polluants atmosphériques du territoire.

	Objectifs du SRADDET	2030	2050
		- 72 % (par rapport à 2005)	- 82% (par rapport à 2005)
	Objectifs de la CCHCPP	2030	2050
		- 72 % (par rapport à 2005)	- 82 % (par rapport à 2005)
	Etat actuel (2020) :	- 58 % (par rapport à 2005)	

¹³ Les oxydes d'azote sont rejetés sous forme de monoxyde d'azote (NO) par la combustion d'énergie fossile (comme carburant pour les véhicules, comme chauffage ou comme source de production d'électricité), avant de s'oxyder et de former du dioxyde (NO₂). Le dioxyde est un gaz irritant pour les bronches augmentant le risque de crise d'asthme. Les oxydes d'azote contribuent aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols, et augmentent la concentration de nitrate dans les sols.

La CCHCPP choisit de se caler sur les objectifs du SRADET, soit une réduction des émissions d'oxydes d'azote de 72% à l'horizon 2030 et de 82% à l'horizon 2050 par rapport à 2005.

c) Réduire les émissions de composés organiques volatils non méthaniques

Les émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)¹⁴ sont passées de 479 tonnes en 2005 à 289 tonnes en 2020, soit une diminution de 40%. Les émissions de COVNM représentaient en 2020 24% des émissions de polluants atmosphériques du territoire.

	Objectifs du SRADET	2030	2050
		- 56 % (par rapport à 2005)	- 71 % (par rapport à 2005)
	Objectifs de la CCHCPP	2030	2050
		- 56 % (par rapport à 2005)	- 71 % (par rapport à 2005)
	Etat actuel (2020) :	- 40 % (par rapport à 2005)	

La CCHCPP choisit de se caler sur les objectifs du SRADET, soit une réduction des émissions de COVNM de 56% à l'horizon 2030 et de 71% à l'horizon 2050 par rapport à 2005.

Objectifs par axe stratégique

Axe 1 : Mobilité, cadre de vie et tourisme durable

Finalités :

- Sensibiliser aux meilleures pratiques et faire changer les mentalités afin de réduire l'impact du transport routier.
- Faire du caractère ruro-naturel du territoire un atout pour le cadre de vie et le tourisme durable.

¹⁴ Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont issus de combustions incomplètes (ou à petite échelle, comme dans le secteur résidentiel ou agricole) et de l'utilisation de solvants dans les procédés industriels par exemple. Ils provoquent des irritations et une diminution des capacités respiratoires, et certains sont considérés comme cancérigènes.

Objectifs :

1. Développer le covoiturage sur le territoire

Le secteur du transport routier est le plus émetteur de gaz à effet de serre, le plus consommateur d'énergie et le deuxième plus gros émetteur de polluants atmosphériques du territoire. Afin de réduire son impact, il est nécessaire de réduire l'usage de la voiture individuelle. Le covoiturage est une des solutions que la CCHCPP aimerait développer, afin de diminuer le nombre de véhicules en circulation tout en créant un lien social entre habitants. Le SCOTAM préconise d'ailleurs la programmation d'aires locales de covoiturage à aménager, dont 3 se trouvent sur le territoire de la Communauté de communes : Avancy, Courcelles-Chaussy et Courcelles-sur-Nied.

2. Articuler les transports et l'urbanisme autour de et vers Metz

Un des objectifs du SCOTAM est « Articuler transports et urbanisme ». Or, Metz est le principal pôle d'emploi pour les habitants de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange. Articuler les transports autour de et vers Metz Métropole permettrait ainsi d'offrir aux travailleurs la possibilité d'emprunter les transports en commun plutôt que leur voiture. De plus, concentrer l'urbanisation sur les communes proches de Metz permettrait de limiter le nombre d'habitants venant de plus loin, et donc davantage dépendants de leur véhicule individuel pour se rendre à la capitale mosellane.

3. Développer l'intermodalité au niveau des pôles identifiés par le SCOTAM

Le SCOTAM préconise de développer l'intermodalité au niveau des pôles générateurs de déplacements, comme peuvent l'être les gares. Le territoire de la CCHCPP compte 2 gares : Courcelles-sur-Nied et Sanry-sur-Nied. Développer l'intermodalité permettra aux habitants de la CCHCPP de renoncer à la voiture individuelle pour tout ou partie d'un trajet, réduisant ainsi leur impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de consommation d'énergie.

Ce qui a déjà été mis en place :

La voie verte reliant Courcelles-Chaussy à Courcelles-sur-Nied arrive à proximité de la gare ; des arceaux pour vélo sont disponibles près du quai.

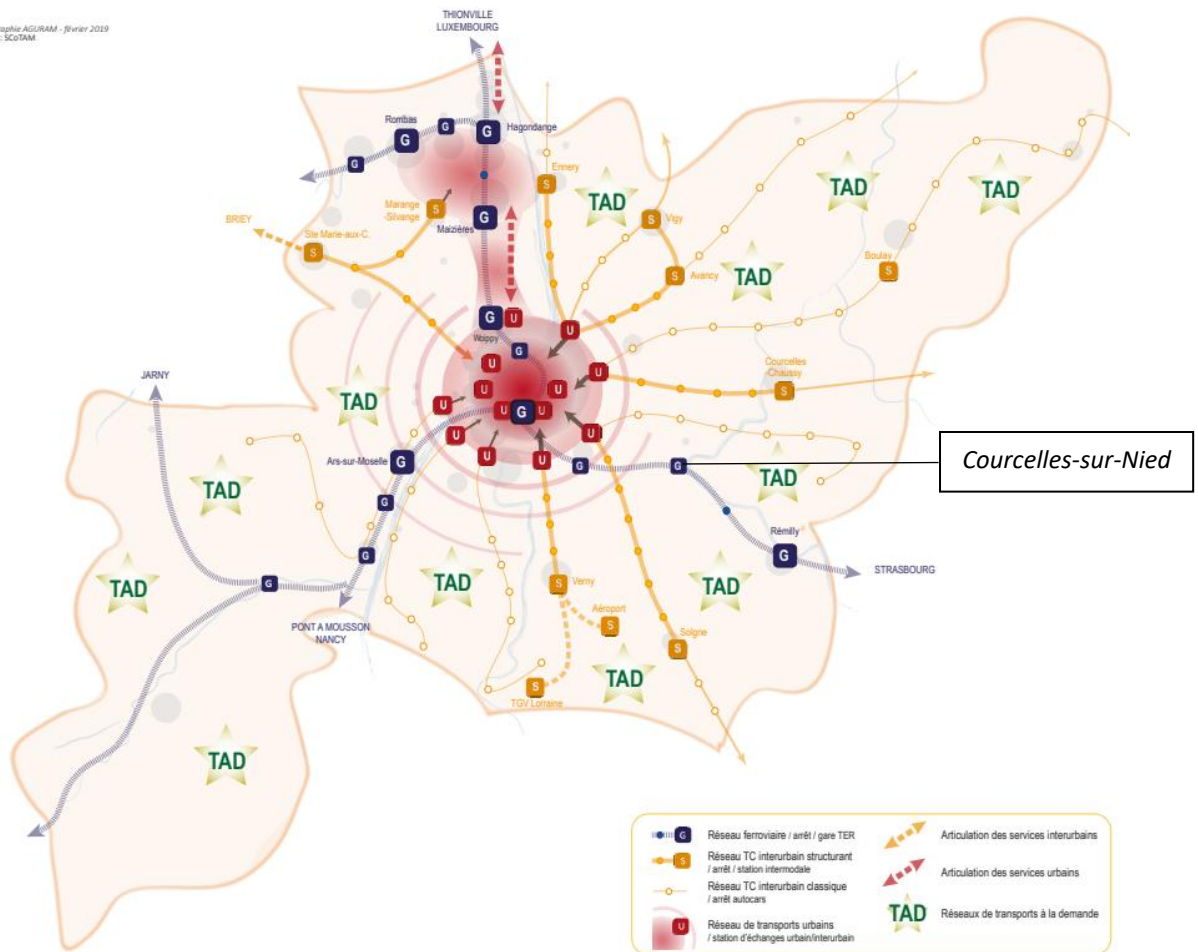


Figure 15 : Schéma de transport intermodal du SCOTAM. Sources : AGURAM, SCOTAM, 2019

4. Renforcer le maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire

Les véhicules thermiques sont la principale cause des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liés au secteur routier. Pour les habitants en ayant les moyens et n'ayant pas d'alternative viable à la voiture pour leur mobilité, les véhicules électriques apparaissent comme un moyen de réduire les émissions dues à leurs déplacements. À l'heure où la part de véhicules électriques dans le parc automobile progresse, renforcer le maillage de bornes de recharge électriques sur le territoire permettrait d'accompagner cette transition vers une mobilité moins carbonée.

Ce qui a déjà été mis en place :

Des bornes ont déjà été installées dans plusieurs communes : Marsilly, Pange, Retonfey, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Silly-sur-Nied...

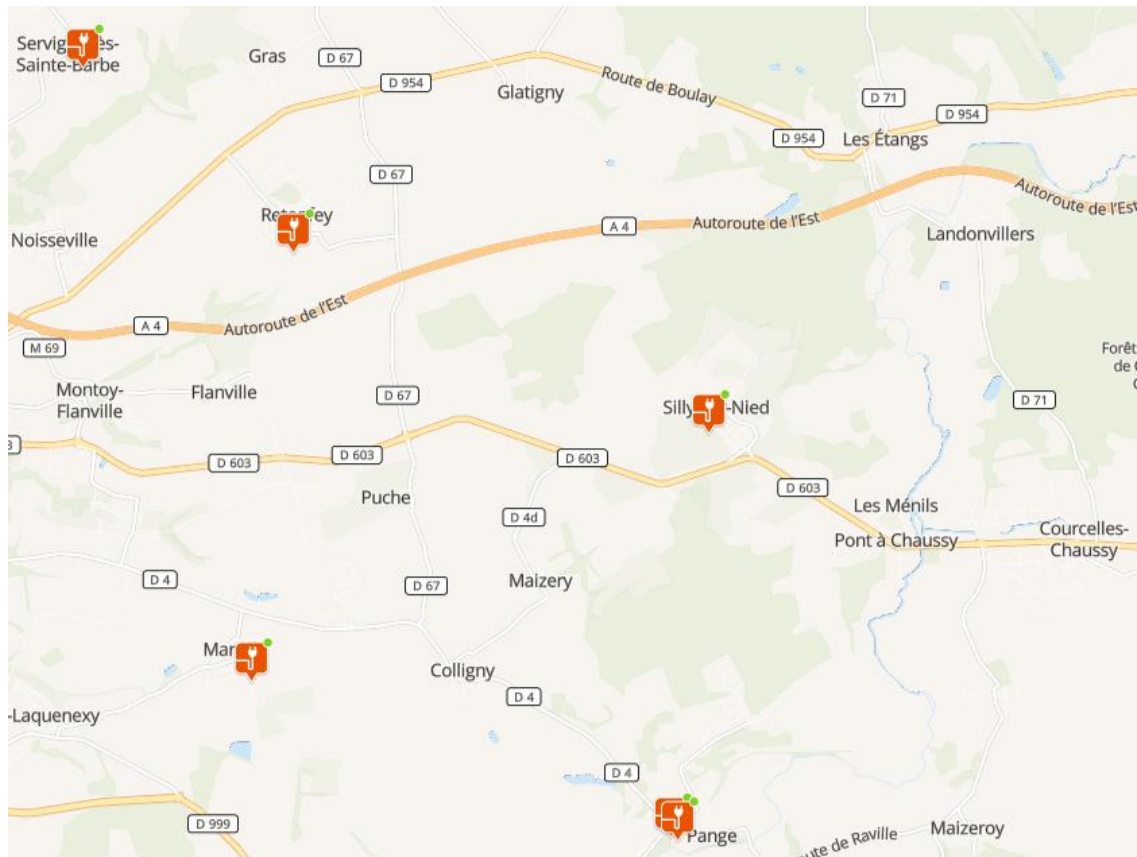


Figure 16 : Bornes de recharge rapide sur le territoire. Source : Chargemap.com, 2023



Figure 17 : Borne de recharge rapide à Pange. Crédit photo : CCHCPP, 2023

5. Développer le réseau cyclable du territoire

L'enquête menée en 2023 par le bureau d'études Strateal dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la CCHCPP a fait émerger que 7 habitants sur 10 seraient favorables à « améliorer et développer les voies pédestres et cyclables ». D'après l'enquête déplacement grand territoire lancée par le SCOTAM et Metz Métropole et réalisée par l'AGURAM, 56% des ménages de la CCHCPP disposent de deux vélos ou plus, soit 21% de plus que la moyenne à l'échelle du SCOTAM. Or, à l'exception notable de la voie verte reliant Courcelles-sur-Nied à Courcelles-Chaussy, le réseau cyclable du territoire demeure peu développé. Développer ce réseau cyclable pourrait permettre de faciliter la pratique du vélo, que cela soit pour des déplacements professionnels ou de loisirs, et ainsi de réduire le nombre de véhicules particuliers à énergie fossile sur les routes.

Ce qui a déjà été mis en place :

La Communauté de communes s'est lancée dans l'élaboration d'un Schéma directeur cyclable. Celui-ci est réalisé par l'AGURAM, et s'intègre dans une démarche de Plan des mobilités simplifié. Des vélos à assistance électrique ainsi qu'un triporteur peuvent être loués au siège de la Communauté de Communes. Une borne de réparation de vélo a également été installée sur la voie verte.



Figure 18 : Borne de réparation de vélo installée à Pange le long de la voie verte. Crédit photo : CCHCPP

6. Mettre à contribution les gros émetteurs de gaz à effet de serre (opérateurs routiers, plateformes de transport...) pour financer la mise en place de zones naturelles de piégeage de carbone au titre de la compensation des émissions

Le territoire de la CCHCPP est traversé par l'autoroute A4, source de nombreuses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. La CCHCPP ne pouvant pas agir sur cet axe d'intérêt national, une contribution pourrait être demandée aux opérateurs routiers afin de financer la mise en place de zones naturelles pour séquestrer le carbone en compensation.

Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et réduire les déchets

Finalités :

- *Se préparer à faire face à de futures crises énergétiques en augmentant la performance énergétique du territoire*
- *Réduire et mieux valoriser les déchets du territoire*

Objectifs :

1. Se doter d'un plan d'autosuffisance énergétique

L'indépendance énergétique sera un enjeu majeur des prochaines années. La CCHCPP souhaite donc se doter d'un plan visant à tendre vers l'autosuffisance énergétique. En 2020, seuls 95 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire, contre une consommation énergétique finale de 513 GWh la même année. Cela ne représente donc que 18,5% d'autoconsommation, alors que le SRADET Grand Est fixe comme ambition d'être une région à énergie positive à l'horizon 2050.

	Objectifs du SRADET	2030	2050
		41 %	100 %
	Objectifs de la CCHCPP	2030	2050
		41 %	80 %
	Etat actuel (2020) :	18,5 %	

La CCHCPP choisit de se caler sur l'objectif du SRADET pour la part d'autoconsommation à l'horizon 2030. Cependant, à l'horizon 2050, une autosuffisance énergétique à 100% apparaît irréalisable au vu des caractéristiques du territoire. La communauté de communes souhaite cependant tendre vers cet objectif, et s'est donc fixé le seuil de **80% d'autoconsommation à l'horizon 2050**.

2. Augmenter de 142 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici à 2030 par rapport à 2012

En 2020, 95 GWh d'énergie renouvelable ont été produits sur le territoire. En comparaison, la production d'énergie renouvelable sur le territoire s'élevait à 56 GWh en 2005 et 77 GWh en 2012. Pour améliorer la performance énergétique du territoire, la sobriété énergétique (baisse de la consommation d'énergie) doit être accompagnée d'une production énergétique. Cette dernière devra être la plus renouvelable possible, afin de réduire la consommation d'énergie fossile.

En effet, les sources d'énergies fossiles comme le pétrole ou le charbon présentent l'inconvénient, en plus d'être limitées en quantité, de produire des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques lors de leur combustion. Le recours aux énergies renouvelables, moins carbonées, permet donc d'éviter ces émissions supplémentaires.

Pour atteindre les objectifs en termes d'autoconsommation fixés (41% en 2030, 80% en 2050), et d'après les objectifs de réduction de consommation d'énergie (-20% d'ici 2030, -50% d'ici 2050), il faudrait produire 187 GWh d'énergie renouvelable d'ici 2030. Cela correspondrait à une évolution de 142% par rapport à 2012.

3. Développer le mix énergétique, en mettant l'accent sur le photovoltaïque

En 2020, 94% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire de la CCHCPP provenait de seulement 3 sources d'énergie : le bois énergie (69%), les pompes à chaleur aérothermiques (16%) et la méthanisation (9%). La CCHCPP souhaite diversifier ses sources d'énergies renouvelables, en mettant l'accent sur le développement du solaire photovoltaïque. Ce dernier inclut aussi bien les panneaux solaires en toiture de bâtiments ou en ombrière que l'agrivoltaïsme ou des parcs photovoltaïques au sol.

Certaines filières renouvelables n'ont cependant pas vocation à être développés sur le territoire. C'est notamment le cas de l'éolien ou de l'hydraulique. L'éolien est écarté car le territoire dispose d'un potentiel quasiment inexistant, auquel s'ajoute des contraintes paysagères. Il n'y a pas de potentiel hydraulique pour l'hydroélectricité.

Des objectifs chiffrés (à l'horizon 2030) ont cependant été fixés pour toutes les filières à développer :

Filière	Etat en 2020	Objectif 2030
Solaire photovoltaïque	3,8 GWh (4% de la production d'ENR)	45 GWh
Dont agrivoltaïsme	0	Dont au moins 15 GWh en parc au sol, 15 GWh en toiture ou ombrière Et au moins 5 GWh en agrivoltaïsme
Solaire thermique	500 MWh (1% de la production d'ENR)	2 GWh
Bois énergie	66 GWh (69% de la production d'ENR)	70 GWh
Géothermie	1,5 GWh (2% de la production d'ENR)	2 GWh
Aérothermie / pompes à chaleur	15 GWh (16% de la production d'ENR)	23 GWh
Méthanisation	8 GWh (9% de la production d'ENR)	45 GWh
PRODUCTION TOTALE	95 GWh	187 GWh

4. Montrer l'exemple sur la transition énergétique en tant que collectivité

La CCHCPP souhaite monter l'exemple au niveau de la transition énergétique en tant que collectivité. Cela pourra notamment être fait via l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux et intercommunaux, l'utilisation de véhicules électriques pour les services intercommunaux...

Ce qui a déjà été mis en place :

La CCHCPP effectue déjà de nombreuses actions de sensibilisation auprès du public, par exemple au niveau des gestes écoresponsables. De plus, la Communauté de Communes s'est dotée de deux véhicules électriques pour ses services, et propose des vélos électriques à la location.



Figure 19 : Un des vélos électriques que la CCHCPP propose à la location (à la journée ou à la demi-journée). Crédit photo : CCHCPP

5. Améliorer le traitement des biodéchets

Concernant la réduction des déchets, la CCHCPP désire améliorer le traitement des biodéchets et valoriser ces derniers. Un axe de progression existe notamment au niveau des biodéchets domestiques. En effet, les deux méthaniseurs actuellement en activité sur le territoire ne permettent pour l'instant pas d'y intégrer des biodéchets domestiques. Pour cela, il faudrait atteler une unité d'hygiénisation à l'un d'entre eux au moins.

Ce qui a déjà été mis en place :

Lauréate de l'appel à projet GEBIODEC en 2022, la CCHCPP a déjà mis en place des placettes de compostage partagé, et compte en installer de nouvelles ; la collectivité s'est également dotée d'un broyeur, et propose des composteurs domestiques à la vente. Elle s'est même dotée d'un composteur à son siège pour les biodéchets de ses services. Un Plan local de prévention des déchets est aussi en cours d'élaboration. Enfin, de la sensibilisation sur la gestion des déchets est effectuée auprès des scolaires (animations scolaires) et du grand public (flyer, stands lors de manifestations...).



Figure 20 : Placette de compostage partagé à Courcelles-sur-Nied. Crédit photo : CCHCPP, 2023

6. Lier les nouveaux projets d'aménagement au développement d'énergies renouvelables en s'appuyant sur les leviers d'actions réglementaires que sont les documents d'urbanisme

La CCHCPP souhaite que tous les nouveaux projets d'aménagement, comme par exemple des aires de covoiturage ou de nouveaux bâtiments, soient accompagnés de dispositifs de production d'énergie renouvelable dès que cela est possible. Cela contribuerait à la production d'énergie renouvelable sur le territoire. La collectivité souhaite rendre cette mesure réglementaire en l'inscrivant dans les documents d'urbanisme, voire dans un éventuel Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Axe 3 : Repenser l'économie du territoire

Finalités :

- **Adapter la production agricole et ses pratiques aux enjeux climatiques**
- **Valoriser durablement les ressources du territoire**

Objectifs :

1. Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques

Consommer local permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des produits et de soutenir l'économie locale. La restauration collective ou encore la réalisation d'un Projet alimentaire territorial sont des pistes de travail possibles.

Ce qui a déjà été mis en place :

La Communauté de communes a accompagné et soutenu la création du magasin de producteurs locaux « Les Mets Fermiers », situé à Ogy-Montoy-Flanville

2. Préserver l'élevage sur le territoire

Les prairies constituent le 3^{ème} stock de carbone du territoire de la CCHCPP, derrière les forêts et les cultures. Elles jouent également un rôle primordial pour la biodiversité et la rétention d'eau. Il est donc primordial d'éviter de les retourner. Préserver l'élevage sur le territoire permettrait ainsi de sauvegarder les prairies existantes (et leurs bénéfices associés), tout en assurant une production locale de produits animaux.



Figure 21 : Prairies humides autour de la Nied. Crédit Photo : CCHCPP

3. Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes plus résilients

L'agriculture constitue le 2^{ème} secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et le 1^{er} secteur en termes d'émissions de polluants atmosphériques du territoire. Ce secteur est également responsable de 97% des émissions d'ammoniac. Mais l'agriculture est également aux conséquences du réchauffement climatique, comme la sécheresse ou la prolifération d'insectes ravageurs. La CCHCPP souhaite donc accompagner les exploitants agricoles à faire évoluer leurs exploitations vers des systèmes plus résilients.

Ce qui a déjà été mis en place :

La Communauté de communes a lancé une étude pour la mise en place de Paiements pour services environnementaux (PSE) sur son territoire. Ceux-ci permettront de favoriser les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité, de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, ainsi que de la protection de la qualité de l'eau. Les résultats devraient être rendus en avril 2024.

4. Favoriser le développement de l'agriculture biologique

Le territoire de la CCHCPP compte 109 exploitations agricoles. Seules 14 d'entre elles sont engagées dans une production certifiée bio. Or, la labellisation bio garantit l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse, identifiés comme source de polluants atmosphériques et menace pour la biodiversité.

5. Favoriser le stockage carbone sur le territoire, par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers

34 000 tonnes de CO₂eq ont pu être séquestrées par la biomasse du territoire en 2020, soit 24% des émissions de gaz à effet de serre la même année. Les forêts représentent à elles seules 50% de la séquestration carbone du territoire. Les espaces naturels et forestiers sont donc à préserver.

6. Optimiser la gestion de la ressource en eau

La ressource en eau sera un enjeu important dans les prochaines années. Afin de préserver cette ressource, la CCHCPP souhaite optimiser sa gestion afin d'en limiter les pertes.

Ce qui a déjà été mis en place :

Depuis 2017, des animations scolaires autour de la Trame verte et Bleue sont menées pour sensibiliser à la préservation de la ressource en eau.

Axe 4 : Améliorer le bâti et le préserver des risques naturels

Finalités :

- ***Adapter le bâti et les infrastructures aux changements climatiques***
- ***Se prémunir face à l'augmentation des risques naturels***

Objectifs :

1. Maintenir ou développer les aides de la collectivité pour l'amélioration de l'habitat

Le secteur résidentiel est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie, et le troisième secteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire. L'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique des foyers, que ce soit via l'isolation thermique extérieure, un changement de système, de chauffage ou encore l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable, permettrait de réduire l'impact de ce secteur.

Ce qui a déjà été mis en place :

La Communauté de communes propose depuis 2021 une aide à la transition énergétique sous forme de subvention pour les particuliers, associations, entreprises et communes. Celle-ci concerne notamment les travaux de rénovation énergétique, de changement de système de chauffage et d'installation d'énergies renouvelables. En 2022, 88 dossiers se sont vus attribuer cette subvention, pour un montant total de 75 754,10 €.

2. Développer la récupération d'eau pluviale chez les particuliers

Afin de réduire la consommation d'eau potable et de préserver cette ressource, la CCHCPP souhaite que la récupération d'eau pluviale se développe chez les particuliers. L'eau ainsi récupérée pourra servir à l'irrigation des jardins et potagers, ou encore pour la chasse d'eau lorsque les réseaux le permettent. Cela permettra également de réduire la facture d'eau des ménages.

3. Préserver les zones humides

Les zones humides présentent un fort intérêt non seulement pour la biodiversité, mais également d'atténuation du réchauffement climatique et de ses impacts. En effet, les zones humides participent à la prévention des risques naturels, comme les crues et inondations, en servant de zones tampon, ou encore face à la sécheresse, en alimentant les nappes phréatiques et les cours d'eau en période sèche. Les zones humides contribuent également à la séquestration carbone sur le territoire par leur végétation. Il est néanmoins primordial de bien identifier ces zones humides pour mieux les protéger.

Ce qui a déjà été mis en place :

L'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des 3 Nied réalise actuellement une étude sur les zones humides du bassin versant de la Nied, qui couvre les deux tiers du territoire de la CCHCPP. Un atlas des zones humides potentielles de l'intercommunalité est déjà disponible sur leur site. Une étude d'identification des zones humides est également en cours sur le territoire du Syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin.

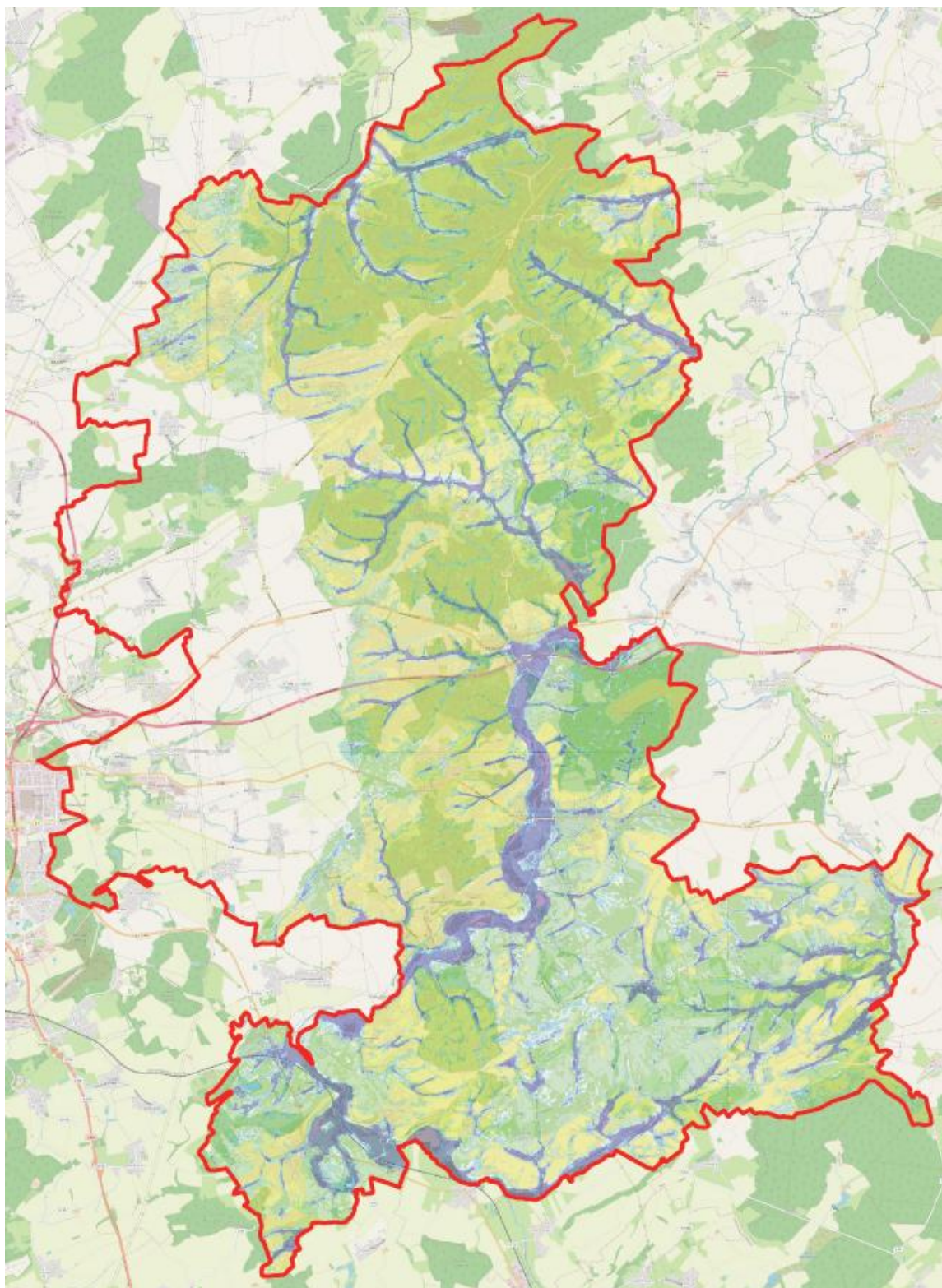


Figure 22 : Carte des zones humides sur la CCHCPP. Source : Inventaire des zones humides bassins de la Nied et affluents nord Mosellans en rive droite de la Moselle, l'Atelier des Territoires, 2022.

4. Interdire les constructions en zones inondables

Le réchauffement climatique augmente le risque de phénomènes météorologiques plus intenses et plus fréquents, comme les crues et inondations dues à de fortes précipitations par exemple. De nombreuses communes du territoire ont déjà été touchées par des phénomènes de ruissellement et de coulées d'eaux boueuses. Afin de prévenir les risques de sinistres, la CCHCPP souhaite interdire les constructions en zones inondables. Cela pourrait être traduit dans les documents d'urbanisme, voire intégré au règlement d'un éventuel Plan local d'urbanisme intercommunal.

Ce qui a déjà été mis en place :

La CCHCPP a mandaté en 2018 une étude pour la mise en place d'opérations de gestion des ruissellements et des coulées d'eaux boueuses. Celle-ci a abouti à un recensement des phénomènes et à des préconisations d'actions pour la réduction des risques.



Figure 23 : Photo d'un phénomène de ruissellement agricole. Crédit photo : CCHCPP

5. Développer le patrimoine arboré et arbustif sur le territoire, notamment en zone bâtie

Le patrimoine arboré joue un rôle primordial dans la lutte face au réchauffement climatique : selon leur essence, les arbres peuvent séquestrer le carbone, absorber les polluants atmosphériques et favoriser la biodiversité, parmi d'autres services écosystémiques. Ils apportent également de l'ombre, permettant de réduire le phénomène d'îlot de chaleur, et contribuent au cadre de vie des habitants.

Ce qui a déjà été mis en place :

Plusieurs plantations ont déjà été réalisées par la CCHCPP dans le cadre de la Trame verte et bleue. Des actions de désimperméabilisation ont également été menées par les communes, au niveau de lotissements et au sein de certaines cours d'écoles notamment.

Les services rendus par les arbres

Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence
Un projet d'innovation sur le territoire de la métropole de Metz

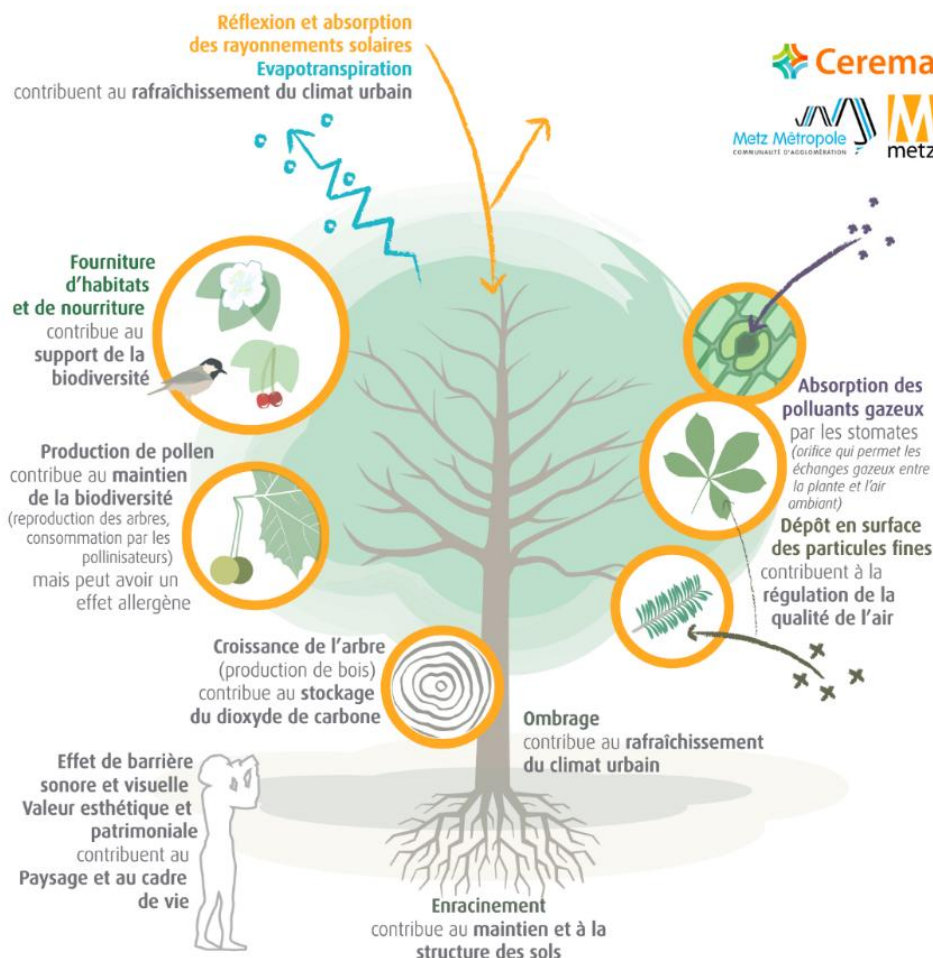


Figure 24 : Les services écosystémiques rendus par les arbres. Source : Etude SESAME, Cerema, 2019

6. Valoriser les vergers

Les vergers favorisent la biodiversité, et contribuent au patrimoine arboré et à ses bénéfices associés. Ils permettent également une production fruitière locale, et sont vecteur de lien social lorsqu'il s'agit de vergers partagés.

Ce qui a déjà été mis en place :

Plusieurs communes de la CCHCPP portent des projets de valorisation des vergers ou de la filière arboricole. La commune de Marsilly souhaite ainsi réhabiliter des vergers enfrichés, Silly-sur-Nied veut mettre en place un verger participatif et Servigny-lès-Sainte-Barbe accompagne un arboriculteur récemment installé sur la commune.

Vue d'ensemble des objectifs de la stratégie

Axe stratégique	Objectifs associés
Objectifs globaux	OG1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et de 77 % d'ici 2050 (par rapport à 1990)
	OG2 Réduire la consommation énergétique finale de 20% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 (par rapport à 2012)
	OG3 Réduire les émissions d'ammoniac de 14% d'ici 2030 et de 23% d'ici 2050 (par rapport à 2005)
	OG4 Réduire les émissions d'oxydes d'azote de 72% d'ici 2030 et de 82% d'ici 2050 (par rapport à 2005)
	OG5 Réduire les émissions de composés organiques volatils non méthaniques de 56% d'ici 2030 et de 71% d'ici 2050 (par rapport à 2005)
Axe 1 : Mobilité, cadre de vie et tourisme durable	A1.1 Développer le covoiturage sur le territoire
	A1.2 Articuler les transports et l'urbanisme autour de et vers Metz
	A1.3 Développer l'intermodalité au niveau des pôles identifiés par le SCOTAM
	A1.4 Renforcer le maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire
	A1.5 Développer le réseau cyclable du territoire
	A1.6 Mettre à contribution les gros émetteurs de gaz à effet de serre (opérateurs routiers, plateformes de transport...) pour financer la mise en place de zones naturelles de piégeage de carbone au titre de la compensation des émissions
Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et réduire les déchets	A2.1 Se doter d'un plan d'autosuffisance énergétique
	A2.2 Augmenter de 142 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici à 2030 par rapport à 2012
	A2.3 Développer le mix énergétique, en mettant l'accent sur le photovoltaïque
	A2.4 Montrer l'exemple sur la transition énergétique en tant que collectivité
	A2.5 Améliorer le traitement des biodéchets
	A2.6 Lier les nouveaux projets d'aménagement au développement d'énergies renouvelables en s'appuyant sur les leviers d'actions réglementaires que sont les documents d'urbanisme
Axe 3 : Repenser l'économie du territoire	A3.1 Valoriser les productions locales via la création de filières ou de débouchés spécifiques
	A3.2 Préserver l'élevage sur le territoire
	A3.3 Accompagner les changements de pratiques agricoles pour rendre les systèmes plus résilients
	A3.4 Favoriser le développement de l'agriculture biologique
	A3.5 Favoriser le stockage carbone sur le territoire, par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers
	A3.6 Optimiser la gestion de la ressource en eau
Axe 4 : Améliorer le bâti et le préserver des risques naturels	A4.1 Maintenir ou développer les aides de la collectivité pour l'amélioration de l'habitat
	A4.2 Développer la récupération d'eau pluviale chez les particuliers
	A4.3 Préserver les zones humides
	A4.4 Interdire les constructions en zones inondables
	A4.5 Développer le patrimoine arboré et arbustif sur le territoire, notamment en zone bâtie
	A4.6 Valoriser les vergers

Tableau 5 : Récapitulatif des objectifs pour chaque grand axe stratégique.

Table des figures

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme.	3
Figure 2 : Schéma du pilotage et de la gouvernance du PCAET	7
Figure 3 : Les principaux impacts du réchauffement climatique	8
Figure 4 : Les différents scénarios d'évolution des émissions de GES du GIEC	11
Tableau 1 : Trajectoire nationale des émissions de gaz à effet de serre d'après le scénario AME 2023	12
Figure 5 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre de la CCHCPP (en ktCO ₂ eq/an) suivant le scénario AME 2023 rapporté au territoire (hors changement d'utilisation des terres agricoles et forestières).	12
Figure 6 : Evolution prévue des émissions de GES de la CCHCPP par secteur suivant le scénario AME 2023 rapporté au territoire (en ktCO ₂ eq/an).....	13
Tableau 2 : Trajectoire nationale de la consommation énergétique finale d'après le scénario AME 2023	14
Figure 7 : Evolution de la consommation énergétique finale de la CCHCPP (en GWh/an) suivant le scénario AME 2023 rapporté au territoire.	14
Figure 8 : Evolution prévue de la consommation énergétique par secteur suivant le scénario AME 2023 rapporté au territoire (en GWh/an)	15
Figure 9 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre suivant le scénario PCAET de la CCHCPP.	16
Figure 10 : Evolution prévue des émissions de gaz à effet de serre de la CCHCPP suivant le scénario PCAET	17
Figure 11 : Evolution de la consommation énergétique finale de la CCHCPP suivant le scénario PCAET.....	18
Figure 12 : Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel (en GWh/an) de la CCHCPP pour les 4 secteurs d'activité les plus consommateurs suivant le scénario PCAET	18
Figure 13 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre de la CCHCPP (en ktCO ₂ eq) d'ici 2050 selon les différents scénarios.	19
Figure 14 : Evolution de la consommation énergétique finale de la CCHCPP (en GWh) d'ici 2050 selon les différents scénarios.	20
Tableau 3 : Objectifs sectoriels pour les émissions de gaz à effet de serre	22
Tableau 4 : Objectifs sectoriels pour la consommation énergétique finale	24
Figure 15 : Schéma de transport intermodal du SCOTAM.....	28
Figure 16 : Bornes de recharge rapide sur le territoire.....	29
Figure 17 : Borne de recharge rapide à Pange	29
Figure 18 : Borne de réparation de vélo installée à Pange le long de la voie verte.....	30
Figure 19 : Un des vélos électriques que la CCHCPP propose à la location (à la journée ou à la demi-journée)...	33
Figure 20 : Placette de compostage partagé à Courcelles-sur-Nied	34
Figure 21 : Prairies humides autour de la Nied.	35
Figure 22 : Carte des zones humides sur la CCHCPP.....	38
Figure 23 : Photo d'un phénomène de ruissellement agricole.	39
Figure 24 : Les services écosystémiques rendus par les arbres	40
Tableau 5 : Récapitulatif des objectifs pour chaque grand axe stratégique.	41

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 9

Votants : 37

Excusés : 14

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

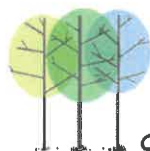
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_100 : TRANSITION – Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

Madame Delphine BERGER, Vice-présidente, rappelle que La loi « Transition Energétique pour la Croissance Verte » du 17 aout 2015 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Par délibération du 11/04/2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP) actait l'élaboration de son PCAET. La CCHCPP s'est engagée volontairement dans l'élaboration d'un PCAET pour 6 ans.

Le PCAET est une démarche qui est à la fois stratégique et opérationnelle ayant pour objectif la déclinaison au niveau locale d'une stratégie faisant face au dérèglement climatique. Ce projet territorial a pour objectif de définir sur le territoire une stratégie et un plan d'actions décliné localement en 7 axes sur les principes de lutte contre le dérèglement climatique : la préservation des espaces naturels, le développement de la mobilité douce, la maîtrise de la consommation d'énergie, la gestion durable des ressources, la réduction des gaz à effets de serre, et la réduction des polluants atmosphérique.

Conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement, le PCAET comprend 4 volets obligatoires :

- Le diagnostic,
- La stratégie territoriale présentant les enjeux, les orientations et objectif du territoire,
- Le plan d'actions,
- Le rapport de l'évaluation environnementale

Conformément à l'article R. 229-54 du code de l'environnement, la CCHCPP a saisi pour avis, le Préfet de région Grand Est et le Président du Conseil régional du Grand Est, sur son projet de PCAET. L'avis de l'Etat-Région a été réceptionné le 26 janvier 2026.

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, la CCHCPP, a saisi pour avis, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du Grand Est sur son projet de PCAET. L'avis de la MRAe a été réceptionné le 9 février 2026.

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement, la CCHCPP a organisé une procédure de consultation du public par voie dématérialisée et voie papier, afin de recueillir les avis du public sur le projet du PCAET avant son approbation finale. Cette consultation s'est déroulée du 22 avril à 9h au 22 mai 2026 à 16h30, respectant ainsi la durée réglementaire (fixée à 30 jours à compter de la date de début de la participation électronique du public). La consultation du public n'a recueilli aucun avis.

La présente délibération a pour objet l'approbation de la version finale du PCAET.

Le dossier complet du PCAET sera disponible sur le site internet de la CCHCPP.



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

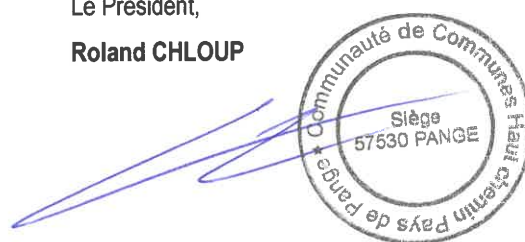
- **D'APPROUVER** le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange comprenant (la Déclaration environnementale, le résumé non technique, le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions, le rapport environnemental et le mémoire de réponse) ;
- **D'APPROUVER** la déclaration environnementale, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant ;
- **D'INDIQUER** que le PCAET fait l'objet d'un suivi continu et d'une évaluation à mi-parcours, et de prévoir le cas échéant les crédits budgétaires correspondant aux exercices budgétaires.

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 29

Pouvoirs : 9

Votants : 38

Excusés : 13

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_101-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_101 : TRANSITION – Dossiers de subvention

Mme Delphine BERGER, Vice-présidente, présente au Conseil Communautaire les différents dossiers de demande de subvention « Transition écologique et énergétique ». 8 dossiers de subvention sont présentés. Le montant définitif étant attribué au prorata des travaux facturés.

NOM	Communes	Projet	Montant devis TTC	Date de passage en Conseil Communautaire	Montant sollicité
SCOGNAMIGLIO	Sanry-lès-Vigy	Isolation thermique extérieure	20 560,00 €	02/07/26	1500,00 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique			200,00 €
THIEL	Courcelles-Chaussy	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	18 200,01 €	02/07/26	500,00 €
BEAL	Retonfey	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	16 000,00	02/07/26	500,00 €
HELLENBRAND	Silly-sur-Nied	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	19 125,95 €	02/07/26	500,00 €
PALLEZ (2 ^{ème} dossier)	Ogy-Montoy-Flanville	Installation de panneaux photovoltaïques	15 703,50 €	02/07/26	500,00 €
VARY	Courcelles-Chaussy	Remplacement d'une chaudière gaz par une PAC	25 953,00 €	02/07/26	500,00 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique			200,00 €



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

VARY

Installation de
panneaux
photovoltaïques

500,00 €

MULLER

Silly-sur-Nied

Remplacement de
deux chaudières
gaz par une PAC

30 807,32 €

02/07/26

500,00 €

MARINGER

Landonvillers

Remplacement
d'une chaudière
gaz par une PAC

16 000,00 €

02/07/26

500,00 €

TOTAL VALIDE : 5 900,00 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

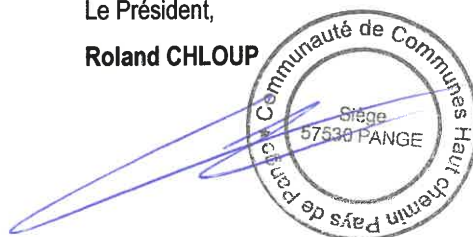
- D'ATTRIBUER les subventions telles que listées ci-dessus pour un montant total de 5 900,00 €
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

In Extenso
TOURISME, CULTURE & HÔTELLERIE

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Rapport 1 : diagnostic et enjeux

Rapport définitif

Janvier 2026

Photo : In Extenso TCH

**ETUDE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE (CCHCPP)**

ANCT



**Haut Chemin
Pays de Pange**
Communauté de Communes

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



La mission – Avancement de la démarche	03
01. Environnement général	04
02. Hébergements	10
03. Offre de sites et activités	25
04. Clientèles touristiques	38
05. Image	43
06. Cadres stratégiques	48
07. Conclusion et enjeux	55
08. La suite de la mission	61

LA MISSION

Avancement de la démarche

Ce document présente les éléments et conclusions de la phase 1 de l'étude sur la stratégie territoriale de développement touristique de la communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP).

Il a été réalisé en s'appuyant sur :

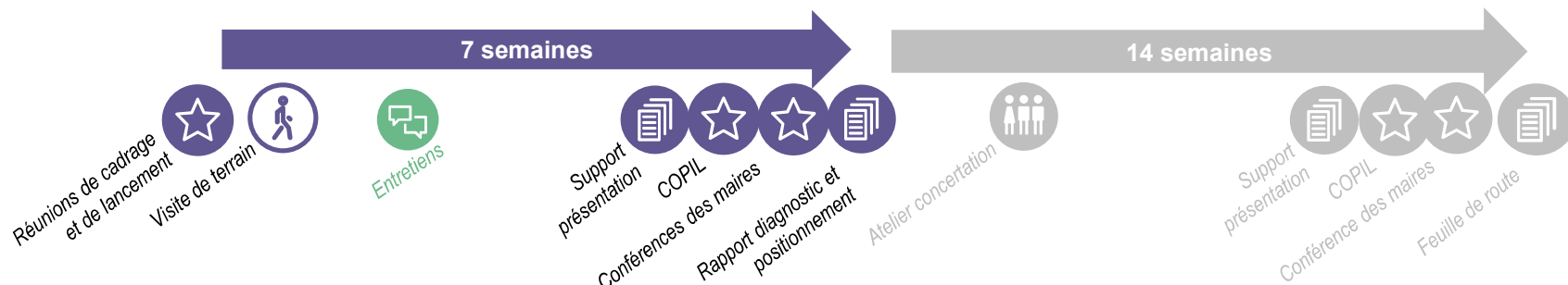
- Les données existantes transmis à In Extenso TCH par Marine Bellisario, Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique à la CCHCPP
- Les données propres d'In Extenso TCH
- Une quinzaine d'entretiens réalisés avec des acteurs ressources du territoire

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET POSITIONNEMENT

- Lancement de la mission, visites et entretiens
- Analyse du contexte et de l'environnement
- Inventaire et analyse AFOM de l'offre touristique, culturelle, naturelle, de loisirs, d'hébergements et de restauration
- Analyse de la demande, du contexte concurrentiel et des nouvelles tendances du marché touristique
- Définition des enjeux, de la promesse et du positionnement du territoire
- Comité de pilotage

PHASE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

- Atelier de concertation « développement touristique »
- Proposition de deux scénarios de développement et définition du positionnement stratégique pour la destination
- Définition de la feuille de route et de fiches actions
- Comité de pilotage



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



LES ENTRETIENS

19 personnes rencontrées

ACTEURS	CONTACTS REFERENTS	FONCTIONS
ALEMF	Guillaume AUSSEL	Responsable communication
ARCP	Jean de PANGE Anne-Lise BLANC Pauline MALLET Camille SPECIA	Président Secrétaire générale Chargée de l'évènementiel Alternante
Syndicat des initiatives de Courcelles-Chaussy	Nicole MULLER	Présidente
Château d'Aubigny	Christian d'ORNELLAS	Propriétaire
Château de Landonvillers	Norbert VOGEL	Propriétaire
Moulin de Landonvillers	Joël NUNES	Propriétaire
Domaine des Templiers	Michel OHL	Gestionnaire
Clos de Saint-Hubert	Aline RAMOS-REICH	Directrice
ADEPPA	Martine WAGNER	Chargée de mission
Mets fermiers	Félicia LOUYOT	Présidente
Village coffee shop	Sylvie PIGNOLET	Directrice
Moselle Attractivité	Thomas BROUCK Thibaut MULLER	Chargé de mission développement touristique Chargé de mission Ingénierie Territoriale et Itinérance Touristique
Initiative Metz/ Office du tourisme de Metz	Valentine VERNIER	Directrice tourisme & missions OT
Arc Mosellan	Simon MONIER	Responsable du service dev éco / tourisme
Camping La Croix du Bois Sacker	Mme SOARES	Propriétaire

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

01

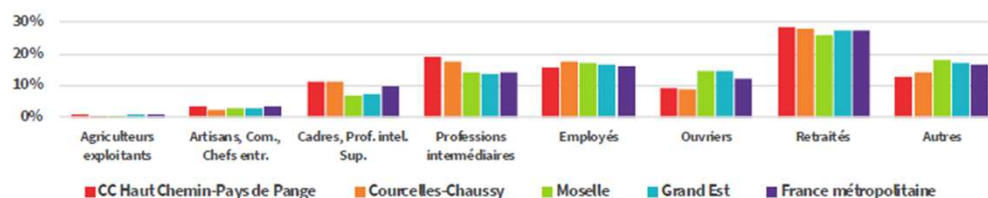
01. ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

Dynamiques démographiques et économiques : un territoire rural qui tire partie de sa proximité avec Metz

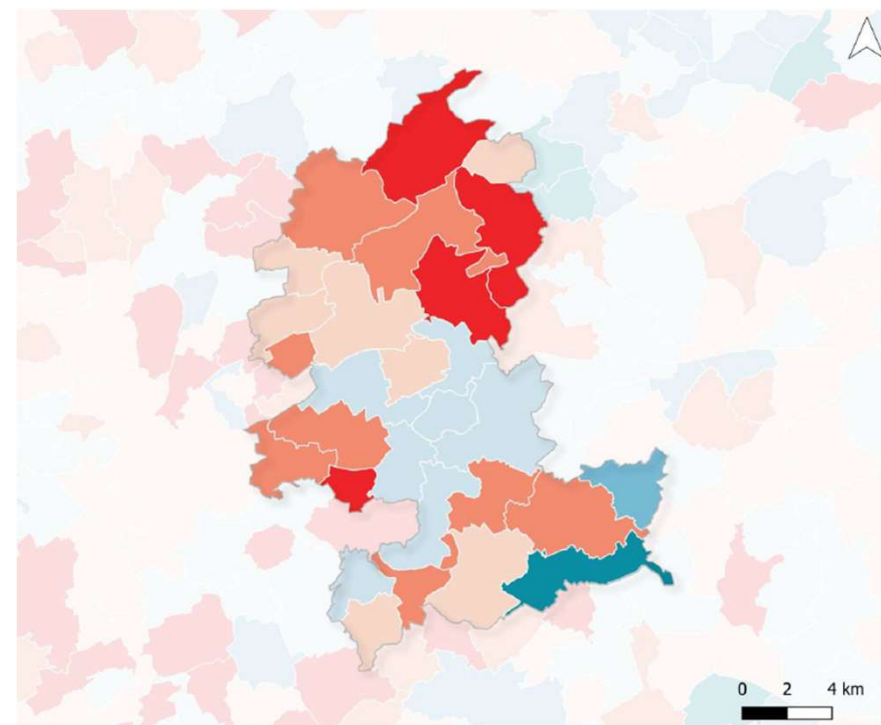
Dynamiques démographiques

- La Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP) qui s'étend sur 257,9 km² et compte 28 communes accueillait 19 924 habitants en 2022. Elle est le résultat de la fusion de 2 CC en 2017.
- Les communes les plus peuplées étant Courcelles-Chaussy, Ogy-Montoy-Flanville et Vigy.
- Depuis plus de 50 ans, le territoire connaît une augmentation de sa population (+147% depuis 1968 et +6% depuis 2010), une croissance démographique bien supérieure à celle de la Moselle et de la Région Grand Est.
- La densité de population sur l'ensemble du territoire reste faible. Elle est de 75 hab/km², soit une densité inférieure à celle de la Moselle (169 hab/km²) et de la Région Grand-Est (97 hab/km²).
- La population de la CC se compose majoritairement de 45-59 ans (23 %), suivis des 30-44 ans (19 %) et des 0-14 ans (18 %). Les 15-29 ans ne représentent en revanche que 14 % des habitants. Cette structure démographique traduit à la fois le départ des jeunes pour leurs études ou leur premier emploi, et l'installation de jeunes ménages issus de la métropole messine dans un contexte d'exode urbain.
- Les retraités (28 %) et les professions intermédiaires (19 %) constituent les principales catégories socio-professionnelles du territoire. Toutefois, la CC se distingue par une part plus élevée de cadres et de professions intellectuelles supérieures (11 %) que celle observée à l'échelle départementale (7 %) et régionale (8 %).
- Grâce à sa proximité avec Metz, l'EPCI compte une population relativement diplômée : 38 % des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 28 % en Moselle et dans le Grand Est.

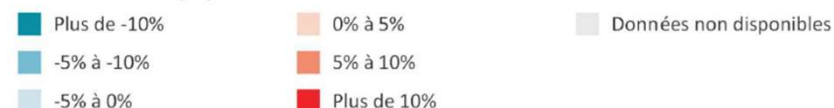
Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE 2019



Evolution de la population entre 2014 et 2019



01. ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

Dynamiques démographiques et économiques : un territoire rural qui tire partie de sa proximité avec Metz

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

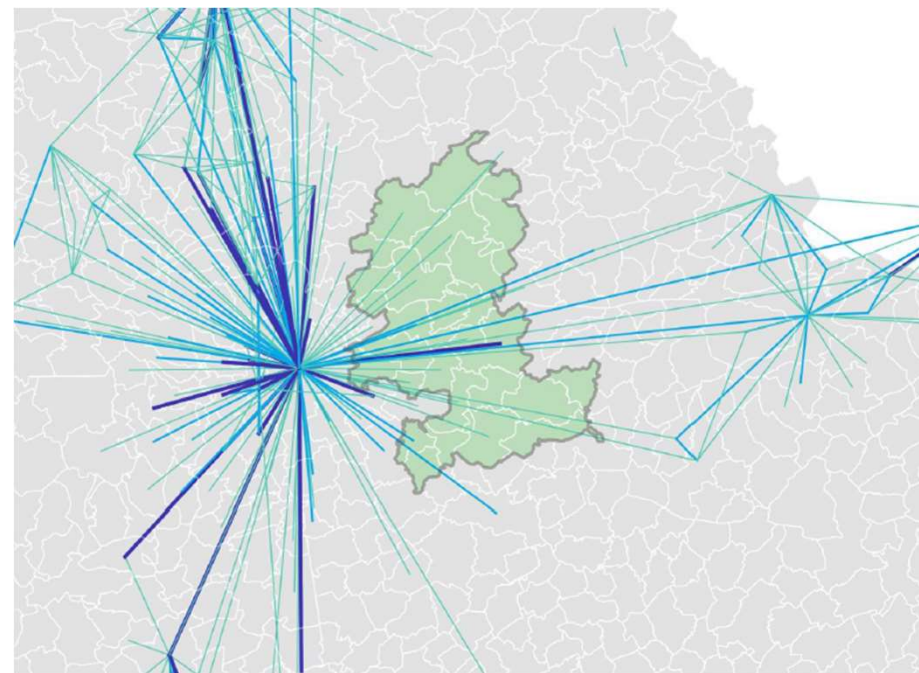
Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Dynamiques économiques

- Bénéficiant de sa proximité avec Metz, la CC affiche un taux de chômage relativement bas (7%), inférieur à celui observé en Moselle, dans le Grand Est et en France (environ 12 %).
- 77% des habitants de l'EPCI de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.
- 920 entreprises se situent sur le territoire.
- Avec 3,17 actifs résidents pour un emploi local, la communauté de communes présente un caractère majoritairement résidentiel. Ce déséquilibre traduit également d'importants déplacements domicile-travail, en cohérence avec la proximité de la métropole messine, principal bassin d'emploi du territoire.
- Les actifs du territoire ont majoritairement des emplois stables (80% sont en CDI ou titulaires de la fonction publique).
- Le secteur tertiaire concentre 79% des emplois sur le territoire, loin devant le secteur de la construction (7%), de l'industrie (7%) et de l'agriculture (8%).
- Le territoire compte 5 zones artisanales aménagées ou en projet d'aménagement:
 - Zone d'activités de Ogy-Montoy-Flanville / Coincy
 - Zone artisanale St Jean de Courcelles-Chaussy
 - Zone artisanale d'Avancy
 - Zone artisanale de Retonfey
 - Une autre zone d'activité communautaire sur le ban de Coincy est en projet.

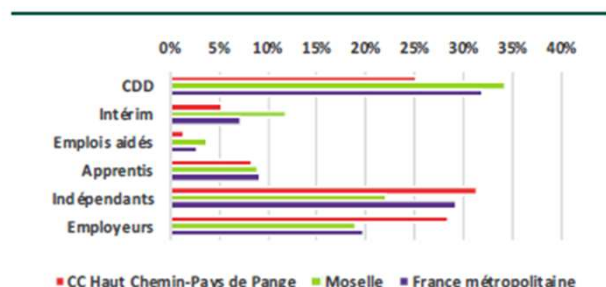


Déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail

- De 100 à 200 actifs
- De 200 à 400 actifs
- Plus de 400 actifs

0 2 4 km

Répartition des autres modes d'emploi par type



Source : INSEE 2019

Source : Profil croisé de la CCHCPP - Ithéa, INSEE, Guide 2024 des habitants de la CCHCPP

01. ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

Se rendre sur le territoire de la CCHCPP : une accessibilité principalement routière et structurée par la métropole messine

Une accessibilité en transports en commun limitée mais possible depuis l'Eurométropole de Metz et quelques autres pôles urbains alentours

- L'accès au territoire du Haut Chemin Pays de Pange par le réseau ferroviaire est rendu possible par l'existence de 2 gares TER sur le territoire, à Courcelles-sur-Nied et Sanry-sur-Nied. Celles-ci permettent de relier la CC à Metz et à d'autres petites et moyennes villes mosellanes (Sarrebouurg, Sarreguemines, Morhange, etc.), avec en moyenne 13 liaisons quotidiennes.
- 19 communes sur les 28 de la CC sont desservies par le réseau de bus Fluo Grand Est depuis Metz. Cependant, la fréquence des passages reste faible, avec en moyenne cinq trajets quotidiens, certaines communes n'étant desservies qu'une seule fois par jour.

Un maillage routier et autoroutier transversal, rayonnant depuis Metz

- La CC est traversée en son centre mais non irriguée par l'autoroute A4. En effet, aucune sortie ne permet de rejoindre directement le territoire. La sortie la plus proche (n°38) est située à Varize Vaudoncourt (CC de la Houve Boulageois).
- En revanche, le territoire est traversé par de nombreuses routes départementales d'orientation est-ouest, qui, pour la majorité, rayonnent en étoile depuis Metz (RD3, RD4, RD954, RD603, RD999).

Deux aéroports permettant de connecter la CC à un réseau de villes européennes et nord africaines

- Deux aéroports sont situés à proximité de la CC : Lorraine Aéroport dans un rayon de 30 minutes en voiture et l'aéroport de Luxembourg Findel dans un rayon d'1h environ.
- L'aéroport de Luxembourg Findel enregistre en moyenne près de 75 départs quotidiens à destination des grandes capitales européennes.
- Le Lorraine Aéroport dessert quelques destinations du sud de l'Europe et du nord de l'Afrique de manière saisonnière : certains trajets ne sont opérés que quelques mois par an. En 2024, la fréquentation de l'aéroport ne s'élevait qu'à 105 000 passagers.

01. ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

Se déplacer au sein de la CCHCPP : une mobilité organisée autour des axes routiers transversaux

Un réseau de transports en commun avant tout Est – Ouest et peu adapté aux flux touristiques

- Conçu avant tout pour assurer les liaisons scolaires et selon une logique transversale, avec très peu de liaisons nord-sud, le réseau de bus (9 lignes régionales) présente une fréquence et un maillage insuffisants pour les déplacements internes à la CC. De plus, peu de communes étant situées sur une même ligne de bus, les usagers doivent souvent transiter par Metz pour se déplacer au sein du territoire.
- Pas de liaisons ferroviaires sur le territoire, sauf entre les communes de Courcelles-sur-Nied et Sanry-sur-Nied qui possèdent une gare mais sont situées à proximité immédiate l'une de l'autre.
- La CC ne dispose ni d'un service de transport à la demande, ni d'aires de covoiturage aménagées. Un partenariat récent avec BlablaCar Daily vise à encourager le covoiturage quotidien, mais les trajets concernent principalement les déplacements vers ou depuis le territoire, plutôt qu'à l'intérieur de celui-ci.
- Dans ce contexte, les trajets en transports en commun ne concernent que 2% des déplacements sur le territoire.

A défaut, un usage de la voiture prédominant

- La voiture demeure le mode de déplacement principal, représentant 43 % des mobilités internes au territoire.
- L'important maillage des routes départementales transversales facilite les déplacements est-ouest, qui se font rapidement et concentrent l'essentiel des flux internes de la CC.
- À l'inverse, les liaisons nord-sud sont plus limitées : elles reposent uniquement sur deux routes départementales situées dans la moitié ouest du territoire (RD67 et RD71).
- Le reste du réseau routier est composé de routes communales assurant la desserte fine de l'EPCI.

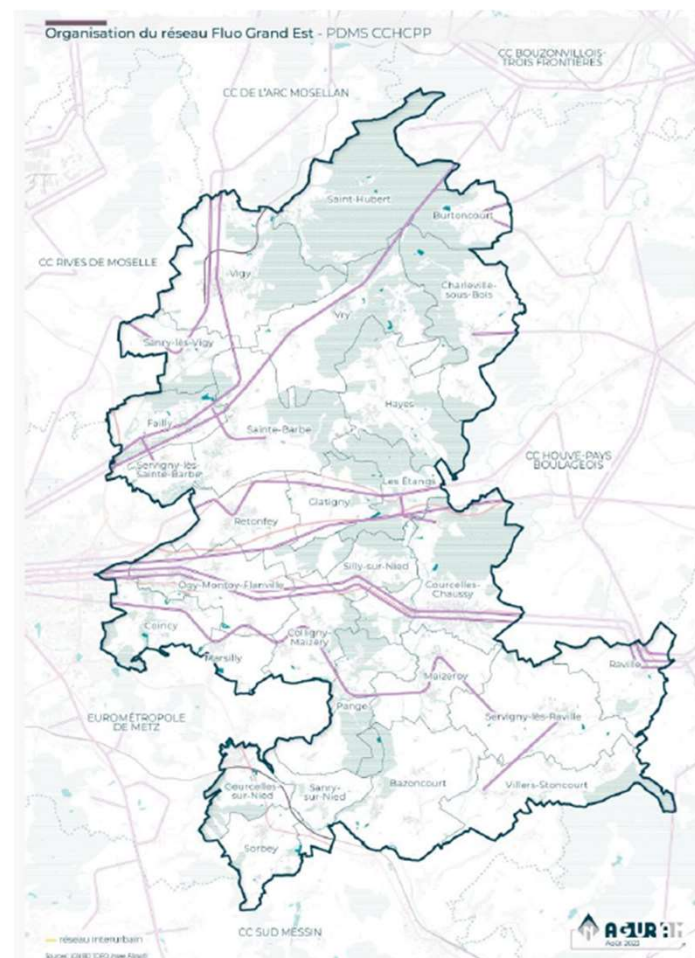
Un projet de développement des mobilités cyclables

- Adopté en avril 2024, la CC s'est cependant dotée d'un Schéma Directeur Cyclable dont le plan d'actions prévoit d'assurer le maillage fin des communes grâce au développement de 165km de liaisons cyclables intercommunales.
- Seule collectivité de Moselle lauréate du 1^{er} relevé de l'Appel à projets AVELO 3

de l'ADEME, la CCHCPP bénéficiera d'un accompagnement technique et financier pour sa politique cyclable.

- Certains itinéraires, traversant plusieurs territoires, nécessitent des démarches de coopération. C'est le cas du tronçon reliant Vigy à Bettelainville, qui fait l'objet d'une réflexion conjointe entre la CCHCPP et la CC de l'Arc Mosellan (CCAC).

L'offre de bus Flo – Région Grand Est 2022



Source : Plan de mobilité simplifié de la CCHCPP (2025), SDC (2024)

01. ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

A RETENIR

- Une dynamique démographique et une structure de population marquées par la proximité de la métropole messine :
 - Une croissance démographique continue
 - Un territoire résidentiel attractif
 - Une population plus diplômée et occupant davantage de fonctions intellectuelles supérieures que les moyennes départementale et régionale
- Un espace rural dynamique également porté par l'attractivité économique de Metz
- Un territoire où la voiture demeure le principal mode d'accès et de déplacement
- Une mobilité fluide d'est en ouest en raison de la convergence du réseau routier vers la métropole, mais plus contrainte sur l'axe nord-sud

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



LES ENJEUX

- Adapter l'offre touristique et de loisirs de proximité à une population locale en croissance, familiale et plutôt diplômée
- Capitaliser sur l'attractivité, la proximité et l'accessibilité facilitée depuis et vers Metz
- Prendre en compte la mobilité largement dépendante de la voiture (parkings, signalétique, etc.) et travailler au développement de mobilités alternatives

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



HÉBERGEMENTS

02

02. HÉBERGEMENTS

L'offre d'hébergements : une offre globale de 1 305 lits touristiques

Le territoire propose une capacité globale d'accueil de 1 305 lits touristiques selon les données du territoire et de l'INSEE, soit environ 6,8 lits touristiques pour 100 habitants.

L'offre d'hébergement du territoire

	Etablissements	Unités d'hébgts.	Lits	% des lits marchands	% des lits touristiques	Sources
Hôtels	1	20	40	4,4%	3,1%	Insee - 2024
Résidences de tourisme	-	-	-	0,0%	0,0%	Insee - 2024
Campings	1	130	390	43,1%	29,9%	Insee - 2024
Villages vacances et hébergements de groupe	2	-	278	30,7%	21,3%	CCHCPP - janvier 2026
Auberges de jeunesse	-	-	-	0,0%	0,0%	Insee - 2024
Gîtes et assimilés	18	46	116	12,8%	8,9%	CCHCPP - janvier 2026
Chambres d'hôtes	11	35	81	9,0%	6,2%	CCHCPP - janvier 2026
Sous total marchand	33		905		69,3%	
Résidences secondaires	80	-	400		30,7%	Insee - 2021
TOTAL	113		1 305		100,0%	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE

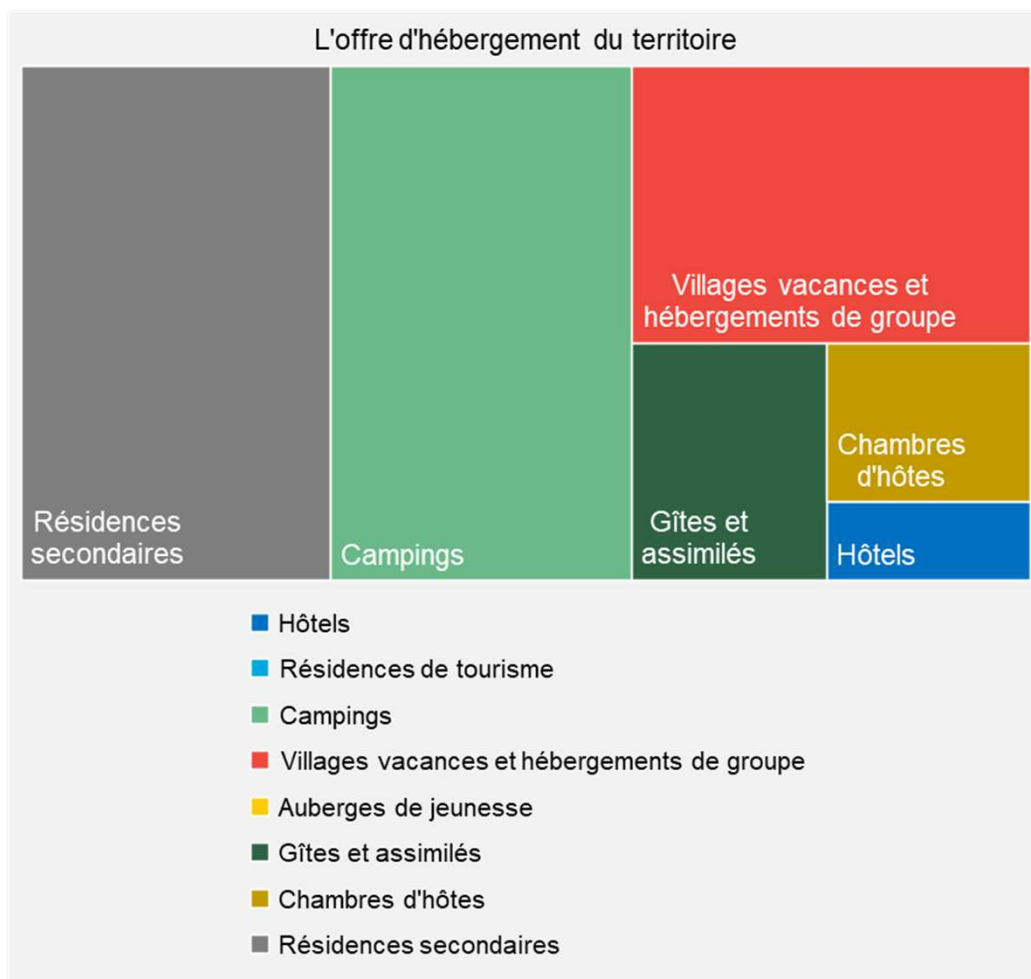


02. HÉBERGEMENTS

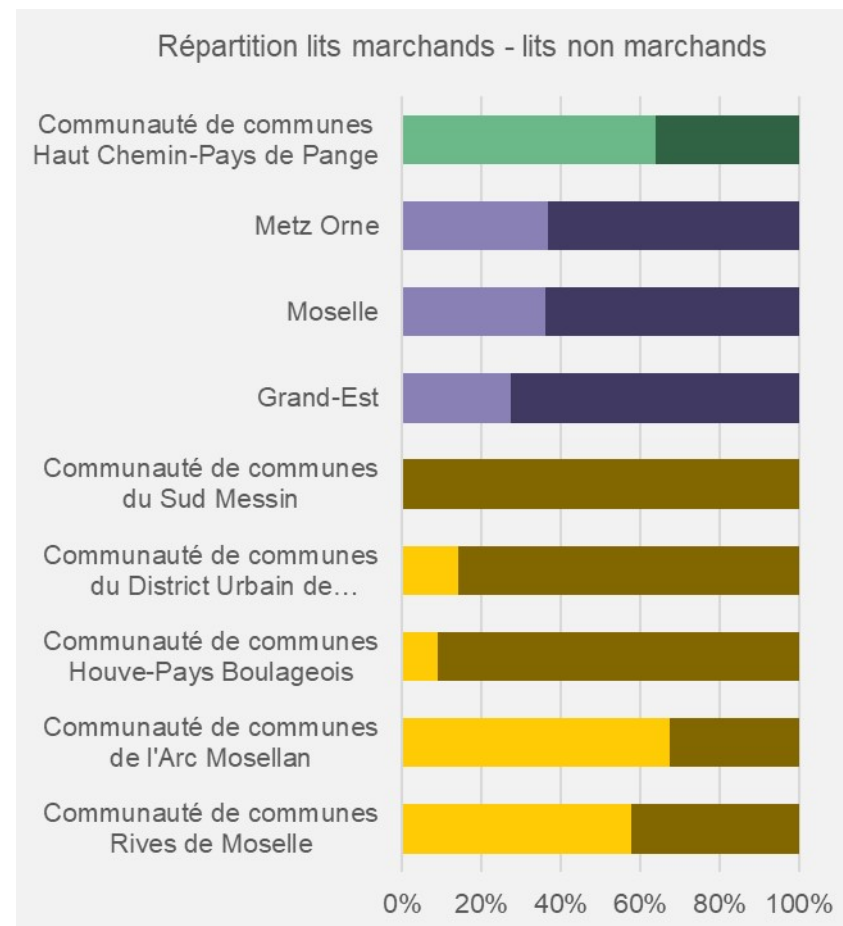
L'offre d'hébergements : une offre marchande majoritaire

Cette offre est marquée par :

- L'importance du camping dans la capacité d'accueil, ce dernier concentrant environ 30% des lits totaux
- L'importance des hébergements de groupe avec notamment le site de l'ADEPA.
- Le poids relativement faible des résidences secondaires qui représentent 30% de la capacité en lits



Le poids des lits non marchands par rapport aux lits marchands est nettement inférieur à la moyenne du territoire Metz Orne ou à la moyenne départementale mais proche des intercommunalités voisines de l'Arc Mosellan et de Rives de Moselle.



02. HÉBERGEMENTS

L'offre d'hébergements : un taux de fonction touristique plus important que dans les EPCI proches (hors Métropole de Metz) mais inférieur à la moyenne départementale

Le taux de fonction touristique (qui indique le poids relatif de l'activité touristique sur le territoire en comparant la capacité d'hébergement avec le nombre d'habitants) est proche de celui de Metz Orne mais inférieur aux moyennes départementale et régionale.

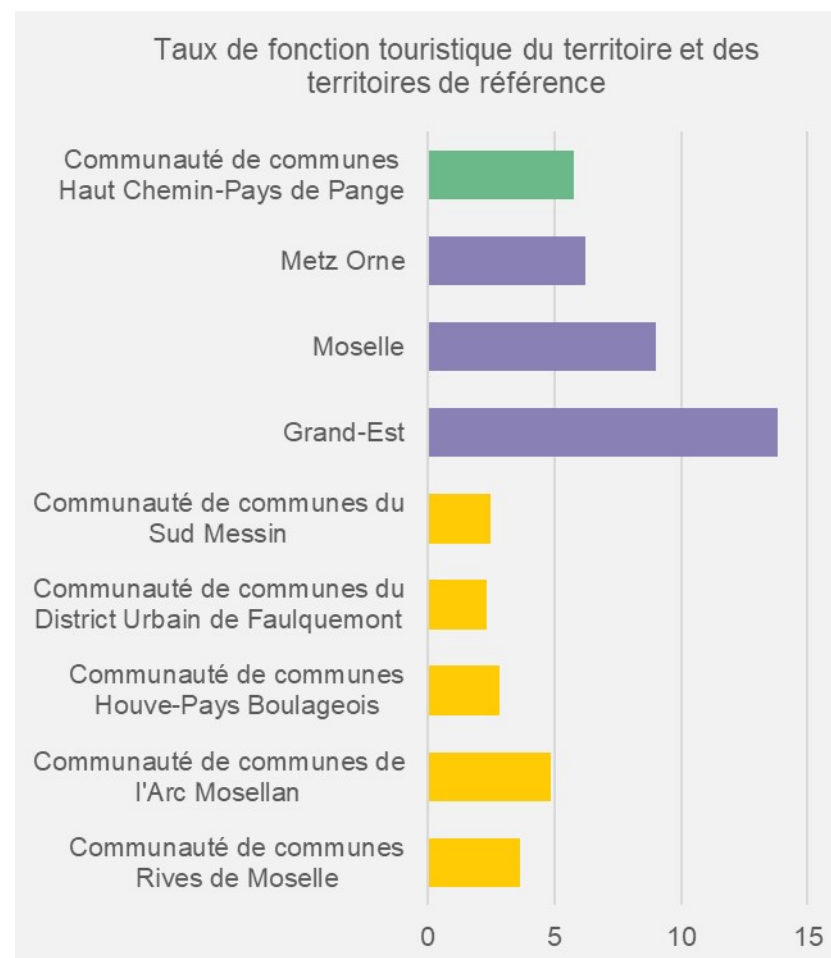
Il est en revanche nettement supérieur à celui des intercommunalités limitrophes comparables.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



02. HÉBERGEMENTS - LES HÔTELS

Une offre limitée avec un seul hôtel sur le territoire : l'Auberge du Gros à Colligny-Maizery

Le territoire compte 1 hôtel de 40 lits soit 4,4% des lits marchands.

Une faible présence d'hôtellerie est courante en pourtour d'une grande agglomération urbaine qui concentre souvent cette offre sur son territoire.

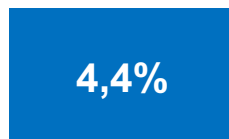
En revanche la localisation du territoire à proximité immédiate d'importantes zones d'activités économiques de l'agglomération messine et la présence de l'autoroute A4 sont des atouts pour des implantations hôtelières potentielles.



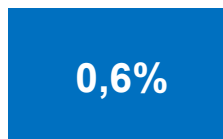
hôtels en 2024



lits en hôtels en 2024

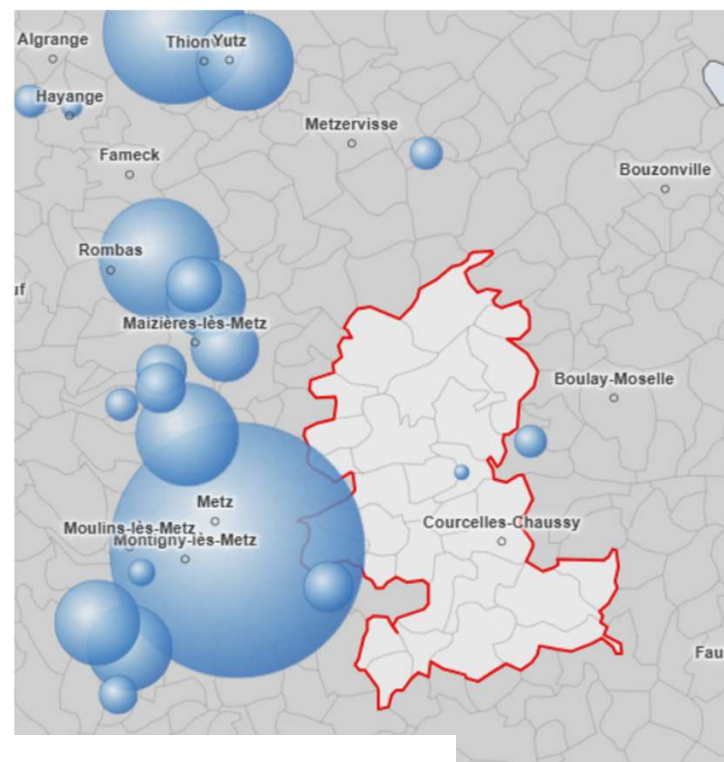


des lits marchands
sont des lits hôteliers



des lits en hôtels de
Metz Orne

Localisation des capacités hôtelières par commune (source Insee)



L'offre et le poids de l'hôtellerie - comparaisons

Nombre et le poids des hôteliers - Comparaisons						
	Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange	Communauté de communes du Sud Messin	Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont	Communauté de communes Houve-Pays Boulageois	Communauté de communes de l'Arc Mosellan	Communauté de communes Rives de Moselle
Lits en hôtels	40		80	58	54	1 124
Part de l'hôtellerie dans les lits marchands	5,6%		100,0%	100,0%	4,6%	100,0%
Lits en hôtels pour 100 habitants	0,2		0,3	0,3	0,2	2,1

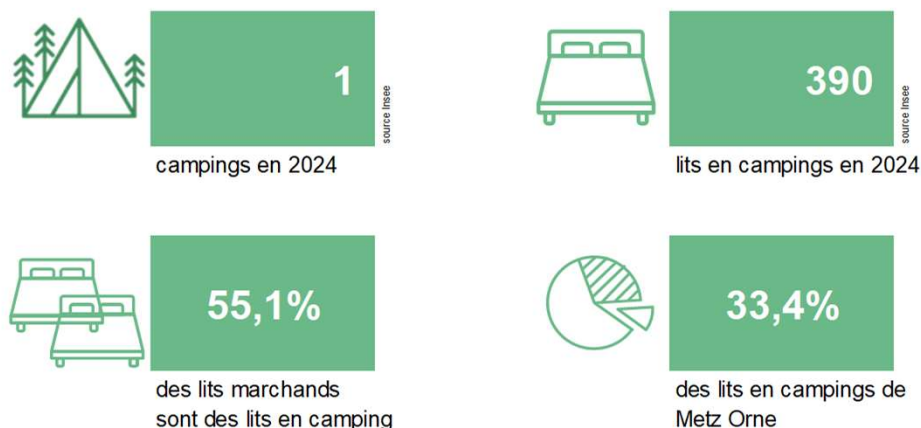
02. HÉBERGEMENTS - LES CAMPINGS

Un camping sur le territoire : la croix du bois Sacker à Burtoncourt

Le territoire compte un camping, le camping la croix du bois Sacker à Burtoncourt, d'environ 390 lits soit 55% des lits marchands.

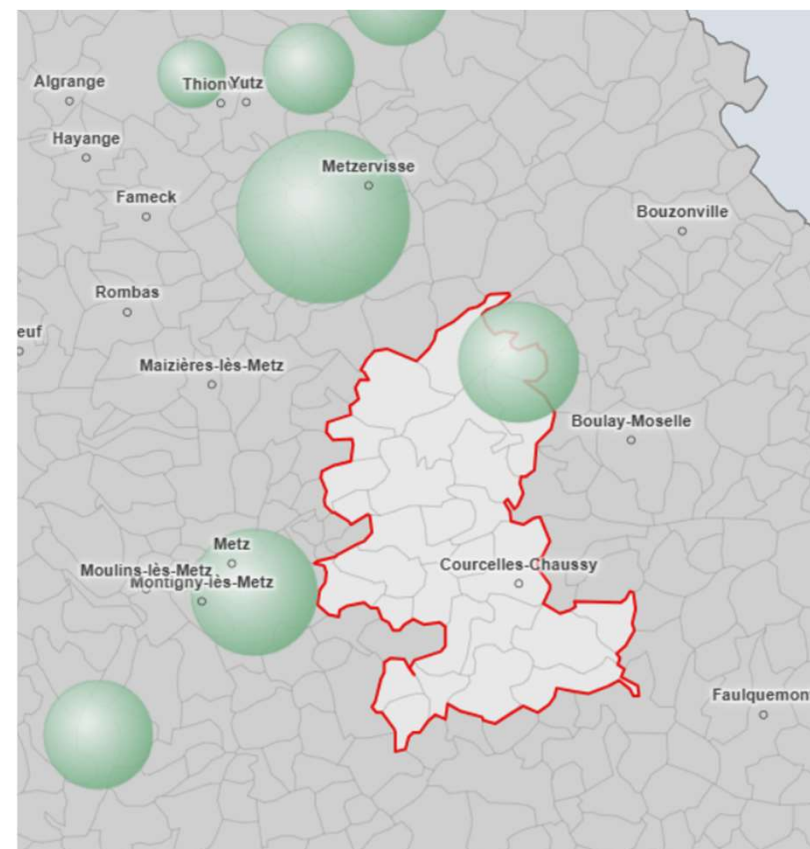
Ce camping représente également un tiers des lits en camping du territoire Metz Orne.

Ce camping mixe deux types d'emplacements : des emplacements résidentiels loués à l'année et fonctionnant comme des résidences secondaires (environ 55% de la capacité) et des emplacements dits « de passage » réservables par les clientèles touristiques (45% des emplacements).



Sur les territoires limitrophes, les offres de campings sont concentrées sur la CC de l'Arc Mosellan avec une importante capacité de 1 122 lits en camping et sur Metz Métropole.

Localisation des capacités en campings par commune (source Insee)



L'offre et le poids des campings - comparaisons

	Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange	Communauté de communes du Sud Messin	Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont	Communauté de communes Houve-Pays Boulageois	Communauté de communes de l'Arc Mosellan	Communauté de communes Rives de Moselle
Lits en campings	390				1 122	
Part des campings dans les lits marchands	43,1%				95,4%	
Lits en campings pour 100 habitants	2,0				3,1	

02. HÉBERGEMENTS - LES CAMPINGS

Un camping largement reconnu pour la qualité de son environnement et sa propreté

Le camping est relativement bien noté sur les plateformes en ligne entre 8 et 8,2 sur 10.



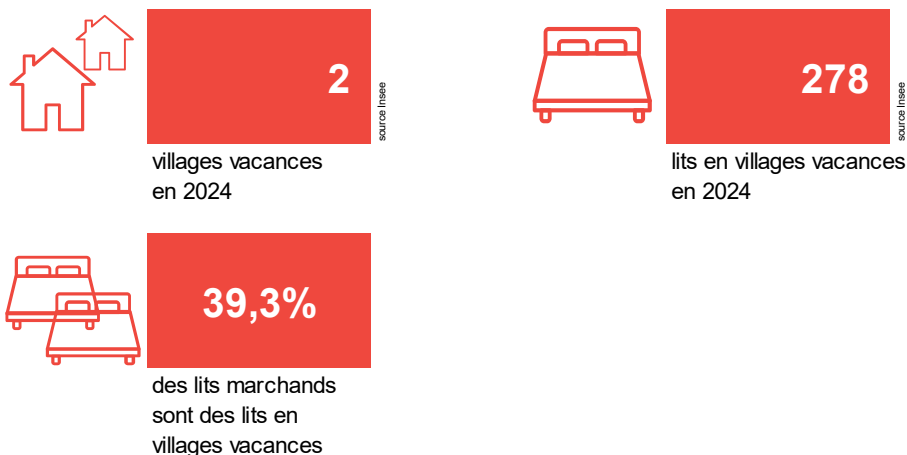
Cette note est cependant légèrement inférieure à la note moyenne des campings du Grand Est qui est de 8,4 / 10 (source ART GE – juin à septembre 2024).

Les commentaires sont globalement positifs et insistent en particulier sur la qualité du cadre du site avec la forêt, son étang, ... ainsi que sur la propreté des sanitaires.

02. HÉBERGEMENTS - LES HÉBERGEMENTS DE GROUPES

Une importante capacité d'accueil pour des groupes de toute nature

Le territoire compte deux hébergements de groupes : le chalet de vacances de Rabas et le centre ADEPPA.



Le site de l'ADEPPA (Association Départementale d'Education Populaire et de Plein Air), créée il y a plus de 60 ans et adossée au Groupe SOS depuis 2015) compte 250 lits répartis en gîtes, en hébergement de groupes et quelques chambres individuelles.

Le site propose aussi 2 salles de réception qui peuvent accueillir jusqu'à 200 personnes et une ferme pédagogique avec une centaine d'animaux, visitable pour les groupes avec découverte guidée.

L'ADEPPA accueille de l'ordre de 18 000 personnes par an dont plus de 200 classes et beaucoup d'accueils de loisirs et colonies de vacances surtout depuis le covid. Le site accueille également des associations du territoire, des groupes privés (mariages, cousinades ...) et des randonneurs sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

02. HÉBERGEMENTS - LES MEUBLÉS, GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

Une importante offre diffuse



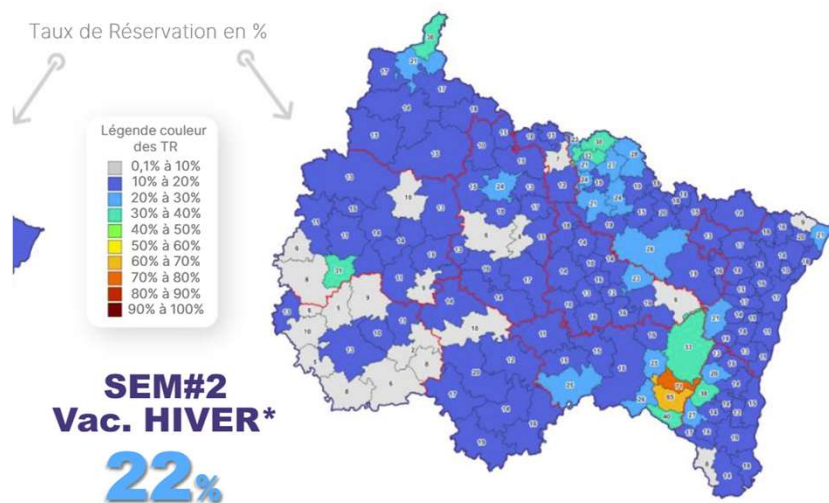
Le territoire recense 18 gîtes et assimilés et 11 chambres d'hôtes proposant respectivement des capacités d'accueil de 116 et de 81 lits.

L'ensemble de ces meublés représente près de 22% des lits marchands du territoire et proposent ainsi une offre diffuse sur le territoire intercommunal.

02. HÉBERGEMENTS - LES MEUBLÉS, GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

Une importante offre diffuse

Taux de réservation on the book des meublés pour la deuxième semaine des vacances d'hiver par EPCI (source ART GE)

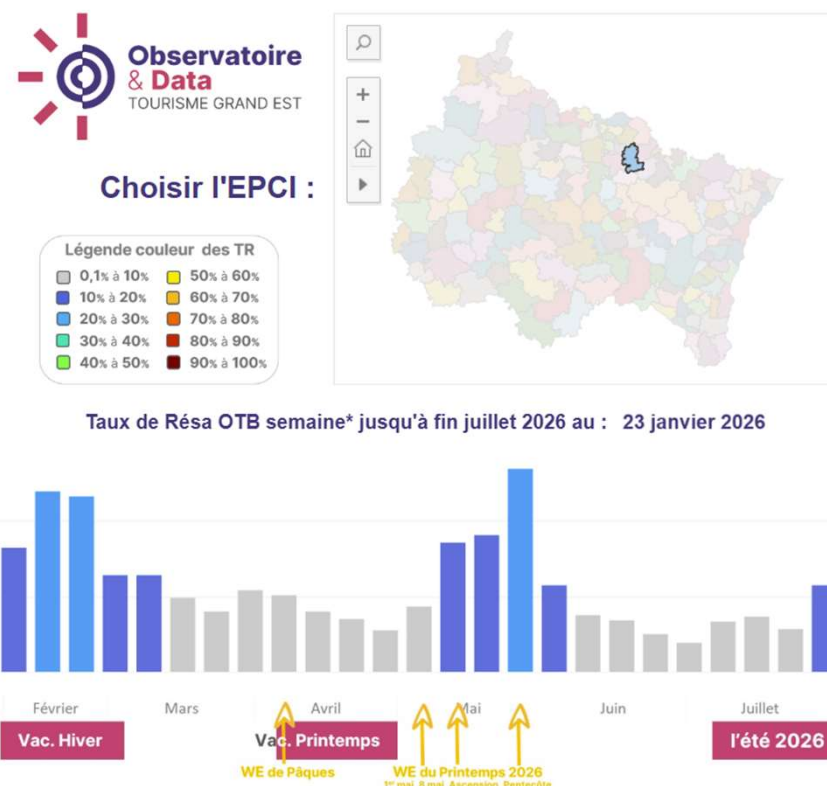


L'analyse des taux de réservation « on the book » des meublés pour les vacances d'hiver (analyse réalisée à la mi janvier 2026) montre que les réservations sur le territoire sont de l'ordre de 20 à 30 %, taux comparable à celui des EPCI du Nord Ouest de la Moselle mais supérieur à celui du reste du département et de la plupart des EPCI de la région (à l'exception de la montagne vosgienne).

La proximité de la Métropole de Metz mais aussi du Luxembourg semble jouer un rôle dans ces réservations sur cette partie de la Moselle.

L'analyse des réservations à 6 mois montre un taux de réservation important pour les week end du printemps, taux élevé par rapport au taux de réservation des EPCI proches sur cette période.

Taux de réservation on the book des meublés pour les 6 prochains mois pour la CCHCPP (source ART GE)



02. HÉBERGEMENTS - LES MEUBLÉS SUR LES PLATEFORMES

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



L'analyse des meublés proposés sur les plateformes en ligne (AirBnB, VRBO) montre une offre de 46 meublés représentant une capacité d'accueil de 157 lits.

Parmi cette offre, 19 lits seulement sont proposés à la location moins de 90 jours par an ce qui indique une offre « non professionnelle ».

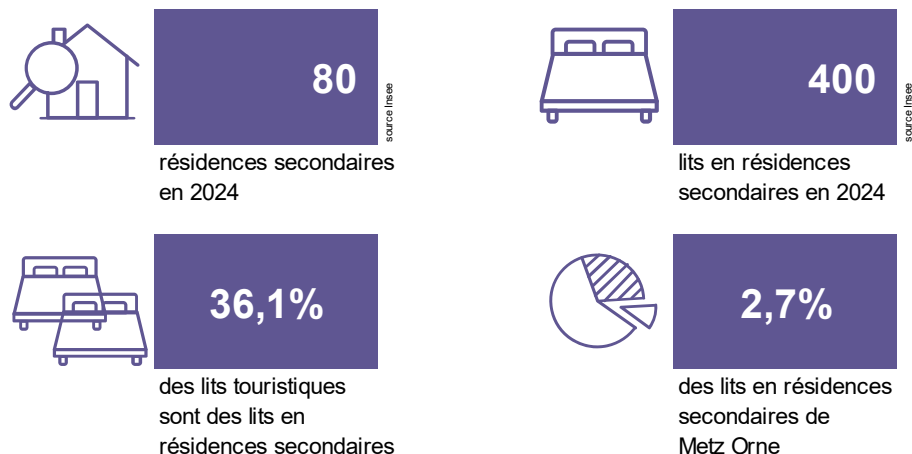
Ainsi, l'essentiel de l'offre (138 lits sur 157) est une offre professionnelle de meublés à vocation touristique.

Cette offre doit largement se recouper avec l'offre de gîtes et de chambres d'hôtes identifiée par la CCHCPP.

EPCI	Commune	Nombre de location actives	Capacité totale en lits	Dont lits proposés MOINS de 90 jours / an	Dont lits proposés PLUS de 90 jours / an
Haut Chemin Pays de Pange	Bazoncourt	5	22	0	22
	Burtoncourt	0	0	0	0
	Charleville-sous-Bois	0	0	0	0
	Coincy	3	12	0	12
	Colligny-Maizery	1	2	0	2
	Courcelles-Chaussy	4	9	5	5
	Courcelles-sur-Nied	3	8	0	8
	Failly	5	16	0	16
	Glatigny	0	0	0	0
	Hayes	1	2	0	2
	Les Bhangs	1	2	1	1
	Maizero	0	0	0	0
	Marsilly	0	0	0	0
	Ogy-Montoy-Flanville	3	6	0	6
	Pange	0	0	0	0
	Raville	1	8	0	8
	Retonfey	1	2	0	2
	Sainte-Barbe	3	12	5	7
	Saint-Hubert	2	6	3	3
	Sanry-les-Vigy	2	4	1	3
	Sanry-sur-Nied	0	0	0	0
	Servigny-les-Raville	0	0	0	0
	Servigny-les-Sainte-Barbe	0	0	0	0
	Silly-sur-Nied	2	8	0	8
	Sorbey	1	2	0	2
	Vigy	7	32	4	27
	Villers-Stoncourt	0	0	0	0
	Vry	1	4	0	4
	TOTAL	46	157	19	138

02. HÉBERGEMENTS - LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Une offre qui représente 36% des lits touristiques



La CCHCPP compte 80 résidences secondaires recensées par l'Insee soit environ 400 lits non marchands.

Si le nombre de résidences secondaires est comparables à celui des EPCI limitrophes (hors Métropole) en revanche leur part dans les lits touristiques est nettement inférieure ce qui peut s'expliquer par une offre de lits marchands importante marquée par deux établissements présentent d'importantes capacités d'accueil : le camping et l'ADEPPA.

L'offre et le poids des résidences secondaires

	Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange	Metz Orne	Moselle	Grand-Est
Lits en résidences secondaires	400	14 955	60 390	557 980
Part des résidences secondaires dans les lits touristiques	36,1%	63,3%	63,8%	72,6%
Lits en résidences secondaires pour 100 habitants	2,1	3,9	5,7	10,0

L'offre et le poids des résidences secondaires - comparaisons

	Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange	Communauté de communes du Sud Messin	Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont	Communauté de communes Houve-Pays Boulageois	Communauté de communes de l'Arc Mosellan	Communauté de communes Rives de Moselle
Lits en résidences secondaires	400	425	480	585	565	820
Part des résidences secondaires dans les lits touristiques	36,1%	100,0%	85,7%	91,0%	32,5%	42,2%
Lits en résidences secondaires pour 100 habitants	2,1	2,5	2,0	2,6	1,6	1,5

02. HÉBERGEMENTS - LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Une offre diffuse sur tout le territoire

L'offre est diffuse sur tout le territoire de la CCHCPP sur presque toutes les communes. Aux alentours l'offre de résidences secondaires se concentre dans les zones urbanisées du sillon mosellan, en particulier sur Metz.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

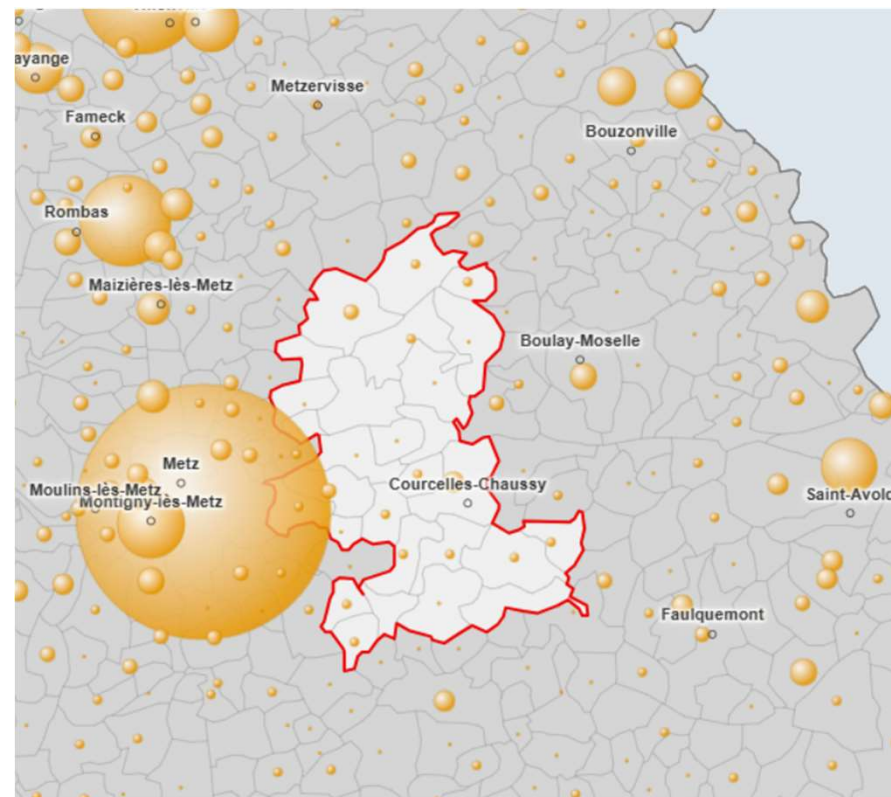
Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Localisation des résidences secondaires par commune (source Insee)



02. HÉBERGEMENTS

A RETENIR

- Une offre d'hébergements globalement limitée et située à toute proximité de pôles majeurs d'hébergements touristiques.
- Deux capacités importantes d'hébergement : le camping à Burtoncourt et l'ADEPPA à Vigy.
- Une offre diffuse de gîtes et chambres d'hôtes sur le territoire.

LES ENJEUX

- Aider la consolidation de l'offre d'hébergements existants.
- Travailler au développement des capacités d'accueil sur le territoire pour y développer les séjours et les retombées économiques qu'ils génèrent.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



OFFRE DE SITES ET ACTIVITÉS

03

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

Des sites de visite ou d'activités relativement peu nombreux

Des sites patrimoniaux mais peu ouverts à la visite à ce jour

- On dénombre 8 sites inscrits et/ou classés monuments historiques, témoignant du patrimoine castral, religieux et mémoriel du territoire :
 - Le Château de Pange (classé et inscrit partiellement)
 - Le Château d'Aubigny à Coincy (inscrit)
 - Le Monument du 1er Corps d'Armée allemand à Retonfey (classé)
 - L'Eglise de Sainte Barbe (inscrite)
 - Le Château fort des Etangs (inscrit)
 - Le Château de Charleville-sous-bois (inscrit)
 - L'Abbaye de Villers Bettnach à Saint-Hubert (classée)
 - Le Château de Landonvilliers à Courcelles-Chaussy (inscrit)
- Le territoire compte également d'autres sites patrimoniaux de grand intérêt tel que le Château d'Urville à Courcelles-Chaussy.
- Cependant, aucun de ces sites ne propose d'offre de visite régulière ou permanente.
- 2 projets de développement culturel et touristique sont en cours, portés respectivement par l'Association pour la reconversion du Château de Pange (ARCP) et l'Association Lorraine d'Exploitation et de Modélisme Ferroviaires (ALEMF) pour l'espace gare de Vigy.

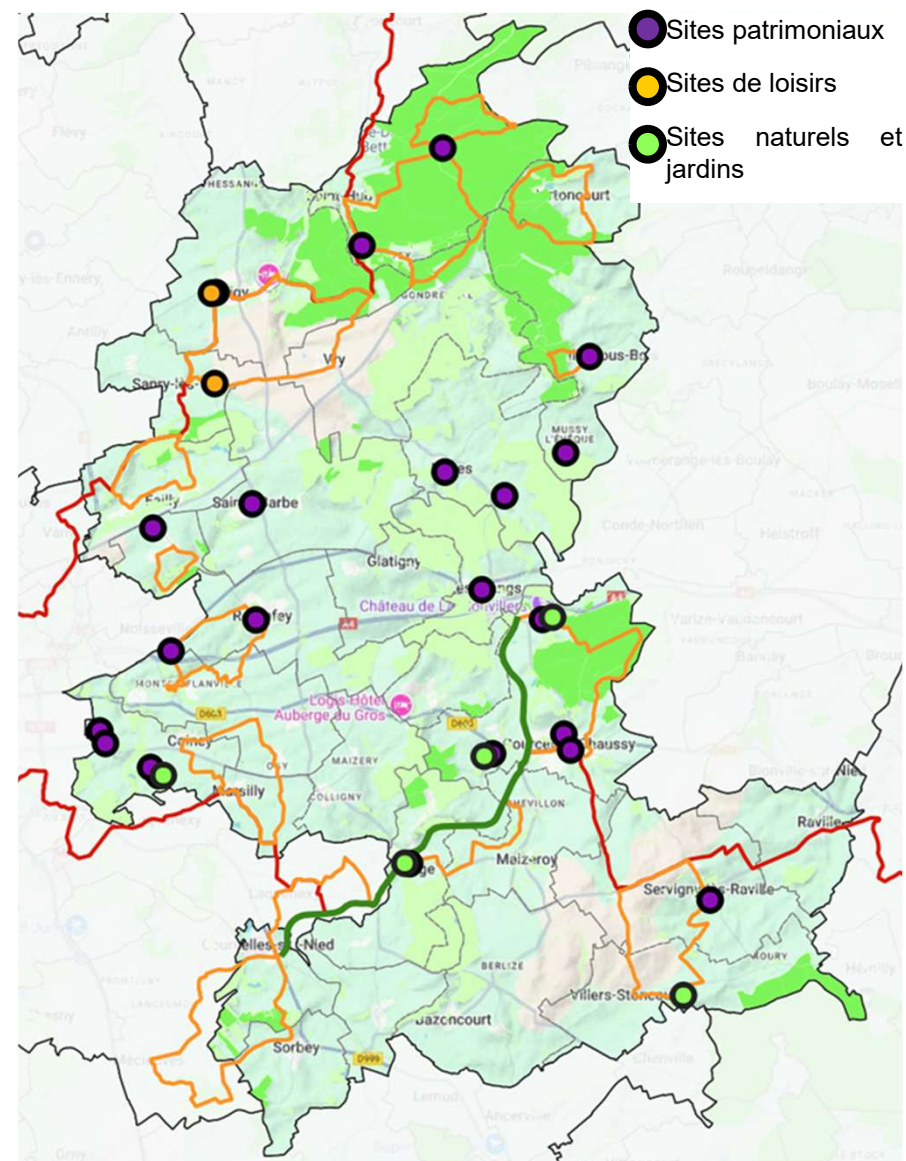
Une offre de loisirs concentrée sur le Nord du territoire

- On recense 3 sites de loisirs situés au nord du territoire, dont l'offre reste principalement saisonnière ou accessible sur demande.

Un patrimoine naturel sur lequel capitaliser

- Le territoire se distingue par la diversité de ses paysages naturels, ainsi que par la valeur patrimoniale de ses espaces verts. Il rassemble plusieurs bois et jardins de châteaux, une colline offrant un point de vue remarquable, ainsi que deux rivières — la Nied et la Canner. S'y ajoutent 2 forêts domaniales, 1 site naturel inscrit et 1 jardin labellisé « Remarquable ».
- Le territoire se prête particulièrement au ressourcement, à la pratique de la randonnée et du vélo, dont les itinéraires couvrent une large partie du secteur, ainsi qu'aux activités de chasse et de pêche.

L'offre touristique de la CCHCPP



Sources : site de ministère de la Culture, site de la CCHCPP, dépliant touristique de la CCHCPP

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

Un patrimoine castral remarquable mais peu visitable

4 châteaux ouvrent leurs portes à la visite de manière occasionnelle, voire exceptionnelle, et le plus souvent gratuitement.

Le Château d'Urville à Courcelles-Chaussy

- Ancienne résidence d'été de l'Empereur allemand Guillaume II, c'est une propriété de l'Etat depuis 1948 et accueille depuis 1952 le Lycée Agricole de la ville. Il se visite donc uniquement et gratuitement pendant les Journées Européennes du Patrimoine (JEP).

Le Château de Landonvilliers à Courcelles-Chaussy

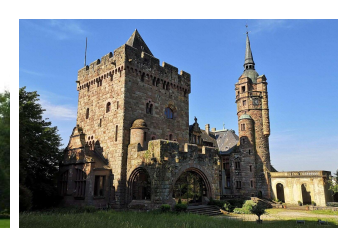
- Son origine remonte au XVIe siècle et il fut transformé par l'architecte Ebhardt, auteur de la reconstruction du Château du Haut-Koenigsbourg au début du XXe siècle. Son architecture se distingue donc par une diversité de styles.
- Aujourd'hui propriété privée, ce château néo-gothique rhénan appartient à Norbert Vogel qui y réside et propose des visites guidées de groupe sur demande tout au long de l'année (de 10 à 50 personnes), ainsi que des visites guidées pour individuels lors des JEP. A l'année, le château accueille de 800 à 1000 visiteurs, principalement des retraités et des associations tournées vers le patrimoine.
- Le Château abrite une collection unique en Europe d'icônes datant du XVIe au XIXe siècle, constituant le premier musée d'icônes anciennes en France.
- Les tarifs pratiqués pour la visite du Château et du jardin sont de 9€/pers. pour les individuels, 7€/pers. pour les groupes et 6€ pour les enfants de 6 à 15 ans.

Le Château d'Aubigny à Coincy

- Demeure familiale privée datant du XVIIIe siècle, marquée par les événements de la guerre de 1870 et de la Seconde Guerre mondiale.
- Le couple de propriétaires ouvre ses portes 40j/an durant l'été ainsi qu'à l'occasion des JEP et, sur demande, pour de petits groupes le reste de l'année. Leurs enfants devraient reprendre prochainement la main sur cette mise en visite.
- Elle accueille environ 200 visiteurs/an, parmi lesquels des Mosellans, des visiteurs d'autres régions françaises et des touristes étrangers (Belges, Allemands, Néerlandais) attirés par son caractère historique. Parmi eux, des retraités, des familles, des randonneurs et des jeunes, qui associent souvent leur découverte à celle de la ferme de Colombey et du Château de Pange.

Le Château de Pange à Pange

- Bâtie du XVIIIème siècle située aux bords de la Nied française et au cœur d'un domaine agricole et forestier de 300 hectares, c'est une propriété privée appartenant à la même famille depuis sa construction.
- Depuis 2022, d'importants travaux de rénovation y sont entrepris, entraînant la fermeture du site au public individuel pour des raisons de sécurité. Le Château n'ouvre désormais ses portes que de manière exceptionnelle, notamment pour des groupes constitués ou lors d'événements particuliers tels que les JEP. À ces occasions, des visites guidées peuvent être proposées, permettant de découvrir les salons classés du rez-de-chaussée, les jardins contemporains ou la ferme fortifiée. Par ailleurs, des événements sont également organisés hors les murs dans d'autres lieux culturels publics du territoire.
- Le Château de Pange demeure un lieu vivant, accueillant des résidences artistiques ainsi que diverses activités commerciales, notamment des privatisations (mariages, événements d'entreprises, etc.).
- En 2024, il a accueilli 1 400 participants aux activités culturelles, 8 résidences artistiques, 255 visiteurs sur les parcours patrimoniaux et 12 événements hors-murs dans 6 communes. En 2025, 4 événements d'entreprises de 200-300 personnes ont eu lieu sur le site.



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE

S²LO

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

Des patrimoines mémoriels et religieux spécifiques

Un ensemble de monuments témoignant de la guerre franco-allemande de 1870-1871

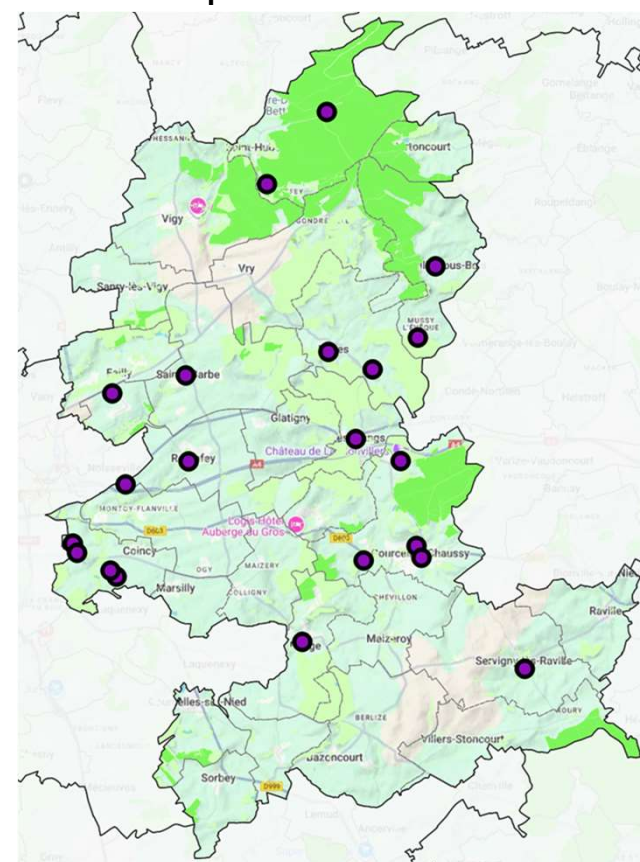
- Marquée par les combats de la guerre franco-prussienne, à l'issue de laquelle la France perdit l'Alsace et une partie de la Lorraine, la CCHCPP conserve aujourd'hui plusieurs sites et monuments allemands témoignant de cette période de l'Histoire, et plus particulièrement de la bataille de Borny-Colombey.
- La collectivité a ainsi mis en place un Parcours de la Guerre de 1870, réunissant 15 monuments (tombes, mémoriaux) dont 14 sont équipés de bornes QR codes donnant accès à des fiches descriptives pour mieux comprendre ce patrimoine. Des panneaux d'interprétation ont aussi été installés à proximité de certains sites.
- Ces monuments attirent ponctuellement des groupes de visiteurs allemands adeptes de tourisme de mémoire.
- L'« allée des morts », jalonnée de plusieurs monuments à Coincy près de la ferme de Colombey, devrait faire l'objet d'un réaménagement et d'une mise en tourisme lorsque la zone d'activité communautaire prévue à proximité sera construite.

Une diversité d'édifices religieux représentatifs de l'histoire religieuse locale mais peu valorisés touristiquement

- Le patrimoine religieux du territoire mêle édifice emblématique (l'abbaye Cistercienne de Villers-Bettnach), petits édifices ruraux (chapelles médiévales de Rabas et de Mussy l'Evêque, chapelle commémorative du mont Saint-Pierre) et lieux de cultes actifs témoignant de la diversité confessionnelle du territoire (Temple protestant de Courcelles-Chaussy, basilique Sainte-Barbe et églises catholiques de Saint-Rémi et Saint-Martin).
- Les lieux de cultes encore actifs sont accessibles en visite libre lorsqu'ils sont ouverts tandis que les chapelles sont fermées. La Chapelle de Rabas peut cependant être ouverte sur demande en période estivale.
- Le site de l'Abbaye de Villers-Bettnach constitue le lieu de visite au plus fort potentiel sur lequel il reste la Chapelle des Humbles, restaurée par l'Association de l'Abbaye, le portail de Monseigneur Coislin, le pignon de la Chapelle Sainte Catherine, les ruines et à quelque distance l'étang, réserve d'eau du monastère. Un circuit de promenade permet de faire le tour du site pour observer l'ensemble de ces éléments et visiter le hameau attenant.

- Par ailleurs, ce hameau dispose d'un centre de rééducation désaffecté et d'un ancien restaurant fermé dont le potentiel de réhabilitation et de remise en activité pourraient constituer une opportunité de développement d'une offre de services touristiques complémentaire (ex : hébergement, restauration).
- Un potentiel de médiation existant grâce à la présence de certains récits historiques et légendes, notamment autour de Charlemagne pour la chapelle de Rabas ou encore de Guillaume II et de Paul Tornow, l'architecte de la cathédrale de Metz, pour le Temple protestant.

Les sites patrimoniaux de la CCHCPP



Sources : site de la CCHCPP, dépliant touristique de la CCHCPP, visite terrain

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

Une offre culturelle en devenir avec un projet d'importance sur le château de Pange

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Le projet de développement culturel du Château de Pange

- L'Association pour la reconversion du Château de Pange (ARCP) et les propriétaires actuels portent un projet culturel d'envergure visant à faire du site un lieu dédié à la transmission des patrimoines, à la création artistique contemporaine et au dialogue avec le vivant, ouvert à tous les publics.
- Ce projet bénéficie aujourd'hui du soutien et de l'accompagnement de plusieurs dispositifs et programmes. Labellisé « Projet culturel innovant de territoire » par la DRAC Grand Est et la Région, il a également été retenu dans le cadre du programme Réinventer le patrimoine d'Atout France. Parallèlement, le Château de Pange est membre associé de l'ACCR – Association des Centres culturels de rencontre – dans la perspective de devenir un Centre culturel de rencontre (CCR) sous la forme d'une Maison d'Arts, de Rencontres et de Cultures (MARC).
- Le projet repose sur trois axes fortement interconnectés :
 - La reconnaissance du site comme Centre culturel de rencontre (CCR), fondé sur un projet artistique de grande exigence intitulé « Transmission, transhumance et paysages ». Il inclut une programmation culturelle, une offre patrimoniale et vise avant tout à soutenir la création et la recherche d'artistes et d'artisans d'art à travers un programme de résidences tout au long de l'année - un objectif qui implique un soutien renforcé de l'État.
 - Un ancrage territorial fort, inspiré des dynamiques de tiers-lieux, afin de faire du Château un lieu d'animation du territoire. Cette orientation favorise l'hybridation des usages et des pratiques, permettant ainsi de toucher une grande diversité de publics. Elle se traduit par un travail étroit avec les associations locales et l'installation, au sein du site, de Familles Rurales, une association relevant de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire, engagée auprès des familles des territoires ruraux et périurbains.
 - A moyen et long terme, une dimension commerciale fondée sur le développement d'une offre d'hébergement rendue possible par la réhabilitation d'environ 700 à 800 m² du Château afin d'y réaménager des chambres. Cette offre répond à la fois aux besoins des résidences artistiques et à la demande croissante d'hébergements touristiques sur le territoire. Une activité de restauration est également envisagée en complément.
- Plusieurs projets d'aménagement, inscrits dans l'un ou plusieurs de ces grands

axes, sont ainsi envisagés. Parmi eux figure l'opportunité de rouvrir l'entrée principale du Château, située de l'autre côté du domaine sur la D67, à Laquenexy, et d'y aménager une liaison en mobilité douce menant jusqu'au château. Cette entrée présente un emplacement particulièrement stratégique, à proximité du réseau de bus et de train du territoire ainsi que de la voie verte, afin de renforcer le lien avec l'Eurométropole de Metz.

- Dans une optique d'ouverture élargie au public, les ambitions de fréquentation annuelle projetées sont comprises entre 20 000 et 30 000 visiteurs, contre 2 000 à 10 000 avant la crise sanitaire. La réouverture du site est envisagée pour septembre 2026.

Les 4 composantes de la nouvelle programmation du lieu

CULTURE	HEBERGEMENT ET TOURISME	SERVICES AUX ENTREPRISES	TIERS LIEU
Parcours de visites intérieurs et extérieurs			Café / Guinguette
Programmation artistique professionnelle et événements culturels	Hébergement courts & moyens séjours	Accueil de séminaires	Marchés et brocantes
Rencontres avec les artistes en résidence	Restauration	Petit-déjeuners, repas, etc.	Bibliothèque
		Ateliers et autres activités incentive	Maison des associations
		Location d'espaces	École de musique

3 sites de loisirs exploités par des associations se situent au nord de la CC, entre les communes de Vigy et de Sanry-lès-Vigy, situées à 5km l'une de l'autre.

Les minis du Chalet à Sanry-lès-Vigy

- Ferme pédagogique qui sauve et rassemble des animaux, elle fonctionne avec des bénévoles passionnés.
- Elle est ouverte à la visite à l'occasion d'évènements payants (Halloween, Pâques, etc.) souvent au prix de 5 euros et sur demande tous les week-ends et pendant les vacances à prix libre.
- D'autres activités peuvent y être proposées telles que des balades à poney, des châteaux gonflables, des mini quads.

Le Labyrinthe végétal à Vigy

- Organisée chaque été depuis plus de 20 ans, le labyrinthe végétal est une animation estivale ouverte de juillet à septembre : tous les jours en juillet et août, puis les week-ends uniquement en septembre. Il s'agit d'un champ de maïs transformé en un vaste terrain de jeu où petits et grands partent à la recherche de panneaux disséminés dans les allées du labyrinthe et doivent résoudre des énigmes adaptées à chaque âge. Depuis 2024, l'animation est gérée par l'ALEMF ayant fusionné avec l'association Labyrinthe de Vigy. En 2025, le site a accueilli 6 300 visiteurs.
- Des nocturnes et des événements sont également organisés ponctuellement. L'activité s'adresse aussi bien aux visiteurs individuels qu'aux groupes (à partir de 20 personnes). Les tarifs vont de 3 à 4€ par personne pour les individuels (enfants et adultes) et de 2,50 à 3,50€ par personne pour les groupes.

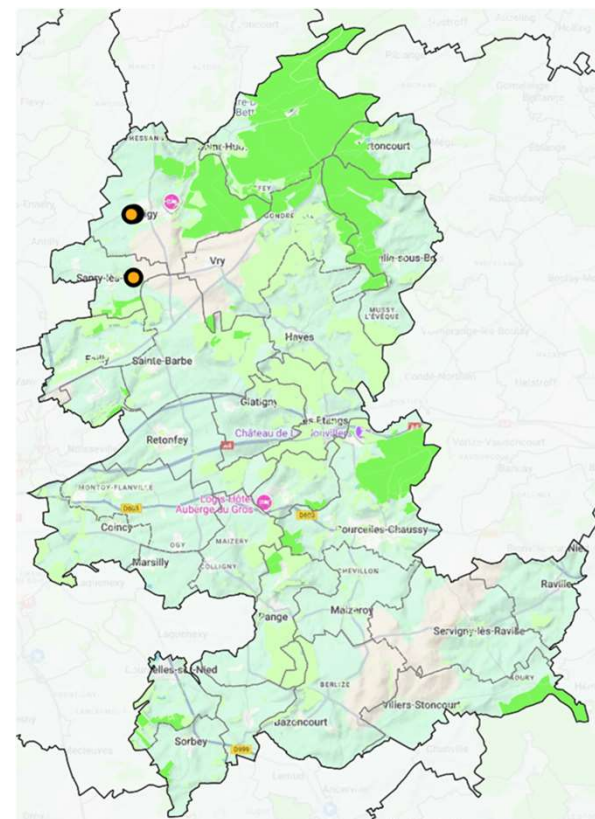
Le Vélorail de la Canner à Vigy

- La même association gère également le Vélorail de la Canner, un parcours de 10 km aller-retour sur une ancienne voie ferrée, au cœur des paysages classés de la haute vallée de la Canner, entre Vigy et Bettelainville.
- L'activité est ouverte de mai à septembre : les week-ends et jours fériés et tous les jours en juillet-août. En haute saison, jusqu'à 5 départs par jour sont proposés au tarif de 25 € par personne, contre un départ quotidien en basse saison, au tarif

de 20 €. Un tarif de groupe est également disponible à 20 € par personne (à partir de cinq vélorails réservés). En 2025, le vélorail a attiré près de 5 800 visiteurs.

- Des événements thématiques ponctuent la saison — Vélorail du Muguet, Vélorail Théâtre, Vélorail nocturne, etc. — proposés au tarif de 30 € par personne. À ces occasions, un wagon food truck permet aux visiteurs de se restaurer sur place.
- Grâce à leur proximité géographique et à leur gestion commune, l'association exploitante de ces deux sites propose un forfait combiné "Vélorail + Labyrinthe", offrant un tarif préférentiel aux visiteurs. Ces packs rencontrent un certain succès puisqu'ils représentent 40% des ventes sur le vélorail et 37% sur le labyrinthe.

Les sites de loisirs de la CCHCPP



Sources : site de la CCHCPP, dépliant touristique de la CCHCPP, visite terrain

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

La montée en puissance de l'offre de l'espace gare de Vigy

L'accélération du développement de l'offre de loisirs et touristique du site de la gare de Vigy est porté conjointement par les élus de Vigy, la CCHCPP et la CCAM. L'ambition est de donner au site un rayonnement touristique qui dépasse le seul périmètre local à travers plusieurs projets.

La restauration des voies ferrées et la remise en circulation du train touristique à venir

- La ligne de chemin de fer touristique, exploitée depuis 1985, reliait Vigy à Hombourg-Budange sur un linéaire de 12 km, en traversant la vallée de la Canner et la forêt de Saint-Hubert. Cependant, en raison de problématiques de conformité des voies, la circulation du train est interrompue depuis 2019.
- Des travaux de rénovation des voies sont prévus en 2026 afin de permettre la reprise de l'exploitation du train touristique entre Vigy et Aboncourt en 2027.
- Le vélorail et le train touristique ne pouvant pas emprunter les voies simultanément, la circulation du train touristique devra être limitée à des jours prédéfinis ou à une journée par semaine.
- Ce projet est subventionné par la CCHCPP, la CCAM et la Région Grand Est. Cette dernière ayant annoncé une participation financière de 242 000 € pour la rénovation des voies ferrées.
- Ces travaux permettront par ailleurs et dans un second temps de rallonger le trajet du vélorail du 8 km aller-retour, de Bettelainville à Aboncourt.
- Dans la continuité de ce projet, les bénévoles souhaitent également qualifier et aménager les arrêts du train et du vélorail afin d'y améliorer l'accueil du public (installation de bancs, tables de pique-nique, etc.), qui fait aujourd'hui défaut.

La réhabilitation du bâtiment de la gare : un projet à l'arrêt

- Les travaux qui ont été envisagés visaient la rénovation et la restructuration complète du bâtiment, ainsi que sa mise aux normes dans le but d'accueillir :
 - des espaces nécessaires au fonctionnement de l'association exploitante (vestiaires, sanitaires, kitchenette et salle de convivialité, salle de réunion)
 - des espaces dédiés à l'accueil du public

- un espace polyvalent d'exposition et de modélisme.
- un espace de petite restauration, une buvette et éventuellement une boutique
- un hébergement touristique (de type gîte a priori)
- Le projet comprenait par ailleurs l'aménagement des espaces extérieurs pour améliorer l'accueil et les usages du site.
- En ce sens, une étude de faisabilité a été réalisée en 2022 par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Moselle et la MATEC (Moselle agence technique), posant les bases techniques et fonctionnelles du projet. L'EPFGE était pressenti comme acteur du projet, avec la possibilité d'acquérir et de réhabiliter le bâtiment avant sa rétrocession à une structure publique de coopération ou à la commune.
- Afin de sécuriser la gestion et le développement à long terme, les acteurs envisageaient la création d'une structure commune dédiée à l'exploitation et à l'animation touristique du site
- Cependant, le projet n'est aujourd'hui plus d'actualité selon les membres de l'ALEMF qui concentrent leurs forces sur la remise en circulation du train touristique.



03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

Un territoire rural riche de sites naturels et d'espaces verts authentiques et ressourçants

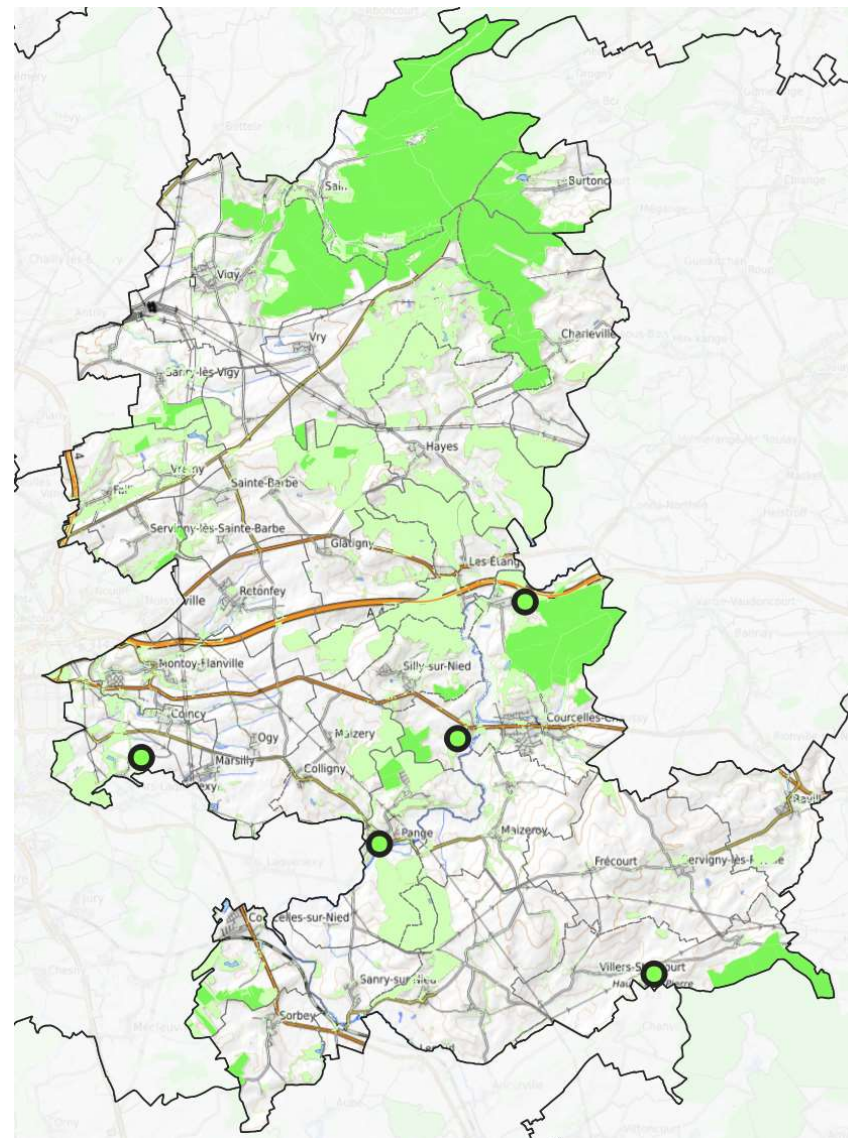
Un environnement naturel préservé propice aux APN

- Le territoire est marqué par des paysages ruraux et bucoliques, alternant entre champs, prairies humides et massifs forestiers.
- Le Haut Chemin offre de vastes espaces et des massifs forestiers favorables aux activités de pleine nature. Le territoire abrite plusieurs bois, une partie du site naturel inscrit de la vallée de la Canner ainsi que la forêt domaniale de Villers-Befey, parcourue d'itinéraires de randonnée et ouverte à la chasse durant la saison autorisée..
- Le Pays de Pange, se caractérise davantage par ses prairies humides, ses panoramas et par la Nied française qui y serpente. On y trouve une partie de la forêt des Six Cantons, le Mont Saint-Pierre ainsi que des zones de pêche de long de la rivière et à l'Etang du Bois de la Générose.
- Situé à 325 m d'altitude, le Mont Saint-Pierre offre un belvédère à 360° agrémenté d'arbres multiséculaires, d'une chapelle de 1865 avec cimetière et d'une croix de Lorraine érigée en 1975 en mémoire des combattants de la Seconde Guerre mondiale. Aménagé avec des bancs, des tables de pique-nique et des tables d'orientation, le site constitue un lieu de détente apprécié des habitants comme des randonneurs, accueillant ponctuellement des animations, comme des observations astronomiques estivales.

Des jardins d'intérêt patrimonial ponctuellement valorisés

- Les parcs et jardins du territoire sont liés à son patrimoine castral. .
- En effet, les extérieurs des châteaux d'Urville, de Landonvilliers, d'Aubigny et de Pange se visitent dans les mêmes conditions – limitées – que leurs bâtisses.
- Le jardin contemporain du Château de Pange est labellisé Jardin remarquable et il est également ouvert à l'occasion des Rendez-vous aux jardins.

Les sites naturels et espaces verts de la CCHCPP



Sources : site de la CCHCPP, dépliant touristique de la CCHCPP, visite terrain

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

De nombreux itinéraires locaux conçus pour mettre en valeur le caractère rural du territoire

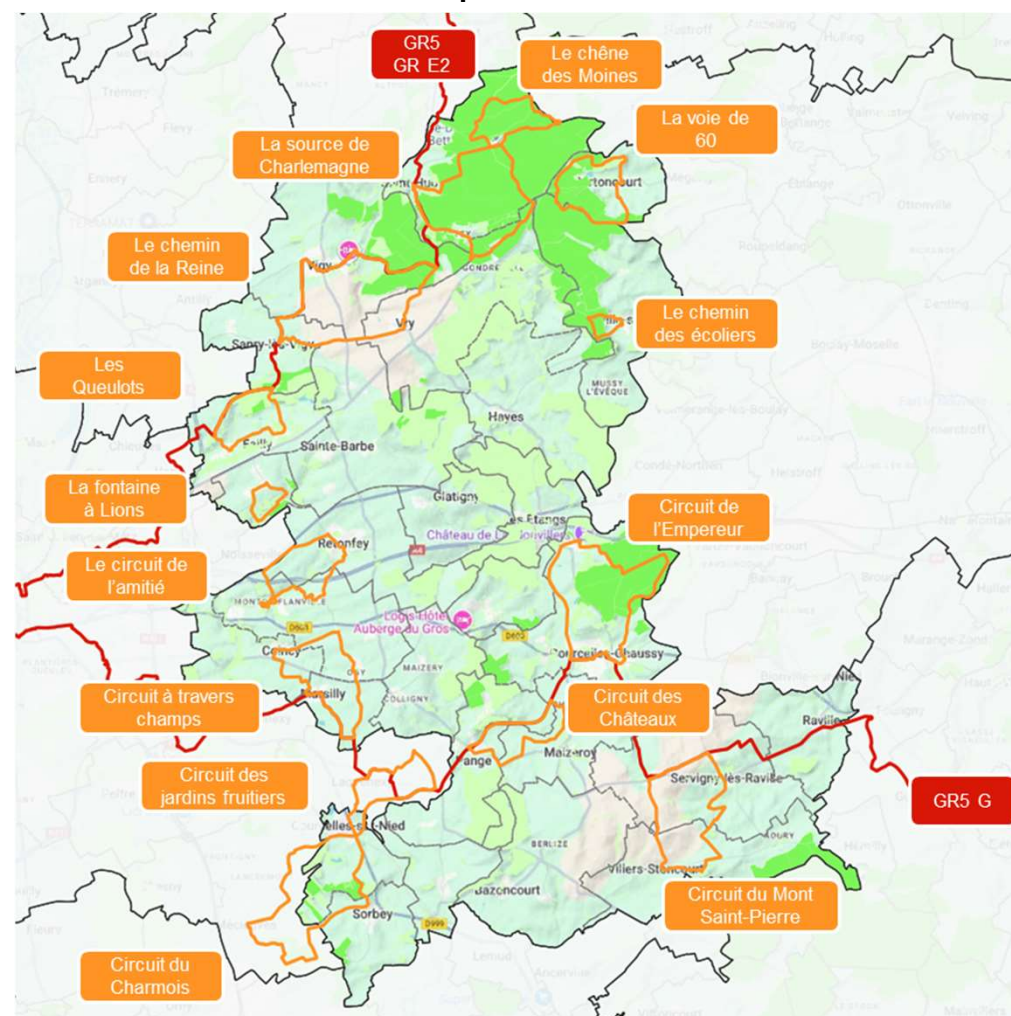
Une offre structurante limitée au sein de la CCHCPP

- Le territoire de la CCHCPP est traversé par 2 variantes d'un circuit de Grande Randonnée d'envergure nationale : le GR5 G au sud et le GR5 E2 au nord-ouest.
- À proximité de la CC, on retrouve l'itinéraire cyclable national de la Voie Bleue Moselle-Saône, accessible depuis Metz ; cette voie relie Lyon à Perl, à la frontière luxembourgeoise.

Un important maillage de circuits locaux s'appuyant sur l'identité rurale et les paysages du territoire

- Itinéraire majeur à la fois cyclable, pédestre et équestre, la Voie verte intercommunale s'étend sur 12,1km et traverse les communes de Courcelles-sur-Nied, Laquenexy, Pange, Maizeroy et de Courcelles-Chaussy. 8 313 passages ont été recensés entre mi-juin et mi-septembre 2025 sur cet itinéraire.
- 3 autres boucles cyclables existent : le circuit des deux Niefs, le circuit des Jardins et la liaison VTT La fontaine à Lion – Le chemin des écoliers. Le Schéma Directeur Cyclable (SDC) adopté par la CCHCPP en avril 2024, prévoit de poursuivre la valorisation de la Voie verte, et de développer les boucles touristiques sécurisées sur 180km d'itinéraires jalonnés.
- 14 chemins de randonnées permettent de découvrir les paysages préservés du Haut Chemin Pays de Pange. Parmi eux, on peut citer : le circuit de la Source Charlemagne (11,2km), qui traverse le bois de Saint-Hubert ; le circuit du Mont Saint Pierre (10,7km) ; et la randonnée du Chêne des Moines (6,6km) qui permet de se promener sur le long du Canyon de Saint-Hubert et de s'arrêter sur un hêtre désigné « arbre remarquable » en 2022.
- Sur ces 14 circuits pédestres, 3, situés au sud de la CC, sont labellisés « Moselle Pleine Nature » (déclinaison du label « Qualité MOSL » valorisant la richesse naturelle du département) : le circuit des châteaux (7,4km), le circuit du Mont-Saint-Pierre (10,7km) et le circuit des Jardins Fruitières (8,1km).
- L'offre de parcours étant fondée sur la richesse rurale et paysagère du territoire, les itinéraires se concentrent dans les sites naturels essentiellement situés sur les pourtours de la CC plutôt qu'en son centre.

Les itinérances pédestres de la CCHCPP



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

Des évènements associatifs culturels et conviviaux surtout à destination des résidents du territoire

Une offre de proximité principalement culturelle, grand public et conviviale, porté par le secteur associatif

- 8 événements récurrents et ayant une portée principalement locale ont été recensés sur le territoire de la CC.
- Son offre événementielle est davantage le produit d'une mobilisation des acteurs locaux à l'échelle des communes que le résultat de productions directes de la CC.
- Ces évènements sont principalement culturels :
 - 3 festivals de musiques : *Musikodouv* de la ville de Pange et 2 éco-festivals *Sur la Remorque du Pat* à Maizeroy et le *Forrest Jam* à Vigy, qui associent la programmation musicale à une série d'activités et d'animations à destination des familles et des citoyens (marchés des artistes, jeux, contes, expositions, cirque...)
 - 1 festival de théâtre : *Silly-sur-Scène*, organisé chaque année dans la ville de Silly-sur-Nied, à l'initiative de la troupe de théâtre amateur SillyConCarNied
 - 1 salon littéraire : Le livre au Vert, porté par le Syndicat des initiatives de Courcelles-Chaussy
- On compte également une manifestation festive de fin d'année très appréciée et typique de ce coin de France : *Courcelles Etincelles*, portée par une association bénévole de Courcelles sur Nied où l'on retrouve des parcours lumineux, des marchés de Noël, des animations et loisirs créatifs. La manifestation s'inscrit dans la programmation « Noël de Moselle » de MOSL.
- La présence de 2 éco-festivals sur le territoire, ainsi que l'événement Printemps d'Urville – porté par le campus « Métiers du vivant » de Courcelles-Chaussy en partenariat avec la ville et la CCHCPP –, témoigne de l'engagement environnemental de ce territoire.
- Hormis les évènements portés par le Syndicat des initiatives de Courcelles-Chaussy qui ne sont pas renouvelés tous les ans, les évènements cités sont annuels.
- Cette programmation événementielle se concentre sur 2 périodes de l'année : d'une part les ponts de mai et le début de l'été, d'autre part la fin d'année, laissant les mois de juillet et août peu animés. Cela peut refléter une offre davantage pensée pour les résidents que pour les touristes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
				7 2	3 9		4	5		1 6	8

Spectacle vivant Musique Livre Fête traditionnelle Environnement Loisirs

N°	Nom	Commune
Spectacle vivant		
1	Festival Silly-sur-Scène	Silly Sur Nied
9	Montoy du rire	Ogy-Montoy-Flanville
Musique		
2	Forrest Jam Festival	Vigy
3	Sur la Remorque du Pat	Maizeroy
4	Musikodouv	Pange
Loisirs		
5	Jeux en bois	Courcelles Chaussy
Livre		
6	Le livre au Vert	Courcelles Chaussy
Environnement		
7	Printemps d'Urville	Courcelles Chaussy
Fête traditionnelle		
8	Courcelles Etincelles	Courcelles sur Nied

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

Une offre de restauration de qualité, principalement destinée à la clientèle active locale plutôt que vers les touristes

Une offre de restauration axée sur le « fait maison » et les produits frais

- L'Insee recense 22 sites de restauration et de restauration rapide sur le territoire. Parmi eux, 6 restaurants traditionnels (l'Escale, La Petite Auberge, le Relai de la Planchette, l'Auberge du Gros et Le bœuf et la grenouille) se distinguent par leur attachement à une cuisine française authentique, généreuse, souvent « fait maison », et leur ambiance chaleureuse. Ces établissements se positionnent sur une gamme allant de 20 à 40€ par personne.
- La pizzeria La Tavola vient compléter cette offre en proposant une alternative un peu plus accessible.
- On compte également le restaurant La Porcherie, dédié aux groupes et spécialisé dans les réceptions (mariages, fêtes). Non-accessible aux clients individuels, il fait également valoir une cuisine de qualité, authentique et locale.
- Enfin, d'autres établissements hybrides existent sur le territoire, combinant hébergement et tables d'hôtes, tels que l'Auberge du Gros et Le Moulin de Landonvillers qui mettent en avant l'usage de produits frais et de qualité dans leur cuisine.

Une qualité attestée par les notes des clients

- Les notes Google (comprises entre 4,2 et 4,7) témoignent d'une satisfaction client élevée, notamment pour les restaurants traditionnels. Les brasseries/pizzerias maintiennent un bon niveau de satisfaction (notes supérieures à 4/5).

Des horaires d'ouverture traduisant un ancrage local plus qu'une vocation touristique

- 4 restaurants sur 6 ne sont ouverts qu'à l'heure du déjeuner, avec des exceptions notables les jeudi, vendredi et samedi. Cette politique d'ouverture suggère une clientèle principalement composée de travailleurs locaux qui font leur pause méridienne dans ces restaurants.
- 2 établissements (La Tavola et La Petite Auberge) proposent une amplitude horaire plus large couvrant midi et soir sur plusieurs jour par semaine, ce qui les rend plus attractifs pour une clientèle souhaitant faire une sortie au restaurant entre amis, en couple ou en famille.

Restaurants	Lundi midi	Mardi midi	Mercredi midi	Jeudi midi	Vendredi midi	Samedi midi	Dimanche midi	Lundi soir	Mardi soir	Mercredi soir	Jeudi soir	Vendredi soir	Samedi soir	Dimanche soir
L'Escale	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	✓	✓	X
La Tavola	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	✓	✓	✓	✓	✓
Le Relais de la Planchette	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	X	✓	X	X
La Petite Auberge	X	✓	✓	✓	✓	X	✓	X	X	✓	✓	✓	✓	X
La Croix de Lorraine	X	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	✓	✓	X
Le bœuf et la grenouille	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	X	X	X	✓	✓	✓	X
L'Auberge du Gros	X	✓	✓	✓	✓	X	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	X

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

Une offre environnante structurée par Metz Métropole et Amnéville, complétée par d'autres sites majeurs

La zone de chalandise étudiée couvre l'ensemble des CC jouxtant la CCHCPP, soit 7 EPCI. Bien qu'elle se situe en dehors de ce périmètre strict, l'offre d'Amnéville a été prise en compte au regard de sa proximité avec la CC Rives de Moselle, voisine de la CCHCPP.

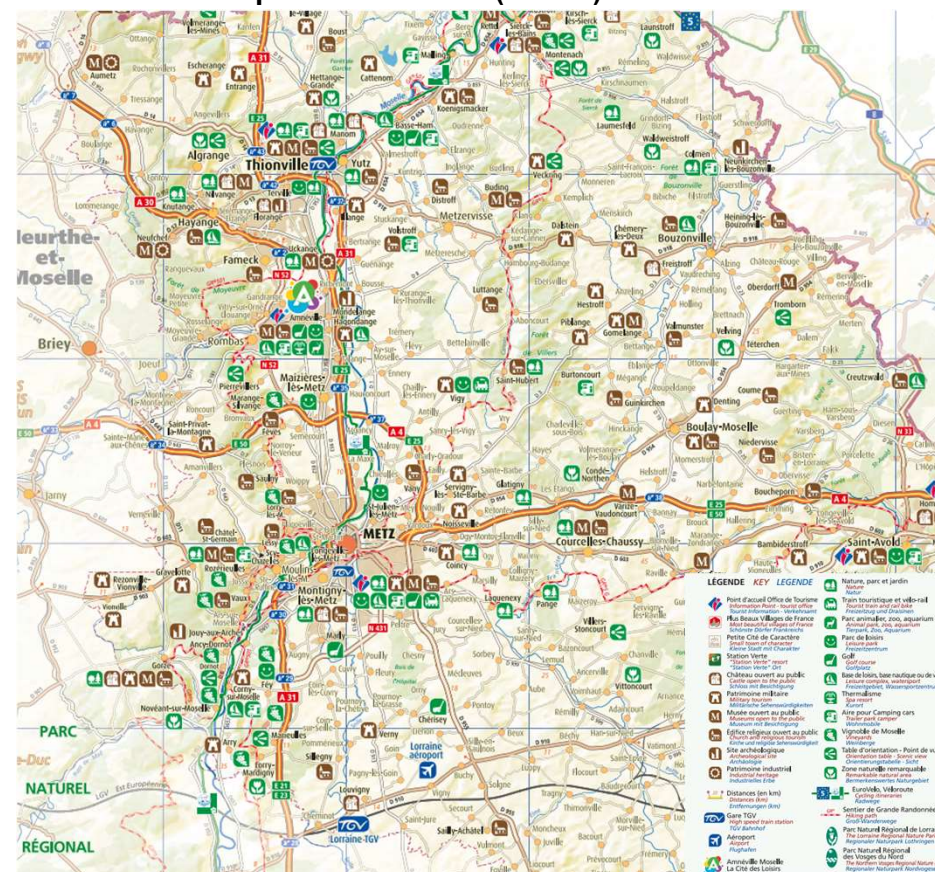
Une forte concentration de sites structurants dans l'Eurométropole messine

- Labélisée « Ville d'art et d'histoire », Metz constitue le principal pôle d'attractivité touristique de la zone étudiée. Elle accueille le site le plus fréquenté de Moselle, la Cathédrale Saint-Etienne de Metz, avec plus de 810k visiteurs en 2024, ainsi qu'une offre patrimoniale et muséale importante, principalement composée du Centre Pompidou-Metz (308k visiteurs), du Musée de la Cour d'Or-Metz Métropole (83k visiteurs) et de la Porte des Allemands (47k visiteurs).
- Au sein de la Métropole, un site de loisirs et des espaces verts attirent un large public : Pokeyland (95k visiteurs), le Jardin botanique (546k visiteurs), le Jardin éphémère (280k visiteurs) et les Jardins fruitiers de Laquenexy (30k visiteurs), situés à proximité immédiate de la CC
- Metz accueille également des événements de première importance dont son marché de Noël, un des plus importants au niveau national (environ 1,2 million de visiteurs selon Moselle Attractivité) et son sentier des lanternes.
- A 20km au nord de Metz, Amnéville s'impose comme le 2^{ème} pôle majeur d'attractivité, grâce à son offre de loisirs. Plusieurs équipements sont spécialisés dans le domaine du bien-être et du thérmarisme : le pôle thermal de Thermapolis (332k visiteurs) et le spa Villa Pompéia (189k visiteurs). Amnéville est également reconnue pour son SnowWorld (114k visiteurs), son parc zoologique (450k visiteurs) et son parc d'attraction Walygator Grand Est (270k visiteurs).

D'autres sites patrimoniaux structurants sur l'Ouest mosellan

- 2 sites se distinguent et affichent fréquentation importante : le château de Malbrouck (33k visiteurs) et le Gros Ouvrage du Hackenberg - fortification de la ligne Maginot (31k visiteurs).

Carte touristique de la Moselle (extrait) – Moselle Attractivité



Sources : Site de Moselle Attractivité ; Le Tourisme en Moselle - Chiffres clés de la Moselle 2024
ANCT | Stratégie territoriale de développement touristique de la communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange | Rapport 1 : diagnostic et enjeux | Janvier 2026

03. OFFRES DE SITES ET ACTIVITÉS

A RETENIR

- Peu d'offres structurantes sur le territoire de la CCHCPP : des offres de visite principalement gratuites, saisonnières ou sur demande > un poids économique limité
- Un tissu associatif important qui anime touristiquement le territoire et porte des projets
- Un patrimoine naturel et paysager prédominant
- Une offre d'itinérances structurée et cartographiée en cours de développement (notamment sur le volet cyclable)
- Une offre événementielle et de restauration surtout tournée vers les clientèles locales
- Metz Métropole et Amnéville comme pôles majeurs d'attractivité touristique situés à proximité de la CC, sur les filières culture/patrimoine et loisirs
- Plusieurs polarités à potentiels : Vigy avec les offres de loisirs et les projets de développement, Pange avec les projets en cour sur le Château, la Forêt de Saint Hubert et ses espaces de randonnée

LES ENJEUX

- Consolider et les offres existantes à potentiel pour créer des produits touristiques plus attractifs (circuits thématiques, ...)
- Renforcer les compétences des acteurs associatifs locaux par de l'ingénierie, de la formation et des dispositifs d'accompagnement
- Mettre en récit et valoriser le patrimoine naturel et paysager comme éléments de différenciation
- Poursuivre la structuration de l'itinérance pour capter les clientèles itinérantes et les courts séjours
- Définir un positionnement singulier permettant de se distinguer tout en complétant l'offre de Metz et d'Amnéville

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



CLIENTÈLES TOURISTIQUES

04

04. CLIENTÈLES TOURISTIQUES

Les excursionnistes

Segment	Profil	Attentes	Intérêt potentiel pour le territoire	Potentiel marché / économique
Habitants de la Métropole	- Résidents de l'aire métropolitaine de Metz - Adultes 25–65 ans, souvent en couple ou familles avec enfants - Salariés de professions intermédiaires ou intellectuelles supérieures - Jeunes actifs de Metz - Forte proportion de personnes disposant d'une voiture, mais sensibles aux sorties proches et faciles d'accès.	- Recherche d'échappées courtes (demi-journée à journée) pour se détendre / changer d'air - Accès facile et rapide (parking, liaison en transports en commun depuis Metz) - Activité dépaysante ou événementielle suffisamment attractive pour justifier le déplacement - Services complémentaires pour pouvoir passer une journée sur place (autres sites de visite, restauration, boutiques,...) - Informations et communications claires pour organiser facilement une sortie	+++	++++ / +
Touristes en séjour sur Metz et alentours	- Touristes en séjour et hébergés à Metz - Day-trippers	- Excursions réalisables en une demi-journée/journée - Produits « clé en main » (navette/liaison retour, visites guidées, circuits thématiques etc.) - Expérience inédite et différenciante (produit d'appel) - Services complémentaires pour pouvoir passer une journée sur place (restauration, boutiques,...) - Informations et communications claires pour organiser facilement une sortie	+ à ++ si offre adaptée	+++ / ++

04. CLIENTÈLES TOURISTIQUES

Les touristes

Segment	Profil	Attentes	Intérêt potentiel pour le territoire	Potentiel marché / économique
Métropolitains	- Résidents de l'aire métropolitaine de Metz - Adultes 25–65 ans, souvent en couple ou familles avec enfants - Salariés de professions intermédiaires ou intellectuelles supérieures - Jeunes actifs de Metz - Forte proportion de personnes disposant d'une voiture, mais sensibles aux sorties proches et faciles d'accès.	- Sortir de la ville et « se mettre au vert » le temps d'un week-end - Accès facile et rapide (parking, liaison en transports en commun depuis Metz) - Recherche de détente, de nature et d'expériences dépayssantes (balades pédestres, boucles vélo, activités et loisirs en plein air, etc.) - Hébergements de charme et tranquille - Restauration locale - Communication ciblée sur des week-ends « déconnexion ».	- à +++ si offre ad hoc (hébergement + bien être + restauration)	++ / +++
Cyclotouristes et itinérants	- Français ou étrangers de pays limitrophes (Allemagne, Luxembourg) venants pour boucles multi-jours - Souvent équipés (vélos, sacoches, sac à dos)	- Météo favorable (saisonnalité) - Itinéraires jalonnés et sécurisés - Services vélo (stations de réparation, points de charge pour VAE, aire de repos, consignes sécurisées...) - Points de ravitaillement - Informations topographique/GPS - Connexions intermodales (train + vélo) - Itinéraires thématiques avec points d'intérêts - Itinéraires thématiques avec des points d'intérêts justifiant de dévier des itinéraires structurants - Hébergements adaptés (campings, gîtes, chambres d'hôtes acceptant vélos) - Transfert de bagages - Offres de visite complémentaires en phase avec le slow-tourisme	++	+ / ++

04. CLIENTÈLES TOURISTIQUES

Les touristes

Segment	Profil	Attentes	Intérêt potentiel pour le territoire	Potentiel marché / économique
Touristes en séjour en Moselle	Français ou étrangers de pays limitrophes ou proches (Allemagne, Benelux ...)	- Avant tout des hébergements adaptés à des longs séjours : gîtes, campings ... - Un environnement naturel qualitatif (paysages, randonnées ...) - Des activités culturelles, patrimoniales ou de loisirs à proximité	+ à +++ si offre ad hoc (hébergement + bien être + restauration)	++ / ++
Touristes de passage	- Voyageurs en transit en voiture / camping car - Touristes itinérants de passage pour 1 à plusieurs nuitées - Sensibilité au « stop » opportuniste - Hétérogènes en âge et origine (mais surtout étrangers : Néerlandais, Belges, Luxembourgeois et Allemands)	- Signalétique routière visible - Accessibilité facilitée (parkings, etc.) - Offres de découvertes attractives et marquantes (produits d'appel) - Activités concentrées géographiquement réalisables sur 1 à 3 jours - Contenus traduits en langue étrangère	++	++ / +
Groupes enfants et scolaires en séjours	- Groupes scolaires pour des classes vertes, ... - Colonies de vacances, ...	- Des hébergements adaptés avec des activités proposées - Une accessibilité simple et peu onéreuse	++	++ / +
Groupes d'agrément	- Groupes familiaux pour des événements familiaux - Groupes constitués, caristes	- Des hébergements adaptés - Des activités - Une offre de restauration capacitaire	++	+ / ++
Groupes d'affaires	- Petits groupes d'affaires pour des séminaires de direction - Groupes en incentive / team building	- Des espaces de réunion adaptés / de charme - Des activités connexes de loisirs et ou patrimoniales	+(+)	++ / ++ à ++++ si hébergement

04. CLIENTÈLES TOURISTIQUES

A RETENIR

- La CCHCPP attire principalement des excursionnistes et des touristes de proximité et de passage
- Les attentes convergent autour d'une offre nature et ruvo-patrimoniale, d'un accès facilité et de services pratiques (restauration, hébergements adaptés, équipement vélo, signalétique, infos numériques, etc.)

LES ENJEUX

- Travailler sur la clientèle de la Métropole : packaging d'offres, visibilité via plateformes, OT de Metz et actions ciblées vers les métropolitains
- Profiter de la proximité des offres de la Métropole : se positionner comme pôle de séjour plus calme et moins cher à proximité des pôles de Metz ou d'Amnéville pour les marchés touristiques de grande proximité et les marchés transfrontaliers proches



IMAGE

05

05. IMAGE

L'image émise par la CCHCPP

Un narratif axé sur le caractère rural et préservé du territoire

- Le site internet du Haut Chemin Pays de Pange positionne le territoire de la CC comme une destination rurale où l'on peut bénéficier d'un environnement calme et d'un cadre préservé, proche de la nature. Sa richesse patrimoniale est évoquée à plusieurs reprises et fait également partie de la mise en récit du territoire.

« Beauté et diversité des paysages et des monuments, richesse historique, authenticité préservée, environnement propice à la vie proche de la nature... »

- Sa proximité avec l'agglomération messine est présentée comme un atout stratégique de la destination. Le territoire promet repos et tranquillité, mais aussi un accès privilégié aux activités et services urbains de l'Eurométropole de Metz.

« Notre situation privilégiée aux portes de l'agglomération messine nous permet d'accueillir les professionnels souhaitant bénéficier d'un maillage routier dynamique ou des citadins ayant envie d'une nature authentique. »

- De la même manière, le dépliant touristique recensant les circuits pédestres et cyclables de la CCHCPP met en avant un territoire alliant nature préservée et richesse patrimoniale. Il distingue le Haut Chemin, au nord, présenté comme un territoire boisé, avec de grands espaces verts et de vastes forêts, du Pays de Pange, au sud, associé à sa proximité avec la Voie verte et à ses grandes prairies proches de la rivière de la Nied.

« Situé aux portes de Metz, le territoire de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a su préserver des paysages d'une quiétude remarquable. Son patrimoine d'une richesse hors du commun piquera la curiosité des petits et grands. »

Capture d'écran du site de la CCHCPP

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE

S²LOW



Contactez-nous

Recl



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | TERRITOIRE | SERVICES | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | TOURISME | INFOS UTILES |

Territoire

De par sa situation privilégiée aux portes de l'agglomération messine, le territoire de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange est un secteur recherché, d'autant qu'il a gardé son caractère rural, offrant un cadre de vie agréable et calme.

Il attire une population recherchant la tranquillité et les agréments de la ruralité tout en pouvant bénéficier des activités et services urbains, et également d'un emploi à proximité de leur domicile.



Il fait bon vivre, travailler ou se promener au sein du Haut Chemin - Pays de Pange. Nous vous y accueillerons avec grand plaisir.

Sources : site de la CCHCPP, dépliant touristique de la CCHCPP

05. IMAGE

L'image relayée par Moselle Attractivité

Six sites évoqués du territoire présentés au sein de la destination de Metz-Orne

- Le site de Moselle Attractivité opère un découpage territorial plaçant la CCHCPP dans la destination de Metz-Orne qui regroupe des grands pôles d'attractivité tels que Metz et Amnéville – susceptibles de masquer l'offre de la CCHCPP.
- Sur la carte du territoire Metz-Orne, les pôles touristiques identifiés pour la CCHCCP sont les communes de Pange et de Vigy.
- Sur la page dédiée à cette destination, certains sites touristiques de la CCHCPP sont mis en avant, notamment le Vélorail de la Canner et le Château de Pange.
- D'autres sites de la CCHCPP apparaissent dans l'onglet « *sites et monuments* », notamment : la chapelle de Rabas, le château d'Urville, le château de Landonvillers et l'abbaye de Villers-Bettnach.
- La CCHCPP est explicitement mentionnée une seule fois, dans l'onglet consacré à la filière touristique des itinérances et chemins de randonnées. On y retrouve un cartoguide de la CCHCPP référençant ses circuits de randonnée pédestre.



Carte du territoire de
Metz-Orne

Capture d'écran du site de Moselle Attractivité

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



MOSL
MOSSELLE DANS L'UNITE

VIVRE

DÉCOUVRIR

ENTREPRENDRE

QUALITÉ MOSL

MOSL



La Cathédrale Saint Etienne

Mais aussi :



Vélorail de la Canner

Mais aussi :



Château de Pange

05. IMAGE

L'image relayée par les guides touristiques

Pange, un pôle identifié par les guides touristiques

- Au sein du Guide Vert, la ville de Pange et son château sont mentionnés dans la carte de Metz et du nord-est de la Moselle et dans une proposition d'itinéraire de 4 jours dans le pays Messin. De même, au sein du guide Hachette Tourisme, le château et jardin de Pange est évoqué dans la rubrique dédiée à la zone géographique « Laquenexy et vers le sud ».
- En revanche, la CC n'est pas valorisée en tant que telle et d'autres offres ou sites de la CC ne sont pas cités, les deux guides abordant « le pays messin » dans son ensemble et y localisant le territoire.

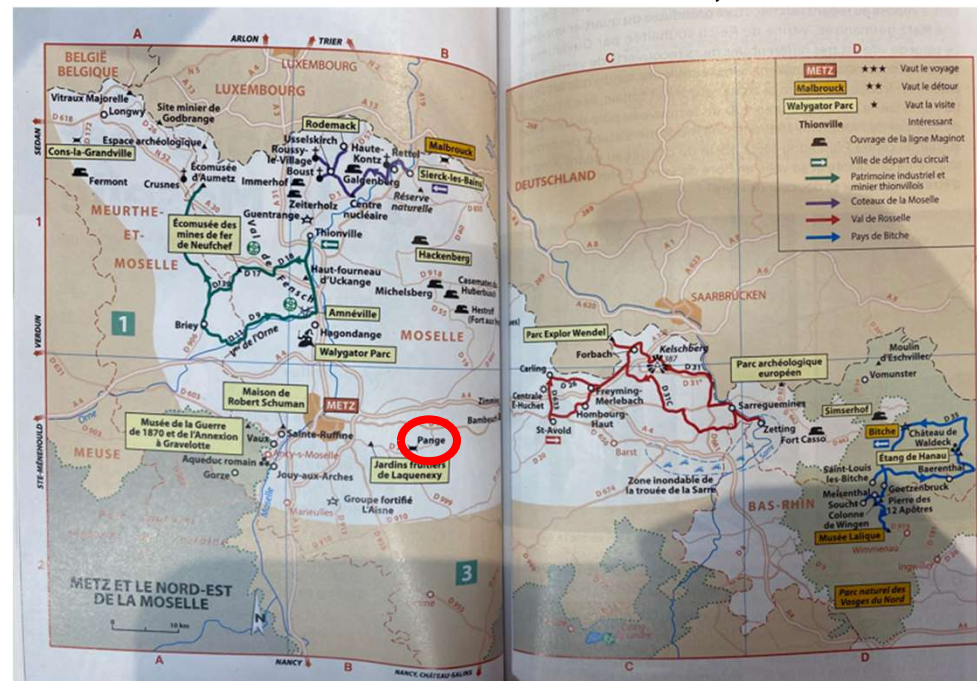
Guides touristiques étudiés



Itinéraire de 4 jours dans le pays Messin proposé par le Guide Vert



Carte de Metz et du nord-est de la Moselle, Guide Vert



Sources : guide Michelin Lorraine, Guide Hachette Metz et le Pays messin

05. IMAGE

A RETENIR

- Un territoire se présentant avant tout comme une destination :
 - Rurale et reposante ;
 - Bien dotée sur le plan patrimonial ;
 - Proche de la métropole de Metz.
- Une mise en récit du territoire axée sur son caractère naturel, authentique et préservé promue par la CCHCPP.
- Les prolotion sfaites à d'autres échelles ou dans les guides identifient avant tout un site patrimonial : le château de Pange.
- Le territoire est presque toujours intégré dans une logique territoriale d'un « pays messin ».

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



LES ENJEUX

- Travailler l'image et le rayonnement grand public à une échelle « Pays messin ».
- Conforter et valoriser les pôles de visibilité existants et diversifier l'offre touristique pour faire émerger de nouveaux pôles d'attractivité sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



CADRES STRATÉGIQUES

06

06. CADRES STRATÉGIQUES

La stratégie touristique de la CCHCPP

À ce jour, la CCHCPP ne dispose pas d'une stratégie touristique définie. Néanmoins, les documents-cadres engagés par la collectivité dessinent une orientation convergente vers un **développement touristique durable, fondé sur les atouts rufo-naturels du territoire et sa proximité avec Metz.**

Plan climat-air-énergie (PCAET)

L'un des 4 axes stratégiques du PCAET, intitulé « **Mobilité, cadre de vie et tourisme durable** », affirme la volonté de faire du caractère rural et naturel du territoire un atout pour le tourisme durable.

Les actions prévues dans le cadre de cet axe constituent **les fondations d'une stratégie touristique responsable et complémentaire à la métropole messine**, puisqu'elles visent à réduire l'usage de la voiture individuelle et développer une offre d'itinérance douce et d'intermodalité autour et vers Metz :

- Faire des pistes cyclables un levier structurant du tourisme durable, traduisant la volonté de la CCHCPP de développer une offre davantage tournée vers le cyclotourisme et la randonnée.
- Faciliter la pratique des excursionnistes, du tourisme à la journée et de l'itinérance, en s'appuyant sur les spécificités du territoire.
- Concevoir une stratégie de marketing territorial durable, visant à mieux communiquer sur le territoire et ses atouts liés au tourisme responsable.

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Le PRTE reconnaît le tourisme comme un secteur à observer et à structurer pour le développement économique du territoire, en s'appuyant sur un patrimoine naturel et culturel riche.

Il encourage également le développement d'une **offre touristique ancrée dans la ruralité, en complément de l'offre urbaine messine**, à travers :

- La structuration et la montée en qualité de l'offre (hébergements, savoir-faire locaux),
- Le développement des activités de pleine nature (vélo, tourisme équestre, vélorail),

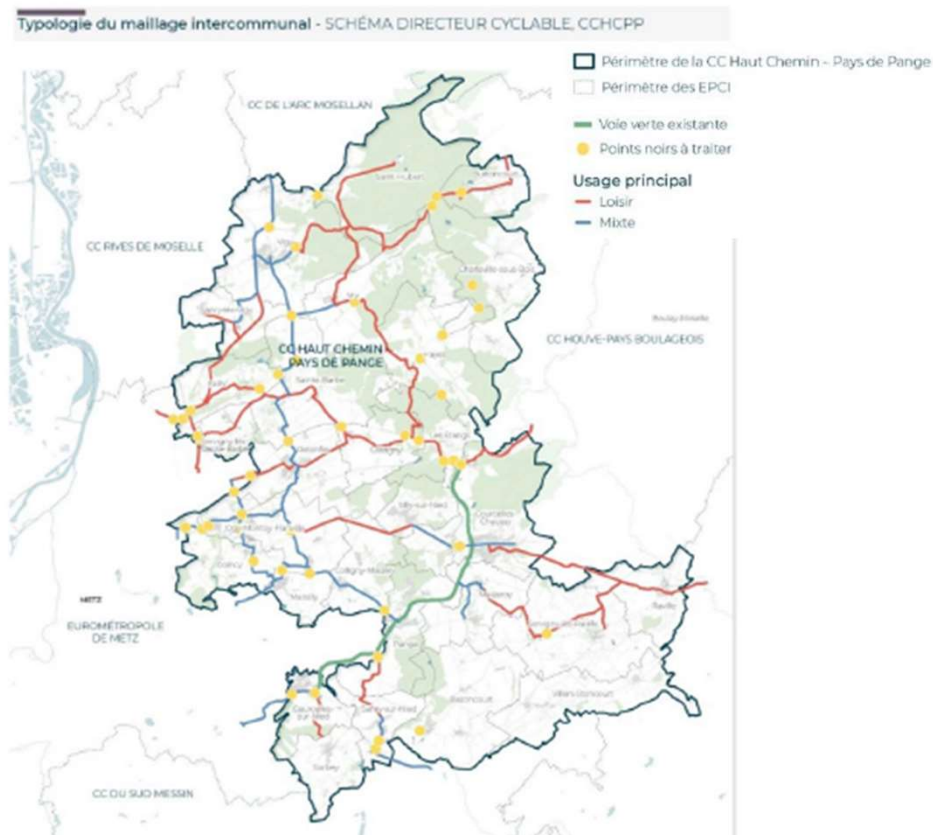
- La valorisation du patrimoine historique, notamment autour de la guerre de 1870.

Schéma directeur cyclable (SDC)

Le SDC confirme l'engouement des habitants pour le développement des mobilités actives au service du tourisme.

L'objectif fixé est de déployer progressivement un réseau de boucles locales, sécurisées dédiées au VTT et au cyclotourisme, pour atteindre à terme **180 km d'itinéraires jalonnés** sur l'ensemble du territoire.

Les 180 kilomètres d'itinéraires jalonnés projetés dans le SDC



Sources : PCAET, PRTE, SDC (2024)

06. CADRES STRATÉGIQUES

La stratégie touristique de l'Eurométropole de Metz

La nouvelle stratégie touristique de Metz, formalisée dans le Schéma de développement du tourisme métropolitain 2025-2030, positionne le tourisme comme un levier majeur d'attractivité, de qualité de vie et de développement durable à l'échelle des 46 communes de l'Eurométropole.

Elle ambitionne de faire de Metz une **destination européenne de référence**, en s'appuyant sur **la culture et le patrimoine** comme marqueurs forts, tout en répondant aux enjeux contemporains de transition écologique et d'évolution des pratiques touristiques.

Cette stratégie entend promouvoir un **tourisme quatre saisons**, plus qualitatif, accessible sans voiture, créateur de retombées économiques locales et porteur d'une identité métropolitaine forte et partagée

Elle est structurée autour de **quatre grandes ambitions** :

- Renforcer la communication et faire rayonner la destination en Europe, en développant notamment la signature « Lumières d'Europe » et en intensifiant l'attractivité de la destination affaires
- Valoriser le patrimoine, l'histoire européenne et l'identité du territoire
- Développer l'itinérance douce et valoriser le patrimoine
- Encourager un tourisme durable au service des habitants et du développement du territoire

Au sein de cette 4^e ambition, l'une des actions envisagées consiste à **renforcer les projets et les partenariats touristiques avec les territoires et pays voisins**.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Les 4 enjeux majeurs de l'Eurométropole pour un développement durable du tourisme métropolitain



LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Valoriser nos atouts
touristiques et se différencier



L'ANIMATION DU TERRITOIRE

Toute l'année pour
un tourisme des 4 saisons



LES NOUVELLES CLIENTÈLES

Diversifier et renforcer
les clientèles frontalières
et de proximité, s'adapter



LA MOBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ

L'Eurométropole sans
ma voiture, les mobilités
décarbonées, le tourisme
dans les communes

06. CADRES STRATÉGIQUES

La stratégie touristique de l'Arc Mosellan

La stratégie touristique de la communauté de communes de l'Arc Mosellan (CCAC) suit un plan d'action rédigé en 2022.

D'une part, des actions défensives sont prévues pour conserver les clientèles actuelles et captives :

- Préserver l'offre touristique patrimoniale et lui permettre de renforcer son attractivité
- Faciliter l'évolution ou la mutation des entreprises de loisirs (train touristique / Paint-Ball) pour pérenniser les activités
- Garantir la continuité des mobilités douces pour l'ensemble des usagers

D'autre part, des actions offensives visent à capter plus de volume de clientèles sur les cibles les plus rémunératrices :

- Faciliter le développement de l'hébergement collectif marchand sur le territoire
- Développer des lieux de vie et de services pour les loisirs
- Optimiser le management de la compétence tourisme au sein de la CCAM

L'élaboration d'un projet touristique et de loisirs pour le train de Vigy est prévu dans les actions à mener par la CC. Il s'agit de déterminer un positionnement et une organisation qui permettent un développement plus significatif de l'activité à destination du grand public et d'établir un plan pluriannuel d'investissement global : voies, matériel roulant, accueil et services.

En juin 2025, l'Arc Mosellan a signé avec le Département de la Moselle, Moselle Attractivité, la Communauté de communes du Bouzonvillois Trois Frontières et la Communauté de communes de Cattenom et Environs **une convention de partenariat** destinée à fonder une gouvernance innovante et à structurer l'offre touristique en s'appuyant sur un socle commun : la richesse patrimoniale, la qualité environnementale et les savoir-faire locaux.

L'ambition de cette stratégie étant d'**accroître la notoriété du Nord mosellan** auprès des clientèles régionales, nationales et transfrontalières et d'en faire une destination plus cohérente et lisible dans le cadre plus large de la Destination Moselle.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



La promesse client de la CCAC



Un espace de ressourcement pour les urbains de proximité



Un espace privilégié pour les loisirs et sports de nature



Un territoire de découverte et d'étonnement patrimonial



Une destination de courts séjours pour les urbains à 90'

Les actions stratégiques à mener par la CCAC

1- Définition d'un projet global de repositionnement du site du hackenberg
2- Mise en tourisme du château de Lutange et création d'un hébergement
3- Redéploiement d'une offre globale au Moulin de Buding
4- Elaboration d'un projet touristique et de loisirs pour le train de Vigy
5 - Accompagnement à la préservation et au développement du paint-ball de Veckring
6- Faisabilité d'un pôle de loisirs de sports mécaniques à Hombourg-Budange
7- Continuité et promotion des mobilités douces
8- Développement d'un complexe résidentiel d'écologes
9- Réorganisation et modernisation du camping de Malling
10- Développement d'un pôle hébergement mixte sur le Parc de la Canner à Buding (roulottes & camping-cars)
11- Développement d'un tiers lieu de services sur le Parc de la Canner
12- Promotion et communication : mutualisation et appui supra territorial
13- Réflexion pour une gestion mutualisée des équipements touristiques et de loisirs publics

06. CADRES STRATÉGIQUES

La stratégie touristique de Moselle Attractivité

Depuis 2023, la nouvelle stratégie touristique de la Moselle, portée par le Département et Moselle Attractivité, vise une **véritable rupture** en cherchant à transformer une destination historiquement marquée par l'excursionnisme en un territoire de séjours, davantage créateur de valeur économique.

L'objectif central est de palier au déficit de notoriété du territoire et **d'inverser à terme le ratio excursionnistes / séjournants** en s'appuyant sur 3 axes complémentaires :

- Le développement, la qualification et la montée en gamme de l'offre
- La conquête de clientèles de séjours grâce à un marketing agressif, notamment à l'échelle nationale
- La fédération de tous les partenaires touristiques autour d'un projet commun avec une organisation claire des rôles et des moyens

Et en créant une nouvelle **marque touristique « MOSL »**, acronyme de « Moselle sans limites » :

- Pour incarner l'esprit de réinvention et la volonté du territoire de se démarquer, notamment par la jeunesse
- Pour traduire la volonté de fédérer autour de valeurs positives et de se dépasser

En misant sur la professionnalisation des acteurs, l'accompagnement des investissements, la valorisation de logo et labels (dont « Qualité MOSL »), la création de nouveaux produits touristiques, la mobilisation des mosellans (dont « MOSL Ambassadeur ») et une communication ambitieuse, la Moselle entend faire du tourisme un levier durable de développement économique et de rayonnement du territoire.

Dans ce cadre, il est également prévu de **mettre en avant l'ADN du territoire, notamment sa nature** prépondérante qui constitue un atout touristique majeur dans un contexte post-covid où les clientèles cherchent la reconnexion avec les espaces naturels.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

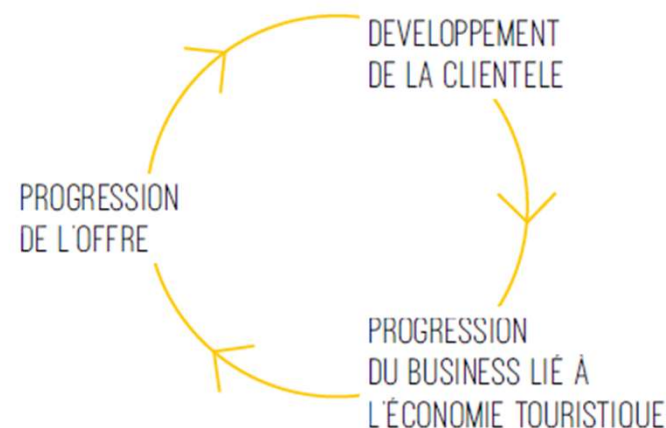
ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE

S²LO

Déclinaison de logo et labels de la marque touristique de Moselle Attractivité



Les 3 orientations stratégiques de Moselle Attractivité



06. CADRES STRATÉGIQUES

La stratégie touristique de la région Grand Est

La région Grand est a reconduit en 2023 sa stratégie de développement touristique pour la période 2023-2028.

Les nouvelles orientations développent une vision stratégique basée sur un **tourisme « d'équilibre »** :

- Un équilibre géographique (urbain/rural) pour une meilleure répartition des flux et des retombées économiques du tourisme sur les territoires
- Un équilibre qualitatif dans des séjours touristiques, permettant de prendre le temps de découvrir la diversité et les richesses des territoires tout en pratiquant des activités expérientielles et pleines de sens
- Un équilibre entre les flux touristiques et les ressources locales dans une optique de durabilité
- Un équilibre entre qualité des séjours pour les touristes et qualité de vie des habitants
- Un équilibre entre les différents types touristiques pour un accès au tourisme du plus grand nombre

6 filières thématiques sont identifiées à l'échelle de la région et **4 d'entre elles caractérisent également l'offre touristique de la CCHCPP**.

Le levier d'action central est le travail sur l'offre et son adaptation aux nouveaux enjeux touristiques, liés notamment à la pratique durable du tourisme et à la transformation numérique de la filière afin de propulser le Grand Est dans l'ère du **Smart Tourisme**.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

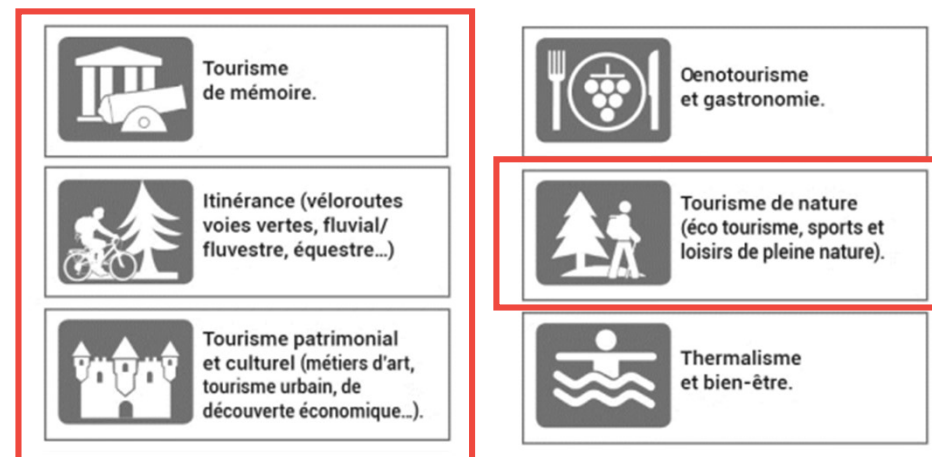
Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

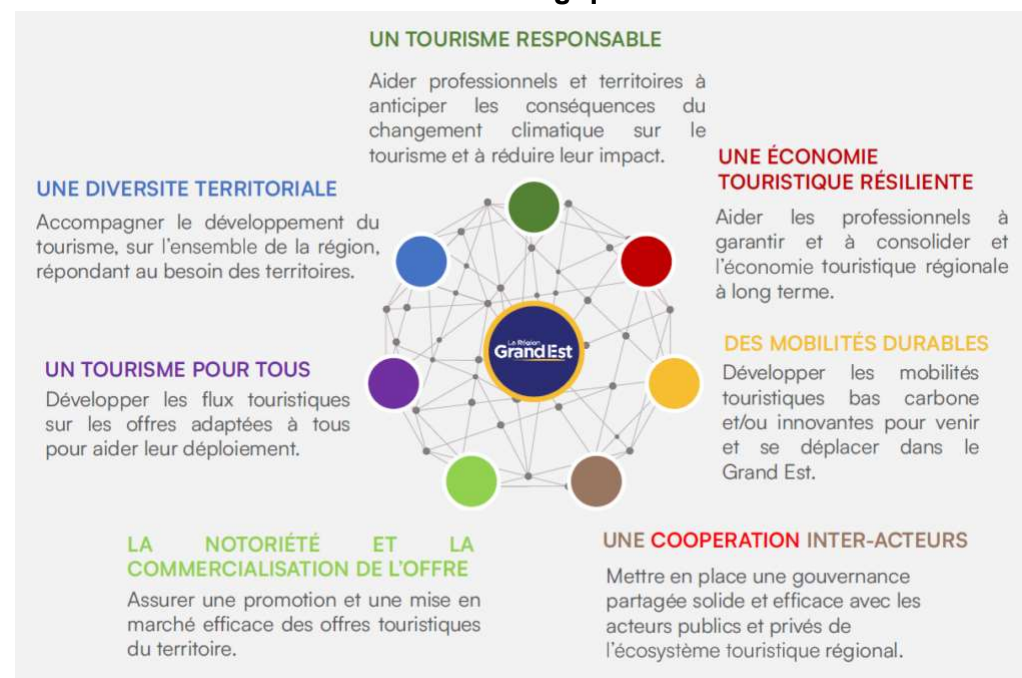
ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Les filières thématiques du Grand Est



Les 7 orientations stratégiques du Grand Est



Source : Schéma régional de développement touristique Grand Est (2023-2028)

06. CADRES STRATÉGIQUES

A RETENIR

- Le tourisme durable comme orientation stratégique partagée par l'ensemble des échelons territoriaux
- Des orientations convergentes issues du PCAET, du PTRTE et du SDC de la CCHCPP en faveur d'un positionnement touristique durable et de proximité, fondé sur les atouts ruro-naturels du territoire et sa complémentarité avec Metz
- Les mobilités douces, notamment le vélo, comme socle de l'offre touristique en émergence au sein de la CCHCPP
- A l'échelle métropolitaine, une stratégie touristique tournée vers la culture et le patrimoine et ouverte aux partenariats avec les territoires voisins
- Pour l'Arc Mosellan, une stratégie touristique définie et s'inscrivant dans une dynamique partenariale élargie (Nord mosellan)
- Une stratégie départementale structurante et ambitieuse projetant une montée en gamme de l'offre
- Une stratégie régionale fondée sur un tourisme « d'équilibre géographique » et des filières thématiques que la CCHCPP contribue à incarner

LES ENJEUX

- Formaliser une stratégie touristique intercommunale cohérente avec les cadres territoriaux et supra-territoriaux existants
- Transformer les politiques de mobilité douce en produits touristiques attractifs (itinérance, excursion, courts séjours)
- Renforcer les partenariats interterritoriaux pour valoriser les projets structurants et les opportunités de coopération
- Capitaliser sur la dynamique MOSL pour bénéficier de notoriété, outils marketing et dispositifs d'accompagnement départementaux.
- Inscrire la stratégie de la CCHCPP dans la logique régionale de rééquilibrage urbain/rural et de valorisation de filières thématiques communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



SYNTHÈSE ET ENJEUX

07

07. SYNTHÈSE ET ENJEUX

Synthèse AFOM

FORCES

Un patrimoine rural et paysager :

- Des espaces naturels, un territoire rural, des paysages de qualité (forêt de Saint Hubert...)
- Des parcs et jardins dans certains sites patrimoniaux

Une localisation stratégique :

- Proximité immédiate de la Métropole messine
- Une bonne accessibilité routière du territoire

Une authenticité locale marquée :

- Un patrimoine bâti et historique important et diffus sur tout le territoire
- Un réseau de circuits de randonnées sur tout le territoire

Quelques offres touristiques existantes :

- Quelques offres d'hébergements plutôt qualitatives et avec des capacités importantes
- Un pôle de loisirs autour des activités situés à la gare de Vigy

FAIBLESSES

Une offre touristique limitée :

- Très peu d'offres réellement structurées et mises en tourisme
- Une offre d'hébergements globalement limitée en termes de capacité sauf le camping et l'ADEPPA
- Un patrimoine très souvent privé et très souvent peu ouvert à la visite
- Certains sites ou hébergements existants mais demandant des réinvestissements importants

Une faible notoriété / visibilité touristique :

- Un territoire peu identifié
- Des supports de valorisation à renforcer et à diffuser

Une structuration professionnelle faible :

- Peu d'acteurs touristiques et pas de fonctionnement en réseau
- Une faible culture touristique locale

Une accessibilité sans voiture complexe :

- Un vaste territoire avec des liaisons routières Est – Ouest avant tout et moins de liens Nord – Sud
- Une accessibilité limitée en transports en commun

07. SYNTHÈSE ET ENJEUX

Synthèse AFOM

OPPORTUNITÉS

Les évolutions des clientèles touristiques :

- Tourisme de proximité, tourisme vert, de nature, slow tourisme
- Courts séjours et micro-aventures

La localisation stratégique :

- La proximité de l'agglomération de Metz et de son dynamisme économique pour du tourisme d'affaires
- La proximité de l'agglomération de Metz et de ses flux touristiques pour accueillir des excursionnistes ou des séjours voulant rayonner depuis le territoire
- La proximité de l'agglomération messine et de son importante population en recherche de sorties loisirs, mise au vert, ...
- Les flux de passage de clientèles touristiques venant du Nord et de l'Est

La structuration touristique territoriale :

- Les politiques tourisme du CD 57 sur des thématiques dans lesquelles le territoire peut s'inscrire (nature, itinérances douces, mémoire...), thèmes partagés avec la Métropole et la Région
- La disponibilité foncière potentielle pour des activités touristiques ou de l'hébergement

MENACES

La localisation et son risque concurrentiel :

- La proximité de l'agglomération de Metz qui concentre l'offre d'hébergements, d'activités et les séjours touristiques d'affaires comme d'agrément

La fragilité des acteurs locaux :

- Le risque de fermetures, non reprises et donc de disparition des quelques acteurs existants
- La fragilité de certains porteurs de projets reposant sur du bénévolat, sur des mobilisations personnelles ...

07. SYNTHÈSE ET ENJEUX

Des grands enjeux stratégiques

Des enjeux sur l'offre :

- Un enjeu de **consolidation des offres existantes**, en particulier des offres d'hébergements professionnels.
- Un enjeu sur le **développement d'offres de sites / activités** avec deux projets d'importance sur le château de Pange et le vélorail de la Canner à Vigy.
- Un enjeu de **développement d'itinérances douces** sur le territoire, en vélo mais aussi à pied, à cheval, ...
- Un enjeu de **développement des offres d'hébergement** à préciser en fonction de cibles potentielles et de disponibilités foncières existantes.

Liés à des enjeux marketing :

- Un enjeu spécifique autour de **la clientèle messine et de proximité** pour des excursions à la journée sur le territoire : offres d'activités et de sites, animations et événementiels, ...
- Un enjeu de **captation des clientèles de passage** (itinérants et flux de passage sur la route des vacances) pour des arrêts, même courts, sur le territoire.
- Un enjeu potentiel sur **le tourisme d'affaires** et certains types de réunions professionnelles : séminaires de direction, incentive ...

07. SYNTHÈSE ET ENJEUX

Des grands enjeux stratégiques

Les enjeux sont nombreux et leur hiérarchisation va dépendre de la priorisation des objectifs de la CCHCPP :

Quels sont les objectifs du développement touristique ?

- Développer l'économie locale ?
- Faire rayonner le territoire et qualifier son image ?
- Apporter des offres de loisirs améliorant le cadre de vie des habitants ?
- Autre ?

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



07. SYNTHÈSE ET ENJEUX - DES PREMIERS AXES DE RÉPONSE

Le tourisme est une économie d'offre et le territoire doit d'abord développer de l'offre

Un des premiers axes de travail sera sans doute de consolider et de développer l'offre :

- Aider les hébergeurs et restaurateurs existants à consolider leur activité par un travail d'accompagnement fin adapté à leur besoin et en lien avec les compétences d'ingénierie mobilisables sur le territoire et avec ses partenaires
- Aider les porteurs de projets existants à mettre en œuvre de manière concrète, phasée, crédible et solide leurs visions pour faire émerger des pôles d'attractivité
- Continuer le développement d'offres complémentaires d'essence publique : circuits de découverte, circuits thématiques (guerre de 1870, histoire locale ...), savoir-faire locaux, circuits ludiques de types géocaching ...

Un deuxième axe de travail sera sans doute de consolider l'hospitalité du territoire :

- Par un travail sur l'information des flux sur les pôles fréquentés (panneaux...)
- Par le développement de services adaptés sur les pôles de concentration des flux (toilettes, petite restauration ...)
- Par un travail sur l'accueil des flux de passage (camping-car ?)

Un troisième axe sera de travailler sur la mise en visibilité des offres du territoire :

- Par la structuration d'offres « d'idées d'excursions ou de séjours » packagées
- Par la mise en avant de ces offres vers la clientèle de proximité par le numérique et le relais de partenaires
- Par de l'événementiel pour donner l'envie et l'occasion de venir

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



LA SUITE DE LA MISSION

08

08. LA SUITE DE LA MISSION

Le déroulement de la phase 2

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET POSITIONNEMENT

- Lancement de la mission, visites et entretiens
- Analyse du contexte et de l'environnement
- Inventaire et analyse AFOM de l'offre touristique, culturelle, naturelle, de loisirs, d'hébergements et de restauration
- Analyse de la demande, du contexte concurrentiel et des nouvelles tendances du marché touristique
- Définition des enjeux, de la promesse et du positionnement du territoire
- Comité de pilotage

PHASE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

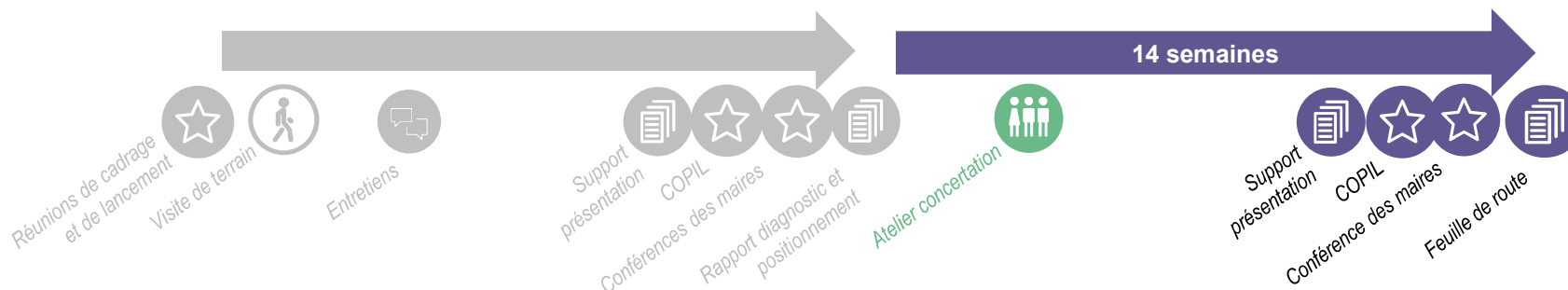
- Atelier de concertation « développement touristique »
- Proposition de deux scénarios de développement et définition du positionnement stratégique pour la destination
- Définition de la feuille de route et de fiches actions
- Comité de pilotage

**Prochaine étape :
l'atelier de
concertation**

-> 19 février

**Comité de pilotage
n°2, stratégie**

-> 02 mars



08. LA SUITE DE LA MISSION

Les objectifs de l'atelier de concertation

1. Partager et **fixer des ambitions stratégiques** en matière de tourisme à horizon 2040
2. Décliner sur cette base une première approche en termes de **leviers à déployer pour mettre en œuvre les ambitions stratégiques**

08. LA SUITE DE LA MISSION

Le timing de l'atelier de concertation : proposition d'organisation

09h00 : Accueil café

09h30 : Lancement et présentation de la journée

- **09h40 → 10h30 : Atelier 1 : « prospective 2040 »**
- **10h30 → 11h00 : Atelier 2 : « les ambitions communes »**
- **11h00 → 11h30 : Atelier 3 : « les actions à mener »**
- **11h30 → 12h30 : Débriefing des ateliers 2 & 3 et échanges**

08. LA SUITE DE LA MISSION

Atelier 1 : Prospective 2040 (par personne)

Décrivez **votre vision du tourisme sur le territoire à horizon 2040**

Sur des post-it ... à coller sur des panneaux dans la colonne correspondante (pour lecture par les animateurs)

- Ce que je souhaite (l'idéal) : **post-it VERT**
- Ce qui arrivera si on ne change rien (fil de l'eau) : **post-it ORANGE**
- Ce que je ne souhaite pas (l'échec) : **post-it ROSE**

Les participants sont ensuite appelés à voter sur les post-it les plus importants avec 3 gommettes par personne

Une seule idée par post-it / 3 post-it par personne

30 min de travail + 20 min de débrief en commun

08. LA SUITE DE LA MISSION

Atelier 2 : Les ambitions communes à 2040 (par table)

Décrire, en sous groupe, le scénario souhaitable : **« On aura réussi si, ... »**

Ce scénario permet de **fixer les objectifs à atteindre en 2040.**

Il se décompose en :

- Le titre du scénario, l'idée force
- Les objectifs stratégiques à atteindre
- Les clientèles cibles prioritaires
- Les grands thèmes principaux à travailler

30 min de travail

08. LA SUITE DE LA MISSION

Atelier 3 : les actions à mener d'ici 2040 (duo)

Chaque table se sépare en duos ou trios et liste, en 1ère approche, les actions pour répondre aux objectifs stratégiques présentés

- Identifier les bonnes pratiques à conserver = « ce qu'il faut **continuer** »
- Identifier les actions et les pratiques à abandonner = « ce qu'il faut **arrêter** »
- Identifier les actions et les pratiques à faire évoluer = « ce qu'il faut **modifier** »
- Identifier les actions et les pratiques à inventer = « ce qu'il faut **créer** »

30 min de travail

08. LA SUITE DE LA MISSION

Debriefing et échanges

Tous les intervenants se réunissent et chaque table présente :

- Les éléments de son **scénario souhaitable**. Un temps d'échange avec la salle suit chaque présentation.
- Les **principales actions** dans chaque case. Un temps d'échange avec la salle suit chaque présentation.

30 min sur les scénarii + 30 min sur les actions

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



In Extenso

TOURISME, CULTURE & HÔTELLERIE

Siège social

In Extenso Tourisme Culture et Hôtellerie

Immeuble Horizons Sud

1-11 rue Brillat-Savarin

75013 Paris

www.inextenso-tch.fr | Tél. : + 33 (0) 1 72 29 68 20

© 2025 In Extenso & Associés - Tous droits réservés

Rapport 2 : stratégie et plan d'actions

Rapport définitif

Juin 2026

**ETUDE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE (CCHCPP)**

SOMMAIRE

La mission – Avancement de la démarche	03
01. Rappel des conclusions du diagnostic	04
02. Synthèse de la vision des acteurs locaux lors du séminaire du 19 février	08
03. La stratégie touristique	13
04. Les actions pour mettre en œuvre la stratégie	18
05. Synthèse	64

LA MISSION

Avancement de la démarche

Ce document présente les éléments et conclusions de la phase 2 de l'étude sur la stratégie territoriale de développement touristique de la communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP).

Il présente ainsi la stratégie arbitrée par le comité de pilotage et le plan d'actions qui en découle.

Il a été réalisé en s'appuyant sur :

- Un atelier de concertation qui s'est tenu à Pange le 19 février 2026
- Des entretiens et visites de terrain complémentaires à ceux de la phase 1 pour approfondir l'analyse de certains sites à enjeux
- Un travail d'échanges avec la Communauté de Communes en particulier à travers 2 comités techniques et 2 comités de pilotage
- Une présentation de l'ensemble de la démarche à la Conférence des maires du 17 juin 2026

Ce document vient conclure la démarche stratégique engagée par la Communauté de Communes dans le cadre de la démarche d'accompagnement de l'ANCT.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET POSITIONNEMENT

- Lancement de la mission, visites et entretiens
- Analyse du contexte et de l'environnement
- Inventaire et analyse AFOM de l'offre touristique, culturelle, naturelle, de loisirs, d'hébergements et de restauration
- Analyse de la demande, du contexte concurrentiel et des nouvelles tendances du marché touristique
- Définition des enjeux, de la promesse et du positionnement du territoire
- Comité de pilotage

PHASE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

- Atelier de concertation « développement touristique »
- Proposition de deux scénarios de développement et définition du positionnement stratégique pour la destination
- Définition de la feuille de route et de fiches actions
- Comité de pilotage

Réunions de cadrage
et de lancement



Entretiens



Support
présentation

COPIL

Rapport diagnostic et
positionnement

Atelier concertation



Rapport
provisoire

COPIL

Conférence des maires

Feuille de route

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



RAPPEL DES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

01

01. LES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Synthèse AFOM

FORCES

Un patrimoine rural et paysager :

- Des espaces naturels, un territoire rural, des paysages de qualité (forêt de Saint Hubert...)
- Des parcs et jardins dans certains sites patrimoniaux

Une localisation stratégique :

- Proximité immédiate de la Métropole messine
- Une bonne accessibilité routière du territoire

Une authenticité locale marquée :

- Un patrimoine bâti et historique important et diffus sur tout le territoire
- Un réseau de circuits de randonnées sur tout le territoire

Quelques offres touristiques existantes :

- Quelques offres d'hébergements plutôt qualitatives et avec des capacités importantes
- Un pôle de loisirs autour des activités situés à la gare de Vigy

FAIBLESSES

Une offre touristique limitée :

- Très peu d'offres réellement structurées et mises en tourisme
- Une offre d'hébergements globalement limitée en termes de capacité sauf le camping et l'ADEPPA
- Un patrimoine très souvent privé et très souvent peu ouvert à la visite
- Certains sites ou hébergements existants mais demandant des réinvestissements importants

Une faible notoriété / visibilité touristique :

- Un territoire peu identifié
- Des supports de valorisation à renforcer et à diffuser

Une structuration professionnelle faible :

- Peu d'acteurs touristiques et pas de fonctionnement en réseau
- Une faible culture touristique locale

Une accessibilité sans voiture complexe :

- Un vaste territoire avec des liaisons routières Est – Ouest avant tout et moins de liens Nord – Sud
- Une accessibilité limitée en transports en commun

01. LES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Synthèse AFOM

OPPORTUNITÉS

Les évolutions des clientèles touristiques :

- Tourisme de proximité, tourisme vert, de nature, slow tourisme
- Courts séjours et micro-aventures

La localisation stratégique :

- La proximité de l'agglomération de Metz et de son dynamisme économique pour du tourisme d'affaires
- La proximité de l'agglomération de Metz et de ses flux touristiques pour accueillir des excursionnistes ou des séjours voulant rayonner depuis le territoire
- La proximité de l'agglomération messine et de son importante population en recherche de sorties loisirs, mise au vert, ...
- Les flux de passage de clientèles touristiques venant du Nord et de l'Est

La structuration touristique territoriale :

- Les politiques tourisme du CD 57 sur des thématiques dans lesquelles le territoire peut s'inscrire (nature, itinérances douces, mémoire...), thèmes partagés avec la Métropole et la Région
- La disponibilité foncière potentielle pour des activités touristiques ou de l'hébergement

MENACES

La localisation et son risque concurrentiel :

- La proximité de l'agglomération de Metz qui concentre l'offre d'hébergements, d'activités et les séjours touristiques d'affaires comme d'agrément

La fragilité des acteurs locaux :

- Le risque de fermetures, non reprises et donc de disparition des quelques acteurs existants
- La fragilité de certains porteurs de projets reposant sur du bénévolat, sur des mobilisations personnelles ...

01. LES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Les enjeux qui en découlent

Des enjeux sur l'offre :

- Un enjeu de **consolidation des offres existantes**, en particulier des offres d'hébergements professionnels.
- Un enjeu sur le **développement d'offres de sites / activités** avec deux projets d'importance sur le château de Pange et le vélorail de la Canner à Vigy.
- Un enjeu de **développement d'itinérances douces** sur le territoire, en vélo mais aussi à pied, à cheval, ...
- Un enjeu de **développement des offres d'hébergement** à préciser en fonction de cibles potentielles et de disponibilités foncières existantes.

Liés à des enjeux marketing :

- Un enjeu spécifique autour de **la clientèle messine et de proximité** pour des excursions à la journée sur le territoire : offres d'activités et de sites, animations et événementiels, ...
- Un enjeu de **captation des clientèles de passage** (itinérants et flux de passage sur la route des vacances) pour des arrêts, même courts, sur le territoire.
- Un enjeu potentiel sur **le tourisme d'affaires** et certains types de réunions professionnelles : séminaires de direction, incentive ...

SYNTHÈSE DE LA VISION DES ACTEURS LOCAUX LORS DU SÉMINAIRE DU 19 FÉVRIER

02

02. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

La vision du devenir touristique du territoire

Ce que je souhaite

Une destination de déconnexion / Un poumon vert

Un territoire d'itinérance

Une accessibilité et une mobilité multimodale

Un réseau d'acteurs touristiques structuré

Une coopération économique renforcée entre la CCHCPP et l'Eurométropole messine

Ce qui arrivera si on ne change rien

La disparition de l'activité touristique du territoire

Une accessibilité limitée à la voiture individuelle

Un recul de l'attractivité résidentielle accompagné d'un déclin démographique

Ce que je ne souhaite pas

Un territoire dortoir

Le surtourisme

Une stratégie touristique trop ambitieuse et déconnectée des réalités locales

Négliger les engagements en faveur du développement durable

La divergence de visions des élus en matière de développement touristique

02. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

La vision des objectifs stratégiques à 2040

- **Développer une offre touristique tournée vers l'itinérance et la pleine nature**
- **Cibler les familles**
- **Améliorer et valoriser l'existant (mise en réseau des acteurs, services de mobilités partagées, mise en œuvre du SDC etc.)**
- **Renforcer la lisibilité et la promotion de la destination : mieux informer, mieux orienter, mieux communiquer**
- **Structurer des réseaux d'acteurs touristiques locaux pour faciliter leur coopération et leur interconnaissance**
- **Professionaliser ces mêmes acteurs**

02. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

Les actions souhaitées par les participants

Ce qu'il faut CONTINUER

Accessibilité et mobilités

- Le développement des infrastructures de transport et la mobilité (SDC, aires de covoiturage, transports en commun -> limiter la dépendance à la voiture)

Accueil

- La qualité d'accueil et la compétitivité (cadeaux de bienvenue, gestes commerciaux, etc.)

Positionnement

- La valorisation de la destination comme un destination « nature » et où les animaux sont les bienvenues

Hébergement

- La montée en gamme des hébergeurs (offre à la nuitée, spa)

Promotion

- La communication sur les réseaux sociaux

Accompagnement

- Le développement local en favorisant et soutenant les acteurs locaux, notamment les commerçants

Ce qu'il faut MODIFIER

Accessibilité et mobilités

- Les transports en commun en les développant davantage
- Le traitement de la signalétique en la rééduquant et en la renforçant

Évènementiel

- La qualité et l'envergure des événements existants en les faisant monter en gamme (ex : marché d'artisans/producteurs à Noël)

Promotion et communication interne

- La promotion en alimentant l'IA avec de informations qualifiées
- La communication entre acteurs touristiques du territoire et l'animation d'un réseau par le partage des bonnes pratiques, des réunions, le partage de brochures, etc.

Accompagnement

- Le soutien à l'hébergement touristique en le renforçant

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



02. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION

Les actions souhaitées par les participants

Ce qu'il faut ARRETER

Contrainte législative

- La législation lourde mais sur laquelle la Communauté de Communes n'a pas de prise

Ce qu'il faut CREER

Accessibilité et mobilités

- Des infrastructures pour les véhicules électriques telles que des bornes de recharge pour les vélos et les voitures
- Des travaux structurels et fonctionnels prioritaires pour envisager un développement touristique

Développement et qualification de l'offre

- Des itinéraires de randonnée mis en tourisme (hébergements insolites, infrastructures et services sur le GR5 et le GR5G, communication intensifiée)

Communication interne

- Un réseau fédérateur d'acteurs touristiques locaux
- Des réunions entre acteurs touristiques et entreprises
- Educ-tour (visites d'entreprises, d'hébergements ou sites de visite afin de favoriser les échanges entre acteurs et de mieux connaître l'offre du territoire pour en parler aux visiteurs)

Accompagnement / Ingénierie

- Des dispositifs de soutien techniques et financiers spécifiques (ex : programmes d'aides, professionnalisation, etc.)
- Un accompagnement au développement de sites à fort potentiel touristique (Vélorail de Vigy, Château de Pange, Abbaye Villers-Bettlach)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



LA STRATEGIE TOURISTIQUE

03

03. LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

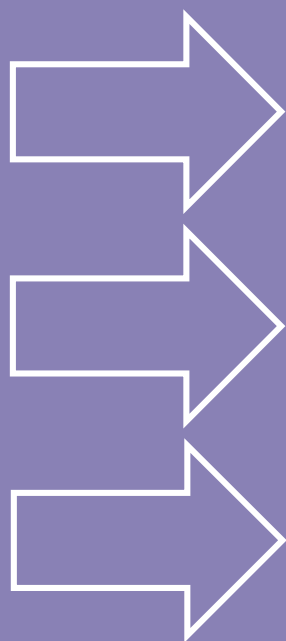
Pourquoi travailler sur le tourisme ? Les objectifs stratégiques



03. LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

Comment travailler sur le tourisme ? Les objectifs opérationnels

Un objectif opérationnel : créer et promouvoir des expériences touristiques sur tout le territoire, ciblées vers les clientèles potentielles, pour des excursions et des séjours et dans le cadre du positionnement souhaité.



Consolider les offres existantes en accompagnant les acteurs dans la montée en puissance de leur activité

Développer de nouvelles offres touristiques, culturelles, naturelles et de loisirs

Faciliter la connaissance, l'accès, la mise en tourisme de ces offres

03. LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

Le positionnement stratégique

Un territoire mosellan, proposant, à toute proximité de l'agglomération messine, **des expériences touristiques authentiques et enracinées**, une véritable parenthèse de déconnexion, par la découverte de ses richesses naturelles et patrimoniales locales ou la pratique d'activités ludiques et sportives :

- **La nature douce et accessible** : la vallée de la Nied, les prairies, les forêts, les sentiers ... : un territoire de plein air, propice aux familles et aux seniors actifs.
- **Le patrimoine vivant** : des châteaux habités qui racontent l'histoire locale et l'histoire lorraine, un patrimoine militaire authentique, des villages-rues préservés : un récit territorial différenciant.
- **L'itinérance bien être** de la promenade au sport : voie verte, vélo électrique, circuits balisés : une destination cohérente avec les attentes de mobilité douce, de déconnexion, de pratiques sportives.

03. LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

Les cibles de clientèle de la stratégie

Les locaux et habitants de proximité
(aire métropolitaine de Metz)

388 000 habitants dans un rayon de 30 min en voiture

Les touristes de proximité (Moselle,
Belgique sud, Luxembourg, Sarre)

Plus d'1,6M d'habitants entre 30 min et 1h30 de voiture

Les flux de passage

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Familles

Couples sans enfants

Itinérants

Des groupes constitués (3^{ème} âge,
scolaires ...) ou non (groupes
familiaux...)

Petits groupes de touristes d'affaires
(comités de direction, etc.)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



LES ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE

04

04. LES ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE

La stratégie se décline en 4 axes de travail

AXE A

STRUCTURER ET
PROMOUVOIR LES
ITINÉRANCES DOUCES

AXE B

RENFORCER L'OFFRE
D'ACTIVITÉS AUTOUR DES
PATRIMOINES, DES LOISIRS
ET DE LA CULTURE

AXE C

CONSOLIDER ET
DÉVELOPPER L'OFFRE
D'HÉBERGEMENT ET DE
RESTAURATION

AXE D

S'ORGANISER POUR
RENFORCER L'HOSPITALITÉ
DU TERRITOIRE ET
ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ
DE SES OFFRES

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



04. LES ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE



Victoire rapide



Action structurante

AXE A : STRUCTURER ET PROMOUVOIR LES ITINÉRANCES DOUCES

- A.1 : Continuer à travailler sur le développement des mobilités douces et des services associés 
- A.2 : Développer des infrastructures pour les véhicules électriques
- A.3 : Développer et visibiliser les boucles de randonnées accessibles depuis les arrêts de bus et les gares du territoire

AXE B : RENFORCER L'OFFRE D'ACTIVITÉS AUTOUR DES PATRIMOINES, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- B.1 : Accompagner la structuration d'un pôle touristique de loisirs autour de la gare Vigy en lien avec l'ALEMF et les autres partenaires 
- B.2 : Accompagner le développement touristique du Château de Pange en lien avec l'ARCP et les autres partenaires en particulier autour de son ouverture à la visite et sur l'accueil d'événements 
- B.3 : Accompagner la création d'un pôle d'attractivité autour de l'Abbaye de Villers-Bettnach
- B.4 Accompagner la densification d'offres événementielles sur le Mont Saint-Pierre 
- B.5 : Développer des produits de découverte du territoire par des circuits thématiques marketés, promus et accompagnés d'une offre de médiation, et des itinéraires de géocaching thématiques pour les familles
- B.6 : Accroître l'envergure des événements structurants du territoire pour en faire des leviers d'attractivité et de fidélisation des visiteurs

04. LES ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE

AXE C : CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

- C.1 : Réunir régulièrement les acteurs locaux et mettre en place des outils d'ingénierie techniques et financiers en lien avec Moselle Attractivité pour les accompagner selon leurs besoins 
- C.2 : Se préparer à accueillir de nouvelles capacité d'hébergement en lien avec Moselle Attractivité, Inspire Metz ou l'ARTGE 
- C.3 : Réfléchir à créer un ou deux micro-hébergements insolites en lien avec les sites naturels ou patrimoniaux du territoire
- C.4 : Développer une aire de services camping-car sur le territoire 
- C.5 : Inciter et accompagner la création de nouvelles chambres d'hôtes et gîtes ruraux

AXE D : S'ORGANISER POUR RENFORCER L'HOSPITALITÉ DU TERRITOIRE ET ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE SES OFFRES

- D.1 : Traduire le positionnement dans un récit partagé avec les acteurs touristiques locaux
- D.2 : Informer les habitants et les acteurs locaux sur la politique touristique du territoire et les offres proposées afin de renforcer leur appropriation
- D.3 : Renforcer les partenariats avec Inspire Metz et Moselle Attractivité afin de relayer l'offre vers les clientèles de proximité 

STRUCTURER ET PROMOUVOIR LES ITINÉRANCES DOUCES

Axe A

- A.1 : Continuer à travailler sur le développement des mobilités douces et des services associés 
- A.2 : Développer des infrastructures pour les véhicules électriques
- A.3 : Développer et visibiliser les boucles de randonnées accessibles depuis les arrêts de bus et les gares du territoire



Contexte et objectifs

Territoire rural situé aux portes de l'Eurométropole de Metz, la CCHCPP est marquée par une mobilité largement dépendante de la voiture individuelle et par une accessibilité limitée en transports en commun (arrêt de bus le plus proche situé à Laquenexy). Dans ce contexte et avec les atouts naturels et paysagers dont dispose le territoire, il y a un enjeu à développer une offre de mobilités douces qualifiée et structurée.

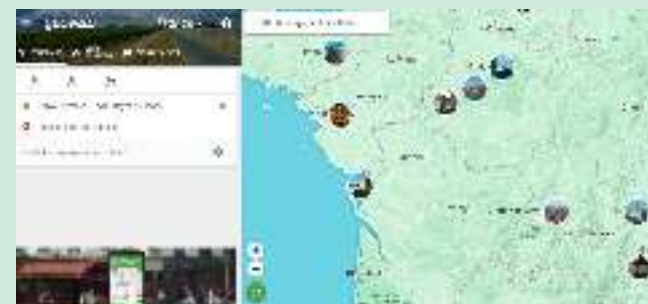
La CCHCPP s'est déjà engagée dans une dynamique forte en faveur des mobilités douces. Elle s'est dotée en avril 2024 d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) prévoyant le déploiement de 165 km de liaisons cyclables intercommunales et elle est la seule collectivité de Moselle lauréate du 1er relevé de l'Appel à projets AVELO 3 de l'ADEME.

Cette action vise donc à poursuivre cette dynamique en l'inscrivant dans une perspective touristique afin de faciliter l'accès des clientèles métropolitaines et de proximité aux sites touristiques de la CCHCPP sans recours à la voiture individuelle, capter les flux de cyclotouristes et de randonneurs itinérants en leur proposant un territoire équipé et lisible, et offrir aux habitants un cadre de vie apaisé et enrichi par des loisirs de proximité.

- Renforcer la signalisation et déployer une signalétique claire et uniforme indiquant les sites d'intérêt patrimoniaux, naturels et de loisirs, les hébergements et les restaurants depuis les itinéraires cyclables et pédestres du territoire.

Exemple / bonne pratique

Aire de service vélo conçue et fabriquée par Altinnova sur la ViaRhôna à Condrieu intégrant : 4 racks de stationnements, 4 box sécurisés, 1 totem de réparation, 2 bornes de recharge, 6 casiers cyclistes et 1 station de gonflage



Géovélo, un outil numérique de géolocalisation cyclable, développé à l'échelle de destinations urbaines



Contenu / programme d'actions

- Poursuivre la mise en œuvre du SDC
- Identifier des sites prioritaires d'implantation de points d'appui vélo en croisant la fréquentation cyclable, la présence d'autres services touristiques et la connectivité aux itinéraires structurant. Cela peut prendre la forme de parkings sécurisés, de stations de gonflage et de réparation en libre service, de kiosque d'information, de bornes de recharge VAE, de points d'eau, de tables de pique-nique, de panneaux d'information, voire de consignes sécurisées sur les sites les plus fréquentés.



Budget

- Poursuite du déploiement du SDC : intégré au budget global du SDC
- Points d'appui vélo : fourchette indicative de 5 000 à 25 000 € HT par site selon le niveau d'équipement (abri simple à pôle de service complet avec recharge VAE)
- Panneaux directionnels/informatifs (graphisme et pose) : 500 à 1 000 € HT par panneau selon la qualité des supports
- Pour la coordination, la concertation, la conception de la charte et le déploiement de la signalétique : 0,3 ETP sur 6 mois à intégrer à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique
- Subventions existantes :
 - Région Grand-Est : Soutien aux aménagements cyclables et aux services vélo pour la mobilité du quotidien, jusqu'à 80% du coût du projet.
 - Région Grand-Est : Soutien à la structuration et à la mise en tourisme des véloroutes et voies vertes inscrites aux schémas national ou régional des véloroutes, 400 000€ pour les projets d'équipements d'un itinéraire cyclable et 50 000€ pour les autres projets (liaison Metz-Courcelles-Chaussy potentiellement éligible).
 - Etat : Fonds vert – Mobilités durables en territoires ruraux et intermédiaires pour les projets de mobilités actives et durables dans les territoires ruraux et à densité intermédiaire. Candidatures ouvertes pour bénéficier du dispositif jusqu'au 31 décembre 2026.
 - Banque des territoires : Financement d'infrastructures de transport durable, notamment des projets de voiries (ex : signalisation)



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Communes du territoire, Département, Moselle
 Attractivité, ADEME



Critères d'évaluation

- Comptage des passages sur les itinéraires pour mesurer leur appropriation, évaluer l'impact des aménagements sur la fréquentation et analyser les variations saisonnières et journalières de la fréquentation
- Taux d'utilisation, avis et retours des usagers sur les services proposés pour identifier les ajustements nécessaires et améliorer la qualité de l'offre



Priorité

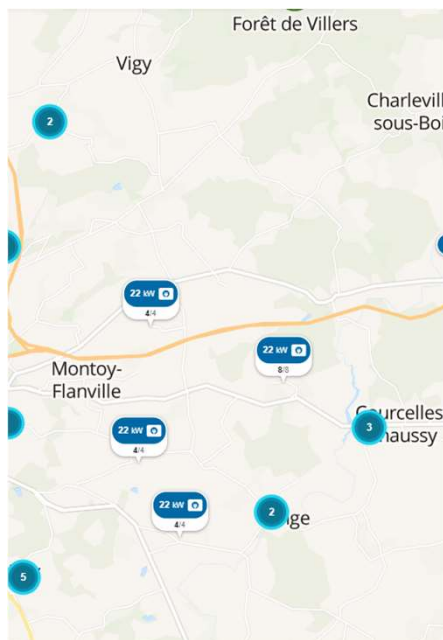




Contexte et objectifs

Le développement du parc automobile électrique en France et chez les voisins européens (Allemagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas) modifie progressivement les attentes des habitants et des clientèles touristiques. La disponibilité d'infrastructures de recharge devient un facteur d'hospitalité du territoire à part entière.

Territoire rural traversé par des axes routiers structurants rayonnant depuis Metz et traversée par l'autoroute A4, la CCHCPP est positionnée sur des flux de passage importants et marquée par une mobilité largement dépendante de la voiture individuelle. Le territoire compte aujourd'hui 10 bornes de recharge pour voitures électriques, réparties sur 6 communes (Retonfey, Pange, Courcelles-Chaussy, Silly-sur-Nied, Marsilly, Sanry-lès-Vigy). Un maillage qui reste à compléter au regard des flux touristiques à capter et de la localisation de certains sites prioritaires (Vigy, Villers-Bettnach)



Les bornes de recharge électrique de la CCHCPP



Contenu / programme d'actions

- Compléter le diagnostic du maillage existant en identifiant les zones sous-équipées au regard des flux touristiques et des pôles d'attractivité
- Déployer de nouvelles bornes de recharge accessibles au public et adaptées aux pratiques (différentes puissances de recharge) sur les principaux pôles d'attractivité du territoire et leurs abords : Château de Pange, Vigy, Villers-Bettnach, Mont Saint-Pierre, etc.



Budget

- Le prix des travaux d'installation d'une station de recharge publique avec charge accélérée ou rapide : de 1 500€ à 6 500€ par borne en fonction du type de borne, de l'éloignement de la source d'électricité, de la nature du sol, des modifications nécessaires au courant électrique adapté aux bornes de recharge et du prestataire
- Subventions existantes :
 - Avere-France : Programme ADVENIR qui finance l'installation de 250 000 points de recharge d'ici 2027, notamment des points de recharge ouverts au public, en voirie publique et pour les 2 roues motorisés, avec un taux d'aide total de 30% et un plafond HT allant de 1 000€ à 9 000€ par point de recharge.
 - Région Grand-Est : Soutien à l'installation de bornes : véhicules hybrides et électriques, notamment pour les restaurants, hôtels et tous lieux recevant du public dans le cadre d'une activité touristique immatriculés au RCS ou pouvant justifier de cette activité. Participation à hauteur de 50 % du coût du projet maximum, avec un plafond de 1 000€ à 1 500€ par point de charge.



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Communes du territoire, Département, Région



Critères d'évaluation

- Nombre de bornes de recharge accessibles au public installées sur le territoire
- Couverture du territoire (distance maximale entre 2 points de recharge)
- Fréquentation des bornes installées (sessions de recharge par mois)



Priorité



Action A.3 : Développer et visibiliser les boucles de randonnées accessibles depuis les arrêts de bus et les gares du territoire



Contexte et objectifs

En plus des 2 variantes du GR5 qui traversent le territoire (GR5 G au sud et GR5 E2 au nord-ouest), la CCHCPP dispose d'une offre de randonnée pédestre déjà structurée et cartographiée avec 14 chemins de randonnées valorisant le patrimoine castral, naturel historique et paysager du territoire. À cette offre s'ajoutent 3 boucles cyclables et le SDC prévoit de développer d'autres boucles touristiques sécurisées sur 180km d'itinéraires jalonnés.

Cependant, ces itinéraires sont rarement connectés aux gares TER (Courcelles-sur-Nied, Sanry-sur-Nied) ou aux arrêts du réseau Fluo Grand Est qui dessert 19 communes sur 28 à une fréquence faible. Or, certaines clientèles cibles du territoire — habitants de l'Eurométropole de Metz, touristes en séjour à Metz — sont précisément celles qui pourraient bénéficier d'un accès en transports en commun aux randonnées du territoire.

L'objectif est donc de capter ces clientèles métropolitaines en leur offrant une porte d'entrée simple sur le territoire, en valorisant les itinéraires déjà situés à proximité de liaisons en transport en commun pour leur donner une dimension touristique et en développant éventuellement de nouvelles offres pédestres et cyclables.



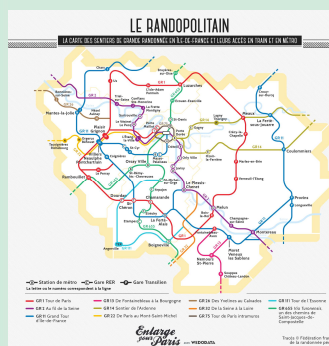
Contenu / programme d'actions

- Recenser les arrêts pertinents (fréquence de la desserte, proximité avec un itinéraire) pour le départ ou la connexion avec des boucles de randonnée existante : les 2 gares TER du territoire dont celle de Courcelles-sur-Nied est déjà proche de nombreux itinéraires, les arrêts du réseau Fluo Grand Est et les terminus des lignes de bus de l'Eurométropole de Metz situés à proximité immédiate du territoire (Laquenexy notamment)
- Equiper les arrêtes identifiés d'un fléchage vers les itinéraires et d'une signalétique d'information dédiées aux randonneurs et aux cyclistes (plan, brochures en libre accès, etc.)

- Au regard des projets du SDC, prioriser la création de boucles cyclables jalonnées à proximité des liaisons en transports en commun.
- Etudier la possibilité de rallonger certaines lignes de transport en commun ou d'augmenter leur fréquence de desserte, a minima de façon saisonnière.
- Créer un support dédié (dépliant, page web, contenu numérique géolocalisé) présentant les boucles accessibles en transports en commun, avec horaires, durée du trajet, niveau de difficulté, points d'intérêt et services à proximité.
- Travailler avec Inspire Metz et Moselle Attractivité pour relayer cette offre auprès des habitants et des touristes métropolitains.

Exemple / bonne pratique

Démarche structurée par Transilien/SNCF, Enlarge Your Paris et les territoires d'Ile-de-France pour proposer des randonnées au départ des gares



Le Randopolitain, carte des sentiers de grande randonnée franciliens et leurs accès en train conçue grâce aux tracés fournis par la Fédération française de la randonnée pédestre, le Comité régional d'Île-de-France de la randonnée pédestre et l'Institut Paris Région



Helloways, application web de randonnée pédestre pour mettre en avant les randonnées accessibles sans voiture depuis les grandes villes de Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Bruxelles, Marseille et d'autres



Budget

- Panneaux directionnels/informatifs (graphisme et pose) : 500 à 1 000 € HT par panneau
- Création de tronçons de raccordement : à définir selon besoins
- Etude amont des arrêts prioritaires et pilotage de la démarche : 0,10 ETP à intégrer à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Région Grand Est (réseau Fluo), Eurométropole de Metz 'réseau Le Met'), Inspire Metz, Moselle Attractivité, associations de randonnées locales



Critères d'évaluation

- Téléchargements et consultations du support de communication dédié
- Fréquentation des boucles concernées
- Évolution de la fréquentation des gares et arrêts identifiés sur les créneaux week-ends et jours fériés
- Retours des usagers (enquêtes ponctuelles, avis sur plateformes spécialisées type Visorando, Komoot)

RENFORCER L'OFFRE D'ACTIVITÉS AUTOUR DES PATRIMOINES, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Axe B

- B.1 : Accompagner la structuration d'un pôle touristique de loisirs autour de la gare Vigy en lien avec l'ALEMF et les autres partenaires 
- B.2 : Accompagner le développement touristique du Château de Pange en lien avec l'ARCP et les autres partenaires en particulier autour de son ouverture à la visite et sur l'accueil d'événements 
- B.3 : Accompagner la création d'un pôle d'attractivité autour de l'Abbaye de Villers-Bettnach
- B.4 Accompagner la densification d'offres événementielles sur le Mont Saint-Pierre
- B.5 Développer des produits de découverte du territoire par des circuits thématiques marketés, promus et accompagnés d'une offre de médiation, et des itinéraires de géocaching thématiques pour les familles 
- B.6 : Accroître l'envergure des événements structurants du territoire pour en faire des leviers d'attractivité et de fidélisation des visiteurs

Action B.1 : Accompagner la structuration d'un pôle touristique de loisirs autour de la gare Vigy en lien avec l'ALEMF et les autres partenaires



Contexte et objectifs

Le site de l'ancienne gare de Vigy constitue l'un des principaux pôles d'attractivité touristique du territoire, et le seul véritable pôle de loisirs identifié. Il rassemble 2 activités gérées par l'Association Lorraine d'Exploitation et de Modélisme Ferroviaires (ALEMF) : le Vélorail de la Canner et le Labyrinthe de maïs (12 000 visiteurs en 2025 pour les 2 activités cumulées).

L'ALEMF porte par ailleurs un projet de remise en circulation d'un train touristique sur la ligne Vigy-Hombourg-Budange, avec une première étape de rénovation des voies prévue en 2026 et une remise en service envisagée entre Vigy et Aboncourt en 2027 : un projet soutenu par la CCAM, la CCHCPP et la Région Grand-Est. Par ailleurs, un projet de réhabilitation du bâtiment de la gare avait été lancé (étude de faisabilité réalisée en 2022 par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle et la MATEC (Moselle agence technique)) avant d'être laissé en suspens par les membres de l'association.

Pour autant, l'analyse de la dynamique du site fait apparaître une opportunité de développement touristique encore peu exploitée. En effet, le site souffre aujourd'hui d'un déficit d'aménagements de convivialité qui limite les retombées économiques sur Vigy et sur le territoire.

Cette action vise donc à accompagner l'ALEMF et la commune de Vigy dans la structuration progressive d'un véritable pôle de loisirs autour de la gare, qui dépasse la seule logique d'activités successives pour devenir une destination en elle-même. L'enjeu est de faire en sorte que les visiteurs restent plus longtemps à Vigy, consomment et vivent une expérience plus complète.

À plus long terme, cette structuration constituera le socle sur lequel pourront s'appuyer les projets d'envergure portés par l'ALEMF.



Contenu / programme d'actions

Les temps 1 et 2 visent à consolider rapidement et avec des investissements raisonnables ce pôle de loisirs pour le rendre plus attractif.

Temps 1 – Installer des aménagements et services légers pour faire rester les visiteurs (court terme)

- Travailler avec l'ALEMF et la commune de Vigy à la création d'une offre de restauration légère sur le site type food truck ou guinguette saisonnière, tenue par l'association ou en gestion privée.
- Aménager la place de la gare pour la rendre accueillante : tables, bancs, parasols ou ombrière, terrasse, fleurissement, jeux pour enfants en accès libre, point d'eau, panneaux d'information sur les activités et l'histoire du site.

Temps 2 - Densifier l'offre avec des activités complémentaires

- Étudier l'ajout d'activités complémentaires légères à proposer : location de vélos pour des balades autour de Vigy, aire de jeux pour enfants, mini-golf, sentier sensoriel, animations pédagogiques, événements, etc.
- Veiller à la viabilité de la gestion du pôle de loisirs sur le long terme : si l'ALEMF souhaite à terme se recentrer sur le train touristique, étudier la reprise du vélorail et du labyrinthe par un opérateur spécialisé, dans le respect de la qualité d'accueil et de l'ancrage local.

Action B.1 : Accompagner la structuration d'un pôle touristique de loisirs autour de la gare Vigny en lien avec l'ALEMF et les autres partenaires

Une fois la dynamique de fréquentation consolidée, la CCHCPP pourra accompagner 2 échelles d'investissement plus ambitieuses pour franchir un cap qualitatif et capacitaire.

Temps 3 – Accompagner le projet de remise en circulation du train touristique tout en vérifiant avec l'ALEMF les conditions d'exploitation par rapport à l'activité vélorail

- Continuer à soutenir financièrement l'ALEMF dans la rénovation des voies pour la remise en circulation d'un train touristique, en complément des soutiens de la CC de l'Arc Mosellan (CCAM) et la Région Grand Est.
- La coexistence de cette nouvelle activité avec le vélorail sur un même tronçon — rendant impossible leur circulation simultanée — appellera un accompagnement de l'ALEMF dans la structuration et la lisibilité de son offre.

Temps 4 – Accompagner le projet de réhabilitation du bâtiment de la gare (moyen terme)

- Relancer la réflexion sur la réhabilitation de ce bâtiment qui pourrait accueillir un espace d'accueil et d'exposition, une offre de restauration plus structurée, une petite boutique, voire un hébergement touristique de type gîte.
- Étudier la qualification aux arrêts et à l'arrivée du vélorail et du futur train touristique



Budget

- Aménagement léger de la place de la gare : variable selon le niveau d'ambition mais pouvant être modéré par l'utilisation de matériel de récupération - à instruire en lien avec la commune
- Création de nouvelles activités : selon le niveau d'ambition
- Soutien financier à l'ALEMF : montant des subventions à arbitrer dans les budgets existants.
- Animation partenariale et ingénierie de projet : 0,25 ETP à intégrer à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique sur une première année puis suivi ponctuel les années suivantes



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : ALEMF et Commune de Vigy

Partenaires : CCHCPP, CCAM, Région Grand Est, Moselle Attractivité, Inspire Metz, porteurs privés potentiels



Critères d'évaluation

- Fréquentation annuelle du vélorail et du labyrinthe
- Durée moyenne de visite des visiteurs sur le site
- Chiffre d'affaires de l'offre de restauration installée sur le site
- Mise en service effective du train touristique entre Vigy et Aboncourt
- Mentions du site dans les supports de Moselle Attractivité, Inspire Metz et les guides touristiques
- Satisfaction des visiteurs (avis en ligne, enquêtes ponctuelles)

Exemple / bonne pratique

Vélorail de la Vingeanne (Haute-Marne) en milieu rural

Activités proposées : vélorail de 9km aller/retour, location de Rosalies, location de vélos, sentier pédestre balisé de 9 km

Services à retrouver sur place : boutique avec boissons et produits locaux, aire de pique-nique avec barbecue, aire de jeux dont une table de Ping-pong, aire de jeu de boules et city Stade, château gonflable, service de recharge de batteries des vélos à assistance électrique, toilettes sèches.



à partir de 10€/heure

Location de Rosalie



à partir de 4€/heure

Location de vélos



Le marché du Lez (Montpellier)

Tiers-lieu avec des espaces de convivialité, de détente et de restauration aménagés à partir d'objets et de matériaux de récupération pour créer une ambiance de guinguette décontractée.

Sur les rails du Larzac (Aveyron)

Une expérience en vélorail ou en train touristique qui permet de découvrir un territoire classé au patrimoine de l'UNESCO. Le parcours est installé sur une seule voie ferrée et il est divisé en plusieurs portions. Sur l'une d'entre elle (la portion verte) des vélorails et un train touristique circulent par intermittence.

Il est donc possible de choisir entre plusieurs voyages :

- Un voyage aller-retour uniquement en vélorail (portion orange) – 8km
- Un voyage aller-retour uniquement en train touristique (portion verte) – 16km
- Un voyage aller en vélorail et retour en train touristique (portion verte) – 16km dont 8km en vélorail et en descente

Les dates et horaires de départ sont fixes et organisés pour permettre les deux modes de circulation sur la portion verte chaque jour.



Action B.2 : Accompagner le développement touristique du Château de Pange en lien avec l'ARCP et les autres partenaires en particulier autour de son ouverture à la visite et sur l'accueil d'événements



Contexte et objectifs

Le Château Pange, propriété privée familiale du XVIII^e siècle située aux bords de la Nied française au cœur d'un domaine agricole et forestier de 300 hectares, constitue un site patrimonial majeur du territoire, identifié et cité par les guides nationaux comme pôle d'attractivité du Pays messin.

Fermé au public individuel depuis 2022 en raison de travaux, le site est au cœur d'un projet privé de développement ambitieux porté par l'ARCP. Ce projet vise à transformer le Château en Centre culturel de rencontre (CCR), sous la forme d'une Maison d'Arts, de Rencontres et de Cultures organisée autour de 4 fonctions :

- Culturelle
- Hébergement/tourisme
- Services aux entreprises
- Tiers-lieu

Labellisé « Projet culturel innovant de territoire » par la DRAC Grand Est et la Région et lauréat du programme « Réinventer le patrimoine » d'Atout France, le projet vise une réouverture au public en 2027 et une fréquentation portée à 20 000-30 000 visiteurs annuels.

Dans ce cadre, la CC a identifié le Château comme l'un des 3 sites touristiques prioritaires du territoire. Cette action vise donc à accompagner l'ARCP dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet afin de structurer une expérience touristique cohérente, attractive et ancrée localement. La CCHCPP se positionne ainsi comme partenaire facilitateur d'un projet privé à fort potentiel touristique pour le territoire.



Contenu / programme d'actions

Composante 1 — Le projet artistique et culturel (CCR), socle du projet

Le CCR constitue la priorité de l'ARCP et le cœur du projet. Il porte déjà en lui une dimension touristique forte à travers la programmation culturelle et les sorties de résidences artistiques. Il bénéficie d'un soutien institutionnel solide et la CCHCPP a un rôle d'accompagnement complémentaire à jouer.

Par ailleurs, il est aussi prévu l'accueil du tiers-lieu Famille Rurale sur le site.

Comment la CCHCPP peut accompagner :

- Faciliter les liens entre le projet et les acteurs locaux (écoles, associations, etc.) pour ancrer le futur CCR dans son territoire et renforcer son rayonnement local
- Contribuer, dans la mesure des compétences communautaires, au soutien financier de la programmation culturelle et des résidences artistiques
- Relayer la programmation du Château via les outils de communication de la CCHCPP et ceux des partenaires

Composante 2 — La location d'espaces

Aujourd'hui, le Château accueille déjà des événements à vocation commerciale comme des mariages, des événements privés et d'entreprise (4 événements d'entreprise en 2025). L'objectif pour l'ARCP est de développer touristiquement ce pan d'activité en organisant d'avantage d'événements d'affaires, notamment sous la forme d'offres de formation pour 50 personnes.

Comment la CCHCPP peut accompagner :

- Mettre en visibilité l'offre qui sera proposée

Action B.2 : Accompagner le développement touristique du Château de Pange en lien avec l'ARCP et les autres partenaires en particulier autour de son ouverture à la visite et sur l'accueil d'événements

Composante 3 — L'ouverture à la visite, levier d'attractivité touristique : une composante indissociable de la composante 1 CCR

Volonté de l'ARCP et complément essentiel du CCR, l'ouverture à la visite constitue la pierre angulaire de l'attractivité touristique du site. Elle doit accompagner et renforcer le projet artistique dès son démarrage. L'ARCP projette une offre articulée autour d'une visite libre du parc et de visites guidées, accompagnées voire libres du Château.

Comment la CCHCPP peut accompagner :

- Déployer une signalétique routière et directionnelle dédiée depuis les axes principaux (D67, D4), en lien avec le Département
- Améliorer les conditions de visibilité du site depuis la route de Metz (élagage, dégagement visuel) en lien avec les propriétaires
- Conventionner avec l'ARCP un dispositif de gratuité (ou réduction) du parc pour les habitants de la CCHCPP et les bénéficiaires de minima sociaux, sur la base d'une compensation à calibrer selon la fréquentation constatée
- Créer un parcours d'interprétation à l'échelle du village de Pange articulé avec la visite du château, afin de prolonger l'expérience visiteur et générer des retombées dans le village
- Mettre à jour les informations relatives à la visite du château sur les supports touristiques de la CCHCPP et veiller à sa mise en avant par Moselle Attractivité et Inspire Metz

Composante 4 — Le développement d'une offre de restauration

Le projet de l'ARCP prévoit un démarrage avec une offre de petite restauration (type snack-bar) en accompagnement de l'ouverture à la visite, puis une montée en puissance vers une offre plus structurée, pérenne et ouverte sur l'extérieur dans un second temps. Le développement de cette offre de restauration sur site est indissociable de la réussite touristique du projet puisqu'elle permet de retenir les visiteurs sur place, de générer des retombées économiques directes et de répondre aux besoins du CCR.

Comment la CCHCPP peut accompagner :

- Œuvrer pour la libération du bâti de l'espace périscolaire dont le bail de location s'achève au 1^{er} janvier 2029. Cet espace étant identifié par les propriétaires comme un foncier-clé pour développer une offre de restauration (et potentiellement d'autres usages du projet : espace d'accueil, studio de travail pour les artistes en résidence, etc.).
- Veiller à la bonne intégration locale du projet (lien avec les producteurs locaux, articulation avec l'offre existante, etc.)

Composante 5 — Le développement d'une offre d'hébergement (à plus long terme)

L'offre d'hébergement constitue une 5^e composante, distincte des trois précédentes par sa temporalité plus longue et par l'ampleur des investissements nécessaires. Elle ne conditionne pas la réussite des 4 premières composantes mais en démultipliera les retombées touristiques le moment venu.

Comment la CCHCPP peut accompagner :

- Veiller à la complémentarité du projet avec les autres offres d'hébergements du territoire pour éviter une concurrence frontale
- Aider à identifier des opérateurs hôteliers susceptibles d'être intéressés
- Accompagner les porteurs de projet dans les démarches administratives

Pour information, le coût moyen d'investissement par chambre (hors foncier) dans l'hôtellerie oscille entre 180 et 367 K€ pour le segment milieu de gamme et entre 325 et 655 K€ pour le haut de gamme / luxe (source : enquête « COÛTS DE DÉVELOPPEMENT À LA CLEF DANS L'HÔTELLERIE, HORS FONCIER » In Extenso TCH – 2025)

Les quatre premières composantes soulèvent aujourd'hui des enjeux majeurs en matière de programmation des espaces ainsi que d'organisation et de gestion des flux.



Budget

- Signalétique routière et directionnelle : entre 150€ à 700€ HT par panneau (panneau + support + pose)
- Parcours d'interprétation à l'échelle du village de Pange : 500€ à 5 000€ HT par panneau en fonction de son format (panneau simple ou élaboré) et de sa qualité (conception + édition + installation)
- Contribution éventuelle à la programmation culturelle / résidences : à arbitrer dans le budget culture de la CC
- Animation partenariale, communication et ingénierie de projet : 0,10 ETP à intégrer à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique



Critères d'évaluation

- Nombre de visiteurs annuels du château (20 000 à 30 000 à horizon 2030)
- Nombre de résidences artistiques accueillies par an
- Nombre d'événements et de participants aux activités culturelles



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP (portage politique, vision stratégique, intégration touristique, mise en réseau) et commune de Pange en lien étroit avec l'ARCP

Partenaires :

- Moselle Attractivité et Inspire Metz (promotion)
- DRAC Grand Est, Région Grand Est, Département de la Moselle (soutiens institutionnels et financiers du projet artistique)
- Atout France (accompagnement via le programme « Réinventer le patrimoine »)
- L'Association des Centres culturels de rencontre (accompagnement vers le label CCR)



Priorité



Exemple / bonne pratique

Château de la Ferté Saint Aubin (Loiret) - propriété privée

Le château et ses jardins sont ouverts à la visite, avec la mise à disposition de dispositifs simples et ludiques, en intérieur comme en extérieur, particulièrement adaptés aux familles : échecs, jeu de l'oie grandeur nature, jeux en bois, défis de badminton, etc.

Plusieurs activités originales viennent enrichir l'expérience :

- Parcours d'énigmes immersif de grande ampleur pour découvrir le château
- Salles d'escape game
- Démonstrations de fabrication de madeleines
- Événements thématiques tout au long de l'année (chasses aux œufs, sauvetage du Père Noël, rencontres avec des fantômes, etc.)

Cette offre diversifiée favorise un temps de visite prolongé sur le site.

Au-delà de la visite, le château propose également la location d'espaces (mariages, tournages, réceptions) ainsi que l'organisation d'événements professionnels (séminaires, team building, soirées d'entreprise, arbres de Noël).

Enfin, quatre gîtes de groupe sont disponibles sur place, avec une capacité d'accueil totale de 57 personnes.

Le Château de la Ferté Saint Aubin fait partie du réseau Tous au Château qui regroupe 8 châteaux privés habités et qui placent le visiteur au centre de la réflexion tout en cherchant un équilibre économique qui permette d'investir dans des restaurations.



Château de Troussay (Loir-et-Cher) – Propriété privée

Petit château ouvert à la visite et proposant également de l'hébergement (2 cottages et 4 chambres d'hôtes) et de la location d'espaces (mariages, cérémonies privées, séminaires, réceptions, etc.)



Action B.3 : Accompagner la création d'un pôle d'attractivité autour de l'Abbaye de**Contexte et objectifs**

Située sur la commune de Saint-Hubert au cœur de la forêt domaniale de Villers-Befey, l'Abbaye cistercienne de Villers-Bettnach est un site patrimonial emblématique du territoire. Classée Monument Historique, elle conserve plusieurs éléments remarquables — la Chapelle des Humbles, le portail de Monseigneur Coislin, le pignon de la chapelle Sainte-Catherine, les ruines de l'ensemble abbatial et, à quelque distance, l'étang qui constituait la réserve d'eau du monastère — et s'inscrit dans un environnement de randonnée déjà structuré : plusieurs boucles permettent de découvrir le patrimoine et la forêt environnante au départ du parking de l'Abbaye.

Une dynamique de mise en tourisme est par ailleurs engagée, avec la création d'une nouvelle promenade intégrant des dispositifs d'interprétation autour de l'abbaye, dont l'inauguration est prévue à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2026.

Au-delà de cette promenade, le site présente un fort potentiel pour devenir un pôle de départ d'itinérances pédestres et cyclables à l'échelle du territoire.

Cette action vise donc à accompagner la structuration progressive de ce pôle autour de l'Abbaye, en articulant la qualification de l'expérience patrimoniale et de découverte avec la création d'une petite offre de services adaptée aux randonneurs et aux cyclotouristes.

La CCHCPP se positionne comme accompagnatrice des porteurs de projet et facilitatrice de la dynamique partenariale.

**Contenu / programme d'actions**

- Communiquer sur l'inauguration de la nouvelle promenade via les outils communautaires
- Engager, en lien avec la commune de Saint-Hubert et l'Association de l'Abbaye, une réflexion sur les opportunités foncières disponibles pour accueillir une offre commerciale et/ou de restauration : ailes accolées au portail Coislin, ancien restaurant ou autres bâtis disponibles dans le hameau, bâtis



Budget

- Animation partenariale et ingénierie de projet : 0,10 ETP à intégrer à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP et Commune de Villers-Bettnach

Partenaires : Association de l'Abbaye de Villers-Bettnach, Moselle Attractivité, Inspire Metz, Département de la Moselle, Région Grand Est, Banque des Territoires



Critères d'évaluation

- Mise en service effective du nouveau parcours de promenade sur site
- Fréquentation du site (estimations via comptages ponctuels)
- Mise en service d'une offre de restauration/commerciale sur le site
- Mentions du site dans les supports de Moselle Attractivité et Inspire Metz

B.4 Accompagner la densification d'offres événementielles sur le Mont Saint-Pierre



Contexte et objectifs

Situé à 325 mètres d'altitude, le Mont Saint-Pierre constitue l'un des sites naturels et patrimoniaux les plus emblématiques de la CCHCPP. Son belvédère à 360°, avec ses arbres multiséculaires, offre l'un des plus beaux points de vue du territoire sur les paysages ruraux environnants — vallées, prairies, forêts et villages s'étendant à perte de vue. Le site abrite par ailleurs une chapelle de 1865 avec son cimetière et une croix de Lorraine érigée en 1975 en mémoire des combattants de la Seconde Guerre mondiale, lui conférant une dimension mémorielle et symbolique forte.

Aménagé avec des bancs, des tables de pique-nique et des tables d'orientation, le Mont Saint-Pierre est aujourd'hui un lieu de détente apprécié des habitants et des randonneurs. Il constitue également un point de passage sur le réseau de randonnées du territoire en étant notamment desservi par le circuit du Mont Saint-Pierre de 10,7 km. Il se prête donc naturellement à devenir un point de départ ou d'arrivée pour ces sentiers.

Cette action vise à renforcer l'attractivité du Mont Saint-Pierre, dans le respect de son caractère de site naturel, en s'appuyant sur ses trois dimensions complémentaires : un lieu de tourisme mémoriel et militaire, un belvédère exceptionnel sur le territoire, et un point de départ ou d'étape pour les itinérances pédestres et cyclables.



Contenu / programme d'actions

- Accompagner la création et la promotion de nouveaux événements et manifestations sur le site (en lien avec l'action B.6), en s'appuyant sur les atouts du lieu : observations astronomiques estivales, lever de soleil au belvédère, randonnées contées, cinéma ou concert en plein air, méditations, lectures, cérémonies de commémoration, etc.
- Valoriser les atouts naturels et mémoriels du Mont Saint-Pierre en l'intégrant dans les circuits thématiques à créer sur le territoire (en lien avec l'action B.5) pour le mettre en récit
- Affirmer le Mont Saint-Pierre comme lieu de promenade, point de départ ou d'étape d'itinérances pédestres et cyclables (en articulation avec l'action A.1) : signalétique de départ, point d'information sur les boucles disponibles, équipements adaptés aux randonneurs et cyclistes (abri, point d'eau, stationnement vélo)



Budget

- Aide à la création d'évènements : variable mais possibilité d'organiser des évènements peu coûteux et attractifs
- Quelques aménagements complémentaires déjà chiffrés dans l'action A.1
- Moins de 0,1 ETP par an intégrés à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique (conception de l'évènement en lien avec les acteurs et associations du territoire,)



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP et la commune de Villers-Stoncourt

Partenaires : Acteurs associatifs locaux, Moselle Attractivité



Critères d'évaluation

- Inscription et valorisation effective du Mont Saint-Pierre dans les nouveaux circuits thématiques du territoire
- Nombre d'évènements et de manifestations organisés sur le site par an

Action B.5 : Développer des produits de découverte du territoire par des circuits thématiques marketés, promus et accompagnés d'une offre de médiation, et des itinéraires de géocaching thématiques pour les familles



Contexte et objectifs

Le territoire de la CCHCPP dispose d'un patrimoine riche et diversifié — castral, religieux, mémoriel, naturel — mais ce patrimoine reste diffus, fragmenté et peu lisible pour les clientèles extérieures. L'offre de visite est majoritairement libre ou autonome, avec peu de mise en récit, peu de médiation in situ ou numérique, et peu d'animations susceptibles de renouveler l'expérience.

Cette action vise à transformer le patrimoine existant en véritables produits touristiques marketés, en capitalisant sur les pôles d'attractivité et les tracés existants, et en combinant deux types d'offres complémentaires : des circuits thématiques accompagnés d'une médiation adaptée et des itinéraires ludiques de géocaching thématiques.

L'enjeu est de mettre en récit, marketer et promouvoir ces parcours auprès des bonnes cibles, en s'appuyant sur les bons outils et sur les relais des partenaires.

- Réfléchir à la possibilité de permettre à des guides conférenciers ou d'autres acteurs privés d'organiser de manière ponctuelle des visites guidées.
- Collaborer avec des partenaires et des plateformes de géocaching pour relayer l'information et promouvoir les circuits développés



Contenu / programme d'actions

- Lancer une AMI auprès des communes pour la création de circuits thématiques et de géocaching à des endroits stratégiques du territoire.
- Travailler avec la/les communes intéressées sur des thématiques porteuses au regard des publics cibles et des atouts du territoire. Exemples de pistes à instruire « La Guerre de 1870 », « Les Châteaux », etc.
- Equiper les points d'intérêt des circuits retenus d'une médiation légère et/ou numérique (panneaux d'interprétation, QR code et ressources en ligne, etc.)



Budget

- 0,2 ETP par an intégrés à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique (coordination, animation, concertation avec communes et partenaires, mises à jour et entretien des caches)
- Prix d'un panneau d'interprétation : 500€ à 5 000€ HT par panneau en fonction de son format (panneau simple ou élaboré, interactif) et de sa qualité (conception + édition + installation)
- Coût d'impression de potentielles brochures : 1 700 euros pour 30 000 exemplaires



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP, Communes

Partenaires : Moselle Attractivité



Critères d'évaluation

- Nombre de circuits thématiques et de géocaching créés et fréquentation observée
- Téléchargements et consultations des contenus numériques
- Retours des participants (avis, enquêtes, utilisation des applications)

Exemple / bonne pratique

La communauté de communes Sud Est Manceau a développé des parcours de géocaching thématisés sur des thématiques en lien avec l'histoire du territoire. Un agent est en charge de l'entretien des caches



Plus les caches de géocaching sont insolites, plus elles attirent pour leur originalité.

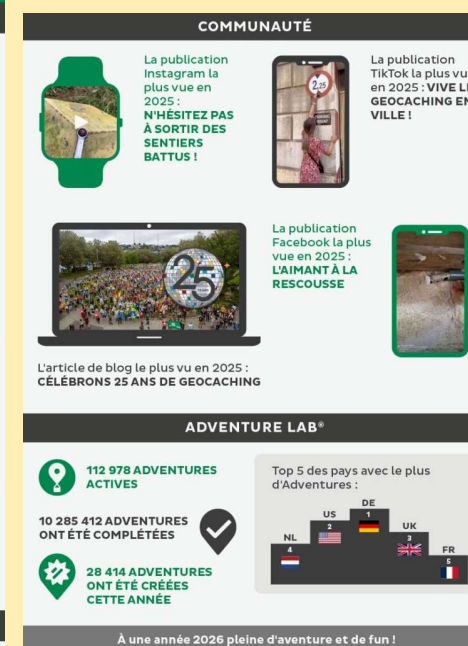
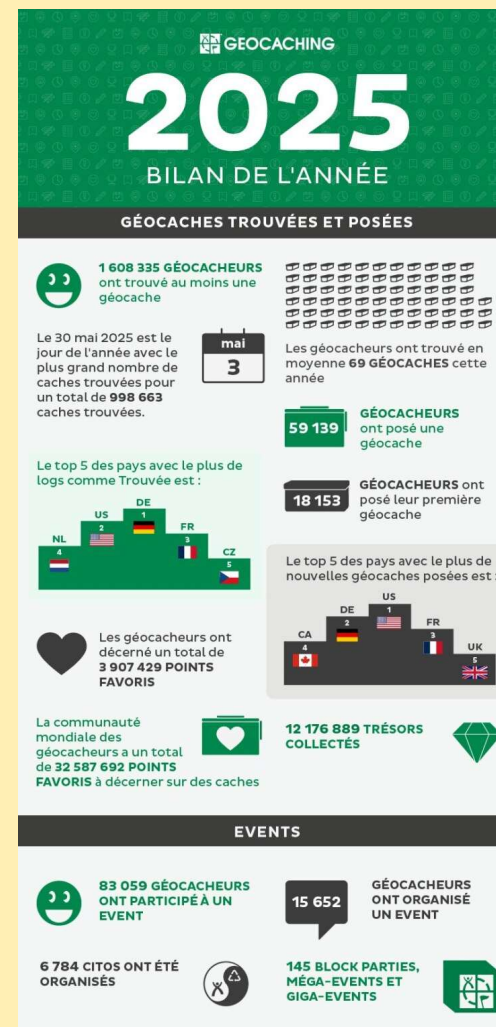


Quelques chiffres clés :

- Rétrospective 2025 Terra Aventura en Nouvelle Aquitaine (650 parcours conçus comme des chasses au trésor pour découvrir toute la région) :



- Rétrospective 2025 de la plateforme Géocaching.com : 1,6M de géocacheurs ont trouvé au moins une géocache, 83k géocacheurs ont participé à un événement géocache, la France est le 3e pays avec le plus d'utilisateurs connectés sur la plateforme.



Action B.6 : Accroître l'envergure des événements structurants du territoire pour en faire des leviers d'attractivité et de fidélisation des visiteurs



Contexte et objectifs

La CCHCPP dispose aujourd'hui d'une offre événementielle essentiellement portée par le tissu associatif et conçue pour les habitants : 8 événements récurrents recensés et principalement concentrés sur les mois de mai-juin et sur la fin d'année, laissant les mois d'été (juillet-août) peu animés.

Hormis la manifestation festive « Courcelles Etincelles » qui attirent des messins, la portée des événements reste essentiellement locale, avec une visibilité limitée au-delà du territoire.

L'objectif est donc d'accompagner la montée en puissance de certains événements jugés structurants pour en faire des leviers d'attractivité touristique - notamment pour les messins -, et de faire émerger de nouveaux événements en s'appuyant sur les pôles d'attractivité du territoire (Abbaye de Villers-Bettnach, Mont Saint-Pierre, Vigy, etc.)

L'enjeu n'est pas tant de multiplier les rendez-vous que d'identifier ceux qui présentent le plus de potentiel de rayonnement supra-territorial, de les accompagner dans leur professionnalisation et leur communication, et de les articuler avec l'offre touristique du territoire.



Contenu / programme d'actions

1 - Identifier les événements existants possédant un potentiel de développement de leur attractivité

- Identifier les événements existants possédant un potentiel de développement de leur attractivité vers le grand public extérieur.

- Les critères à prendre en compte porteront sur la localisation de l'événement (à proximité d'une commune dotées de commerces), le caractère grand public de la thématique, l'originalité de l'événement au niveau départemental, sa fréquentation actuelle, son attractivité actuelle vers le public extérieur au territoire
- Les organisateurs des événements ainsi identifiés seront ensuite réunis afin d'identifier avec eux les leviers d'accompagnement possibles par les collectivités dans une optique de développement de leur attractivité

2 - Accompagner le développement de ces événements et renforcer leurs retombées sur le territoire

- Des actions seront ainsi définies et mises en œuvre :
 - Soit par une action commune vers tous les événements retenus (par exemple en matière de communication, d'aide financière, ...)
 - Soit par des actions propres aux spécificités et besoins de chaque événement
- Favoriser les liens avec les grands événements de l'Eurométropole de Metz pour bénéficier de leur rayonnement et capter une partie de leurs flux
- Profiter de chaque événement pour renvoyer activement vers les sites prioritaires et les offres commerciales et de service du territoire

3 – Faire émerger de nouveaux événements en s'appuyant sur les pôles d'attractivité du territoire

- Imaginer et accompagner la création de nouveaux événements adossés aux pôles d'attractivité, particulièrement au Mont Saint-Pierre qui constitue un cadre adapté et attractif pour des animations grand public (observations astronomiques, randonnées contées, manifestations artistiques en plein air...), en travaillant avec les porteurs des sites/propriétaires lorsqu'ils existent.



Budget

- 0,1 ETP sur 1 an intégrés à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique (identification des événements et leviers d'accompagnement)
- Accompagnement des événements : à définir



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP, Communes

Partenaires : Organismes d'événements, Moselle Attractivité, Inspire Metz



Critères d'évaluation

- Évolution de la fréquentation des événements existants et évolution de l'origine des visiteurs (enquête)

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Axe C

- C.1 : Réunir régulièrement les acteurs locaux et mettre en place des outils d'ingénierie techniques et financiers en lien avec Moselle Attractivité pour les accompagner selon leurs besoins
- C.2 : Se préparer à accueillir de nouvelles capacité d'hébergement en lien avec Moselle Attractivité, Inspire Metz ou l'ARTGE
- C.3 : Réfléchir à créer un ou deux micro-hébergements insolites en lien avec les sites naturels ou patrimoniaux du territoire
- C.4 : Développer une aire de services camping-car sur le territoire
- C.5 : Inciter et accompagner la création de nouvelles chambres d'hôtes et gîtes ruraux



Action C.1 : Réunir régulièrement les acteurs locaux et mettre en place des outils d'ingénierie techniques et financiers en lien avec Moselle Attractivité pour les accompagner selon leurs besoins



Contexte et objectifs

Le tissu touristique du territoire se caractérise aujourd'hui par une faible structuration professionnelle : peu d'acteurs, pas de fonctionnement en réseau et une fragilité de plusieurs porteurs. Le risque de fermeture, de non-reprise ou de disparition d'acteurs structurants constituerait donc une menace directe pour la stratégie touristique communautaire.

Il s'agit donc de structurer un réseau d'acteurs touristiques du territoire, animé par la CCHCPP, qui permettrait une mise en relation régulière des acteurs et favoriserait le partage d'information sur les outils d'ingénierie technique et financière disponibles pour les accompagner concrètement selon leurs besoins.

➤ Mettre en place des outils d'animation :

- Créer un blog ou une page Facebook, pour que le réseau puisse partager actualités, opportunités et bonnes pratiques
- Proposer des moyens d'information récurrents (réunions, ateliers, newsletter, ...) pour faciliter la connaissance de l'actualité du réseau, encourager le dialogue et favoriser la mise en place de partenariats.
- Communication et promotion de ce réseau auprès des acteurs du tourisme pour que le plus grand nombre d'entre eux le rejoignent.



Contenu / programme d'actions

- Créer un réseau des professionnels du tourisme, en capitalisant au début sur le noyau dur formé par les acteurs volontaires et motivés.
- Constituer et maintenir à jour un annuaire des acteurs touristiques du territoire.
- Réaliser une veille active sur les formations et les dispositifs d'aides mobilisables par les acteurs et la diffuser régulièrement au réseau.
- Mettre en place des petites formations (ex : améliorer la présence en ligne, démarche de labélisation, etc.)

Exemple / bonne pratique



La CC Pays des Sources (Oise) a lancé un appel à se manifester chez les professionnels du tourisme en les contactant directement et en diffusant l'appel sur les canaux de la CC (site internet, réseaux...)



Destination Tourmalet-Pic du Midi (Hautes Pyrénées) organise une réunion d'information et d'échanges sur les évolutions et les tendances du tourisme sur leur territoire



Apidae est un réseau d'informations touristiques qui permet aux collectivités, offices du tourisme et professionnels du tourisme de centraliser et partager des informations et des ressources.



Budget

- Moins de 0,1 ETP intégrés à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique (mise en place et animation du réseau)



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Moselle Attractivité, acteurs touristiques du territoire



Critères d'évaluation

- Nombre d'acteurs touristiques recensés et inscrits dans le réseau
- Nombre de rencontres organisées chaque année et taux de participation des acteurs
- Satisfaction et retour des acteurs (enquête annuelle)

Action C.2 : Se préparer à accueillir de nouvelles capacité d'hébergement en lien avec Moselle Attractivité, Inspire Metz ou l'ARTGE



Contexte et objectifs

Le territoire de la CCHCPP dispose aujourd'hui d'une offre d'hébergement marchand globalement limitée, structurée autour de 2 capacités importantes (le camping de la Croix du Bois Sacker à Burtoncourt et l'ADEPPA à Vigy) et d'une offre diffuse de gîtes et chambres d'hôtes. Cette offre reste sous-dimensionnée pour répondre aux attentes en matière de séjours marchands générateurs de retombées économiques.

Plusieurs opportunités foncières et plusieurs projets émergents ou potentiels existent par ailleurs sur le territoire et constituent autant de pistes pour développer de nouvelles capacités d'hébergement : la friche du centre de rééducation désaffecté à Villers-Bettnach (voir action B.3), les projets d'hébergement portés par l'ARCP au Château de Pange (voir action B.2), des bâtis disponibles dans la forêt de Saint-Hubert (notamment un hébergement de groupe près de la chapelle de Rabas), et plus généralement le foncier disponible pouvant accueillir de nouveaux projets privés.

Cette action vise à anticiper et préparer l'accueil de nouvelles capacités d'hébergement sur le territoire, à différents niveaux de gamme et selon différents formats (hébergements de charme et de bien-être, hébergements collectifs, etc.) qui s'inscrivent dans le positionnement de la nouvelle stratégie touristique et répondent aux attentes des clientèles cibles.



Contenu / programme d'actions

- Identifier des foncières et bâtis constituant des opportunités foncières mobilisables pour de nouveaux hébergements toute gamme confondue sur le territoire, en privilégiant les emplacements permettant une articulation avec des offres de restauration et d'activités. En effet, un hébergement isolé, dépourvu de services complémentaires, présente un potentiel de retombées limité et une viabilité économique plus incertaine.

- Travailler à la mise en visibilité des opportunités auprès d'investisseurs et d'exploitants potentiels, en s'appuyant sur les partenaires
- Mettre en lien les porteurs de projets d'hébergement entre eux et avec l'écosystème local (restaurateurs, exploitants d'activités, producteurs locaux, propriétaires de sites patrimoniaux, gestionnaire d'espaces naturels sensibles, etc.) pour favoriser l'émergence de projets hybrides et complémentaires
- Accompagner l'ADEPPA dans la qualification et le développement de son offre, tout en engageant une réflexion conjointe afin d'en faire un acteur potentiel du portage de projets d'hébergement.
- Mobiliser systématiquement le collectif partenarial adapté et structurant sur les projets significatifs, et activer des montages financiers innovants

Exemple / bonne pratique

*La route des Pingouins (Bretagne)
Un réseau d'hébergements et de restaurants écotouristiques qui jalonne le littoral du nord Finistère au fil du sentier des douaniers, le GR34, et de la véloroute littorale Bretonne.*





Budget

- 0,1 ETP intégrés à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique (prospection, mises en lien)



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Moselle Attractivité, Agence Régionale du Tourisme Grand Est, Investisseurs et exploitants potentiels, ADEPPA



Critères d'évaluation

- Nombre d'opportunités foncières recensées et caractérisées
- Nombre d'investisseurs ou d'exploitants identifiés et mobilisés sur des projets
- Nombre de projets d'hébergement effectivement engagés (signature d'accords, dépôts de permis, mises en chantier)
- Évolution du nombre de lits marchands sur le territoire

Action C.3 : Réfléchir à créer un ou deux micro-hébergements insolites en lien avec les sites naturels ou patrimoniaux du territoire



Contexte et objectifs

Les attentes des clientèles touristiques évoluent vers des expériences singulières, immersives et propices à la déconnexion, en cohérence avec le positionnement touristique que la CCHCPP souhaite développer.

Les micro-hébergements insolites — refuges en pleine nature, cabanes perchées, bivouacs aménagés — offrent une expérience originale, peu coûteuse, à faible empreinte environnementale, et qui peut rapidement devenir un produit d'appel emblématique du territoire. À ce jour, aucune offre de ce type n'est recensée localement.

L'objectif est donc de créer une petite offre d'hébergements minimalistes, expérientiels et authentiques qui diversifieront l'offre d'hébergement du territoire et répondront aux attentes des clientèles messines notamment.



Contenu / programme d'actions

- Identifier 1 à 2 sites d'implantation sur des terrains publics, en lien avec les itinérances douces et les sites naturels/patrimoniaux du territoire.
- Engager un partenariat avec une école d'architecture locale ou régionale (Metz Campus, ENSA Nancy, ENSA Strasbourg) pour la conception des refuges, dans le cadre d'un projet pédagogique pour les étudiants (workshops, concours d'idées, ateliers de conception). Ce partenariat permet de mobiliser et former les étudiants du territoire tout en bénéficiant d'un coût de conception modéré.
- Privilégier une conception véritablement minimaliste : structure simple, matériaux locaux et durables, toilettes sèches, pas de raccordement au réseau d'eau ni d'électricité, capacité limitée (2 à 4 personnes par refuge).

- Définir un modèle d'exploitation léger : réservation via une plateforme dédiée (site CCHCPP ou plateforme partenaire), gratuité, entretien minimal (réfléchir à mobiliser des habitants), règles d'usage claires (durée maximale, propreté, respect des lieux).
- Communiquer sur cette offre.

Exemple / bonne pratique

Refuges périurbains (Métropole de Bordeaux)

Il s'agit d'œuvres d'architectes / artistes installées dans des espaces naturels en bordure d'agglomération, accessibles à pied ou à vélo, équipées de manière minimaliste, et réservables gratuitement en ligne de mars à octobre.. Un modèle qui combine création artistique, valorisation des espaces naturels périurbains, démocratisation de l'expérience touristique et empreinte écologique minimale.



Le coût de construction pour Bordeaux Métropole s'est élevé à 75 000 euros pour le refuge « Le Haut-perché ».





Budget

- Coût de conception des hébergements : modérés grâce à la sollicitation des étudiants du territoire
- Coût de construction et d'implantation : variables en fonction des hébergements conçus
- Coûts d'entretien des hébergements (personnel) pouvant être réduit en questionnant l'implication des locaux
- 0,1 à 0,25 ETP sur 1 an intégré à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique (identification des opportunités, gestion du partenariat avec l'école d'architecture, suivi de la mise en œuvre)



Priorité



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Communes concernées par les sites d'implantation, Moselle Attractivité, étudiants en architecture



Critères d'évaluation

- Nombre d'hébergement effectivement construits et mis en service
- Taux d'occupation des hébergements
- Retombées médiatiques (presse spécialisée, presse régionale et nationale, réseaux sociaux)
- Satisfaction des usagers (avis, retours, photos partagées)

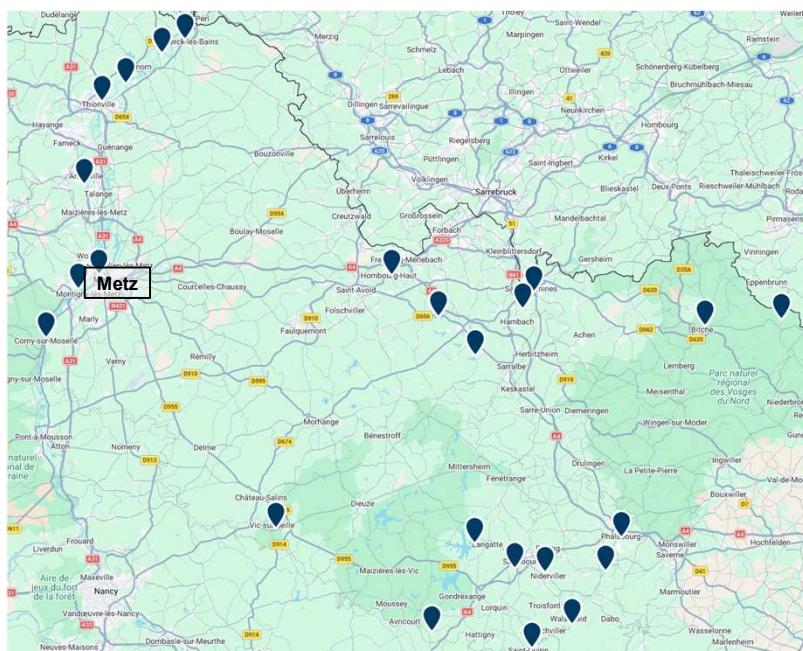


Contexte et objectifs

Cette action vise à proposer un espace adapté pour l'accueil des visiteurs de passage sur le territoire de la CCHCPP, identifiés comme une des clientèles prioritaires dans la stratégie. Aujourd'hui, hormis les emplacements proposés au sein du camping de la Croix du Bois de Sacker à Burtoncourt, aucune aire de services camping-car n'existe sur le territoire.

L'objectif de cette initiative est de créer une aire d'accueil et de service pour camping-cars dans un emplacement stratégique, à proximité des axes routiers principaux et des services d'un bourg, tout en offrant un cadre naturel et reposant pour les visiteurs.

À une échelle large, autour de la Métropole Messine, à ce jour des aires de service existent au Sud-Ouest (Scy-Chazelles, Corny-sur-Moselle) mais pas à l'Est.



Les 24 aires de services camping-car de la Moselle

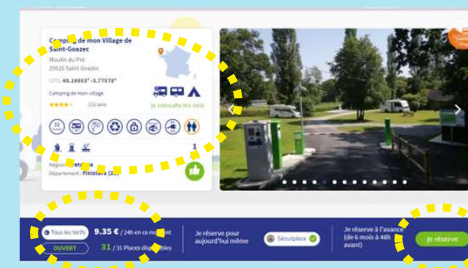


Contenu / programme d'actions

- Identifier les emplacements potentiels pour accueillir une aire de stationnement.
- Se faire référencer par les sites et magazines de camping-caristes

Exemple / bonne pratique

Plateforme de réservation et de suivi de la fréquentation Camping-Car Park



Signalétique d'accueil bilingue, aire de Soubise



Emplacements arborés de l'aire de camping-car de Soubise (Rochefort)



Bornes de services AirePark





Budget

- Pour une aire de service fermée et contrôlée (type camping-car Park) : de 5 à 10 000 € HT par place en moyenne
- Si aire artisanale communale : borne artisanale 2,5 à 5 K€ et aménagement de places de stationnement à définir selon lieu et aménagements existants



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP ou commune ?

Partenaires : Commune (sur laquelle l'aire sera implantée),
Département de la Moselle, Moselle Attractivité



Critères d'évaluation

- Fréquentation de l'aire (nombre de séjours, durées de séjour) et les retours des camping-caristes sur les services proposés (facilités, propreté, calme, proximité des services...)
- Avis en ligne et commentaires des camping-caristes afin d'identifier des points d'amélioration et de garantir la satisfaction des visiteurs.



Priorité





Contexte et objectifs

Le territoire de la CCHCPP compte aujourd'hui 18 gîtes et assimilés (116 lits) et 11 chambres d'hôtes (81 lits), soit une offre diffuse répartie sur l'ensemble du territoire et représentant près de 22 % des lits marchands. L'analyse des meublés proposés sur les plateformes en ligne révèle par ailleurs une offre essentiellement professionnelle (138 lits sur 157 à la location plus de 90 jours par an).

L'enjeu est donc d'inciter les propriétaires-habitants du territoire à créer de nouvelles chambres d'hôtes et de nouveaux gîtes ruraux, et à les accompagner dans le montage de leurs projets. En effet, l'hébergement chez l'habitant est un moyen efficace de permettre la promotion du territoire par les habitants eux-mêmes. Hébergeurs mais aussi ambassadeurs, ils sont les premiers relais de transmission d'informations touristiques, en conseils d'activités de loisirs, de restauration...



Contenu / programme d'actions

- Concevoir un petit guide pratique présentant les étapes clés, démarches réglementaires, labels et démarches qualité, conseils sur la commercialisation et la présence en ligne, aides mobilisables au niveau des collectivités et des labels, contacts utiles.
- Diffuser ce guide via les mairies du territoire, qui constituent un relai efficace pour toucher les propriétaires-habitants.
- Organiser une réunion publique à destination des habitants du territoire intéressés par la création d'une chambre d'hôtes ou d'un gîte rural pour présenter le guide, les objectifs de l'accompagnement et le marché potentiel.
- Valoriser les nouvelles offres au fur et à mesure de leur ouverture sur les supports communautaires et auprès des partenaires.

Exemple / bonne pratique



Exemple de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin

- Un accompagnement à la création et à la rénovation de gîtes et chambres d'hôtes a permis de tripler leur nombre depuis 2012.
- Il faut toutefois contextualiser cette performance dans le cadre de l'arrivée du Louvre-Lens et de l'aide complémentaire du Département dont l'aide cumulée peut s'élever jusqu'à 25% de l'investissement.





Budget

- 0,1 ETP sur 1 an intégré à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique (conception et diffusion du guide, animation de la réunion publique)



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Moselle Attractivité, Agence Régionale du Tourisme Grand Est, les représentants des différents labels



Critères d'évaluation

- Nombre de participants à la réunion publique
- Augmentation du nombre de gîtes ruraux et chambres d'hôtes
- Montée en gamme de la qualité d'hébergement (ex : nombre de meublés labélisés)



Priorité



S'ORGANISER POUR RENFORCER L'HOSPITALITÉ DU TERRITOIRE ET ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE SES OFFRES



- D.1 : Traduire le positionnement dans un récit partagé avec les acteurs touristiques locaux
- D.2 : Informer les habitants et les acteurs locaux sur la politique touristique du territoire et les offres proposées afin de renforcer leur appropriation
- D.3 : Renforcer les partenariats avec Inspire Metz et Moselle Attractivité afin de relayer l'offre vers les clientèles de proximité



Action D.1 : Traduire le positionnement dans un récit partagé avec les acteurs touristiques locaux**Contexte et objectifs**

Le diagnostic a mis en évidence un déficit de notoriété et de visibilité du territoire de la CCHCPP, à la fois auprès des clientèles cibles et auprès de ses propres acteurs touristiques.

Le positionnement défini en phase stratégique — un territoire rural de déconnexion aux portes de Metz, alliant patrimoine vivant, nature et itinérances bien être dans un cadre authentique — doit aujourd'hui être traduit dans un récit incarné, partagé et appropriable par l'ensemble des parties prenantes : élus, agents de la CCHCPP, hébergeurs, restaurateurs, acteurs culturels et associatifs, propriétaires de sites.

Il s'agit donc de donner corps à ce positionnement et de formaliser son récit dans un document court et inspirant — une sorte de manifeste touristique du territoire — qui constituera la trame commune des messages, des supports de communication et des actions de promotion, et qui pourra être mobilisé par tous les acteurs pour parler du territoire d'une seule voix.

- Diffuser le manifeste auprès de l'ensemble des acteurs touristiques du territoire et le valoriser auprès des partenaires
- Réviser le récit lorsque nécessaire pour le faire évoluer avec l'évolution du territoire et de son offre

**Contenu / programme d'actions**

- Rédiger un manifeste touristique court traduisant le positionnement stratégique en récit : ADN du territoire, valeurs, promesse aux visiteurs, mots-clés et registre de langage, premières illustrations visuelles/photographies, exemples de formulations à mobiliser dans les différents supports
- Décliner le récit dans une boîte à outils simple à disposition des acteurs (ex : sur des espaces numériques partagés) : éléments de langage prêts à l'emploi, visuels et photos, modèles de présentation, identité graphique de référence — outils mobilisables sur le site internet de la CCHCPP, dans les supports des hébergeurs, des sites de visite, dans les présentations des élus, etc.



Budget

- Temps de travail de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique
- Frais divers (impressions, réunions, etc.)



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Acteurs touristiques du territoire



Critères d'évaluation

- Rédaction effective du Manifeste et création de la boîte à outils
- Nombre d'acteurs touristiques ayant repris les éléments du récit dans leurs supports
- Cohérence des messages portés par les différents acteurs
- Appropriation par les élus et les agents de la CCHCPP



Priorité



Action D.2 : Informer les habitants et les acteurs locaux sur la politique touristique du territoire et les offres proposées afin de renforcer leur appropriation



Contexte et objectifs

Les habitants et les acteurs locaux d'un territoire constituent les premiers ambassadeurs de sa destination touristique. Lorsqu'ils connaissent l'offre, comprennent les enjeux et adhèrent à la stratégie, ils la fréquentent, en parlent autour d'eux, accueillent mieux les visiteurs, recommandent les sites et les hébergements à leurs proches, et contribuent activement à la qualité de l'expérience touristique.

Sur la CCHCPP, la culture touristique locale reste à construire : beaucoup d'habitants méconnaissent l'offre disponible sur leur propre territoire, et les acteurs touristiques eux-mêmes ne maîtrisent pas toujours l'ensemble de l'offre voisine qu'ils pourraient recommander à leurs clients.

L'objectif est donc d'informer régulièrement les habitants et les acteurs locaux sur la politique touristique du territoire, sur l'avancée de sa stratégie et sur ses offres, afin de renforcer leur appropriation et d'en faire de véritables relais. Elle est étroitement articulée avec l'action D.1 (récit partagé) et avec l'action C.1 (animation du réseau d'acteurs touristiques).

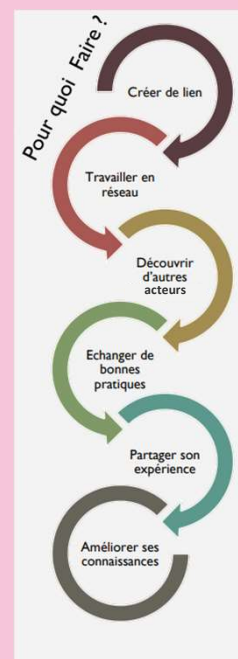


Contenu / programme d'actions

- Intégrer un point tourisme régulier dans les supports de communication de la CCHCPP : présentation des avancées de la stratégie, mise en avant d'un site ou d'un acteur du territoire, actualités événementielles, projets en cours, retours d'expérience.
- Organiser des éductours pour les acteurs touristiques du territoire : visites collectives des sites et des projets (Château de Pange, Abbaye de Villers-Bettnach, gare de Vigy, ADEPPA, autres hébergements emblématiques) pour permettre aux acteurs de mieux connaître l'offre du territoire et de pouvoir en parler à leurs clients.

- Mobiliser la dynamique MOSL Ambassadeur portée par Moselle Attractivité pour engager les habitants volontaires dans une démarche structurée de promotion du territoire.

Exemple / bonne pratique



Dans le Pays de Dieulefit-Bourdeaux, les EduTour sont divisés par thématiques (« Nature & Savoir faire » ou « Idées de séjour et d'activités en famille ») et ont engendré une collaboration entre un caviste et un restaurateur. 2 EduTour sont organisés chaque année. Cinq EduTours depuis 2017 ont reçu en moyenne 25 personnes.



Budget

- 0,1 ETP/an intégré à la mission de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique (organisation, coordination, suivi des éductours)
- 1 000 à 2 000 €/an (transport, collations, supports, intervenants éventuels)



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCPP

Partenaires : Acteurs touristiques du territoire, Moselle Attractivité



Critères d'évaluation

- Nombre d'éductours organisés et nombre de participants
- Taux de satisfaction des participants (questionnaire post-événement)
- Nombre d'habitants engagés dans la dynamique MOSL Ambassadeur sur le territoire



Priorité



Action D.3 : Renforcer les partenariats avec Inspire Metz et Moselle Attractivité vers les clientèles de proximité



Contexte et objectifs

L'absence d'Office de Tourisme sur le territoire de la CCHCCP renforce la nécessité de s'appuyer sur des partenaires institutionnels structurants pour assurer la promotion, la visibilité et la diffusion des offres touristiques du territoire. Dans ce cadre, la CCHCCP collabore déjà avec des acteurs tels que Moselle Attractivité et Inspire Metz, dont les outils de communication et les réseaux de diffusion constituent des leviers majeurs pour toucher les clientèles de proximité. En effet, la CCHCCP s'inscrit dans un environnement touristique bénéficiant de la proximité immédiate de l'agglomération messine, un bassin de clientèle important à l'échelle départementale.

Cette action vise ainsi à consolider et structurer ces coopérations afin de mieux positionner la destination dans les circuits de promotion touristique, renforcer sa visibilité auprès des habitants de la métropole messine et des clientèles mosellanes, et développer les flux d'excursionnistes et de visiteurs sur le territoire.



Contenu / programme d'actions

- Poursuivre et renforcer les partenariats existants sur les volets communication, promotion et mise en marché, notamment en formalisant des temps d'échanges plus réguliers avec :
 - Moselle Attractivité
 - Inspire Metz, notamment pour apparaître plus fortement sur les différents outils de promotion de l'agence et pour tendre vers une meilleure mise en avant de la situation géographique de la CC à proximité immédiate de l'agglomération afin de susciter des envies excursions chez les messins
- Participer à des campagnes ou opérations de communication mutualisées avec les partenaires



Budget

- Temps de travail de la Chargée de mission aménagement, développement économique et touristique



Pilotage et partenariats

Pilote : CCHCCP

Partenaires : Moselle Attractivité, Inspire Metz



Critères d'évaluation

- Visibilité des campagnes de communication partenariales et niveau d'intégration de la CCHCCP dans les stratégies de promotion des partenaires



Priorité



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



SYNTHÈSE

05

AXE A : STRUCTURER ET PROMOUVOIR LES ITINÉRANCES DOUCES

Action	Priorité
A.1 : Continuer à travailler sur le développement des mobilités douces et des services associés	+++++
A.2 : Développer des infrastructures pour les véhicules électriques	+
A.3 : Développer et visibiliser les boucles de randonnées accessibles depuis les arrêts de bus et les gares du territoire	+++

AXE B : RENFORCER L'OFFRE D'ACTIVITÉS AUTOUR DES PATRIMOINES, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Action	Priorité
B.1 : Accompagner la structuration d'un pôle touristique de loisirs autour de la gare Vigy en lien avec l'ALEMF et les autres partenaires	+++++
B.2 : Accompagner le développement touristique du Château de Pange en lien avec l'ARCP et les autres partenaires en particulier autour de son ouverture à la visite et sur l'accueil d'événements	+++++
B.3 : Accompagner la création d'un pôle d'attractivité autour de l'Abbaye de Villers-Bettnach	+++
B.4 Accompagner la densification d'offres événementielles sur le Mont Saint-Pierre	+++
B.5 : Développer des produits de découverte du territoire par des circuits thématiques marketés, promus et accompagnés d'une offre de médiation, et des itinéraires de géocaching thématiques pour les familles	+++
B.6 : Accroître l'envergure des événements structurants du territoire pour en faire des leviers d'attractivité et de fidélisation des visiteurs	++

AXE C : CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



Action	Priorité
C.1 : Réunir régulièrement les acteurs locaux et mettre en place des outils d'ingénierie techniques et financiers en lien avec Moselle Attractivité pour les accompagner selon leurs besoins	++++
C.2 : Se préparer à accueillir de nouvelles capacité d'hébergement en lien avec Moselle Attractivité, Inspire Metz ou l'ARTGE	++++
C.3 : Réfléchir à créer un ou deux micro-hébergements insolites en lien avec les sites naturels ou patrimoniaux du territoire	++
C.4 : Développer une aire de services camping-car sur le territoire	++
C.5 : Inciter et accompagner la création de nouvelles chambres d'hôtes et gîtes ruraux	++

AXE D : S'ORGANISER POUR RENFORCER L'HOSPITALITÉ DU TERRITOIRE ET ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE SES OFFRES

Action	Priorité
D.1 : Traduire le positionnement dans un récit partagé avec les acteurs touristiques locaux	+++
D.2 : Informer les habitants et les acteurs locaux sur la politique touristique du territoire et les offres proposées afin de renforcer leur appropriation	+++
D.3 : Renforcer les partenariats avec Inspire Metz et Moselle Attractivité afin de relayer l'offre vers les clientèles de proximité	++++

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



In Extenso

TOURISME, CULTURE & HÔTELLERIE

Siège social

In Extenso Tourisme Culture et Hôtellerie

Immeuble Horizons Sud

1-11 rue Brillat-Savarin

75013 Paris

www.inextenso-tch.fr | Tél. : + 33 (0) 1 72 29 68 20

© 2025 In Extenso & Associés - Tous droits réservés

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :
BURTONCOURT :
CHARLEVILLE SOUS BOIS :
COINCY :
COLLIGNY-MAIZERY :
COURCELLES-CHAUSSEY :

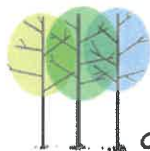
COURCELLES-SUR-NIED :
FAILY :
GLATIGNY :
HAYES :
LES ETANGS :
MAIZEROY :
MARSILLY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
PANGE :
RAVILLE :
RETONFEY :
SAINTE-BARBE :
SAINT-HUBERT :
SANRY-LES-VIGY :
SANRY-SUR-NIED :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :
SILLY-SUR-NIED :
SORBEY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :
VRY :

M. Olivier ARTUR
M. André HOUPERT
/
M. Olivier DELHOMME
M. Hervé MESSIN
Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc
GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne
LOGNON
M. Fabrice MULLER
M. Alain DALSTEIN
/
M. André KEIL
M. Yves LEGENDRE
M. Jean-François LEIDELINGER
Mme Aminata ZIMMER
M. Gilles ADAM
M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
Mme Delphine BERGER
Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
/
/
M. Pascal LUCCHINI
M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
M. Joël SIMON
M. Serge WOLLJUNG
M. Claude SPINELLI
Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
/
M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :
COURCELLES-CHAUSSEY :
COURCELLES-SUR-NIED :

M. Jérôme CRIDELICH
Mme Laure ARZ
Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_102 : TOURISME – Approbation de l'étude de stratégie de développement touristique

M. Claude SPINELLI, vice-président, rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de développement touristique, la CCHCPP a engagé en 2025 une étude de stratégie touristique afin de définir une vision partagée du développement et de l'attractivité du territoire pour les prochaines années. Elle définit également un plan d'actions qui servira de feuille de route pour le mandat qui commence.

Cette démarche a associé les élus communautaires, les communes membres, les acteurs socio-professionnels du tourisme ainsi que les partenaires institutionnels. Elle a permis de réaliser un diagnostic du territoire, d'identifier les enjeux prioritaires et de construire un programme d'actions répondant aux attentes des habitants, des visiteurs et des acteurs économiques.

L'étude aujourd'hui finalisée constitue un document-cadre destiné à orienter l'action communautaire et à accompagner la mise en œuvre des projets touristiques structurants du territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette stratégie de développement touristique et les orientations qui en découlent afin de guider l'action communautaire pour les prochaines années.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

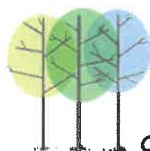
VU les statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, notamment les compétences exercées en matière de développement économique et touristique ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'étude de stratégie de développement touristique du territoire annexée à la présente délibération.
- **DE VALIDER** les orientations stratégiques et le programme d'actions proposés dans le cadre de cette étude comme feuille de route de la politique touristique communautaire.
- **D'AUTORISER** le Président à engager, en lien avec les communes membres et les partenaires concernés, les démarches nécessaires à la mise en œuvre progressive des actions identifiées



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_102-DE



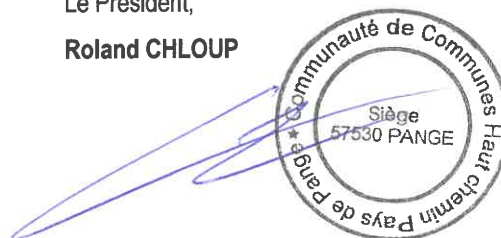
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter tout financement susceptible d'accompagner la réalisation des actions prévues dans le cadre de cette stratégie auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Union européenne ou de tout autre partenaire financier.

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 30
Pouvoirs : 9
Votants : 39
Excusés : 12
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

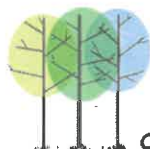
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	/
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Gilles ADAM
PANGE :	M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Laure ARZ
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_103 : ORDURES MENAGERES – Lancement de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu du cadre législatif exposé, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Panse est engagée dans la réduction des déchets ménagers et assimilés, ainsi que dans une logique de maîtrise des coûts. Différents leviers furent mobilisés par le passé :

- Instauration d'une tarification incitative ;
- Mise en place de contrôles d'accès en déchèteries ;
- Harmonisation des consignes de tri après la fusion en 2017 des deux collectivités ;
- Harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble du territoire ;
- Passage aux extensions de consignes de tri,
- Mise en place d'une politique de densification du compostage domestique ;

Ce PLPDMA recense l'état des lieux des acteurs concernés (issus du monde économiques et associatifs du territoire, partenaires institutionnels et prestataires divers), et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, expose les mesures et actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, liste les moyens humains, techniques et financiers nécessaire et donne un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) devra être créée, et aura la charge de donner un avis sur ce PLPDMA et d'en assurer le suivi. Elle a également pour vocation :

- D'émettre des avis consultatifs à l'occasion de l'élaboration (projet) ou révision du PLPDMA proposé par les services ou modifié après la consultation du public ;
- D'émettre des avis et évaluations lors du bilan annuel du PLPDMA ;
- D'évaluer les résultats du programme tous les 6 ans.

VU l'exercice de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », en référence à l'article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, prévoyant la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés au plus tard au 1^{er} janvier 2012 par les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

VU Le Décret N°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixant comme objectifs de dépasser le modèle économique linéaire en donnant la priorité à la transition vers une économie circulaire, et fixant les premiers objectifs chiffrés ;
VU La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à l'Anti-Gaspillage et à l'Economie Circulaire ;
VU Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Grand-Est prévu comme un volet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) de février 2020 ;

CONSIDERANT les étapes de conception, concertation et validation d'un PLPDMA (Décrets R541-41-22 et suivants du code de l'environnement), incluant :

- La construction d'une CCES et sa consultation, il s'agit d'un COPIL regroupant tous les acteurs (élus, référents internes et externes.) souhaitant s'engager dans la démarche.
- La réalisation d'un état des lieux et d'un plan d'actions stratégiques
- Une décision de l'exécutif validant le PLPDMA avant consultation du public,
- Une consultation du public de 21 jours minimum,
- L'adoption par délibération de la collectivité à l'issue des consultations
- L'envoi du document adopté à l'ADEME et en préfecture, ainsi que sa publication.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

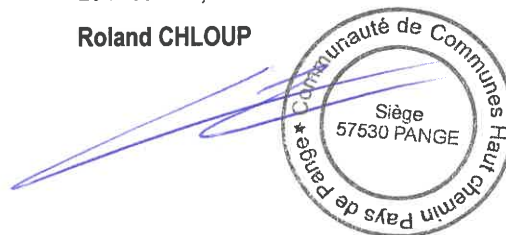
- **D'ENGAGER** la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents ;
- **DE CONSTITUER** une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA (CCES) composée comme suit :
 - Le Président de la CCHCPP ;
 - L' élu référent à la politique « déchets » ;
 - 5 élus issus de la commission déchets, à choisir parmi les membres de la commission lors de sa première réunion ;
 - Des partenaires institutionnels issus du monde économique, associatif et des prestataires spécialisés de la CCHCPP volontaires pour participer à la CCES ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

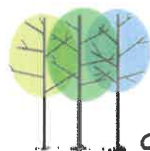
M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_104 : URBANISME – Convention de partenariat avec l'AGURAM (Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle) pour l'année 2026

Monsieur Etienne LOGNON, vice-président, informe les membres du conseil communautaire que la compétence planification sera transférée automatiquement à la CCHCPP au 01/07/2027, sauf activation d'une minorité de blocage (25 % des communes représentant 20 % de la population).

Pour activer la minorité de blocage, les communes pourront délibérer entre le 01/04/2027 et le 30/06/2027.

Cette décision quant à la prise de compétence intervient dans un contexte en constante évolution :

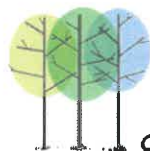
- La législation évolue souvent dans ce domaine, même la notion de zéro artificialisation nette fait l'objet d'évolutions
- Les documents cadre sont, ou vont entrer, en révision (SRADDET, SCOTAM)
- 8 communes sur 28 disposent d'un document d'urbanisme en règle par-rapport aux échéances de 2028. D'autres ont des documents mais qui n'ont pas encore été adaptés aux nouvelles obligations réglementaires. Certaines n'en possèdent pas du tout.
- La CCHCPP a entamé un travail commun avec les mairies en réalisant un observatoire du foncier sur l'ensemble de son territoire

Afin de proposer un débat pour permettre un choix éclairé des élus, il est proposé de contractualiser avec l'AGURAM pour organiser un cycle de 3 réunions de travail à partir de la rentrée 2026 pour informer les élus sur la décision à prendre quant au transfert de la compétence :

- Réunion 1 – cadre réglementaire : situation des 28 communes, les évolutions législatives récentes (loi climat et résilience, modification du SRADDET, révision du SCOT), contenu de la compétence transférée (Le PLUi, le maintien de la signature des autorisations d'urbanisme aux maires), rappel sur le travail sur l'observatoire foncier engagé en 2025
- Réunion 2 – le PLUi : rappel sur ce qu'est un PLUi, ses intérêts et ses freins. Proposition de témoignage d'un territoire voisin sur l'élaboration du PLUi
- Réunion 3 : restitution des 2 précédentes réunions et décision de principe sur la prise de compétence. En fonction de la décision, travail sur les pistes de travail en commun pour faire face aux enjeux du territoire.

Pour rappel, l'AGURAM (Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle) est un outil partenarial d'ingénierie territoriale. Elle a notamment pour missions de :

- suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_104-DE



La prestation de l'AGURAM pour cet accompagnement s'élève à 7200 €.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'article L132-6 du Code de l'urbanisme relatif aux agences d'urbanisme

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de commune Haut Chemin Pays de Pange de participer, dans une logique partenariale, au programme d'activités de l'AGURAM,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions – MM. Hervé MESSIN et Sylvain WEIL),

DECIDE :

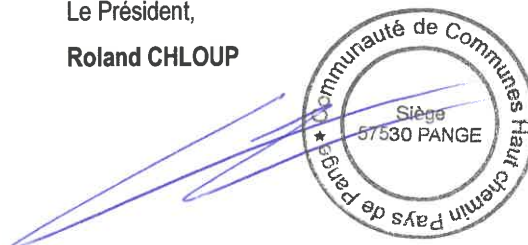
- **D'APPROUVER** la convention partenariale 2026 avec l'AGURAM telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention partenariale, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent.
- **D'AUTORISER** le versement d'une contribution financière d'un montant de 7 200 euros selon les modalités et le calendrier prévus dans la convention précitée.

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINT-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_105-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_105 : VIE ASSOCIATIVE – Demande de subvention

M. Claude SPINELLI, vice-président, propose au Conseil communautaire de statuer sur le versement des subventions suivantes issues des demandes reçues à ce jour :

ASSOCIATION / EVENEMENT	MONTANT DEMANDÉ
Grain's de Folie - Familles Rurales de Chevillon-Maizeroy / Sur la Remorque du Pat	3 000 €
TOTAL	3 000 €

Il présente l'événement « Sur la Remorque du Pat » qui a lieu chaque année au cœur du village de Maizeroy et qui réunit de nombreux participants autour d'un week-end festif, familial et éco-responsable.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 3 000 € à l'association Grain's de Folie - Familles Rurales de Chevillon-Maizeroy pour l'édition 2026 de l'événement « Sur la Remorque du Pat ».
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBÉY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2025_106-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_106 : ASSAINISSEMENT – Achat d'un terrain à Mussy-l'Evêque dans le cadre de la construction de la station

M. Alain DALSTEIN, vice-président, explique que concernant les travaux de construction de la station de Mussy-L'Evêque (Charleville sous-bois), il était convenu avec les propriétaires M et Mme STEILER lors de la promesse de vente du 12 Aout 2021 d'acheter une partie de la parcelle section 6 parcelle 84 pour y installer la station d'épuration. La CCHCPP a été autorisée par les propriétaires à réaliser les travaux dans le cadre de cette promesse.

Il était également convenu d'attendre le bornage exact de la station avant de réaliser cet achat.

Celui-ci étant réalisé, il est proposé d'acheter ce terrain (bornage, acte notarié et autres frais annexes éventuels à la charge de la CCHCPP) d'une superficie de 5 327 m² au prix de 8000 €/ha.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité – 1 abstention (Mme Audrey ECKER)

DECIDE :

- **D'ACHETER** un terrain à découper dans la parcelle sise commune de Charleville-sous-Bois section 6 parcelle 84 appartenant à M. Laurent STEILER, en son nom propre, d'une surface de 5 327m² au prix de 8000 €/l'hectare soit un total de 4261,60 €,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 30

Pouvoirs : 9

Votants : 39

Excusés : 12

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROT :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBET :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

Mme Audrey ECKER, M. Sylvain WEIL,

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

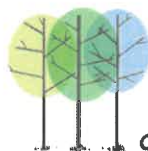
M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 10/07/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_107-DE



GLATIGNY :
OGY-MONTOY-FLANVILLE :
RETONFEY :
SAINT-HUBERT :
SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Angélique MILLAN
Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
M. Norbert NICOLAS
Mme Sylvie RICHARD
M. Lionel GUIRAUT
Mme Nathalie RAVAINÉ
M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_107 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Demande de la SCI L2A quant à la modification de son projet sur la zone d'Avancy – Lot 1

Monsieur Serge WOLLJUNG, Vice-Président, rappelle la délibération DCC2023_58 du 12/04/2023 autorisant la vente du lot 1 sur la zone d'activités d'Avancy à la SCI L2A. A la suite de cette délibération, un acte de vente a été signé le 10 juillet 2025 auprès de la SCP Jacob et Schleich, notaires à Metz, sur la base d'un permis de construire obtenu par l'acquéreur en date du 25/11/2024.

En page 15 de l'acte de vente, il est stipulé que dans les cinq ans suivant la vente, en cas de modification, l'acquéreur doit soumettre son projet à la CCHCPP. Dans ce cadre, la SCI L2A sollicite la CCHCPP pour obtenir l'autorisation de déposer une nouvelle autorisation d'urbanisme pour développer les activités suivantes sur la zone :

- Une station de lavage
- Un pisciniste
- Une boulangerie

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre – Mme Nathalie D'ACUNTO et M. Sylvain WEIL et 5 abstentions – Mme Audrey PINTE et MM. Luc GIAMBERINI, Hervé MESSIN et Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS)),

DECIDE :

- DE VALIDER la modification du projet de la SCI L2A telle que présentée ;
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 29

Pouvoirs : 9

Votants : 38

Excusés : 13

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 08 juillet 2026

Date de convocation : 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP à Pange, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Olivier ARTUR

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

/

COINCY :

M. Olivier DELHOMME

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Armelle REISER LAGRUE et Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Patrick GRELOT (à partir de la DCC n°99) et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

/

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Yves LEGENDRE

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

Mme Aminata ZIMMER

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

M. Gilles ADAM

PANGE :

M. Roland CHLOUP, Mme Estelle POIROT

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

Mme Audrey PINTE et M. Christian PETIT

SAINTE-BARBE :

Mme Nathalie D'ACUNTO (à partir de la DCC n°101)

SAINT-HUBERT :

/

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

M. Pascal LUCCHINI

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT (à partir de la DCC n°102)

SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI

VIGY :

M. Sylvain WEIL

VILLERS-STONCOURT :

/

VRY :

M. Dominique MAST

Absents excusés :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Laure ARZ

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Nathalie PRUDHOMME



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 11/08/2026

Reçu en préfecture le 11/08/2026

Publié le 11/08/2026

ID : 057-200067957-20260708-DCC2026_107_2-DE



GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mmes Marina GAUTIER et Anne-Marie MARX et M. Eric GULINO
RETONFEY :	M. Norbert NICOLAS
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-SUR-NIED :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Nathalie RAVAINÉ, Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Jérôme CRIDELICH a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Laure ARZ a donné procuration à M. Luc GIAMBERINI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Nathalie PRUDHOMME a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Angélique MILLAN a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marina GAUTIER a donné procuration à M. Gilles ADAM pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eric GULINO a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Norbert NICOLAS a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Sylvie RICHARD a donné procuration à M. André HOUPERT pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_107 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Demande de la SCI L2A quant à la modification de son projet sur la zone d'Avancy – Lot 1

Monsieur Serge WOLLJUNG, Vice-Président, rappelle la délibération DCC2023_58 du 12/04/2023 autorisant la vente du lot 1 sur la zone d'activités d'Avancy à la SCI L2A. A la suite de cette délibération, un acte de vente a été signé le 10 juillet 2025 auprès de la SCP Jacob et Schleich, notaires à Metz, sur la base d'un permis de construire obtenu par l'acquéreur en date du 25/11/2024.

En page 15 de l'acte de vente, il est stipulé que dans les cinq ans suivant la vente, en cas de modification, l'acquéreur doit soumettre son projet à la CCHCPP. Dans ce cadre, la SCI L2A sollicite la CCHCPP pour obtenir l'autorisation de déposer une nouvelle autorisation d'urbanisme pour développer les activités suivantes sur la zone :

- Une station de lavage
- Un pisciniste
- Une boulangerie

Le Conseil communautaire,

Mme Audrey ECKER ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre – Mme Nathalie D'ACUNTO et M. Sylvain WEIL et 5 abstentions – Mme Audrey PINTE et MM. Luc GIAMBERINI, Hervé MESSIN et Christian PETIT (procuration de M. Norbert NICOLAS)),

DECIDE :

- DE VALIDER la modification du projet de la SCI L2A telle que présentée ;
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 09 juillet 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication